

CRIC n° 171 (2025-2026)

3<sup>e</sup> session de la XII<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

## COMPTE RENDU INTÉGRAL\*

Séance publique de commission

**Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale**

Mardi 16 juin 2026

\*Application de l'article 162 du règlement

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **[www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1  |
| <b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1  |
| Communication.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1  |
| Examen de l'arriéré.....                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1  |
| Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin.                                                                                                                                                                                                                                                             |    |
| Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri – Auditions.....                                                                                                                                                                        | 1  |
| Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – Mme Mathilde Vandorpe – Mme Sabine Roberty – Mme Véronique Durenne – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Jamila Ammi.                                                                                                                                            |    |
| La santé mentale – Auditions.....                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 6  |
| <b>PROJETS ET PROPOSITIONS</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                               | 7  |
| Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;                                                                                                                                                   |    |
| Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5) ;                                                                                               |    |
| Budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i> ) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i> ) ;                                                                                                                                                     |    |
| Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes du secteur non marchand et la manifestation du 16 juin 2026 » ;                                                                           |    |
| Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'asphyxie des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) due aux retards de paiement » ; |    |
| Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la rencontre de M. le Ministre avec les organes de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ».....                                                             | 7  |
| Désignation d'un rapporteur.....                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 7  |
| Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vandorpe.                                                                                                                                                                                                                                                            |    |
| Exposé de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.....                                                                                                                                                                                                   | 8  |
| Intervenants : M. le Président – M. Yves Coppieters, Ministre.                                                                                                                                                                                                                                                     |    |
| Discussion générale.....                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 11 |
| Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Sabine Roberty – Mme Mathilde Vandorpe – Mme Marie Jacqmin – Mme Veronica Cremasco.                                                                                                                                                                    |    |
| <b>REPRISE DE LA SÉANCE</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 29 |
| <b>PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)</b> .....                                                                                                                                                                                                                                                                       | 30 |
| Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;                                                                                                                                                   |    |

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*) ;

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes du secteur non marchand et la manifestation du 16 juin 2026 » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'asphyxie des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) due aux retards de paiement » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la rencontre de M. le Ministre avec les organes de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) »..... 30

Discussion générale (Suite)..... 30

Intervenants : M. le Président – Mme Jamila Ammi – Mme Véronique Durenne – Mme Caroline Taquin – Mme Rachida Aït Alouha.

**REPRISE DE LA SÉANCE**..... 35

**PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)**..... 35

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*) ;

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes du secteur non marchand et la manifestation du 16 juin 2026 » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'asphyxie des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) due aux retards de paiement » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la rencontre de M. le Ministre avec les organes de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) »..... 36

Discussion générale (Suite)..... 36

Intervenants : M. le Président – M. Yves Coppieters, Ministre – Mme Valérie Dejardin – Mme Sabine Roberty – Mme Mathilde Vandorpe – Mme Marie Jacqmin – Mme Veronica Cremasco – Mme Véronique Durenne – Mme Caroline Taquin – Mme Jamila Ammi – Mme Rachida Aït Alouha.

Vote..... 63

Confiance au président et au rapporteur..... 63

Pétition pour l'instauration d'un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes..... 63

Désignation d'un rapporteur..... 63

Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vandorpe – M. Bruno Lefèbvre.

|                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Présentation de la pétition.....                                                                                          | 63 |
| Échange de vues.....                                                                                                      | 63 |
| Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Vincent Palermo – Mme Mathilde Vadorpe –<br>Mme Bénédicte Linard. |    |

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES..... 65

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le manque de soutien pour les frais de carburant des travailleuses de l'aide à domicile »..... 65

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les maisons de repos et de soins (MRS) » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la stratégie « Bien vieillir en Wallonie » » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la réforme des pensions sur l'accessibilité financière des maisons de repos (MR) pour les femmes » ;

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accessibilité financière des maisons de repos et de soins (MRS) »..... 66

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Dejardin –  
Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la disparition de l'ASBL Respect Seniors » ;

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la disparition de l'ASBL Respect Seniors »..... 70

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les soins en maison de repos (MR) et les besoins mentaux des résidents » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'adéquation entre l'offre et les besoins de soins en santé mentale en maison de repos (MR) et en maison de repos et de soins (MRS) » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le bien-être psychosocial des résidents en maison de repos et de soins (MRS) »..... 72

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Valérie Dejardin – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les risques de pollution des sols et des eaux liés aux coulées de boue consécutives aux récents orages » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les risques de pollution liés aux coulées de boue » ;

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation de la distribution d'eau potable à la suite des récents épisodes d'inondations » ;

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les pollutions découlant des derniers épisodes d'inondations ».....75

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – Mme Valérie Dejardin – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les plans d'action en matière de pollution sonore ».....79

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de l'incendie à Cometsambre ».....80

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque de désertification hospitalière dans l'arrondissement de Verviers ».....82

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la dégradation du bien-être mental des Belges, particulièrement chez les jeunes et les femmes ».....84

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Taquin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la coordination avec le Gouvernement fédéral sur une meilleure efficacité des mutuelles en termes de santé ».....85

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Taquin – M. Yves Coppieters, Ministre.

**ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....87**

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....87

Interpellations et questions orales retirées.....87

**LISTE DES INTERVENANTS.....88**

**ABRÉVIATIONS COURANTES.....89**

# COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 34 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Communication*

**M. le Président.** – Avant de procéder à l'examen de l'arriéré, il me revient de vous informer que la rencontre du 6 juillet 2026 avec Mme Roswall, Commissaire européenne à l'Environnement, sur le thème de l'économie circulaire est annulée. Ses disponibilités ne lui permettent finalement pas d'être disponible le 6 juillet en matinée. Les services sont en contact avec son cabinet pour trouver une date ultérieure. Ce sera probablement après les vacances d'été, à la rentrée de septembre.

### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à Mme Dejardin.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Nous souhaiterions inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de notre Commission la proposition de résolution visant à renforcer la protection de la population contre l'exposition aux pesticides, déposée par Mme Dejardin, M. Lepine, Mme Roberty, MM. Fontaine, Spies et Mme Hanus (Doc. 544 (2025-2026) N° 1).

**M. le Président.** – C'est noté.

### *Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri – Auditions*

**M. le Président.** – Lors de notre dernière réunion, il a été convenu d'inscrire un point à notre ordre du jour afin d'établir un programme pour d'éventuelles auditions complémentaires sur les missions et le

financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans-abri.

Un courriel a été envoyé à l'ensemble des groupes pour connaître les éventuelles demandes.

Seul le groupe Ecolo m'est revenu avec des demandes complémentaires. Celui-ci sollicite, dans le cadre de notre Commission, l'audition :

- du Réseau belge de lutte contre la pauvreté ;
- du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ;
- du Service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes.

Le groupe Ecolo sollicite, en outre, dans le cadre d'une réunion conjointe avec la Commission de l'énergie, du climat et du logement, l'audition :

- du Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat ;
- du Rassemblement des associations de promotion du logement ;
- de l'Union wallonne des agences immobilières sociales.

La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo).** – Je vous remercie d'avoir fait le relais de notre courrier.

À la suite des auditions en commission, que nous avons trouvées très constructives et instructives, Mme Mahy du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté a indiqué qu'un Plan de lutte contre la pauvreté a été élaboré au niveau fédéral et qu'il a fait l'objet d'une communication en Flandre. Nous aimerions prendre connaissance de ce Plan fédéral de lutte contre la pauvreté en Wallonie.

Nous proposons d'auditionner :

- le Réseau belge de lutte contre la pauvreté ;
- le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ;
- le Service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes.

Ces auditions nous permettraient de prendre connaissance des plans de lutte contre la pauvreté, y compris à tous les échelons qui nous dépassent, car la discussion a été initiée avec le Plan européen de lutte

contre la pauvreté sur lequel les instances fédérales que nous proposons d'auditionner pourront peut-être nous éclairer.

Toutefois, si les collègues ont une suggestion d'organisme au niveau européen à mettre sur la liste, pourquoi pas ?

Je vois que Mme Vandorpe plisse les yeux.

*(Réaction de Mme Vandorpe)*

Super ! Je vous remercie pour votre attention.

L'idée est de commencer par le niveau fédéral belge et de voir par la suite, mais ceci est évidemment ouvert à toute suggestion.

Le deuxième volet de notre courrier concerne le logement puisque nous en avons discuté – je vois Mme Roberty réagir – pendant ces très intéressantes auditions. Selon nous, il faut inévitablement consacrer un volet d'auditions au logement, mais pas dans toute sa transversalité. Dès lors, nous proposons une réunion conjointe avec la Commission du logement qui ciblerait le logement et l'accès au logement pour ceux qui en sont les plus éloignés.

Dans ce cadre, nous proposons d'auditionner :

- le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat ;
- le Réseau des associations de promotion du logement ;
- l'Union wallonne des agences immobilières sociales.

Notre Commission est très concernée par le sujet, mais sans un coup de pouce du côté du logement et de l'accessibilité au logement, cette politique ne serait menée que sur un pied.

Nous espérons vous entendre sur cette proposition, chers collègues, et nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'avoir relayée.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe** (Les Engagés). – J'avoue que je n'avais pas reçu l'information sur la première partie de votre demande d'auditions supplémentaires. Les auditions de la dernière fois ont été très intéressantes et le fait d'avoir entendu le ministre a permis d'avoir une vision claire et globale des choses. J'avais l'impression que nous avions fait le tour de la question sur le sujet tel qu'il a été présenté. Nous pourrions demander aux intervenants évoqués une contribution écrite pour apporter un plus à notre réflexion, mais je ne suis pas certaine qu'un nouveau tour d'auditions aurait une plus-value, du moins, à ce stade.

En ce qui concerne la partie sur le logement, comme je l'ai dit lors de mes interventions, il est clair que cet aspect a un impact plus qu'important dans la réflexion qui nous lie aujourd'hui. Par contre, pour accélérer les choses et éviter d'organiser une réunion conjointe – avec toute la réflexion préalable et nécessaire à son organisation complexe –, nous pourrions envisager d'introduire une demande d'auditions en Commission du logement. De toute façon, on sait que c'est une dynamique transversale et que les ministres y travaillent de manière conjointe. Dès lors, si vous demandez des auditions en Commission du logement sans passer par une réunion conjointe, nous soutiendrons votre demande, ce qui évitera la complexité d'une réunion conjointe et permettra d'avancer plus rapidement sur ce dossier.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty** (PS). – Nous remercions Mme Cremasco pour sa proposition et le courrier qui a été envoyé. Pour notre part, nous n'avons pas envoyé de courrier parce que nous pensions prendre la parole en commission ce matin pour revenir sur les échanges que nous avons eus voici 15 jours. Les discussions ont été très intéressantes et ont mené à l'idée de travailler avec la Commission du logement sur la problématique spécifique de la lutte contre le sans-abrisme et le sans-chez-soi. Dès lors, nous soutenons la proposition du groupe Ecolo.

Dans les faits, comment nous organiser ? Nous avons tout d'abord entendu M. le Ministre parler de ses compétences liées au sans-abrisme, ce qui nous a déjà pas mal éclairés sur sa vision à court et long termes. À tout le moins, il serait intéressant d'auditionner Mme la Ministre Neven, soit dans sa Commission, soit en réunion conjointe de nos deux Commissions – ce qui, selon moi, serait le plus efficace –, sur la Stratégie de sortie du sans-abrisme. On sait que, en termes de timing, ce ne sera pas possible de le faire maintenant.

Comme l'a dit notre collègue, Mathilde Vandorpe, soit la Commission du logement organise des auditions et travaille de son côté, soit nous organisons une réunion conjointe de nos deux Commissions avec des auditions et des demandes d'avis écrits, qui sont tout aussi intéressants à lire et à analyser.

Le message des acteurs, il y a 15 jours, était clair : on ne peut pas parler de lutte contre le sans-abrisme et de sortie du sans-abrisme sans entendre les acteurs qui travaillent au niveau du logement.

Monsieur le Président, si l'on devait aller vers une réunion conjointe, nous sommes tout à fait d'accord avec la liste des personnes à auditionner ou à qui demander un avis écrit, mais il ne faudra pas oublier la Société wallonne du logement, qui peut aussi nous éclairer, en plus des agences immobilières sociales.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Durenne.

**Mme Véronique Durenne** (MR). – Je rejoins ce que ma collègue, Mathilde Vandorpe, a dit, à savoir que nous avons déjà eu pas mal d’heures d’auditions sur le sujet. L’objectif était clair à la base et la demande visait les missions des différentes structures ainsi que le financement du secteur. Nous avons pu avoir une réponse aux différentes questions qui ont été posées. Dès lors, je suggère que nous en restions là.

*(Réactions dans l’assemblée)*

**M. le Président.** – La parole est à Mme Aït Alouha.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Je remercie Mme Cremasco pour sa demande que je rejoins. En effet, on ne peut pas agir sur le sans-abrisme sans parler du logement. Il est donc indispensable d’avoir une réunion conjointe. Je suis sûre que l’on va ressortir avec d’autres propositions beaucoup plus efficaces et précises.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Je remercie tous les collègues. Madame Durenne, si vous suivez ce que Mme Vandorpe a dit, l’idée est que le volet « Logement » soit instruit. Comme l’a rappelé Mme Roberty, le message des personnes auditionnées est évident : on ne peut pas lutter contre le sans-abrisme sans s’occuper de l’accessibilité du logement.

Selon moi, une réunion conjointe, c’est un peu l’optimum parce que nous pourrions discuter avec nos collègues qui s’occupent directement de logement. Il ne s’agit pas que la Commission de l’action sociale aille écouter ce qu’il va se passer chez Mme Neven. Selon moi, la solution optimale, c’est de réunir les deux Commissions avec tous nos collègues qui s’occupent prioritairement du logement et nous-mêmes qui nous occupons prioritairement de cohésion sociale afin d’être ensemble plutôt que de discuter après.

Par rapport à l’organisation en tant que telle, je ne sais pas s’il est si complexe de mettre en place une réunion conjointe. M. le Président a l’air de dire que oui. Je salue le fait que Mme Vandorpe appuie sur la nécessité de s’occuper du logement. Si l’on n’y arrivait pas et qu’il était impossible d’avoir une réunion conjointe, ce serait uniquement chez Mme Neven, mais, pour la majorité des autres prises de parole, j’ai le sentiment qu’une réunion conjointe serait l’idéal. Dans ce cas, tous les parlementaires qui connaissent très bien ces dossiers, aussi bien sous l’angle social que sous l’angle du logement, seraient présents.

Je veux bien que l’on postpose la deuxième demande parce que Mme Vandorpe a indiqué qu’elle n’avait pas eu le temps d’en prendre connaissance. Il est hyper important que nos plans de lutte contre la pauvreté s’intègrent ou, en tout cas, que l’on prenne connaissance des éventuelles convergences avec les plans fédéraux et les autres plans. Il est éminemment

important que le Parlement wallon s’inquiète de ce qui est fait, a minima, au niveau fédéral. Le Plan européen de lutte contre la pauvreté est aussi d’une grande importance. Le début de la discussion a été initié avec ce dernier, mais on se disait, de façon pragmatique, que l’on allait proposer d’abord le niveau fédéral parce que cela nous semblait incontournable.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Durenne.

**Mme Véronique Durenne** (MR). – Étant donné que l’on m’a citée, je vais répéter ce que j’ai dit parce que je ne me suis peut-être pas bien exprimée. J’ai proposé d’en rester là en ce qui concerne les auditions. C’est bien ce qu’a dit ma collègue, Mme Vandorpe. Pour le reste, je ne me suis pas prononcée. C’est très clair puisque la demande de départ était bien les missions et le financement des différentes structures.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe** (Les Engagés). – La présentation du ministre et les premières auditions ont permis de répondre à cette question. Des apports écrits et des demandes d’auditions supplémentaires peuvent nous éclairer, mais, vu la demande ciblée au départ, je pense qu’il n’est pas nécessaire d’élargir davantage.

Par contre, sur la partie consacrée au logement, je maintiens ma réflexion. Une demande claire en Commission du logement, avec un focus sur l’aspect dont nous parlons aujourd’hui, permettra d’avancer. Vu la problématique et la difficulté transversale du dossier, je pense que chaque député y est déjà sensibilisé.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ammi.

**Mme Jamila Ammi** (PTB). – Sur le fond, nous sommes inquiets de la tournure qu’est en train de prendre la crise du logement par rapport à la lutte contre le sans-abrisme. Dès lors, entendre la ministre en réunion conjointe est important. Nous allons soutenir la proposition d’Ecolo.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty** (PS). – Quand nous nous sommes rencontrés, il y a 15 jours, le message de tous les acteurs que nous avons auditionnés était clair. J’ai d’ailleurs dit à M. le Ministre : « Rendez-vous à l’ajustement budgétaire parce que nous avons quasiment tous les outils pour nous permettre d’assimiler et mettre en œuvre la Stratégie de sortie du sans-abrisme ». Parmi ces outils, il y a le maintien des subventions aux associations. Or, on sait qu’elles sont aussi financées via des projets du ministère du Logement et donc du portefeuille de Mme Neven.

Selon le groupe socialiste, pour être en phase avec ce que nous avons tous entendu et compris ici, il y a 15 jours, il est tout à fait logique d’organiser une réunion conjointe. Je ne pense pas que ce soit

s'éparpiller que de vouloir faire une rencontre entre les deux Commissions et, si possible, que Mme la Ministre Neven soit là, comme M. le Ministre Coppieters a été là, pour auditionner les acteurs de terrain. Je n'ai pas l'impression que c'est quelque chose d'insurmontable pour les deux Commissions.

On ne peut pas gagner à tous les coups, mais j'ai envie de me battre pour que l'on puisse auditionner la Société wallonne du logement, les AIS et les associations que ma collègue, Veronica Cremasco, a proposées. Je ne pourrai jamais comprendre que ce ne soit pas accepté, alors que nous avons tous entendu les acteurs de terrain se battre pour que nous fassions un focus sur cette grande difficulté qu'ils ont aujourd'hui, à savoir de joindre les deux bouts, et à refuser des gens qui sont dans le sans-abrisme, car c'était poignant. On nous a démontré par A+B que l'iceberg est immense, que l'on ne voit que 3 % et que le reste est invisible à nos yeux. Le logement fait partie intégrante de la sortie du sans-abrisme. C'est la piste la plus importante.

Je sais que les avis écrits sont tout à fait éclairants, mais ceux-ci ne nous permettent pas de rebondir et d'aller jusqu'au bout des questions que nous voulons poser. Je ne comprends pas, mais je sais que nous faisons partie de la minorité et j'ai l'impression que, malheureusement, nous ne serons peut-être pas entendues, Mme Cremasco, Mme Aït Alouha et moi-même.

Cependant c'est mettre le couvercle sur tout ce que nous avons entendu il y a 15 jours et sur quelque chose qui ne fonctionne pas. J'ai l'impression que cela va déborder et faire plus de dégâts, alors que nous pourrions entendre des acteurs importants en matière de sortie du sans-abrisme parce que c'est un outil, un angle d'attaque, qui nous aurait permis de travailler sereinement et d'aider tant Mme la Ministre Neven que M. le Ministre Coppieters. Dans la stratégie qui nous a été présentée, la moitié des points correspondent au logement. Je m'interroge dès lors sur l'avenir.

**M. le Président.** – Il y a deux demandes distinctes : d'une part, la demande du groupe Ecolo pour des auditions supplémentaires et, d'autre part, la demande des groupes Les Engagés et MR pour des avis écrits.

Je vous propose de passer au vote de procédure, car, de toute manière, nous ne serons jamais d'accord.

La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo).** – Monsieur le Président, pour bien préciser la suggestion de Mme Vandorpe – qu'elle me contredise si je ne relate pas ses propos précisément –, les avis écrits concernent le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

En commission, j'écoute et je réagis. Tous les acteurs de terrain disent qu'il est hyper important d'avoir des plans de lutte contre la pauvreté au niveau

européen et au niveau fédéral, car ils influenceront ce qu'il se passe en Région. Il serait de bon aloi d'avoir un lien afin que nous puissions savoir, a minima, ce qui va et ce qui ne va pas.

Mme Vandorpe dit que l'on peut se limiter à des contributions écrites pour ce volet, mais pas pour ce qui concerne le volet « Logement ».

**M. le Président.** – C'est bien ce que j'ai dit.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo).** – Excusez-moi, Monsieur le Président.

*(Réaction de Mme Vandorpe)*

Nous sommes bien d'accord, Madame Vandorpe.

Je vais reprendre les propos de ma collègue, Sabine Roberty, à savoir que l'on ne gagnera pas. En soi, prendre trois heures de notre temps à convoquer au Parlement wallon les acteurs du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, c'est prendre le taureau par les cornes et cela aurait du sens. Avoir des rapports écrits, ce sera plus simple, mais cela ne me semble pas consciencieux par rapport à l'importance du problème. Personnellement, j'aurais préféré qu'on lui donne une autre importance et que l'on ait un dialogue de fond sur le sujet.

C'est un entre-deux, mais, si la majorité peut soutenir une demande de réunion conjointe de la Commission du logement et de la Commission de l'action sociale, on trouverait peut-être un équilibre. Nous sommes prêts à accepter la demande d'avis écrits par rapport à la politique fédérale de lutte contre la pauvreté. En échange, nous demandons une réunion conjointe de la Commission du logement et de la Commission de l'action sociale.

Ce n'est pas la fin du monde que d'organiser une réunion conjointe au Parlement. J'hallucine ! Ce serait trop compliqué, trop ceci ou trop cela, alors que – comme l'a répété Mme Roberty à bon escient – tous les acteurs disent que, si les dimensions du logement et de son accessibilité ne sont pas prises en considération, cela ne sert à rien. Il faut réunir les deux et prendre ces propos en considération.

Je ne comprendrai pas que l'on dise qu'au Parlement, avec autant de moyens organisationnels, humains et financiers, on ne sait pas organiser une réunion conjointe parce que c'est trop compliqué. Il faudra l'expliquer aux acteurs de terrain, le cas échéant. Ceci dit, vous aurez compris ma proposition de consensus ou, en tout cas, d'issue.

**M. le Président.** – Je vous ai laissée parler, mais vous ne m'avez pas compris. Je vous disais que l'on distinguait les deux propositions. La première porte sur les avis complémentaires demandés par votre groupe et

la deuxième concerne la proposition du MR et des Engagés de se limiter à des avis écrits.

Nous devons d'abord voter sur ce point et ensuite revenir sur la seconde proposition, c'est-à-dire l'organisation ou non d'une réunion conjointe.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Président, avec tout mon respect pour cette mission, que je trouve que vous exercez extrêmement bien et qui implique de vous une posture relativement neutre, je voulais, en tant que parlementaire, lier les deux dossiers.

**M. le Président.** – Je n'en demandais pas tant, mais croyez bien que j'essaie d'être neutre dans la fonction que j'exerce depuis sept ans.

Sommes-nous d'accord ou devons-nous passer au vote de procédure ?

La date pour la communication des avis écrits est fixée au 9 septembre 2026. Cette date précède notre réunion du 15 septembre 2026. Ainsi, nous aurons le temps de prendre connaissance de ces avis écrits qui viendront compléter tout ce que nous avons déjà pu entendre.

Nous allons voter.

*(Réaction de Mme Cremasco)*

Avec tout le respect que je vous dois, vous ne pouvez pas voter.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Tout à fait, je ne voterai pas. Je vous remercie pour le rappel.

**M. le Président.** – Excusez-moi de vous l'avoir rappelé.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Néanmoins, étant donné que c'est ma proposition, je note que les votes sont scindés, alors que l'un conditionne l'autre.

**M. le Président.** – C'est vous qui le dites.

Marquez-vous votre accord sur la demande d'avis écrits ?

*(Assentiment)*

Je vous remercie.

La deuxième demande concerne une réunion conjointe avec la Commission du logement.

Je vois que les avis sont divergents et je pense que nous n'arriverons pas non plus à nous mettre d'accord.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe** (Les Engagés). – Nous sommes d'accord avec le fait qu'il faut entendre les

acteurs du logement. La Commission la plus à même de le faire est celle de la ministre Neven. J'entends la volonté de réunion conjointe. Je propose que l'on acte l'accord sur le fait d'entendre les acteurs du logement. Ensuite, la Conférence des présidents pourra statuer sur le fait d'en faire une réunion conjointe ou de « remballer » les auditions en Commission du logement. On acte que la volonté d'auditionner les acteurs du logement est bien présente. Sur l'organisation pratique, on acte que cela peut se mettre en place entre les deux Commissions et, sur la base d'une décision en Conférence des présidents, si cela peut se faire.

**M. le Président.** – Je partage ce gentleman's agreement ou ce compromis à la belge, tout en restant neutre. C'est la Commission qui décide et ensuite c'est la Conférence des présidents qui arrête.

C'est aujourd'hui que nous devons nous prononcer sur l'organisation ou non d'une réunion conjointe. Sinon, nous renvoyons la patate chaude au groupe Ecolo pour qu'il introduise la même demande en Commission du logement. C'est un autre débat puisque je ne suis pas habilité à commander qui que ce soit ici.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe** (Les Engagés). – La demande de base n'est pas celle-là. Pour être claire, au niveau de la majorité, nous ne prenons pas de décision aujourd'hui sur l'organisation d'une réunion conjointe. C'est pour cette raison que je propose un gentleman's agreement. Soit on entend les acteurs du logement et l'on verra si c'est chez Mme Neven ou si c'est en réunion conjointe, soit on reporte la discussion, sachant que, chez les Engagés, il y a une volonté claire d'entendre les acteurs du logement au moins chez Mme Neven. Si c'est sous la forme d'une réunion conjointe, ce n'est pas un problème pour nous.

**M. le Président.** – Je vous propose de ne pas en décider aujourd'hui parce que nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord. Lors de la prochaine Conférence des présidents, à laquelle je participerai, je mettrai sur la table l'opportunité d'une réunion conjointe.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Normalement, oui, mais on peut toujours reporter. Voulez-vous que l'on décide ?

*(Réactions dans l'assemblée)*

La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Je remercie Mme Vandorpe qui dit qu'il faut entendre les acteurs du logement parce que c'est objectif. Le groupe socialiste et le groupe PTB ainsi que Mme Aït Alouha soutiennent aussi cette idée. Monsieur le Président, pourrait-on déjà

acter que tout le monde est d'accord avec le fait d'entendre les acteurs du logement ?

Je remercie Mme Vandorpe d'avoir dit que les Engagés ne s'opposaient pas à une réunion conjointe. Je ne voudrais pas, étant donné, comme vous l'avez rappelé, le poids de mon groupe, que l'on décide en Conférence des présidents de ne pas entendre les acteurs du logement. Or, on sait à quel point il y a le même rapport de force entre majorité et opposition en Conférence des présidents, alors que cela ne devrait pas être le cas et que cela devrait se faire au consensus. Je souligne la réelle ouverture de Mme Vandorpe sur l'organisation d'une réunion conjointe.

Monsieur le Président, pour avoir assisté longuement avec vous à des Conférences des présidents sous la législature précédente, je relève qu'une majorité de cette Commission s'exprime en faveur d'une réunion conjointe.

**M. le Président.** – Je crois avoir compris que nul ne s'oppose à une réunion conjointe. Cependant, nous ne pouvons pas décider pour la Commission du logement et lui imposer des auditions parce que le groupe Ecolo l'a demandé en Commission de la santé. C'est impossible et c'est contraire au règlement. Si nous décidons aujourd'hui de l'organisation d'une réunion conjointe, nous envoyons la demande à la Commission du logement et cette dernière est libre d'accepter ou de refuser.

*(Réaction de Mme Cremasco)*

Il serait logique que, si nous l'acceptons ici, ils l'acceptent là-bas, mais tout est possible. En politique, la vérité d'aujourd'hui n'est pas celle de demain.

Je vous propose de reporter ce point et d'attendre que chaque groupe puisse se prononcer sur la proposition de réunion conjointe.

Il est possible que nous nous retrouvions au 29 septembre 2026, voire au 13 octobre 2026, parce qu'il n'y a pas de disponibilité avant.

*(Réaction de Mme Cremasco)*

Nous travaillons puisque les prochaines réunions de la Commission sont déjà hyper chargées. Cela ne doit être ni un frein ni un obstacle à l'organisation de cette réunion conjointe. Malheureusement, il est possible que ce soit dans quatre mois.

La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Monsieur le Président, nous vous faisons confiance pour organiser les travaux le mieux possible, en Conférence des présidents, avec l'inscription du point à l'ordre du jour des deux Commissions à quinzaine. S'il le faut, nous

adresserons un courrier commun afin d'éclaircir nos demandes.

**M. le Président.** – C'est une excellente proposition qui apaise tout le monde et qui permettra à chaque groupe de se prononcer sur l'opportunité d'une réunion conjointe ou le renvoi chez Mme Neven.

La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo).** – C'est toujours bien d'avoir le soutien de quelqu'un qui n'est pas de votre groupe politique. Je vous fais une entière confiance, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – *En conclusion, la Commission décide de solliciter les avis écrits :*

- *du Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) ;*
- *du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ;*
- *du Service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes (SPP IS).*

### ***La santé mentale – Auditions***

**M. le Président.** – Il me revient de vous informer que M. Hans Jonker, invité à intervenir lors de notre réunion du mardi 30 juin 2026, a rejoint un autre service au sein de Sciensano. Sciensano propose que Mme Duveau et Mme Gisle, Chercheuse scientifique et Chercheuse scientifique sénior au sein de l'unité « Enquêtes de santé » de Sciensano, viennent nous présenter le *policy brief* intitulé « La nécessité d'un plan régional pour la prévention du suicide en Wallonie ».

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ?

*(Assentiment)*

Je vous remercie.

*En conclusion, la Commission décide de procéder mardi 30 juin 2026 à l'audition de Mmes Duveau et Gisle, Chercheuse scientifique et Chercheuse scientifique sénior au sein de l'unité « Enquêtes de santé » de Sciensano, en lieu et place de M. Jonker, Auteur chez Sciensano du policy brief de février 2025 relatif à la nécessité d'un plan régional pour la prévention du suicide en Wallonie.*

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### **Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Exposé particulier afférent aux compétences du  
ministre de la Santé, de l'Environnement, des  
Solidarités et de l'Économie sociale  
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5)  
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5)**

**Budget des unités d'administration publique  
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*)  
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 –  
Annexe 10 *partim*)**

**Question orale  
de Mme Rachida Aït Alouha  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « les inquiétudes du secteur non marchand  
et la manifestation du 16 juin 2026 »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « l'asphyxie des initiatives de  
développement de l'emploi dans le secteur des  
services de proximité à finalité sociale (IDESS)  
due aux retards de paiement »**

**Question orale  
de Mme Sabine Roberty  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « la rencontre de M. le Ministre avec les  
organes de l'Agence pour une vie de qualité  
(AViQ) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle :

- l'examen du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;
- l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5) ;

- l'examen du budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*) ;
- la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes du secteur non marchand et la manifestation du 16 juin 2026 » ;
- la question orale de Mme Tillieux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'asphyxie des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) due aux retards de paiement » ;
- la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la rencontre de M. le Ministre avec les organes de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ».

Je vous propose de suivre la méthodologie suivante dans le cadre de l'examen de l'ajustement.

Après la désignation d'un rapporteur, nous aurons l'exposé de M. le Ministre suivi de la discussion générale.

Au niveau de la discussion générale, je vous propose de commencer par les considérations et les questions d'ordre général avant de passer à l'examen des recettes et des dépenses, division organique par division organique, programme par programme.

Viendront enfin l'examen des services administratifs à comptabilité autonome et des unités d'administration publique ainsi que l'examen de la note de genre.

Nous concluons ce point par un vote de recommandation à l'égard de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

### **Désignation d'un rapporteur**

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe** (Les Engagés). – Je propose Mme Jacqmin comme rapporteuse.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, Mme Jacqmin est désignée en qualité de rapporteuse.

***Exposé de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale***

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je suis très heureux d'être devant vous ce matin pour vous présenter le budget 2026 ajusté. Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents, c'est majoritairement un exercice technique, à l'exception de quelques éléments qui relèvent de l'initiative politique.

Je commencerai par vous présenter les variations au niveau des recettes et dépenses générales avant de m'arrêter plus particulièrement sur celles qui concernent spécifiquement l'AViQ.

Au niveau du budget global, l'ajusté 2026 se caractérise par une augmentation de 17 millions d'euros en recettes. Si l'on y regarde de plus près, les principales variations à souligner sont au niveau des recettes diverses et des recettes affectées.

Concernant les recettes diverses, en 2026, l'ACI REP-SUP liée aux déchets sauvages permettra une recette de 17,7 millions d'euros supplémentaires, représentant environ la moitié de ce qui est attendu en année pleine, puisqu'on parle ici d'une demi-année budgétaire. Une recette de 500 000 euros est également à noter concernant le remboursement de trop-perçus de la part de la caisse d'allocations familiales FamiWal.

Concernant les recettes affectées, on note au Fonds de protection de l'environnement une diminution de 4,8 millions d'euros relative à la taxe intitulée sur les eaux usées industrielles. Les recettes passent donc à 14,2 millions d'euros au lieu des 19 millions attendus à l'initial. Cela provient du fait que l'augmentation du taux de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles, 25,48 euros par unité de charges polluantes, avait été envisagée comme entrant en vigueur en 2026, avec une mise en application dès l'année de déversement 2025, correspondant donc à l'année de taxation 2026. Il s'est avéré par la suite que l'augmentation du taux de taxation ne pourrait s'appliquer sur l'année de déversement 2025, mais bien sur l'année de déversement 2026.

En effet, la fiscalité wallonne en matière de politique de l'eau s'articule en deux temps. D'une part, l'année de l'exercice d'imposition, qui est l'année de déversement des eaux usées et, d'autre part, l'année de taxation. L'augmentation de la taxe sur le déversement des eaux usées a été adoptée pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Au moment de la rédaction du décret-programme accompagnant le budget initial 2026, il n'était donc pas possible de prévoir une date antérieure au nom du principe de non-rétroactivité de la loi fiscale.

Il s'est avéré que le Code de l'eau manquait de clarté quant au moment où une modification entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier d'une année était censée s'appliquer. Était-ce durant l'année de l'exercice d'imposition, qui est l'année de déversement, ou durant l'année effective de la taxation ?

Pour éviter tout risque de litige à ce sujet, il a ainsi été considéré que l'augmentation de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles n'aurait cours qu'à dater de l'exercice d'imposition 2026 et donc pour l'exercice de taxation 2027. Cette surestimation est néanmoins majoritairement compensée par une hausse généralisée des autres taxes eau à la suite de l'application des paramètres d'indexation. Pour rappel, la taxe eau est composée de sept sous-taxes. Par conséquent, la diminution générale de cette recette affectée s'élève à 1,5 million d'euros.

Concernant les variations générales des dépenses, l'ajusté 2026 se caractérise par une augmentation globale de 18,8 millions d'euros en crédits d'engagement et une augmentation de 1,8 million d'euros en crédits de liquidation. Les crédits de dépenses sont donc portés à 7,467 millions d'euros en crédits d'engagement et à 7,477 millions d'euros en crédits de liquidation. Cela se comprend par différents mouvements dont je ne citerai que les principaux.

Il y a d'abord ceux d'ordre technique :

- l'indexation engendre une hausse de crédits par rapport au budget initial en 2026, à hauteur de 47 millions d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation ;
- la diminution de 5,5 millions d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation relative à des dépenses sous forme de code 8 – octroi de prêt – à la suite de la révision des besoins de la SPGE pour l'année 2026 ;
- une diminution de 33,5 millions d'euros liée à la gestion des charges hospitalières, avant la sixième réforme de l'État, dont les données sont fournies par le SPF Finances ;
- en matière de frais de séjour dans les hébergements pour aînés, une série d'actualisations ont été opérées par l'agence et ont permis de réduire les dépenses en dotation à hauteur de 17,9 millions d'euros ;
- le plan Papy-boom enregistre une diminution de 7,2 millions de la dotation au regard de l'état d'avancement des dossiers ;
- le plan ERICH à hauteur de 3,2 millions d'euros ;
- 1,4 million d'euros pour assurer le paiement de l'encours des appels à projets en matière d'initiatives locales d'intégration, progressivement remplacés par une logique d'agréments.

Les variations au niveau des dépenses, quant à elles, se comprennent par d'autres mouvements à la suite de

décisions plus politiques que je voudrais vous expliquer ici.

Tout d'abord, concernant le dragage des rivières et canaux, nous actons une augmentation de 8 millions d'euros en crédits d'engagement afin d'assurer les engagements pris.

Ensuite, les dépenses relatives aux marchés de collecte et de traitement des cadavres d'animaux d'élevage trouvés morts en exploitation agricole augmentent de 1,6 million d'euros en crédits d'engagement et crédits de liquidation. Cet ajustement budgétaire résulte de deux éléments : d'une part, certaines prestations réalisées en 2025 n'ont pas pu être engagées ou liquidées avant la clôture budgétaire. Les factures correspondantes, pour un montant total de 4,515 millions d'euros, ont donc fait l'objet d'engagements dérogatoires et doivent être prises en charge sur les crédits de l'exercice 2026. D'autre part, l'entrée en vigueur de nouveaux marchés est désormais attendue au 1<sup>er</sup> septembre 2026. Cette situation a nécessité une réévaluation des besoins budgétaires pour l'ensemble de l'année 2026, notamment en raison de l'augmentation des coûts du marché, en particulier les coûts de transport.

Par ailleurs, il est prévu un montant de 2,2 millions d'euros en provenance des programmes 17.092, 17.093 et 17.094 vers les compétences du ministre Jeholet dans le cadre de la transition vers le nouvel incitant à l'embauche, particulièrement afin de maintenir un financement suffisant au public SINE, dans le secteur de l'économie sociale, pour une partie de l'année 2026. À noter que cette année, parmi les moyens disponibles pour ce public dans les divers dispositifs d'aide à l'embauche, un montant de l'ordre de 19 millions lui était réservé. Le ministre Jeholet – porteur de la mesure Job+ et de la refonte de cette politique essentielle en matière d'incitants à l'embauche – et moi-même travaillons en étroite collaboration pour que ce public soit largement couvert par le dispositif.

Concernant les variations au budget de l'AViQ, nous pouvons différencier plusieurs chapitres. Je ne reviendrai pas non plus sur toutes les variations, mais j'en soulignerai les principales.

Tout d'abord, dans la gestion centrale, les dépenses augmentent de 682 000 euros à la suite de plusieurs mouvements – en diminution ou en augmentation – concernant l'informatique, la comptabilité, les ressources humaines, les formations et la logistique.

Si je m'arrête plus spécifiquement sur la question des ressources humaines, il est constaté une diminution de 1,811 million d'euros qui s'explique par :

- le fait que l'AViQ a décidé de geler les remplacements en attendant d'élaborer sa stratégie interne. Les lignes de cette dernière sont aujourd'hui finalisées, mais, dans le laps de

temps qui s'est écoulé, cela a tout de même eu l'impact budgétaire que je viens de vous citer ;

- les coûts liés aux primes de télétravail et aux contrats étudiants qui sont également en diminution ;
- un glissement d'une partie du budget « agents contractuels » vers le budget « agents statutaires ».

Concernant le dossier Papy-boom, la diminution des crédits de 2,054 millions d'euros en liquidation dans le budget de l'AViQ vise à tenir compte de l'état d'avancement des chantiers et des justificatifs financiers rentrés par l'ensemble des opérateurs. Afin d'éviter tout malentendu avec le montant mentionné plus tôt pour cette politique, je vais apporter quelques précisions techniques.

D'une part, la diminution de 7,217 millions d'euros en liquidation résulte de la mise à niveau des moyens nécessaires en 2026, dans le cadre du plan Papy-boom, pour financer les dossiers que l'agence estime recevoir des bénéficiaires en 2026. D'autre part, il s'agit de permettre à l'agence d'utiliser l'excédent de trésorerie perçu de la Région lors des exercices précédents, à hauteur d'environ 5 millions d'euros, pour le financement de cette politique. Au global, les prévisions de l'agence pour cette politique ont été réduites de 2 millions d'euros.

Je rappelle que le programme Impulseo est un programme pour la réinstallation de professionnels de santé et de médecins dans les zones en forte pénurie. Pour celui-ci, nous réalignons les crédits de liquidation aux crédits d'engagement.

En effet, à l'initial, nous avons diminué les crédits d'engagement au regard des besoins des années précédentes, en nous donnant tout de même une clause de rendez-vous pour cet ajusté. Après analyse des paramètres, il convient donc de réaligner les crédits d'engagement et les crédits de liquidation pour garantir le bon traitement de l'ensemble de ces dossiers.

Les crédits destinés aux services de santé mentale augmentent – vous avez le chiffre sur le *slide* – afin d'intégrer, entre autres, trois éléments :

- des extensions de cadre concernant deux services de santé mentale privés, à savoir le centre de santé mentale Enfants-Parents et le service de santé mentale de Wavre ;
- la revalorisation de la fonction médicale ;
- la création d'un club thérapeutique au sein du service de santé mentale « Le Dièse ».

Toujours concernant les variations au niveau des dépenses, le troisième volet porte sur les MR, MRS, CCS, CSJ et hébergements pour aînés.

Au sein de la branche de la santé et du bien-être, notons les changements concernant les subventions intitulées « Troisième volet » et « Fin de carrière ». Ces

deux types de subvention découlent historiquement d'accords sociaux visant notamment à améliorer les conditions de travail du personnel, à financer des emplois supplémentaires ou des mesures d'encadrement – c'est ce que l'on appelle le troisième volet – et à prendre en charge des dispositifs liés à l'ancienneté et à l'allègement de la charge de travail des travailleurs âgés dits en fin de carrière.

Depuis les réformes de l'État et le transfert de certaines compétences en matière de santé et d'aide aux personnes, la Région wallonne finance ses interventions pour les établissements relevant de son territoire.

Lorsqu'on indique qu'ils ont été revus à la baisse – en l'occurrence, de 6,4 millions d'euros sur la base du dernier décompte final –, cela signifie que, après réception du décompte final – le calcul définitif des montants réellement dus aux établissements –, il apparaît que les besoins étaient inférieurs aux estimations prévues lors de l'initial 2026. L'AViQ réduit donc les crédits budgétaires prévus de 6,4 millions d'euros pour s'ajuster aux besoins réels.

Concernant les frais de séjour en MR-MRS, l'ajusté enregistre une diminution de 17,903 millions d'euros liée à la mise à jour des prévisions sur la base des données de facturation les plus récentes. À partir du 1<sup>er</sup> octobre, les MR-MRS passeront à une facturation électronique complète. L'objectif poursuivi est de gagner en efficacité et de moderniser le secteur via l'utilisation d'outils digitaux et la suppression d'une série d'échanges par courrier postal entre les établissements et les organismes assureurs. La mise en place de la facturation électronique mensuelle entre les établissements et les organismes assureurs, en lieu et place de la facturation trimestrielle papier, engendre une augmentation de 198,085 millions d'euros.

Comme indiqué dans l'exposé particulier, en 2026, l'agence devra porter en charge le quatrième trimestre 2025, les premier, deuxième et troisième trimestres 2026, auxquels il faut encore ajouter les mois d'octobre et novembre 2026. Ce changement de cadence engendre le rattrapage ou l'accélération de facturation, qui entraîne cet impact exceptionnel mentionné. Cet impact fera toutefois l'objet d'une correction par Wallonie Finances Expertises lors de la transmission des données consolidées à l'Institut des comptes nationaux. En effet, ce dernier estime ne pouvoir comptabiliser que 12 mois de prestations sur un même exercice budgétaire. Dès lors, les dépenses relatives au mois d'octobre 2025 et novembre 2025 pourront être neutralisées dans l'exécution 2026 afin de ne retenir que les 12 mois effectivement en charge du budget 2026. Tout cela, comme vous le comprenez, c'est avant tout une adaptation budgétaire de transcriptions comptables qui sont en réalité neutres en termes SEC et brut.

Lors de l'élaboration du budget initial 2026, il avait été prévu que le montant nécessaire pour couvrir les

coûts liés au projet de surveillance des eaux usées serait prélevé en cours d'année sur la provision intitulée « Suivi des maladies infectieuses » prévue à l'AB 01.02.00 du programme 05.05. Cette provision est aussi dédiée à financer les politiques pour faire face à une prochaine vague de vaccination.

S'agissant des études et des données disponibles en Wallonie sur la consommation de drogues, les analyses des eaux usées permettent aujourd'hui d'objectiver de manière fine la présence et l'évolution de diverses substances psychoactives, et constituent, à ce titre, un outil précieux pour comprendre les dynamiques locales de consommation. Je vous rappelle que tout cela a été développé depuis la crise du covid-19.

Concernant la branche « Handicap », notons qu'avec cet ajustement, nous avons pu dégager un million d'euros supplémentaires afin de renforcer l'offre de répit d'environ 200 à 250 places. C'est un transfert de la provision du Plan de prévention et de promotion de la santé. Ce financement n'était jusqu'ici pas dédié à une politique.

Concernant le budget d'assistance personnelle – BAP –, cet ajustement enregistre une augmentation de 600 000 euros afin de s'aligner sur la consommation observée en 2025, celle-ci constituant un indicateur fiable pour anticiper les besoins de 2026. En effet, le nombre de BAP actifs est en progression, ce qui entraîne mécaniquement une augmentation des dépenses :

- 525 BAP actifs en 2023 ;
- 668 BAP actifs en 2024 ;
- 630 BAP actifs en 2025, sur une période de 11 mois.

Enfin, concernant le flux ARES, notons que nous avançons dans l'opérationnalisation de nos réformes en matière d'allocations familiales. Dans le cadre de l'ouverture, du maintien et de la fin du droit aux allocations familiales des 18-25 ans, des flux doivent être développés pour permettre le transfert de données contenues dans la plateforme e-paysage de l'ARES, au niveau de l'enseignement supérieur. Le budget doit être adapté en attendant que ce flux soit opérationnel.

Je voudrais terminer en vous donnant quelques compléments par rapport à l'analyse de la Cour des comptes en lien avec mes compétences.

En page 12 du rapport, la Cour identifie une diminution de 5,4 millions dans le chef de la SPAQuE. Les différentes mises à jour sont issues des révisions normales liées à l'évolution de projets majeurs d'investissement mis en œuvre par la SPAQuE, dont le projet du Plan de relance relatif, entre autres, à l'assainissement et à la réhabilitation de nos décharges à ciel ouvert.

En page 14, la Cour identifie une variation négative de 5,5 millions sur le Fonds pour la protection de l'environnement. Celle-ci résulte d'une correction pour

intégrer la non-comptabilisation de certaines dépenses en code 8.

Concernant les éléments cités en page 15 par la Cour, il s'agit d'éléments d'information reçus par mon collègue, le ministre du Budget, par le pouvoir fédéral, via la dotation que l'État verse à la Région. Je vous invite à l'interroger pour ce surplus.

Concernant le chapitre 7, et plus particulièrement la section relative à l'AViQ, comme le souligne la Cour, les dépenses sont en augmentation de 3,2 % alors que les recettes ne le sont que de 0,5 %. D'un point de vue SEC, une correction sera réalisée afin de ne comptabiliser que 12 mois sur une même année. Une réduction des dépenses SEC de 198 millions d'euros sera réalisée à la clôture. Alors que cette opération est externalisée, la progression des dépenses est réduite à 0,5 %, soit identique à la progression des recettes. Le budget ajusté n'intègre pas un ajustement interne de l'agence qui concerne essentiellement des projets PNRR, lesquels sont neutralisés en terme SEC lors de la consolidation des comptes de cette UAP.

En ce qui concerne les dernières estimations du Bureau fédéral du Plan, l'anticipation d'un mois du prochain dépassement de l'indice pivot – juin au lieu de juillet –, la Cour relève que l'impact serait de l'ordre de 13 millions d'euros. Ce montant touche principalement les matières paritaires de l'agence, dont les allocations familiales. On l'estime à environ 5 millions d'euros.

Si le Gouvernement ne devait pas faire un nouvel ajustement d'ici la fin 2026 afin d'octroyer les crédits nécessaires, l'agence aurait toutefois la possibilité d'utiliser l'inexécuté qui se dégagera en 2026 afin de le réaffecter sur les articles budgétaires concernés, à l'instar de ce qui a été fait en 2022. Cette solution paraît envisageable sur la base des résultats des exécutions des dernières années, même si ce dernier devrait tendre à se réduire.

Quand bien même il n'y aurait pas d'inexécuté, l'AViQ pourrait honorer ses dépenses via les solutions techniques suivantes :

- réaliser un ajustement budgétaire en fin d'année autorisant l'agence à dégrader sa trajectoire afin d'inscrire les crédits nécessaires sans nouvelles recettes ;
- les crédits concernés sont principalement non limitatifs, ce qui permet un éventuel dépassement à la clôture 2026.

### *Discussion générale*

**M. le Président.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Dejardin.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Monsieur le Président, je prendrai la parole sur les questions

transversales puis sur l'environnement. Je vous demanderai ensuite de céder la parole à ma collègue, Mme Roberty. De la même façon, Mme Roberty et vous-même vous joignez à l'ensemble de mes questions et de mes remarques.

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre exposé. Un ajustement budgétaire n'est jamais un simple exercice comptable ni technique. C'est généralement le moment où un gouvernement confronte ses choix à la réalité, le moment où l'on peut corriger le tir, où l'on peut répondre à des urgences nouvelles, où on peut tenir compte de l'évolution du contexte économique, social et environnemental. Depuis plusieurs mois, on en parle de façon indéfinie dans ces commissions et en plénière : les défis ne manquent pas. On pense notamment à la hausse des prix de l'énergie, à la pression sur le pouvoir d'achat, aux préoccupations environnementales croissantes, aux conséquences des réformes du Fédéral sur les pouvoirs locaux et les opérateurs publics. Effectivement, les défis sont là et s'ajoutent au fur et à mesure de l'avancement de l'année.

Nous attendions donc, à notre niveau, que cet ajustement apporte certaines réponses à ces défis. Or, à la lecture des documents budgétaires, force est de constater que cet ajustement apparaît avant tout comme un exercice technique, comme vous l'avez dit, avec quelques éléments politiques. Nous voulons bien le reconnaître. Malheureusement, il y a peu de choix nouveaux, peu de réorientations, peu de réponses aux préoccupations du terrain que je viens de citer. C'est à partir de ce constat que nous souhaitons vous interroger aujourd'hui. Je commencerai par deux questions transversales : la première qui concerne les subventions facultatives et la seconde – vous en avez un peu parlé à la fin de votre exposé – qui concerne la hausse de l'inflation et la non-indexation.

Au niveau des subventions facultatives – je parle pour l'ensemble de vos compétences –, je ne serai pas très longue puisque, à ce stade, il n'y a fort heureusement pas d'économies supplémentaires dans le cadre du présent ajustement. Nous pouvons le souligner et nous en sommes heureux, même si des ajustements ont été prévus auparavant. Néanmoins, depuis le début de la législature, d'importantes économies ont été réalisées en la matière sous couvert de rationalisation. Nous croyons sincèrement, au niveau du groupe PS, que l'on n'a malheureusement pas encore toutes les conséquences de ces mesures, de ces décisions, puisque, derrière ces ajustements, derrière ces chiffres comptables, il y a des associations, des travailleurs, des bénéficiaires et des projets qui répondent à des besoins réels sur le terrain.

Aujourd'hui, pour beaucoup de structures locales, l'incertitude budgétaire est devenue une difficulté supplémentaire à gérer. Vous vous étiez engagé – et c'est positif – à transformer les subventions facultatives

en conventions pluriannuelles afin de donner une meilleure prévisibilité au terrain. Aujourd'hui, sur le terrain, il nous revient que certaines associations ne savent toujours pas si elles sont reprises dans ces conventions ou si elles sont éligibles ou non à une subvention annuelle. Elles ne connaissent pas encore les perspectives pour les prochaines années.

Pouvez-vous nous confirmer que toutes les associations qui bénéficient d'une convention pluriannuelle ont bien été informées ? Cela veut-il dire que celles qui n'ont pas reçu cette confirmation n'en bénéficieront pas ? D'autres associations pourraient-elles encore intégrer ce dispositif dans les années à venir ?

Une deuxième série de questions concerne ces nouvelles conventions. Il y a eu, autrefois, une diminution de 5 % des moyens par rapport aux montants via les subventions facultatives annuelles. Connaissiez-vous aujourd'hui l'impact de cette réduction sur l'emploi, les acteurs concernés, les bénéficiaires et les projets ? Pouvez-vous nous dire le montant de l'économie réalisée grâce à cette diminution ? Voilà pour la première partie des questions transversales.

J'en arrive ensuite à la hausse de l'inflation et à l'actualisation des mesures de non-indexation. C'est une question plus macroéconomique. Monsieur le Ministre, je suis désolée d'être un peu technique. Je vous avoue que j'ai préparé les choses pour bien comprendre et, surtout, pour essayer de bien me faire comprendre par rapport à ce que je vais vous demander ici.

L'inflation a pratiquement doublé en 2026 par rapport aux prévisions retenues lors de l'élaboration du projet du budget initial. En conséquence, les mesures de non-indexation qui ont été décidées par le Gouvernement génèrent mécaniquement – vous en avez parlé – des économies supérieures à celles qui avaient été initialement anticipées. Monsieur le Ministre, pouvez-vous, aujourd'hui ou plus tard, nous fournir une réestimation de ces économies supplémentaires pour 2026, notamment pour l'ISSEP, la SPAQuE, l'AViQ et FamiWal, dont les dotations n'avaient pas été indexées ?

Au-delà de ces chiffres – derrière les chiffres, il y a toujours des projets et des personnes –, y a-t-il eu des conséquences par rapport au rôle que jouaient ces organismes publics dans la mise en œuvre de leur politique ? Sinon, ne risquent-elles pas d'avoir des conséquences sur les actions qu'elles vont mettre en œuvre demain ? En effet, la santé, les allocations familiales et l'environnement sont des enjeux essentiels de notre société. Enfin, pouvez-vous garantir que les missions actuelles seront maintenues au sein de ces UAP ?

Toujours à ce niveau technique, avez-vous tenu compte des nouvelles règles imposées par le Gouvernement fédéral et l'adoption de la loi-

programme qui instaure l'indexation en centimes voulue par votre parti et les autres membres de la majorité fédérale en 2026 et 2028 ? Pouvez-vous nous donner le montant de l'économie réalisée dans vos UAP par l'application de ces sauts d'indexation imposés aux travailleurs et aux travailleuses – avec le soutien de votre parti qui promettait malheureusement un meilleur pouvoir d'achat aux familles lors de la campagne 2024 ?

Au niveau de la Cour des comptes, j'aimerais bien revenir sur l'impact des 13 millions d'euros sur les résultats 2026 de l'AViQ. La Cour des comptes indique que le dépassement de l'indice pivot un mois plus tôt se traduit par cet impact défavorable de 13 millions d'euros. Cela n'a pas encore été intégré dans le budget ajusté. Concrètement, vous avez cité plusieurs possibilités, mais savez-vous comment corriger ce résultat qui flatte artificiellement le solde régional ? Disposez-vous, sur l'ensemble de vos compétences, du montant de l'impact de cette indexation qui survient un mois plus tôt ? C'était pour les questions transversales. Monsieur le Ministre, j'espère avoir été claire dans mes propos.

Au niveau de l'environnement, ce qui préoccupe les citoyens et les citoyennes depuis plusieurs mois, c'est la hausse des prix de l'énergie et des carburants. Cette hausse des prix continue à peser lourdement sur les ménages, mais aussi sur les acteurs de terrain qui assurent – vous en êtes convaincu – des services essentiels au quotidien.

Nous vous avons interpellé, notamment avec Mme Roberty et M. Lepine ainsi qu'avec nos collègues, sur les pistes que vous pourriez envisager pour soulager le portefeuille des Wallonnes et des Wallons. Aujourd'hui, en matière d'ajustement, nous ne trouvons aucune proposition. Je vous avoue que l'on est un peu déçus et que l'on reste un peu sur notre faim, surtout pour les Wallons et les Wallonnes.

On nous a renvoyés vers d'autres ministres et, quand nous avons interrogé les autres ministres du Gouvernement, on nous a renvoyés vers le Fédéral. Au Fédéral, on s'occupe des problèmes des gens puisque l'on vient d'augmenter les accises sur les carburants. Actuellement, pour les Belges, les Wallons et les Wallonnes particulièrement, cela n'aide pas à terminer le mois.

Monsieur le Ministre, vous disposez aussi de leviers régionaux. Je vais prendre un exemple concret sur lequel j'ai déjà attiré votre attention : l'augmentation du prix des carburants qui impacte les intercommunales de gestion des déchets. Le transport et les collectes représentent une part importante de leur budget. Que va-t-il se passer dans quelques mois si rien n'est fait ? Il y aura une augmentation du coût du carburant, et donc du coût de la collecte des déchets. Deux solutions : le service risque de se dégrader ou la facture risque

d'augmenter via le coût-vérité. Dans les deux cas, les ménages wallons en paieront les conséquences.

Parallèlement, le Fonds pour la gestion des déchets continue d'afficher une situation financière confortable, ce qui est positif. Les recettes excèdent largement les dépenses ; il serait intéressant d'utiliser ce fonds de façon différente et de repenser son utilisation. Aucune provision n'a été constituée dans ce budget ajusté pour soutenir les citoyens et les opérateurs face à la crise énergétique. Cela signifie-t-il que vous y travaillez, que vous allez le faire, ou que le Gouvernement wallon exclut toute aide directe par rapport à cette situation ? Le Fonds pour la gestion des déchets continue à augmenter.

J'aimerais revenir sur sept éléments de votre ajustement. Tout d'abord, les économies dans les APE. C'est un sujet dont nous avons déjà débattu. La réforme est portée par votre collègue, mais cela a des conséquences concrètes dans vos matières et dramatiques pour le terrain, notamment – je reste dans la matière environnementale – par rapport aux intercommunales des déchets. À l'initial, nous vous avons interrogé sur une éventuelle exonération de la baisse de 12,5 % des subsides pour les intercommunales de gestion des déchets, de gestion et d'assainissement des eaux, ainsi que pour les intercommunales de démergement. Le travail est extrêmement compliqué pour ces intercommunales, avec toutes les problématiques qui s'ajoutent. À l'époque, je ne pense pas que vous ayez pu nous répondre clairement. Aujourd'hui, pour les intercommunales, la situation reste assez floue. Pouvez-vous confirmer que, pour 2026, les intercommunales précitées subissent bien une perte de 12,5 % de leurs subsides APE ? Pour la suite, qu'en est-il ? Cela risque-t-il de s'aggraver ou avez-vous une idée de la façon dont on pourrait abroger, changer ce type de diminution de subsides pour des intercommunales qui ont, sur le terrain, de plus en plus de travail ? Pouvez-vous nous dire, lorsque le décret APE sera abrogé au 1<sup>er</sup> janvier 2027, combien d'emplois cela pourrait concerner ?

J'en reviens au coût-vérité – qu'il s'agisse de celui de l'eau ou des déchets. Pouvez-vous nous dire s'il y aura une répercussion sur ce coût-vérité, et donc sur la facture des citoyens ? J'attire de nouveau votre attention parce que, in fine, ce sont toujours les mêmes qui se situent au bout de la chaîne qui vont payer, à savoir les citoyens et les citoyennes et, dans ce cas, les communes. Dès lors, comment comptez-vous préserver les ménages de nouvelles augmentations de leur facture ? De manière plus globale, pouvez-vous faire le point complet sur les impacts de cette réforme APE dans l'ensemble de vos départements ? J'y joins les départements liés à la Santé, aux Solidarités et à l'Économie sociale.

Je voudrais revenir sur le Plan de relance wallon. Je me permets une petite incise parce que, pour nous, ce

Plan de relance est quelque chose d'extrêmement important qui a pu apporter à la Wallonie des projets extrêmement positifs dans différentes matières et notamment dans les matières environnementales. On entend souvent des caricatures à ce sujet, mais vous le savez en tant que mandataire local, ce Plan de relance a eu des effets positifs et a apporté des projets positifs. J'aimerais revenir sur quelques projets :

- le projet 106, qui vise à limiter les fuites sur le réseau de distribution d'eau alors que celles-ci représentaient 60 millions de mètres cubes d'eau perdus chaque année ;
- le projet 122, qui vise à accélérer la réhabilitation des décharges les plus problématiques. Sept anciennes décharges ont été assainies ou sont en cours d'assainissement grâce à ce Plan de relance ;
- le projet 121, consacré au développement des centres de regroupement des terres excavées. Un sujet qui vous tient particulièrement à cœur et qui tient aussi particulièrement à cœur de nombreuses communes.

Ce sont des projets concrets qui ont été permis grâce au Plan de relance et qui vont avoir des conséquences positives sur la société de manière générale. Nous arrivons à la fin du lancement des projets de ce Plan de relance. Il faudrait voir de manière transparente où en est l'avancement de ces projets, leur trajectoire financière et ce qui sera pérennisé ou non après ce plan. Pouvez-vous nous fournir un état des lieux actualisé des fiches projets relevant de votre compétence avec l'état d'avancement, les taux d'exécution financière et les soldes restant à engager et à liquider ? La question est peut-être complexe et précise pour aujourd'hui, mais cela nous intéresserait d'avoir ces informations.

Toujours au niveau du Plan de relance, des transferts ont certainement été effectués sur le budget 2026. Pouvez-vous nous dire pour quels projets et pour quels montants ? Pouvez-vous également nous dire quels projets seront pérennisés après l'extinction du Plan de relance et lesquels s'éteindront définitivement ? Comment avez-vous pu évaluer les projets qui seront pérennisés et ceux qui, malheureusement, ne seront pas poursuivis ?

Le troisième point, vous en avez parlé, est la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles. Je pense que vous êtes convaincu que les efforts doivent être justes et équitables et qu'il faut faire contribuer davantage les pollueurs. Lors de l'examen du budget initial, nous avons accueilli favorablement et positivement votre volonté de revoir le montant de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles. Jusque-là, le positionnement wallon était pour nous extrêmement injuste. Je vous en remercie encore.

Vous avez expliqué – la Cour des comptes l'avait déjà relevé lors du budget initial – qu'il apparaissait que

l'augmentation des taux de taxation ne pouvait pas s'appliquer à l'année de déversement 2025 comme prévu, mais seulement à partir de l'année de déversement 2026. Cela entraîne une surestimation des recettes. Or, ces recettes sont affectées au Fonds pour la protection de l'environnement. Pouvez-vous confirmer que ce manque à gagner est sans conséquence pour les dépenses et les subventions financées via ce fonds ? Je pense que vous l'avez sous-entendu, mais j'aimerais bien en avoir la confirmation. Toutes les politiques environnementales financées via ce fonds pourront évidemment être maintenues.

Quatrième point, j'en viens aux déchets sauvages et à la responsabilité élargie des producteurs. Là aussi, vous en avez parlé en début d'intervention. C'est une évolution positive lorsque des moyens sont dégagés pour aider les communes à lutter contre les déchets sauvages. Aujourd'hui encore, en cette matière, ce sont les citoyens, les citoyennes et les communes qui assument ces coûts de nettoyage. Je vous l'ai dit à l'époque, et je pense que vous ne pouvez pas le dire, mais que vous êtes d'accord avec moi : les entreprises ont quand même économisé des millions et des millions d'euros que les producteurs ont jusqu'ici pu garder en poche. Maintenant, je reviens au montant de 18,2 millions d'euros. Confirmez-vous bien qu'il s'agit d'une avance de 50 % et qu'en 2027, le solde devra être versé sur base des cotisations calculées par rapport aux mises sur le marché de 2026 ? Est-ce bien exact ? Ces versements dus par les producteurs se dérouleront-ils chaque année de la sorte ? Puis-je dire au micro, Monsieur le Président, que le ministre acquiesce ? Cela fait deux questions en moins auxquelles il devra répondre. Je vous remercie pour les réponses. Si l'on peut gagner deux minutes, c'est important pour tout le monde.

Pouvez-vous également nous dire, vous ne l'avez pas dit et je vous ai déjà interrogé sur le sujet, comment cette somme va être répartie entre les différents acteurs ? Quand l'arrêté sera-t-il adopté ? Quand les communes pourront-elles disposer des moyens et selon quels critères ?

Je voudrais revenir sur le traitement des cadavres d'animaux en exploitations agricoles. Dans le justificatif, vous avez indiqué que cette révision tenait compte des factures émises en 2025, mais qui n'avaient pas pu être traitées. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il y a eu ce retard, si cela risque d'être habituel ou si c'est une problématique que l'on a simplement connue l'année passée ?

Vous avez expliqué également qu'une révision des besoins à la hausse avait été déjà prévue lors du budget initial. Pouvez-vous nous expliquer cette augmentation significative ? Est-ce lié aux épidémies animales ou d'autres causes provoquent-elles cette augmentation ? Ce secteur est confronté au monopole exercé par la société hollandaise Rendac. Envisagez-

vous une alternative ou la Wallonie est-elle obligée de travailler avec une société qui a le monopole total sur la matière ?

Le point suivant, c'est le dragage des cours d'eau où l'on avait salué le financement de cette thématique à l'initial. Nous saluons aussi que 8 millions d'euros supplémentaires soient prévus pour un total de 35 millions d'euros. C'est positif. C'est un dossier sur lequel je suis attentive, puisque les risques d'inondation et les dégâts provoqués par les inondations sont liés à l'entretien et au dragage des cours d'eau. C'est important de garder des sommes et du financement pour entretenir quotidiennement nos cours d'eau. C'est une des causes, mais il y en a aussi d'autres. J'interrogerai vos collègues par rapport à d'autres mesures qui pourraient ou qui auraient dû être mises en place. Pouvez-vous nous dire par rapport à cette augmentation si cela résulte d'une augmentation du coût des chantiers prévus ou si vous avez décidé d'en augmenter le nombre ? Pouvez-vous nous dire s'il y a des ajustements qui sont intervenus depuis le budget initial ?

Pour terminer, je parlerai des PFAS, des pesticides et des polluants émergents. C'est un sujet qui nous occupe au sein de cette Commission, mais qui tracasse et inquiète de manière globale les citoyens et les citoyennes. Le miracle n'aura pas lieu aujourd'hui, puisque c'est un ajustement technique avec quelques positionnements politiques. Sur les PFAS, nous ne trouvons malheureusement rien de neuf, rien pour les habitants qui vivent avec cette pollution et avec des inquiétudes concernant la qualité de leur environnement et de leur sol. Il n'y a rien pour accélérer la dépollution des terres contaminées dans les zones d'investigation prioritaires. Nous savons que cela risque d'être coûteux, mais c'est indispensable. Il n'y a rien non plus pour les primes financement des examens médicaux qui ont été recommandés. Je vous avoue que nous sommes un peu déçus puisque, derrière ces problématiques, il y a des citoyens et des citoyennes qui attendent des réponses concrètes et, surtout, que nos engagements se traduisent dans les faits. Malheureusement, aujourd'hui, avec cet ajustement, nous ne pouvons pas leur confirmer que c'est le cas. On sera attentif à votre action à ce sujet au niveau du prochain conclave budgétaire.

Pour conclure la partie environnement, derrière chaque ligne budgétaire, il y a des réalités très concrètes : ménages, communes, associations. Les ménages voient augmenter leurs factures. Les communes essaient de maintenir des services de qualité. Les associations sont parfois dans l'incertitude, mais vous allez peut-être les lever. Des citoyens sont aussi confrontés aux conséquences des PFAS et attendent toujours des réponses. Des acteurs de l'eau, de l'environnement, de l'économie sociale et du monde agricole ont besoin de visibilité pour pouvoir avancer. Un ajustement budgétaire peut être technique, mais c'est aussi, je l'ai dit d'emblée, une occasion de répondre aux préoccupations des citoyens et des citoyennes en

matière économique, sociale et environnementale. Aujourd'hui, cet ajustement nous laisse un peu sur notre faim, même si, comme je l'ai pu le souligner, quelques éléments sont positifs pour nous. On espère qu'au niveau du prochain conclave, vous arriverez à faire entendre votre voix et que vous amènerez des réponses pour l'ensemble des dossiers que je viens d'évoquer.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – J'espère que, malgré ma voix encore fragile – pourtant, je n'ai pas crié hier soir –, je pourrai arriver au bout de mon intervention.

Monsieur le Ministre, votre ajustement, comme Mme Dejardin vous l'a répété plusieurs fois, est présenté de manière telle à ce que l'on puisse démontrer qu'il est essentiellement technique et qu'il est là afin d'adapter les moyens aux nouveaux paramètres économiques, et ainsi prendre en compte le dépassement de l'indice pivot en décembre 2005 et juillet 2026, comme vous l'indiquiez dans les documents budgétaires.

Pour les acteurs agréés par l'AViQ, nous saluons l'immunisation des effets du report de l'indexation de la loi-programme de juillet 2025, même si nous devons à nouveau regretter que ce choix n'ait pas été opéré pour les allocations familiales et l'allocation pour l'aide aux personnes âgées, l'APA. Je n'aurai de cesse de vous le dire.

Si la santé, le handicap, les personnes âgées et les familles au sens large étaient des priorités absolues pour les Engagés en 2024, force est de constater que les ambitions électorales peinent, aujourd'hui encore, à se traduire en actions gouvernementales. Si je puis me permettre, Monsieur le Ministre – croyez-moi, je ne suis pas la seule à le penser –, on vous envoie un peu au front sans les armes nécessaires pour attaquer ou même vous défendre. En effet, votre partenaire de majorité et même vos collègues au sein de votre propre parti ne vous donnent pas les moyens financiers nécessaires pour mener une politique ambitieuse en matière de santé, de handicap, d'aide aux aînés et de soutien aux familles. Vous n'êtes donc pas le seul responsable.

Un exemple concret illustre ce décalage entre les annonces politiques et la réalité budgétaire. En début de législature, vous nous expliquiez avoir doublé les moyens consacrés à la prévention et à la promotion de la santé. C'était, pour vous comme pour nous, une grande victoire. Cependant, aujourd'hui, au-delà des discours, ce sont les chiffres qui racontent la véritable histoire.

Rappelez-vous : à l'initial 2025, votre communiqué était intitulé « Budget wallon 2025 – Priorité à la santé ». Il annonçait 40 millions d'euros destinés à doubler la provision « Prévention et promotion santé » au sein des crédits de l'AViQ. Or, force est de constater que cette enveloppe fond au soleil à mesure des conclaves budgétaires successifs. Ce qui était présenté

comme une priorité absolue semble être devenue une simple variable d'ajustement. Lors du budget initial 2026, ce sont déjà 10 millions d'euros que le Gouvernement vous a demandé de prélever sur cette provision afin de financer d'autres politiques, notamment les dispositifs de solidarité et de soutien aux acteurs du sans-abrisme, ainsi que la stratégie en faveur des familles monoparentales. Autrement dit, un quart des moyens supplémentaires annoncés ont déjà quitté la prévention et la promotion de la santé pour financer d'autres priorités gouvernementales.

Aujourd'hui, le mouvement de ponction continue, puisque vous prélevez encore 1 million d'euros en 2026 et 2 millions d'euros dès 2027 pour financer de nouvelles places de répit. Ainsi, au total, 12 millions d'euros sur les 40 millions d'euros obtenus en 2025 ont déjà été prélevés au sein de cette provision. On ne peut donc plus du tout parler d'un doublement des moyens consacrés à la prévention et à la promotion de la santé. C'est mathématique. C'est ce que je vous disais : il y a ce que l'on dit, puis il y a l'histoire qui se présente à nous.

Cependant, ne nous méprenons pas : nous soutenons l'importance d'assurer le financement des acteurs de la lutte contre le sans-abrisme – sinon, nous ne serions pas ici –, le soutien aux familles monoparentales, l'ouverture de nouvelles places de répit et la politique relative aux aidants proches. Que personne ne se méprenne sur la manière dont nous lisons ces ajustements budgétaires. Toutefois, cela est fait au détriment d'autres politiques, particulièrement la prévention et la promotion de la santé, alors que les besoins sont, là aussi, hyper importants. Ce n'est pas à vous que je dois le dire. À un moment, il faut choisir : soit la prévention est réellement une priorité, soit elle sert de réserve budgétaire dans laquelle on vient puiser chaque fois que l'on veut financer autre chose. Pour nous, c'est compliqué.

Par ailleurs, faut-il redire que chaque euro investi dans la promotion de la santé représente plusieurs euros qui ne sont pas nécessaires pour financer des soins plus lourds et plus coûteux ? J'espère que vous serez d'accord avec nous. Anticiper les besoins en santé, c'est avant tout réduire la pression sur le système de santé, mais aussi les dépenses dans le curatif. C'est un investissement sur le moyen terme qui permet d'assurer des économies sur le long terme.

Le cdH avait pour slogan « Il fera beau demain », mais, aujourd'hui, en matière de santé et de handicap, les nuages s'amoncellent dans le ciel wallon et les coups de tonnerre commencent à se faire entendre. Croyez-moi, je ne suis pas la seule à les entendre. Avec plus de 30 millions d'euros d'économies imposées dans les politiques de l'AViQ, où est passée la priorité à la santé annoncée dans votre programme électoral ?

Que devient la priorité à la santé quand vous vous apprêtez à acter des réductions dans les budgets de la santé mentale et au sein de l'AViQ, alors que le secteur, que nous avons auditionné, nous a appelés à accroître les enveloppes afin de l'aider à faire face au mal-être croissant des jeunes, des aînés – dont on reparlera en fin de commission – et de la population wallonne en général ?

Que devient la priorité à la santé quand, demain, les renforts psys dans le cadre des mesures d'urgence pourraient disparaître, alors qu'ils permettent, comme l'a redit la FéWaSSM il y a un mois, d'assurer la prise en charge de 7 605 patients en plus par an, rien que pour les services de santé mentale – les SSM – qui ne représentent qu'un tiers des ETP psys mobilisés ?

Que devient la priorité à la santé quand on fait face à une saturation des services en santé mentale, qui se traduit par la réorganisation de 5 606 personnes et de 2 170 personnes en liste d'attente, soit 7 776 personnes en recherche de soins ?

Que devient la priorité à la santé quand, depuis le mois de juillet 2024, vous annoncez une stratégie interfédérale en santé mentale pour répondre aux demandes croissantes d'intervention et réduire l'anxiété et le mal-être dans la population, mais que vous reportez cette stratégie au plus tôt à janvier 2027 ? En plus, vous la reportez, mais sans moyens complémentaires.

Que devient la priorité à la santé quand vous décidez de ponctionner 12 millions d'euros dans les moyens à la prévention et promotion de la santé ? Que devient la priorité à la santé quand on s'apprête à couper dans les budgets des centres de planning familial, alors qu'ils sont des acteurs essentiels de l'accès aux soins de santé pour les plus jeunes et de l'EVRAS, notamment ? Le planning familial, c'est essentiel. C'est une priorité en termes d'investissements en matière de prévention.

Que devient la priorité à la santé quand vous imposez une réduction des subventions facultatives de 10 millions d'euros en 2025 et de 5 millions d'euros en 2026 dans les politiques de l'AViQ ? Que devient la priorité à la santé quand le Gouvernement, lors de l'initial 2026, supprime l'intervention pour les insuffisants rénaux chroniques dans les politiques de l'AViQ ?

Monsieur le Ministre, il n'est évidemment pas trop tard pour changer votre fusil d'épaule. On vous envoie au front sans armes ; s'il ne vous en reste qu'une, il faut absolument changer votre fusil d'épaule et mobiliser vos collègues des Engagés au sein de votre Gouvernement. Il n'est pas trop tard pour partir au combat lors du prochain conclave, afin que des moyens soient injectés dans les politiques de santé, du handicap et des familles, et ainsi faire de la santé une priorité –

comme vous l'annonciez lors de votre prise en charge et lors du budget 2025.

Ce n'est pas seulement le Parti socialiste qui vous le demande, Monsieur le Ministre, mais les acteurs de la santé eux-mêmes, ceux que vous avez rencontrés au conseil général de l'AViQ et qui vous l'ont dit en rappelant qu'ils sont à l'os. De nouvelles économies seraient pour eux dramatiques. Ce sont aussi les acteurs de la santé mentale que nous avons auditionnés qui appellent à l'aide face au nombre croissant de demandes auxquelles ils doivent faire face. Ce sont également les organismes assureurs qui tirent la sonnette d'alarme en matière de santé mentale. C'est aussi Solidaris, qui a réalisé un travail important en lien avec la santé mentale des jeunes et que vous avez pu découvrir récemment, puisque vous participiez et que vous preniez la parole lors de la présentation de l'étude, ce 3 juin dernier.

La Mutualité chrétienne également attire notre attention sur la consommation croissante et plus longue dans la durée des antidépresseurs en Belgique. La Mutualité libre qui, ce 4 juin, rappelait que les mères ont deux fois plus de risques d'être en incapacité de travail pour des problèmes de santé mentale que les pères. Ce ne sont donc pas uniquement les socialistes, Monsieur le Ministre, qui vous invitent à vous battre en faveur de la santé des Wallons et des Wallonnes : c'est l'ensemble des hommes et des femmes qui, au quotidien, sont sur le terrain et se battent pour construire un modèle de santé performant et qui n'abandonne personne. Ce sont eux qui vous le demandent.

Étant donné que nous sommes dans le chapitre de la santé, je souhaite aborder avec vous l'avenir de l'AViQ. C'est là, Monsieur le Président, que je vais joindre ma question pour gagner un peu de temps et être beaucoup plus efficace dans nos débats.

Les coupes budgétaires imposées à l'agence dans ses moyens de fonctionnement, avec une réduction de 5,3 millions d'euros, la non-indexation de sa dotation et les mesures imposées en matière de non-remplacement du personnel ont et auront un impact. C'est clair. Une agence que tous les groupes ont appelée à renforcer lors de la crise covid. Il suffit de relire les travaux et les conclusions de notre Commission spéciale pour s'apercevoir que les équipes de l'AViQ ont non seulement effectué un travail exceptionnel, vu les conditions, mais aussi que les renforts consentis ne sont pas inutiles du tout. Les risques d'une nouvelle crise sanitaire, que certains ont craint avec l'épisode de l'hantavirus et la recrudescence d'Ebola, confirment à quel point nous devons disposer d'une agence forte, préparée, avec un personnel mobilisable et adéquatement formé.

Pourtant, Monsieur le Ministre, en 10 ans d'existence, l'AViQ n'avait jamais été aussi malmenée que par vous et votre Gouvernement. Elle n'avait jamais subi de pareilles coupes budgétaires jusqu'à cette année.

Certaines rumeurs évoquent même de nouvelles coupes budgétaires de 200 millions d'euros pour l'agence. Je ne sais même pas si l'on peut parler de rumeurs parce que c'est plutôt un bruit de fond.

Qu'en est-il ? Quel est le montant total des économies imposées à l'AViQ depuis 2025 ? Qu'en est-il pour les années à venir ? Pouvez-vous nous fournir un tableau récapitulatif de toutes les économies imposées à l'AViQ, ainsi que la trajectoire budgétaire imposée par le Gouvernement à l'agence à l'horizon 2025 ? Quelles sont les politiques impactées par les économies au sein de l'AViQ ? Avez-vous validé l'ensemble des pistes ? Combien d'agents n'ont pas été remplacés en 2026 ? Quel est l'impact de la norme de non-remplacement sur le personnel à l'horizon 2029 ? Pouvez-vous rassurer les agents de l'AViQ ? Vous engagez-vous à ne pas licencier de personnel d'ici la fin de la législature ? Pouvez-vous affirmer que l'agence ne sera pas à nouveau l'objet de coupes budgétaires lors des futurs exercices ?

Les agents de l'AViQ ont le droit de savoir, aujourd'hui, si les efforts qu'on leur a déjà demandés se traduiront demain par une diminution des effectifs ou par une dégradation de leurs conditions de travail. Au-delà des tableaux budgétaires, c'est aussi une question de respect pour les femmes et pour les hommes qui font vivre quotidiennement les politiques du handicap, de la santé, des aînés et de l'aide aux personnes. Pour ma part et pour le groupe socialiste, il serait particulièrement préoccupant que les économies imposées à l'AViQ conduisent directement, ou indirectement, à une réduction des effectifs ou à une perte d'expertise au sein de cette agence.

J'en viens maintenant au secteur de l'aide et du soin à domicile.

En séance plénière du 22 avril, lorsque nous vous avons interrogé sur le soutien urgent et nécessaire aux travailleuses de l'aide et des soins à domicile, de l'impact des mesures prises par le Fédéral, vous vous êtes engagé à « être attentif à l'évolution de ces mesures sur l'équilibre économique et financier de nos opérateurs ». Vous ajoutiez : « S'il y a des problèmes, je serais prêt à prendre des mesures exceptionnelles, ciblées et temporaires pour établir un équilibre financier pour nos opérateurs qui en ont le plus besoin ».

Or, des problèmes, il y en a puisque des aides familiales continuent de devoir remplir leur réservoir avec des carburants dont le prix reste élevé, et que le Fédéral n'a toujours pas mis en œuvre la moindre mesure de soutien. Pire, il augmente les accises sur le carburant. Pourtant, malgré votre engagement, il n'y a toujours aucune mesure pour les soutenir. Zéro mesure, alors que cela fait des mois que l'on vous interpelle ici et que le secteur des personnes qui se rendent au domicile et qui sont obligées d'y aller en voiture vous questionnent.

Qu'attendez-vous pour prendre des mesures exceptionnelles, ciblées, temporaires face à cette crise énergétique qui s'éternise ? Quand ce sera fini, vous n'aurez rien fait et vous devrez pouvoir vous regarder dans un miroir puisque vous avez été sans cesse interpellé. Ils sont même venus devant votre cabinet pour vous poser une série de questions et pour vous demander d'agir.

Sous la précédente législature, j'ai quand même envie de rappeler que la ministre Morreale avait dégagé une enveloppe de 32,6 millions d'euros pour soutenir les secteurs de la santé et les structures sociales. Pour l'aide à domicile, cela a notamment permis de mettre en place une aide à la mobilité par équivalent temps plein.

Soyons clairs : pour les travailleurs du domicile, la voiture n'est pas un confort, c'est un outil de travail et ils ne font pas des kilomètres par plaisir. Croyez-moi, pour faire du domicile, on ne peut pas tout le temps et uniquement prendre un transport en commun. C'est juste impossible avec la cadence qui est demandée à nos aides familiales et à nos aides ménagères.

Puisque j'aborde les travailleurs et les travailleuses du domicile, je ne résiste pas à évoquer avec vous la taxe autonomie que vous vous apprêtez à mettre en œuvre avec la complicité de votre partenaire libéral, le MR.

À nouveau, Monsieur le Ministre, il est inadmissible de faire payer une cotisation obligatoire de minimum 75 euros par personne dès 26 ans, pour des services auxquels les personnes ont déjà droit aujourd'hui. Non, il ne s'agit pas d'une cotisation permettant de renforcer la sécurité sociale en Wallonie, mais bien d'une taxe déguisée. Une taxe que le Gouvernement entend d'ailleurs présenter comme une avancée sociale qui réglerait tous les problèmes du maintien à domicile afin de donner l'illusion au MR qu'il respecte sa promesse de ne pas imposer de nouvelles taxes aux Wallons et aux Wallonnes. C'en est une.

Quel que soit l'emballage ou le nom retenu, puisque ce nom a déjà changé depuis 2018 jusqu'à aujourd'hui, demander à tous les citoyens âgés de 26 ans de payer une cotisation obligatoire de minimum 75 euros par an, versés au budget de la Wallonie, c'est bel et bien une taxe et une nouvelle recette affectée par le Gouvernement pour le Gouvernement, sans aucun service de plus.

L'impact pour les personnes qui font appel aux SAFA risque par ailleurs d'être encore plus important dès 2027 puisque, parmi les mesures d'économies proposées par l'AViQ, une réduction de l'intervention régionale dans la quote-part payée par les bénéficiaires pourrait intervenir. Allez-vous accepter cette proposition qui serait une régression sociale ?

Enfin, au-delà de la future assurance autonomie, il y a une difficulté beaucoup plus immédiate qui préoccupe

l'ensemble du secteur de l'aide à domicile, celle du contingent d'heures subventionnées. Si vous alliez à la rencontre de ce secteur, vous sauriez que les services d'aide aux familles ont des besoins qui augmentent plus vite que les moyens qui leur sont alloués. Lorsqu'ils atteignent leur contingent – j'ai évoqué cette thématique avec vous il y a 15 jours –, ils sont placés devant une alternative impossible : soit refuser de nouvelles demandes d'aide, soit poursuivre les prestations en les finançant sur leurs propres ressources.

En 2025, ce n'était pas un service ni deux services qui ont dépassé ces heures de contingent, Monsieur le Ministre ; ce n'est absolument pas anecdotique du tout. Ce sont quasi tous les services qui dépassent leur contingent cette année. Le secteur vous a déjà alerté à ce sujet.

Traditionnellement, pour être un peu pédagogue aujourd'hui, les dépassements de contingents pouvaient être absorbés grâce à une certaine solidarité au sein des secteurs. Les heures non consommées par certains services, par solidarité, servaient à d'autres sociétés. Les heures non consommées par certains permettaient de compenser, au moins partiellement, les besoins plus importants rencontrés par d'autres. Toutefois, aujourd'hui, ce mécanisme atteint ses limites. C'est un mécanisme de grande solidarité et de grande mutualisation. C'étaient peut-être des bouts de ficelle, mais cela fonctionnait par le passé.

Or, aujourd'hui, le mécanisme a atteint ses limites. En raison de l'augmentation généralisée des besoins sur l'ensemble du territoire, ce ne sont plus quelques services isolés qui dépassent leur contingent, ce sont désormais la plupart des opérateurs qui voient leur volume d'heures augmenter simultanément. Autrement dit, il n'existe pratiquement plus de réserves disponibles d'heures au sein du système pour absorber ces dépassements. Les services se retrouvent dès lors confrontés à une alternative insoutenable : refuser ou poursuivre des prestations en les finançant eux-mêmes. C'est intenable.

Cette évolution témoigne d'un problème structurel et non plus conjoncturel. Elle traduit l'écart grandissant entre les contingents actuellement financés et les besoins réels de la population, dans un contexte marqué par – on le sait, on en débat toutes les semaines aussi ici – le vieillissement démographique et par la volonté affichée par les pouvoirs publics de favoriser le maintien à domicile.

Dans ce contexte, cette situation de non-financement des heures de contingent en dépassement paraît de moins en moins tenable. Monsieur le Ministre, disposez-vous aujourd'hui d'une évaluation du nombre de services qui dépassent leur contingent ? Pour répondre aux sollicitations du secteur à ce sujet, pourriez-vous – le Gouvernement et vous-même – envisager en urgence une adaptation des contingents

afin de mieux refléter les besoins réels du terrain et d'éviter que des opérateurs ne soient contraints de financer eux-mêmes des prestations pourtant essentielles au maintien à domicile des personnes âgées ?

Je le rappelle, les gens veulent vivre de plus en plus tard dans leur domicile, en toute autonomie. Ils sont aidés par les services de maintien à domicile. Ces demandes sont croissantes. Le secteur vous demande aujourd'hui, au travers de ma voix, si vous pourriez, en urgence, prendre les mesures nécessaires pour financer ces dépassements de contingents d'heures. C'est une question très claire qui demande une réponse très claire ; l'urgence est là, Monsieur le Ministre.

Passons à présent aux allocations familiales. Lors de l'examen du budget à l'initial 2026, vous aviez annoncé la mise en place d'un groupe d'experts chargé de remettre des propositions en matière d'optimisation des allocations familiales. Le mot « optimisation » me fait toujours peur. Je vous ai d'ailleurs interrogé à ce sujet lors de la dernière commission. Les travaux sont en cours et nous n'en aurons les résultats qu'en septembre prochain, mais laissez-moi tout de même partager quelques points d'inquiétude. En effet, vous avez malheureusement déjà utilisé les allocations familiales comme variable d'ajustement budgétaire. Oui, Monsieur le Ministre, la ligne infranchissable des allocations familiales, cette ligne rouge pour les Engagés, a été non seulement dépassée, mais également piétinée par l'adoption du décret-programme révisant le décret de 2018. Ce décret-programme a plusieurs conséquences : les jeunes, dès 18 ans, sont maintenant soumis à un droit conditionnel en matière d'allocations ; un pot de 12 mois est instauré s'ils sont en recherche d'emploi ; ils perdent un supplément pour handicap.

À ces mesures s'ajoute le choix assumé par le Gouvernement et vous-même, Monsieur le Ministre, de ne pas neutraliser le report de l'indexation imposée par le Fédéral. Vous aviez pourtant l'opportunité de voter la proposition de décret qui avait été déposée par mon groupe et qui avait été validée par le Conseil d'État. Malheureusement, quand Bart De Wever impose au niveau fédéral, les Engagés et le MR disposent ; en Wallonie, ils obéissent. Vous avez donc ainsi fait 10 millions d'euros d'économies sur le dos des enfants et des familles.

Aujourd'hui, après avoir plaidé pour limiter les allocations dès le troisième ou le quatrième enfant et après avoir envisagé de supprimer les primes de rentrée ou les primes de naissance, voilà que votre partenaire de majorité propose de supprimer les allocations pour les jeunes « fauteurs de troubles ». Comment accueillez-vous cette nouvelle proposition ? La question a-t-elle déjà été évoquée au sein de votre Gouvernement ? Avez-vous sollicité le groupe d'experts sur l'optimisation afin qu'il remette un avis sur les propositions de suppression des primes de rentrée, des primes de naissance, des

allocations du troisième ou du quatrième enfant ou encore sur la suppression ou suspension des allocations pour les jeunes fauteurs de troubles ?

J'en viens aux politiques de solidarité et particulièrement à la politique de lutte contre le sans-abrisme qui a animé le débat à l'entame de la réunion de notre Commission ce matin. Lors de la dernière réunion, nous avons entendu les acteurs du secteur. Je vous remercie d'avoir été présent parce qu'un ministre qui passe du temps avec nous en commission n'a pas de prix et tout le monde ne le fait pas. Les personnes de ce secteur croient en vous et attendent beaucoup de vous ; nous aussi. Comme je vous l'ai dit il y a 15 jours, grâce à ces auditions – j'imagine que vous ne les aviez pas attendues –, aux explications fournies, aux exemples donnés et aux nombreuses propositions très concrètes qui ont été formulées, vous disposez de tous les éléments et de toutes les armes pour convaincre vos collègues du Gouvernement qu'il faut non seulement maintenir les moyens actuels, mais également et surtout les augmenter.

On ne peut pas accepter que l'objectif d'une Wallonie « Zéro sans-abrisme » soit reporté à 2050, comme on l'a entendu il y a 15 jours. Il faut que nous nous battions ; il en va de même pour vous afin que vous cherchiez les moyens nécessaires. Puisque l'on a bien compris qu'il n'y avait pas de moyens nouveaux, rendez-vous en décembre pour discuter ensemble de l'initial 2027. Il faut négocier l'adoption définitive des arrêtés permettant d'assurer le financement structurel de ces acteurs. Il faut stabiliser le secteur et s'assurer que le chiffre de 19 000 personnes sans abri ou sans chez-soi n'augmente plus. Avez-vous sollicité, Monsieur le Ministre, lors du conclave, des moyens complémentaires pour renforcer le secteur de la lutte contre le sans-abrisme ? C'est une bonne question.

Enfin, quelques mots en lien avec la note de genre et plus spécifiquement l'application du *gender mainstreaming* et du *gender budgeting* dans les politiques wallonnes. Lors des auditions au sein de la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en lien avec l'autonomie économique des femmes, presque tous les acteurs ont dénoncé une avancée trop lente de la mise en œuvre du *gender budgeting* ainsi qu'une mauvaise application du *gender mainstreaming* dans certaines politiques.

L'intégration du genre dépendrait encore trop souvent de la volonté des ministres ou des administrations. Soralia, Vie féminine et les syndicats ont également mis en avant l'importance de faire un réel *gender budgeting*, c'est-à-dire ne pas seulement identifier les dépenses égalité hommes-femmes, mais bien analyser l'ensemble du budget régional pour traduire et réduire les inégalités.

Avez-vous pris connaissance des recommandations émises lors de ces auditions ? Comment comptez-vous

vous en saisir et renforcer le *gender budgeting* et le *gender mainstreaming* ? Quelles sont les actions concrètes menées et encore à mener ?

Bref, comment allez-vous pouvoir faire comprendre à vos collègues du Gouvernement à quel point c'est important de travailler le *gender budgeting* et le *gender mainstreaming* dans les budgets et dans les actions afin de réduire les inégalités ? Les acteurs plaident également pour un renforcement de l'évaluation genrée des politiques en amont, mais également une fois mise en œuvre, ainsi que la production de données genrées.

Votre note de genre détaille les différentes mesures qui affecteront l'égalité entre hommes et femmes dans le budget initial. Cette note de genre souligne les moyens consacrés au Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes et au Conseil de lutte contre le racisme qui sont maintenus en 2026. Ces conseils sont pourtant en danger. Je sais que plusieurs de mes collègues vont interroger les ministres compétents concernant la lutte pour l'égalité des hommes et des femmes. J'ai été contactée – je ne pense pas être la seule – par plusieurs personnalités et j'ai donc énormément de questions à vous poser. Pouvez-vous nous apporter des éléments rassurants et confirmer votre volonté de ne pas voir ces deux acteurs importants disparaître ?

Le CWEHF a été créé par décret afin de garantir qu'un regard spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes puisse éclairer les décisions politiques. Depuis sa création, il a produit plus d'une centaine d'avis sur des matières aussi diverses que l'emploi, la mobilité, la santé, la pauvreté ou encore la crise sanitaire. Or, plusieurs acteurs s'inquiètent aujourd'hui des conséquences de la réforme de la fonction consultative adoptée en première lecture par le Gouvernement, ce qui m'inquiète également.

À la lecture du projet de décret, plusieurs zones d'ombre subsistent. D'une part, le CWEHF perdrait sa capacité à adresser directement ses avis au Gouvernement et au Parlement. Ses travaux devraient désormais transiter par le CESE, lequel disposerait d'un pouvoir d'appréciation sur leur transmission et leur intégration dans les avis finaux. D'autre part, rien ne semble garantir explicitement le maintien de son autonomie opérationnelle, de ses moyens humains, de ses moyens financiers ou encore de sa capacité à rendre des avis d'initiative.

Monsieur le Ministre, plusieurs observateurs craignent que cette réforme n'aboutisse à diluer la dimension du genre dans un ensemble plus large consacré à l'égalité des chances, au détriment de l'expertise très spécifique développée par le CWEHF depuis de nombreuses années. Pouvez-vous confirmer que le CWEHF conservera sa pleine capacité de rendre et de transmettre directement des avis d'initiative au Gouvernement et au Parlement ? Je ne veux qu'un « oui » ou un « non » ; il n'y a pas besoin d'épiloguer.

Enfin, pouvez-vous nous assurer que cette réforme ne conduira pas à un affaiblissement du *gender mainstreaming* dans les politiques publiques wallonnes, et que la voix spécifique des femmes continuera à être entendue de manière autonome dans le processus décisionnel ?

Votre note souligne l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la politique locale pour l'égalité des femmes et des hommes, réalisée par les provinces, qui sera adopté en 2026. Où en êtes-vous dans la négociation de cet accord de coopération ? Sera-t-il prochainement soumis aux Parlements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Vu la volonté du Gouvernement wallon de supprimer les provinces, qu'advient-il de cette politique et des moyens consacrés – on parle de 107 000 euros – une fois les provinces supprimées ? La Région reprendrait-elle les actions des 13 plateformes provinciales actuellement financées ?

Dans votre note de genre, vous reprenez, parmi les mesures actives liées au genre en matière d'allocations familiales, la conditionnalité du droit pour les 18-25 ans. En quoi la suppression d'un droit semi-automatique, couplée à la mise en œuvre d'un pot de 12 mois après leurs études, est-elle source d'un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes ? Quelle est la correction sur l'égalité apportée par cette mesure ?

Vous semblez avoir oublié aussi de mettre à jour votre note de genre concernant la provision « Prévention et promotion de la santé », puisque vous évoquez une provision de 30 millions d'euros. J'en ai parlé dans mon introduction. En effet, cette provision vient à nouveau d'être amputée de 1 million d'euros pour 2026 et le sera de 2 millions en 2027. Pouvez-vous dès lors nous confirmer le montant total de la provision « Prévention et promotion de la santé » à ce jour ? Ces 30 millions d'euros concernent-ils bien les moyens additionnels qui viennent s'ajouter aux 40 millions présents avant 2025 ?

La note de genre pointe également les bienfaits sur l'égalité entre les femmes et les hommes des accords non marchands 2021-2024 permettant de revaloriser les travailleuses du non-marchand, un secteur qui comprend un nombre important de fonctions assurées par un public quasi exclusivement féminin.

Ce constat, Monsieur le Ministre, est éclairant. Il renforce ce que nous vous disons depuis des mois et que les syndicats réclament : un nouvel accord du non-marchand. Il est primordial pour assurer de meilleures conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle pour les femmes.

Malheureusement, il n'y a aucune trace, dans cet ajustement, de nouveaux moyens pour initier un nouvel accord. L'évaluation que vous souhaitiez est-elle finie ? Vous engagez-vous à négocier un nouvel accord non marchand, oui ou non ? Vous voyez, je ne vous demande

même pas d'épiloguer. Si oui, quand les négociations pourraient-elles être lancées ?

J'en viens maintenant au chapitre sur l'économie sociale. Ici, Monsieur le Ministre, permettez-moi de conclure en abordant un pilier important de vos compétences. Voici près de deux ans que vous avez la charge de cette matière ô combien importante, et je suis bien triste de vous dire qu'un constat s'impose : vous n'avez pas pris la mesure de l'importance de ce secteur pour le développement économique de la Wallonie.

Aucun budget n'est dégagé, aucune initiative nouvelle d'envergure n'est prise pour le secteur. C'est morne plaine. Aucun mouvement significatif n'est donc à relever dans votre ajustement à ce sujet. Dont acte. À ce stade, de notre côté, nous ne pouvons que le regretter. De leur côté, les acteurs du secteur, eux, sont en droit d'attendre davantage qu'un simple statu quo.

Toutefois, plusieurs questions restent en suspens. Tout d'abord, nous ne voyons aucune trace des 50 millions d'euros dégagés par le Fédéral, promérités par notre Région. Vous nous avez indiqué en commission que le travail se poursuivait, mais on ne voit toujours rien. Doit-on en conclure que les moyens ne seront pas disponibles avant janvier 2027 ? On parle quand même de 50 millions d'euros. Est-ce bien le cas ? Si oui, pouvez-vous vous engager sur un délai ? Une réunion prévue le 20 mai devait permettre d'accélérer les manœuvres dans ce dossier. Comment cette réunion s'est-elle déroulée ?

Par ailleurs, les moyens de W.Alter n'évoluent pas. Nous supposons que vous ne souhaitez pas renforcer aujourd'hui sa capacité d'action dans l'économie sociale, par exemple, par des prises de participation ou des prêts. Vu le contexte économique morose – je suis gentille quand je dis « morose » –, ne serait-il pas judicieux justement de revoir cette position ? Cela apparaît d'autant plus pertinent vu votre stratégie en économie sociale, qui identifie plusieurs secteurs prioritaires.

Monsieur le Ministre, cet ajustement que vous présentez peut être considéré comme technique. On est bien d'accord avec cela. Il traduit surtout une réalité que le secteur de l'économie sociale a de plus en plus du mal à comprendre : votre Gouvernement n'a aucune ambition pour l'économie sociale. Si vous n'y mettez pas les moyens, on ne peut pas dire que vous avez une ambition. Il n'y a aucun moyen nouveau, aucune impulsion politique et aucune perspective claire. Comme si cela ne suffisait pas, certaines décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, comme l'abrogation programmée du dispositif SINE, risquent d'affaiblir davantage un secteur qui joue pourtant pleinement un rôle essentiel en matière d'insertion, d'emploi et de cohésion sociale.

Pourtant, l'économie sociale n'est pas un secteur marginal. Elle constitue un formidable levier de création d'emplois locaux, non délocalisables, de réinsertion professionnelle et de développement territorial. Quand vous êtes arrivé au Gouvernement, nous étions persuadés que vous aviez pris la mesure de l'importance de l'économie sociale. À l'heure où la Wallonie cherche des moteurs de redéploiement économique, elle devrait être au cœur de votre action. Malheureusement, force est de constater qu'elle demeure aujourd'hui dans l'angle mort de vos politiques. Pire, alors que le secteur est prêt à avancer, qu'il a des idées, qu'il sait comment investir et innover, le Gouvernement n'est pas au rendez-vous.

Pour le groupe socialiste, ces ajustements techniques témoignent d'une faible mobilisation à soutenir le secteur de l'économie sociale, la santé et l'action sociale, vos politiques de solidarité. Nous restons beaucoup sur notre faim. On imagine déjà vos réponses, qui seront certainement aussi techniques que cet ajustement budgétaire. Le secteur, lui, est en grande demande. Je sais que plusieurs acteurs de terrain nous écoutent. Si nous n'avons pas toutes nos réponses aujourd'hui en commission, nous n'aurons de cesse de vous interroger jusqu'à la fin de cette année 2026 et nous serons au rendez-vous pour l'initial 2027.

Avec Mme Dejardin, mais aussi avec notre président – qui ne prend jamais la parole quand on parle de budget parce qu'il préside –, nous sommes tous les trois convaincus que l'on vous envoie au front sans armes. Nous voulons vous aider. Nous faisons partie d'un groupe politique qui critique, mais qui est aussi là pour proposer des choses. Nous sommes là pour vous soutenir. Sachez que nous serons là pour écouter vos réponses. Nous serons là aussi lors du budget 2027 pour vous soutenir dans de nouvelles politiques.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vanderpe.

**Mme Mathilde Vanderpe** (Les Engagés). – Monsieur le Président, si vous le permettez, nous interviendrons à deux. Quand j'aurai terminé, si vous le voulez bien, vous pourrez donner la parole à ma collègue, Mme Jacqmin.

Je voulais tout d'abord remercier M. le Ministre qui, comme à son habitude, a fait une présentation très claire et complète. Il s'agit d'un ajustement plutôt technique. Néanmoins, il est important de souligner quelques points. Comme dans le cadre du budget initial, vous pérennisez des opérateurs dans le cadre des conventions pluriannuelles. Cela permet aux opérateurs de se concentrer sur leur cœur de métier, évite la surcharge administrative liée à la demande de subvention annuelle et stabilise les équipes. De plus, les opérateurs retrouvent une partie de leur sérénité. Nous avons encore eu l'occasion d'en discuter récemment.

Une partie des ajustements se fait à la baisse, mais c'est au regard du soutien à la politique des infrastructures des maisons de repos et des maisons de repos et de soins pour lesquelles des travaux ont déjà été réalisés. Pour Impulseo, dossier sur lequel je travaille depuis de nombreuses années, il fallait augmenter les montants compte tenu des engagements pris dans le cadre de ces primes bien nécessaires pour lutter contre la pénurie de médecins généralistes et tenir compte des demandes. Je me réjouis de voir que les crédits seront bien prévus et disponibles pour ce dispositif important pour la qualité de soins. Pouvez-vous nous indiquer combien de primes Impulseo ont été octroyées ces dernières années, afin de voir s'il n'y a pas lieu d'ajuster l'un ou l'autre critère du fonds Impulseo, pour comprendre s'il bénéficie bien à tous et permet réellement de combler la pénurie ?

Au niveau des services de santé mentale, l'augmentation est ici liée à la revalorisation de la fonction médicale pour attirer plus de psychiatres dans ces services. Là aussi, c'est un élément important dans le cadre actuel. Nous recevrons prochainement des psychiatres dans le cadre des auditions sur la santé mentale – nous aurons l'occasion d'en discuter. Vous avez aussi parlé de services qui obtenaient des subventionnements supplémentaires, notamment le service de santé mentale de Wavre. Sachez que sur le terrain, pour bien connaître l'institution, ce renfort-ci et ces éléments supplémentaires pour l'agrément pour les enfants sont attendus depuis plusieurs années. Je pense qu'ils avaient fait cette demande début 2023. C'est une aide essentielle pour répondre aux besoins actuels de santé mentale. Vous faites le job et je vous en remercie.

Au niveau des SAFA, le Gouvernement augmente également les crédits. La révision avait été réalisée à la baisse pendant le covid. Il y a donc cette nécessité de rattrapage de 2025, et l'indexation est bien nécessaire.

Je voulais aborder aussi le plan Papy-boom, mais, dans votre exposé, vous avez expliqué les différents points et répondu à mes questions.

Je voulais également intervenir au niveau des initiatives locales d'intégration. Là aussi, reventilation pour permettre leur indexation importante, qui a été estimée par le Bureau fédéral du Plan. Ces initiatives locales d'intégration visent clairement à soutenir la participation à la vie sociale et associative et à aider l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Dans le cadre du décret de juin 2024, des moyens doivent être réservés dans le cadre de la réalisation du parcours d'intégration des primoarrivants et des personnes étrangères au sens large. Cela me paraît fondamental dans le contexte international actuel. Les communes sont aussi en demande, avec parfois la volonté de travailler sur un public spécifique, notamment au niveau des jeunes. Les ILI ont également des compétences en matière de lutte contre les violences. Là aussi, en matière d'égalité des

chances, le renforcement des services de lutte contre les violences faites aux femmes, avec la consolidation et le développement des services existants pour améliorer la protection des victimes et renforcer les actions de prévention, est à souligner.

Les crédits prévus dans le domaine de l'égalité des chances permettent de développer des initiatives de lutte contre différentes formes de discrimination. On est dans la suite des actions lancées en 2025. Les subsides structurels consacrés au Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes et au Conseil de lutte contre le racisme sont maintenus en 2026. Là aussi, c'est important, d'autant plus dans le contexte actuel.

Vous prolongez le financement pour l'enquête de l'IWEPS sur les violences. Peut-être est-ce l'occasion de faire un peu le point, Monsieur le Ministre, sur cette enquête. Où en est-elle ? Quand les résultats sont-ils prévus et attendus ?

On a récemment eu les auditions sur la thématique du sans-abrisme au sein de cette Commission. Il est essentiel d'évoquer la Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme. La réforme relative aux maisons d'accueil et aux abris de nuit constitue la première traduction réglementaire de cette stratégie. C'est la mise en œuvre des mesures claires que vous nous aviez annoncées, le financement structurel du suivi post-hébergement, le renforcement du financement des abris de nuit et l'accompagnement des victimes de violences dans les maisons d'accueil. Leur adoption témoigne d'un choix clair : investir dans les leviers les plus efficaces pour réduire durablement le sans-abrisme, prévenir les rechutes et protéger les publics les plus vulnérables. La stratégie démontre la volonté de lutter contre la précarité.

Une autre avancée de cet ajustement est le soutien et l'ouverture de places de répit – on en a parlé, mais c'est essentiel – dans les centres d'accueil de jour, avec un financement qui est une première étape dans le cadre de cet ajustement et dont le financement est aussi prévu et augmenté pour l'initial 2027. Pour les Engagés, vous le savez, c'est important. On a souvent entendu que la réforme du chômage au niveau du Fédéral allait pénaliser les aidants proches. Ces places d'accueil supplémentaires en centres de jour sont une avancée majeure. Je voulais aussi souligner votre volonté de soutenir ce public. Petite question : savez-vous déjà comment seront répartis au niveau territorial les moyens supplémentaires ? Ma question arrive peut-être un peu tôt ; je le comprendrais, mais il serait intéressant d'avoir déjà une idée de la répartition.

Je voulais aussi souligner l'augmentation du BAP, le budget d'assistance personnelle pour améliorer la qualité de vie à domicile. C'est un dossier que l'on suit depuis longtemps. Il permet à la personne handicapée de recevoir un soutien dans sa vie quotidienne et à son entourage, d'avoir des soutiens pour assumer ses

responsabilités familiales et professionnelles. Vous savez, car vous l'avez encore vécu ce week-end, à quel point ce sujet de la personne porteuse de handicap me tient à cœur. Ce refinancement personnalisé permet de mieux coller à la réalité de terrain.

Au niveau des allocations familiales, les moyens budgétaires sont maintenus conformément aux prévisions du Bureau fédéral du Plan. Cela tient aux mesures adoptées lors du vote du décret-programme en mars dernier. L'avancée majeure à souligner est le relèvement du plafond d'accès au supplément destiné aux familles monoparentales, qui va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Là aussi, grâce à cette mesure, davantage de parents isolés pourront bénéficier de ce soutien renforcé, avec le plafond qui évolue largement. Cela traduit encore une fois notre volonté de mieux accompagner des familles particulièrement vulnérables. En renforçant notre soutien aux familles monoparentales, on fait le choix d'une solidarité concrète et effective entre nos citoyens. Voilà pour les sujets que je voulais aborder.

Peut-être un petit point avant de céder la parole à ma collègue. Un amendement sera déposé vendredi, mais, comme il concerne le point ici, à propos du dispositif SINE, je trouvais qu'il était important de le souligner. Pour être en cohérence avec les différents décrets relatifs à ce point, certaines dispositions du décret IDESS renvoient au dispositif SINE qui sera appelé à disparaître le 1<sup>er</sup> juillet. L'amendement remplace ces références qui deviendront obsolètes par un renvoi au nouveau cadre décretaal applicable. On change simplement la terminologie sans changer les moyens. Ce sera déposé vendredi en Commission du budget, mais ainsi, vous avez déjà l'information.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Jacqmin.

**Mme Marie Jacqmin** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre présentation. Je vais intervenir sur la partie environnement ; ainsi, c'est bien clair pour vous et vos équipes.

La principale variation concernant les recettes diverses est liée à l'adoption toute récente en ces lieux de l'accord de coopération interrégional du 9 février dernier relatif à la REP, la responsabilité élargie des producteurs. Elle concerne certains flux de déchets et les déchets sauvages. Cet ACI restaure un cadre pour le remboursement des coûts liés à l'incidence de certains produits en plastique à usage unique sur l'environnement, conformément à la directive européenne de 2019.

L'accord prévoit un mécanisme de financement pour un total de 35,45 millions d'euros, dont 50 % seront versés en 2026 et le solde en 2027. Les principales contributions concernent les emballages, aux environs de 22 millions d'euros, et les produits du tabac, 12 millions d'euros. Cet accord concrétise un principe fondamental qui est cher à notre mouvement : le

principe pollueur-payeur. De plus, nous soulignons la répartition des fonds entre les acteurs de la gestion des déchets, dont une grande majorité aux villes et aux communes – 84 % environ.

Monsieur le Ministre, des concertations seront-elles organisées entre la Région et les communes concernant l'affectation des dépenses ? Des priorités sont-elles pointées pour cette nouvelle recette ? Comment seront répartis les fonds entre les communes ?

Nous notons aussi et soulignons la pertinence de l'augmentation de 8 millions en crédits d'engagement dans le cadre du marché relatif aux travaux d'entretien et de gestion des rivières et canaux, de dragages, de curages, de gestion et d'évacuation des sédiments. Nous nous inscrivons dans cette optique d'agir en amont, de prévoir et d'anticiper afin de diminuer les risques d'inondations. Nous l'avons encore vu : c'est une menace bien réelle et qui arrive malheureusement de plus en plus souvent en Wallonie. On nous l'a encore rappelé il y a quelques jours.

Nous notons aussi, concernant les recettes affectées, une baisse globale de 1,5 million d'euros liée à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles ; celle-ci est liée au fait que l'augmentation du taux de taxation ne pourrait finalement pas s'appliquer sur l'année 2025, mais bien en 2026. Cependant, il est indiqué que cette surestimation est majoritairement compensée par une hausse généralisée des autres taxes Eau suite à l'application des paramètres d'indexation.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ? Cela impactera-t-il certains projets ou investissements ? Je vais en terminer là, puisque j'ai des questions dans d'autres domaines fonctionnels, mais vous avez déjà répondu – en grande partie – à tout.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Pour notre groupe, cet ajustement est évidemment tout sauf technique. Surtout, il arrive dans une forme de chaos budgétaire où, d'un côté, on sait que l'on creuse le déficit SEC – enfin, le Gouvernement actuel creuse le déficit SEC. On est à 572 millions d'euros, un chiffre plus élevé que prévu représentant un dérapage assez inédit. D'un autre côté, le ministre-président nous dit : « Attention, il va falloir serrer la vis. Cela va être encore pire et il faut changer de direction ». Inutile de dire que l'on s'interroge encore sur la valeur de l'ajustement qui nous est présenté.

Il faut constater que les coupes budgétaires, les carences et les faiblesses, pour l'essentiel – en tout cas, pour mon groupe –, sont toujours là. Pour la transition écologique en particulier, cela reste des choix périphériques. Le Gouvernement essaie de les souligner et de les mettre en exergue. Je reviendrai notamment sur le dragage des cours d'eau qui doit se faire. Néanmoins,

j'ai envie de dire que c'est le *minimum minimorum*. Et encore, on n'atteint même pas ce *minimum minimorum*.

Pour nous, les choix écologiques du Gouvernement restent en réalité tout à fait périphériques quand on les regarde réellement et qu'on les décortique. Cela nous semble d'autant plus grave que la crise des prix du pétrole et de l'énergie est là. On ne sait plus comment dire que ces crises se succèdent. Il faut donc trouver une solution structurelle. Même chose pour les inondations : je n'ai de cesse de répéter que cela va se reproduire.

Hier encore, en commission de Mme Galant, il s'agissait de protéger des infrastructures sportives. On sent un petit doute : « Oui, mais enfin, peut-être que non ». Pourtant, évidemment qu'il faut prendre des mesures. Il ne s'agit évidemment pas de jouer avec un initial et un ajusté pour dire que l'on bouge les mesures concernant les inondations, comme si ces projets n'allaient pas aboutir et comme s'il ne fallait pas non plus les garder à chaque initial pour que, au cas où nous aurions la chance de ne pas devoir réparer et nettoyer, on adapte au moins le bâti existant. Ces mesures concernant les inondations et ces budgets devraient rester permanentes afin de prévenir autant que faire se peut.

Le Gouvernement justifie l'austérité par un discours d'absence d'alternative. Or, notre groupe n'est pas du tout d'accord avec cette fatalité. Les choix qui sont faits sont des choix que vous avez décidés. Leur calibrage ne nous convient pas. On ne va pas revenir sur tous les choix faits en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais, hier – j'ai peut-être été traumatisée par la Commission de Mme Galant –, on désignait des directeurs et l'on revalorisait les salaires des hauts fonctionnaires. Je lui ai expliqué avoir entendu le MR s'engager 15 fois à réduire la voilure, parce que j'ai eu la chance – ou pas – de présider la Commission de M. Borsus lors de la législature précédente, où l'on s'engageait à avoir moins de directeurs, à ce que les six directeurs de Wallonie Entreprendre soient une mesure transitoire au moment de la fusion. J'y ai passé des dizaines d'heures. Le moment venu où l'on peut réduire Wallonie Entreprendre d'un directeur, on ne le fait pas et l'on y met un cabinetard. Ce sont des choix politiques, voire idéologiques, que nous ne pouvons pas rejoindre.

Cette introduction étant faite, je vais aborder l'aspect environnemental de votre budget, Monsieur le Ministre Coppieters. On peut légitimement se demander si ce budget prend la mesure de la situation et est à la hauteur des défis qui nous attendent. Dans toute une série de domaines, on n'est qu'au début et l'on ne voit que la pointe de l'iceberg, qu'il s'agisse des PFAS, des sols, des pesticides dans les eaux, de la pollution plastique ou des hauts médicaments. Sans mesure correctrice, la partie immergée risque de couler les finances de la Région dans un futur proche. On a l'impression d'une attitude attentiste, qui joue la montre et reporte les

décisions urgentes à prendre maintenant. Cela ne fera qu'alourdir la facture de demain.

Un exemple très concret est la transposition de la directive sur les émissions industrielles qui ne se fera sans doute pas dans les temps pour la Région. On écopera donc d'astreinte, sauf si ce sont des éléments d'analyse que vous êtes ouvert à contredire et si vous m'amenez d'autres éléments de discussion ou des contradictions à cette transposition tardive – je m'en réjouirai.

En matière de textiles usagés, de déchets et d'eau, il y a des directives qui doivent être transposées en ce deuxième semestre. Pour certaines, on sait déjà qu'il n'y aura pas de moyens ; vous l'avez annoncé. On espère qu'elles pourront être transposées dans les temps.

On regrette certaines aides *one-shot* qui ont disparu alors que, selon nous, elles devaient être pérennisées, comme le soutien à l'économie sociale et circulaire dans la crise du textile usagé. On est aussi en attente de suite pour ce qui est de la lutte contre la précarité hydrique après 2026. Je reviendrai sur cela. La crise du textile est évidente. Il suffit de passer devant une boîte Terre pour se rendre compte à quel point le problème est gigantesque. On aurait voulu que soit pérennisée une aide. Il n'y a d'ailleurs pas que nous qui le souhaitons, le secteur le demande également. Même chose par rapport à la précarité hydrique, je vous ai dit que je le développerais plus en détail. Les aides pour trouver des solutions et développer des alternatives sont et restent timides, à la marge.

On voulait reparler des alternatives au plastique agricole, de la consigne sur les canettes et bouteilles en plastique, de l'aide à la transition à l'agriculture bio, de l'économie circulaire, du remplacement et de l'interdiction des PFAS, de la dépollution des sols par des végétaux et de toutes les mesures *nature-based*, aussi bien par rapport à la dépollution des sols que la lutte contre les inondations, les contrats de rivière ou les contrats de captage, on ne veut pas se laisser aveugler par un dragage qui est le *minimum minimorum*. On ne va certainement pas vous dire de ne pas le faire, mais il y a beaucoup d'autres choses qui mériteraient plus d'attention et des solutions plus pérennes.

La conclusion de ce que je viens de dire est qu'il faut passer à l'échelle supérieure, généraliser et normaliser ces alternatives existantes et fonctionnelles qui ne doivent pas être laissées dans des niches à l'heure actuelle. On attend de vous que cela puisse émerger et que cela devienne structurel. On sait que vous n'êtes pas dans un contexte favorable à cela, mais si l'on peut vous y encourager et le soutenir, c'est déjà ça.

En matière de politique sociale, on était ravis des auditions sur le sans-abrisme que l'on avait demandées. Les besoins sont énormes et clairs pour tout le monde, on les a réellement entendus. Je ne reviendrai pas sur la

proposition de décret et de résolution que je suis venue défendre dans cette Commission. Les besoins sont affirmés, ils l'ont tous dit. J'ai entendu une collègue des Engagés dire que c'est une bonne chose que vous pérennisiez les aides. On attend toujours de pérenniser ces aides par rapport aux relais sociaux, maisons d'accueil et abris de nuit dans ces arrêtés. Je me vois encore me réjouir, fin 2025, de votre annonce budgétaire. On a un budget inscrit ; ils sont venus crier ici qu'ils avaient besoin de stabilisation, d'un modèle à long terme. Quand ces arrêtés, que vous avez mis sur la table et pour lesquels vous avez un accord de gouvernement, seront-ils effectifs ?

Ils en ont en effet besoin. Ce ne sont pas des lignes budgétaires, il y a des gens qui sont derrière. C'est quelque chose d'aussi impératif que la lutte contre le sans-abrisme. On a vu des petites augmentations, mais qui sont dues simplement à la prise en considération de l'index. Si c'est déjà très bien – heureusement qu'ils ne doivent pas subir cela en plus –, mais on a compris que les besoins sont beaucoup plus importants et que les moyens ne suivent pas. Surtout, vous vous êtes engagé à pérenniser, à donner de l'avenir à ces filières. Or, on n'y est pas. Quand cela va-t-il arriver ? Avez-vous un autre accord ? Avez-vous une *deadline* ? Ce Gouvernement voudra-t-il bien un jour dire « oui » et laisser passer ces arrêtés fondamentaux ?

Même chose pour l'aide alimentaire, c'est encore plus difficile à avaler, si je peux me permettre l'expression dans le contexte, parce que certains n'avalent pas grand-chose sur une journée. Là, il y a urgence. Nous, on n'arrête pas de plaider en ce sens. Je suis venue plusieurs fois devant vous en parlant des épiceries sociales, de toute la distribution de cette aide alimentaire ou encore des plateformes logistiques – je ne vais pas revenir sur tous les acteurs qui sont directement concernés par le niveau régional, même si le niveau fédéral s'occupe de l'alimentation en vivres. Par contre, la distribution est prise en charge ici. C'est socialement insupportable quand on voit de petites chiquenaudes très modestes à l'ajustement. Nous ne sommes pas satisfaits par ces lignes qui sont beaucoup trop faibles.

Je reviendrai sur les initiatives locales d'intégration plus en détail pour compléter le propos de Mme Vandorpe.

Concernant l'économie sociale, c'est la même chose. Nous avons de grosses craintes par rapport aux aides SINE. Je vais revenir aussi compléter cela. Je n'ai pas tout compris à l'amendement, et notamment au terme que vous remplaciez, Madame Vandorpe. Peut-être va-t-il répondre aux questions que je vais poser à M. le Ministre, auquel cas je m'en réjouirai.

En termes de santé et d'action sociale conjuguées, la grosse question concerne le budget de l'AViQ. Comment cela va-t-il se passer ? Où en est-on ? J'ai

écouté très attentivement ; j'essaie de barrer ce qui a déjà été posé, surtout quand cela a été dit et bien dit. Néanmoins, des questions reviendront parce que c'est un enjeu majeur à différents niveaux que j'essaierai de mettre en évidence. Notamment, où en est cette fameuse « reconcentration » des missions ?

Encore et toujours sous forme de table des matières, je viendrai avec quelques questions très précises sur l'AViQ, dont les budgets sont faramineux, avec plus de 3 milliards sur les allocations familiales. Je partage l'inquiétude des collègues de l'opposition, notamment à cause de ce que l'on a pu entendre d'infâme sur le sujet de la part de représentants du MR. En arriver à des propos comme ceux-là... J'y reviendrai après dans le détail, mais on avait déjà eu la limitation au nombre d'enfants et tout le monde s'était déjà un peu étranglé. Désormais, voilà les « fauteurs de troubles » qui pourraient être privés d'allocations familiales. Cela ne va pas la tête ? Je reviendrai dans le détail sur ces différentes questions.

Maintenant que le *teasing* est fait, ainsi que l'ordre général, je vais revenir sur des points plus ponctuels. C'est sympa de remettre au-devant de la scène, directement dans le propos, le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes. Nous aussi, on s'inquiète pour ce centre, parce qu'une réforme en cours du CESE va impacter directement le CWEHF. On a peur que ce dernier se fasse aspirer par le CESE. Ils ont une certaine forme d'autonomie qui nous semble importante. On parle d'égalité des hommes et des femmes, ce qui est éminemment important, en particulier quand on parle d'égalité des chances et de cohésion sociale. Pouvez-vous nous donner certaines assurances par rapport au fait que le CWEHF garde ses moyens humains et financiers ? Qu'en est-il de leur éventuelle absorption au sein du CESE ? Si vous pouvez nous éclairer sur le sujet, nous en serions ravis.

J'essaie de ne pas me répéter par rapport au dragage, mais nous sommes soutenant des 8 millions d'euros que vous venez apporter à l'ajusté. Cette mission dragage est éminemment complexe. Certes, il faut vider les cours d'eau et les barrages. En particulier, vous parlez de Nisramont. On sait à quel point plus le volume et la capacité des barrages et des cours d'eau sont grands, plus on va pouvoir gérer des inondations par débordement ou avoir une bonne gestion des barrages. Ce n'est jamais que la conséquence ultime. C'est le dernier bastion. Il faut donc le faire. C'est un *full* encouragement de notre part.

Le traitement de ces boues de dragage pose un problème historique. Comment fait-on pour résoudre ce problème ? Ces boues sont bourrées d'éléments toxiques, de pesticides ou de tout ce que l'on veut. Il faut les traiter. Or, aujourd'hui, on ne suit pas dans ces traitements. Par rapport à l'ensemble de la filière, que proposez-vous ? Quelle est votre vision ? Encore une fois, la lutte contre les inondations et l'adaptation du

territoire ne se résument pas au dragage. Je salue le truc, c'est bien, mais – c'est un peu la ligne directrice de tout mon propos – c'est trop peu. Ce n'est pas que vous, Monsieur Coppieters. Vous faites peut-être votre part, mais c'est trop peu dans l'ensemble des politiques du Gouvernement.

M. Dolimont – je l'ai écouté parce que j'essaie de suivre tout ce qui se passe partout en matière d'adaptation du territoire et de résilience – disait hier : « Ne vous inquiétez pas, au second semestre, on va avoir un plan ». Cela m'a réjoui. Je me suis dit qu'il y a une oreille attentive à ce qui se passe ; le Gouvernement dans son entièreté a enfin compris. Malheureusement, il a fallu les événements tragiques de mai dernier pour dire que ce sera récurrent. C'est ce que je disais à Mme Galant : cela ne sert à rien de commencer à faire le yo-yo et dire que l'on a un budget inondations que l'on va reprendre, bouger, reprendre, bouger ; vous pouvez le laisser en permanence. Si, par miracle, il n'est pas utilisé parce que l'on n'a pas eu des dégâts graves – matériels, humains ou de catastrophe –, qu'on l'utilise pour faire de la prévention, adapter le bâti ou prendre des mesures. Pour nous, vous devez laisser ce budget en permanence à l'initial, et qu'il y ait un budget plus conséquent par rapport à d'autres thématiques.

Je ne peux pas passer au travers de l'économie circulaire et notamment des questions de M. Mockel sur le transfert transfrontalier des déchets. La situation reste problématique. Il vous a interrogé plusieurs fois sur le sujet. Certaines mesures correctrices ont été prises – je ne sais pas si je dois venir dans le détail de tous ces tonnages – sur le transfert de déchets et notamment sa gestion administrative. Quand il m'a informé du dossier, il me signalait qu'un agent traite environ 130 à 140 dossiers en France et aux Pays-Bas. Par contre, en Wallonie, c'est 250 à 350 dossiers. Le transfert transfrontalier de déchets est donc une problématique énorme. Visiblement, on n'a pas les moyens à la hauteur des ambitions. Que pouvez-vous nous donner comme éléments pour renforcer l'administration, soulager la charge de travail de celle-ci et traiter cette problématique des déchets transfrontaliers ?

Le textile, c'est une crise gravissime. Je ne me répéterai pas par rapport à cela. Il s'agissait de les aider, mais on regrette le côté ponctuel de l'aide et la pression, toujours pleine et entière. Laissez-vous une porte ouverte pour d'autres mesures concernant toute la filière textile ?

L'économie sociale et tous ces projets qui servent à faire de l'*upcycling*, à faire tout un travail autour du recyclage du textile servent précisément à finir d'alimenter ces boîtes à vêtements. Il y a plein d'entreprises comme cela qui se créent, ce sont des coopératives ou des entreprises à finalité sociale ou dans le secteur de l'économie sociale. Vu la crise, cela vous a laissé un peu de marge, parce qu'elle est tendue depuis des mois. Ce que l'on aimerait, c'est que, dans

l'ajustement, vous pensiez aux projets valorisés pour favoriser les filières du recyclage, de l'*upcycling* et de l'utilisation du textile en tout genre. C'est une question par rapport aux déchets et à l'aide que ce secteur demande de pérenniser.

Sur le Fonds pour la protection de l'environnement, ma collègue, Valérie Dejardin, a été super complète. Je vous épargne la redondance.

Par rapport au code 8 en faveur de la SPGE, les inondations de fin mai vont-elles augmenter la facture pour ces objectifs de la SPGE ? La SPGE est directement liée au Fonds pour la protection de l'environnement. On fait le focus sur la SPGE et ses missions d'égouttage, de station d'épuration et de collecteur. Les efforts de décarbonation des STEP sont-ils prévus dans les moyens consacrés à la SPGE ? La décarbonation des STEP, c'est parce que l'énergie des stations d'épuration représente 30 % du coût d'exploitation. Pour les écologistes, il faut prendre le problème en amont ; moins on aura d'eau à épurer, plus on sera attentifs à notre consommation en eau et au fait de respecter ce cycle de l'eau, et mieux cela ira. En attendant, il y a des STEP qui utilisent beaucoup d'énergie. Y a-t-il des efforts faits là-dessus ? C'est un sujet qui tient fort à cœur à mon collègue, Freddy Mockel.

Est-il prévu d'ajouter des microplastiques dans la liste de vigilance des substances à surveiller dans les milieux aquatiques ? La mise à jour des systèmes d'épuration et de filtrage pour les pollutions émergentes, pour lesquelles ils n'ont pas encore été conçus, a-t-elle été effectuée – par exemple, pour les microplastiques, les PFAS, les résidus médicamenteux, les hormones, les drogues ? Est-ce également prévu dans ces moyens ? Ce sont les éléments que nous voulions mettre en évidence, particulièrement pour les missions SPGE.

Par rapport aux eaux souterraines, il y a plusieurs monographies karstiques en cours, notamment une du bassin de l'Ourthe et trois dans le bassin de la Vesdre. Quelle est leur complémentarité dans la lutte contre les inondations ? On fait ce que l'on peut pour aider et faire les liens, notamment par rapport à M. Desquesnes. Ces monographies karstiques ont-elles un lien ? On sait que ces cavités et ce système karstique sont importants par rapport à la gestion des inondations.

Sur la mise en conformité, en zone des prévention et surveillance des prises d'eau potabilisable destinée à l'embouteillage, y a-t-il une contribution des entreprises exploitantes ? Mon collègue vient de la région de Spa. Concernant le financement d'études et d'expertises nécessaires à la constatation et à l'évaluation des dommages et mesures ainsi que des études générales en vue de prévenir et de limiter les dommages dus à l'abaissement de la nappe aquifère souterraine, des honoraires et des frais d'avocat judiciaire apparaissent, y compris sous forme d'expertises et de frais

d'hypothèque. À quoi sont dus ces frais ? Que concernent-ils plus directement ? De manière plus structurelle, un projet est à l'étude pour la valorisation des eaux d'exhaure de carrière. Quelles carrières et quels projets sont touchés directement ? De quelle valorisation s'agit-il ? Comme on parle d'eaux d'exhaure, on parle peut-être aussi de sites miniers.

Ma dernière question sur la Direction des eaux souterraines porte plus spécifiquement sur la subvention 2024-2026 de l'Union des villes et communes de Wallonie et de la Fédération des CPAS pour la coordination de la lutte contre la précarité hydrique par l'intermédiaire des CPAS. La précarité hydrique représente un problème grave, puisqu'il s'agit tout simplement de boire. Quelles suites seront données à ces mécanismes après 2026 ? Comme je le disais à l'entame de mon propos, on regrette que certaines mesures soient uniquement des *one-shot*, alors qu'elles concernent des problématiques de fond.

La Direction des risques industriels, géologiques et miniers mène une étude de valorisation durable des terroirs de l'arc minier wallon. Où en est-on ? Avec qui cette étude est-elle menée ? Pour quand ses résultats sont-ils attendus ? Comme pour les eaux d'exhaure, c'est une problématique structurelle qui nous tient à cœur et que l'on veut suivre de près. Je profite donc de cet ajustement pour vous poser la question.

Il est fait mention d'un marché public de service relatif à la « préparation du programme d'exploration national du sous-sol partie Wallonie : première phase, retraitement des données existantes de 2025 ». Quelles sont vos collaborations avec François Desquesnes ? Pourquoi procéder à un retraitement ? Qu'est-ce qui a changé ? Quelle est la pluriannualisation de ce programme ? C'est éminemment important, puisque cela concerne l'exploitation de notre sous-sol minier.

Je referai peut-être un autre tour de questions ultérieurement, car je m'efforce de ne pas répéter des questions déjà posées, mais, ce faisant, j'en oublie peut-être certaines. J'aviserai en fonction de vos réponses.

J'en viens à la prévention des pollutions. Depuis fin 2023, la Wallonie est confrontée à une nouvelle crise environnementale majeure – la crise des PFAS – issue de la découverte, dans plusieurs milieux environnementaux, de substances polluantes émergentes non normées qui présentent ou sont susceptibles de présenter un impact sur la santé et l'environnement. Cette crise s'est d'abord centrée sur l'eau potable avant de s'étendre à d'autres milieux environnementaux impactés par ces substances : les eaux de surface, le sol et l'air.

Le DEE du SPW ARNE s'inquiète des possibles répétitions de ce type de crise pour d'autres substances polluantes émergentes non normées, notamment pour les substances qui figurent sur la *watch list*. Par

conséquent, il entend améliorer sa pratique de gestion de ces nouveaux polluants émergents pour mieux les appréhender et structurer des actions de réponse adaptées spécifiquement et uniquement pour la protection de la ressource en eau. Monsieur le Ministre, que faites-vous pour répondre à cette inquiétude tout à fait légitime du SPW ARNE et de la population tout entière ? Comme je le disais à l'entame de mon propos, on ne voit peut-être actuellement que la pointe de l'iceberg.

À l'échelle européenne, la Belgique semble particulièrement exposée aux PFAS. Cette problématique va entraîner des coûts pharaoniques pour la Région. Il est crucial de ne pas uniquement intervenir en pompier pour endiguer, réparer ou restaurer, mais bien d'avoir le courage de mettre les producteurs devant leurs responsabilités économiques, juridiques et sociétales, ainsi que de faire pression pour interdire les PFAS. Dès lors, où en est-on dans la transposition de la directive relative aux émissions industrielles et aux émissions d'élevage ? La ligne du temps que vous avez évoquée vous place en retard sur le calendrier imposé par l'Union européenne. C'était également dans mon introduction. Je vous avais promis de développer le point. Avez-vous déjà intégré ou prévu les astreintes auxquelles risque d'être confrontée la Région pour le retard de cette transposition ?

J'en viens au fameux dispositif SINE. On a tous bien compris que le dispositif SINE, qui permet aux entreprises d'économie sociale d'engager et de maintenir des travailleurs qui sont très peu qualifiés, a été regroupé dans le cadre de la fusion des aides à l'emploi dans le dispositif unique qui s'appelle Job+, que votre collègue Pierre-Yves Jeholet a fait voter le 20 mai dernier. Vous aviez négocié que les entreprises d'économie sociale puissent maintenir un soutien, mais il y a peu de concret. C'est un peu la même catastrophe que pour ceux qui sont derrière et qui attendent ces arrêtés du Gouvernement. On attend là aussi des arrêtés, et les responsables d'entreprises d'économie sociale sont inquiets. Un transfert de 2,2 millions d'euros a déjà été évoqué. Je ne vais pas rappeler les AB et les programmes.

Je ne sais pas si l'amendement de Mme Vandorpe y répond, car nous avons une question assez précise, que ma collègue Bénédicte Linard va par ailleurs développer chez M. Jeholet. Quand la majorité a voté ce décret Job+, qui fusionne et qui transforme les aides à l'emploi, on a dit pendant le débat tout ce que l'on en pensait, et surtout ce que l'on pensait de ses limites. Différents secteurs sont dubitatifs quant à la mise en œuvre concrète de cette réforme, notamment sur les modalités de mise en œuvre de l'aptitude réduite. Quels sont les critères de la procédure qui vont permettre d'entrer dans cette catégorie ?

Le texte prévoit l'assimilation pour les travailleurs défavorisés et les travailleurs gravement défavorisés,

mais cela ne concerne pas les entreprises d'insertion. Pourtant, les IDESS, les initiatives d'économie sociale et les entreprises de travail adapté qui emploient également des SINE devraient pouvoir bénéficier d'une transition vers Job+. Qu'est-il prévu pour ces emplois dans ces entreprises ? Monsieur le Ministre, je vous repose la question quasi in extenso, parce que ces entreprises et ces publics ont besoin de réponses directes. Vont-ils pouvoir bénéficier de cette aide SINE aussi, ou seront-ils des oubliés ?

Ce serait intolérable et l'on se battrait pour que cela puisse être réintégré. On était plutôt rassuré par vos premiers mots, mais ils sont trop génériques. Il nous faut des précisions sur les publics visés. Je pense que je les ai bien tous cités. Je ne voudrais pas en oublier. Vous oubliez, par exemple, les ETA, mais je ne les ai pas oubliées. Si vous oubliez un secteur comme celui-là, c'est tout le secteur qui morfle derrière. La réponse du ministre et ses engagements, fussent-ils dans cette discussion budgétaire, sont évidemment très importants.

Il est important que l'on puisse insister à nouveau, dans le propos d'Ecolo, sur le fait que ces travailleurs SINE sont des gens très éloignés de l'emploi. C'est un petit coup de pouce pour arriver à insérer dans ces entreprises des gens qui ont des profils psychosociaux compliqués, des soucis de santé. Ce n'est pas anodin de pouvoir, en plus, avoir cette aide SINE dans ces entreprises d'économie sociale. Je ne vais pas revenir sur tous les employeurs concernés. Ce sont aussi des CPAS, des AIS, des SLSP et des CISP. Beaucoup de travailleurs sont concernés. J'aimerais une réponse précise pour les différentes entreprises que j'ai citées.

Par rapport aux frais de séjour et aux besoins en général dans les maisons de repos et dans les maisons de repos et de soins, à voir le budget diminuer autant, j'ai bien compris que l'on avait surestimé ces frais de séjour et ces demandes en maison de repos. Je suis complètement interloquée, quand on voit l'état des maisons de repos, que l'on ait surestimé à ce point. Cela ne vous interpelle pas ? Vous n'avez pas dit un mot sur le fait que la demande est bien plus basse que ce que l'on avait estimé. Comment a-t-on un hiatus aussi grand ? J'aimerais votre appréciation politique de la chose.

Du coup, peut-on réaffecter ces moyens à une politique des aînés plus directement ? On compense, mais on en arrive finalement à des compensations qui font que l'on n'initie rien de nouveau et qu'il n'y a rien qui est directement alimenté. Je suis un peu sidérée. Je suis très demandeuse de votre éclairage par rapport à cela.

La question à 1 000 francs, c'est l'avenir de l'AViQ. Les pistes sont en cours de considération et en cours d'étude. Quelles pistes sont avancées par l'AViQ et les comités de branche jusqu'à présent ? Où ces économies vont-elles concrètement s'opérer ? Surtout, est-ce

terminé ou, au contraire, va-t-on encore avoir des économies ? En effet, on gratte sur l'AViQ et pas qu'un peu ; j'ai envie de dire qu'ils sont à l'os. C'est assez paradoxal de la part du parti de la santé de s'attaquer à l'AViQ.

Au stade où l'on en est, on aimerait des indications par rapport à ce qui va se passer dans le futur en ce qui concerne l'AViQ qui est un pilier de nos politiques de santé et de protection sociale, du handicap et de la famille.

J'aurais aussi voulu faire un point sur les plannings familiaux, qui sont évidemment hyper importants. Toutes leurs missions nous tiennent fondamentalement à cœur. Ils assurent aussi l'interruption volontaire de grossesse et l'accès à ce droit. Ces plannings familiaux sont des portes d'entrée formidables. Je salue leur travail, en particulier celui d'une grande responsable liégeoise malheureusement décédée récemment.

Sur les allocations familiales, j'ai dit tout le mal que je pensais des propos tenus par le MR. Pour nous, c'est imbuvable. Je ne vais pas les répéter, je perdrais mon temps à le faire, mais je préférerais finalement ne plus jamais les entendre. On a été aussi très choqués – je ne vais pas répéter ce que les collègues ont dit – par le fait que l'index ne soit pas neutralisé, alors qu'il y a eu toute une démarche, notamment du Parti socialiste, pour bien démontrer que vous aviez les moyens de le faire. Non, cela ne nous était pas imposé par le Fédéral. Vous pouviez le faire et cela n'a quand même pas été fait. Vous aviez tout à fait les moyens de le faire.

Concernant les 18-21, vous vous êtes attaqué à ce public, ce qui est innommable. C'est s'attaquer en plus à la jeunesse. Et après quoi ? Il y a déjà un impact sur l'accès aux études où l'on vous fait payer le minerval plus cher, mesure pour laquelle ils sont dans la rue et n'arrêtent pas de dire : « Par pitié, considérez-nous ». Monsieur le Ministre, vous savez à quel point le covid a eu des impacts sur cette jeunesse, mais pourtant, on laisse des 18-21 avec des allocations familiales conditionnées au fait de faire des études ou de suivre une formation. Je l'ai dit plusieurs fois en commission, mais je le redis : c'est typiquement une période de la vie où l'on se pose plein de questions. Ces jeunes sont aujourd'hui malmenés, comme les taux et les chiffres de la santé mentale le montrent. Pourquoi venir en plus leur donner un coup dans les tibias ? C'est quand même incroyable.

En plus, envoyer ce signal via les allocations familiales, il y a un côté gravissime – et j'ai envie de dire débeatable – au vu de la solidarité familiale par rapport à ces jeunes qui s'interrogent. Où en est-on par rapport aux réflexions sur l'optimisation des allocations familiales ? Quand le travail des experts doit-il aboutir ? Quel est le calendrier précis ? Y a-t-il de premières pistes dégagées ? Vers quoi allez-vous ? On a pu entendre des dates dans l'expression parlementaire

de la majorité. Quelles sont les barrières et comment allez-vous garantir l'accès à ce droit que sont les allocations familiales ?

La prise en compte de l'indexation pour les relais sociaux et les maisons d'accueil, entre autres, c'est déjà cela. Il y a beaucoup de salaires dans ces secteurs, donc si l'on ne prend pas en compte l'indexation, le décalage est énorme. La seule prise en compte de l'indexation n'est pas suffisante du tout. Après toutes les auditions, les débats et les propos rassurants que vous tenez, j'espérais un geste à l'ajustement. Il faut un geste par rapport au sans-abrisme, à l'aide alimentaire et à l'urgence dans la rue.

Je ne sais pas ce qu'il en est de la manif d'aujourd'hui, mais ce sont ces secteurs qui sont dans la place. Dans le train, j'ai vu les secteurs de l'action sociale et de l'aide de première ligne. Ils disent être exsangues et avoir besoin d'argent. Ils l'ont dit dans cette Commission. On aurait espéré un geste plus important. Il n'y en a pas à ce stade, c'est juste une prise en compte de l'index. Où en sont les arrêtés ? Quand vont-ils passer ? Je me répète, mais c'est tellement important. Ils ont besoin de moyens, de perspectives et d'être rassurés. Il en va de la vie humaine et du respect.

Je suis revenue plusieurs fois en commission sur les initiatives locales d'intervention. Mme Vandorpe a insisté sur les étapes passées dans le dossier, qui sont une finalisation du dossier en cours depuis la législature précédente. Il reste le diagnostic de la demande. Les initiatives locales d'intervention nous permettent d'intégrer des personnes qui débarquent sur notre territoire et de répondre, en partie, de manière très limitée et avec trop peu de moyens, au minimum de base d'intégration auquel on s'est engagés, aussi bien au niveau fédéral que wallon. Je reviens souvent sur le parcours d'intégration, car c'est une obligation qui a été mise en avant pendant longtemps et qui a été durcie par les partis de droite. Elle est d'application en Région wallonne. Si l'on veut donner une effectivité à ce parcours d'intégration que vous appelez de tous vos vœux, il faut s'en donner les moyens. C'est une obligation légale à rencontrer.

Or, par rapport aux ILI, vous affirmiez, le 21 avril dernier : « L'objectivation de l'offre et de la demande est bien en cours et l'observatoire a terminé le cadastre de l'offre pour toutes les missions des ILI – citoyenneté, accompagnement social, accompagnement juridique, et cetera. Ces données doivent maintenant être analysées et interprétées ». C'est toujours l'étape qui fout les jetons, ce moment où le Gouvernement et ses cabinets analysent et interprètent la demande et que l'on voit le truc se réduire à peau de chagrin. « L'observatoire poursuit actuellement le diagnostic de la demande, qui est une étape indispensable à l'élaboration d'une programmation. Les premières pistes issues de ce travail de diagnostic sont attendues pour le mois de juin. Cette programmation servira de référence pour, le cas échéant,

objectiver les besoins supplémentaires et examiner de manière fondée d'éventuelles demandes de renforcement du financement. Il ne serait ni cohérent ni conforme à l'esprit de la réforme d'opérer des ajustements dès 2026 sans une telle objectivation ». Je suis d'accord avec vous. Maintenant qu'ils sont objectivés, peut-on avoir les résultats et revaloriser les ILI, s'il vous plaît ?

Sur le chapitre de l'économie sociale, j'ai envie d'insister sur le fait que vous êtes venu avec un programme par rapport à l'économie sociale. Fondamentalement, vous êtes conscient du rôle de cette économie réelle, qui doit exister davantage par rapport à l'économie gérée par M. le Ministre Jeholet. Il y a des économies que l'on soutient et qui font partie de l'économie dite traditionnelle, soutenue notamment par le ministère de M. Jeholet ; ce sont des économies très porteuses.

Néanmoins, l'économie sociale a comme avantage de mettre l'humain au cœur des problématiques qui sont aussi environnementales, parce qu'il n'y a pas de justice sociale sans justice environnementale, et vice-versa.

J'ai essayé de prendre l'exemple du textile. Pour moi, le textile est un levier énorme. Le problème est là, cela déborde de partout, et tout le monde le sait. Il faut activer et il faut financer l'économie sociale sur quelque chose de long terme. D'abord, il faut aider toute l'économie sociale qui s'occupe de son recyclage – notamment Terre, et cetera – et ne pas arrêter ce *one-shot*. Il faut donner des moyens structurels. Vous engagez-vous, Monsieur le Ministre, à revoir cela, à pérenniser ces moyens ou, a minima, à faire un deuxième *one-shot* parce que le problème n'est pas résolu ?

Deuxièmement, quelles sont les filières de l'économie sociale par rapport à cette réutilisation du textile et à la diminution de cette consommation effrénée de millions de tonnes de vêtements qui viennent de chez Shein ? Comment fait-on pour s'y attaquer via l'économie sociale ? Pour moi, vous feriez d'une pierre deux coups : vous valoriseriez une économie et vous créeriez de l'emploi dans des secteurs qui vont vous permettre d'économiser l'après-coût, c'est-à-dire le recyclage, et cetera. Comme vous avez les deux en main, vous allez le voir en direct. C'est simplement pour servir une bonne cause.

En termes d'économie sociale, il y aurait beaucoup de choses à dire, mais je me focalise sur Terra Alter. Je pense que la question n'a pas été posée. En juillet 2024, le groupe Terre se lance dans l'alimentation durable et responsable avec l'ouverture de la légumerie Terra Alter Belgique à Chênée, en province de Liège. Cette nouvelle installation est dédiée au lavage, épiluchage et découpe de légumes frais, locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique. L'objectif est de fournir des

produits sains aux collectivités, telles que les crèches, les hôpitaux, les restaurants et les écoles.

Monsieur le Ministre, on voit une petite augmentation en ce qui les concerne. Estimez-vous que c'est suffisant ? Quel est l'impact de la mesure de votre Gouvernement sur les repas scolaires qui sont terminés ? Je suis liégeoise et proche du secteur de l'économie sociale, en particulier de ceux qui transforment les produits de l'agriculture biologique et de cette alimentation saine. Quel est l'impact des mesures que vous prenez par rapport à cela ?

Je veux bien qu'il y ait une petite amélioration à l'ajusté et que vous disiez : « On va mettre quelques petits euros dans le chef de M. Coppieters, ainsi on pourra dire que l'on soutient Terra Alter Belgique ». Je vous en remercie. Cependant, quand vous descendez tous les repas et toutes les collectivités qui sont là aujourd'hui, que leur répondez-vous par rapport à cela ?

Dans votre plan d'alimentation durable pour tous, qu'allez-vous répondre à cette mesure de désinvestissement énorme dans toute la filière de l'alimentation durable, notamment par rapport aux collectivités, aux écoles et aux repas scolaires qui ne seront plus financés ?

J'avais une remarque qui me tenait à cœur, et je suis déjà revenue sur le Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. J'avais quelques remarques sur la note de genre, mais elles rejoignent quasi en tous points celles de ma collègue du Parti socialiste. Je ne vais donc pas les poser, mais je les rejoins complètement. Dès lors, si vous pouvez lui répondre, cela me ferait plaisir.

**M. le Président.** – Nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 38 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**Projet de décret  
contenant le premier ajustement du budget  
général des dépenses de la Région wallonne  
pour l'année budgétaire 2026  
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Exposé particulier afférent aux compétences du  
ministre de la Santé, de l'Environnement, des  
Solidarités et de l'Économie sociale  
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5)  
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5)**

**Budget des unités d'administration publique  
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*)  
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 –  
Annexe 10 *partim*)**

**Question orale  
de Mme Rachida Aït Alouha  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « les inquiétudes du secteur non marchand  
et la manifestation du 16 juin 2026 »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « l'asphyxie des initiatives de  
développement de l'emploi dans le secteur des  
services de proximité à finalité sociale (IDESS)  
due aux retards de paiement »**

**Question orale  
de Mme Sabine Roberty  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « la rencontre de M. le Ministre avec les  
organes de l'Agence pour une vie de qualité  
(AViQ) »**

**Discussion générale  
(Suite)**

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ammi.

**Mme Jamila Ammi (PTB).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre exposé. À la lecture de cet ajustement budgétaire, un constat s'impose : derrière l'affichage d'une protection des secteurs sociaux, nous voyons surtout des actualisations techniques, des corrections de trajectoire budgétaire, l'utilisation

d'excédents de trésorerie, des baisses de liquidation et des réallocations de crédits.

Or, pendant ce temps, les besoins sociaux continuent d'augmenter, la précarité progresse, les prix de l'énergie aussi et ceux de nombreux biens essentiels restent élevés. Les conséquences des tensions internationales et de la guerre pèsent directement sur le budget des ménages. Les services sociaux, les aides à domicile, les structures d'accueil, les maisons de repos ainsi que les acteurs de la santé mentale sont sous pression. Aujourd'hui, une partie importante du secteur non marchand était dans la rue, devant ce Parlement, pour dénoncer le manque de moyens et le manque de perspectives.

Dès lors, pouvez-vous garantir qu'aucun service, aucune place d'accueil, aucun emploi et aucun bénéficiaire ne subira les conséquences de cet ajustement budgétaire ? Ou faut-il comprendre que le Gouvernement reporte à l'automne les réponses structurelles aux besoins qui explosent aujourd'hui sur le terrain ?

Concernant l'AViQ, les crédits de votre département n'augmentent finalement que très faiblement en liquidation, alors même que l'impact des paramètres macroéconomiques représente à lui seul plusieurs dizaines de millions d'euros. Cela signifie que des économies ou des compensations absorbent une grande partie de l'indexation. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement interpellés par la diminution de la dotation de l'AViQ pour les missions paritaires et surtout par la réduction de près de 18 millions d'euros liée aux frais de séjour en maison de repos, maison de repos et de soins, et en centres de soins de jour. Vous expliquez qu'il s'agit d'une actualisation technique.

Pouvez-vous confirmer clairement que cette diminution n'aura absolument aucun impact sur le financement réel des établissements, sur les conditions de travail du personnel ou sur la qualité de l'accompagnement des résidents ? Quels sont précisément les paramètres qui justifient cette réduction ? Quel volume de journées facturées ? Quel taux d'occupation ou quelles hypothèses ont été revus ? Pouvez-vous fournir la ventilation entre maisons de repos, maisons de repos et de soins, et centres de soins de jour ?

J'en viens à la santé mentale, où nous restons sur notre faim. Alors que tous les acteurs du secteur alertent sur l'augmentation des besoins, sur les listes d'attente et sur la détresse psychologique grandissante, notamment chez les jeunes, nous ne voyons pas de renforcement structurel significatif dans cet ajustement. Pourtant, on sait que plusieurs facteurs structurels augmentent le risque d'épuisement psychologique chez les jeunes et les étudiants. Les difficultés financières vont s'accroître, sachant que le minerval risque de passer à 1 200 euros si l'on ne continue pas la lutte. Le genre et

le milieu social d'origine rend parfois nécessaire de cumuler études et emploi ainsi qu'une insécurité matérielle.

Je vous rappelle que ces jeunes ne savent pas toujours comment ils vont payer leurs études, leurs kots, ni comment ils vont réussir à se nourrir correctement, se soigner, s'habiller ou tout simplement vivre un peu. Vous pensez que cela n'a pas de conséquences psychologiques ? Il s'agit d'un véritable problème de société et de nombreuses voix appellent à agir sur les conditions de vie et d'études plutôt que de renvoyer la responsabilité aux seuls jeunes et étudiants. Quels moyens nouveaux sont prévus pour la santé mentale, pour les jeunes, mais aussi pour les équipes mobiles, pour les services de première ligne et pour la réduction des listes d'attente ?

Sur les allocations familiales, nous constatons que l'augmentation de la dotation est essentiellement liée à l'indexation. Par contre, nous observons également une diminution de la dotation destinée au paiement des allocations familiales via FamiWal. Pouvez-vous préciser si cette diminution correspond aux économies réalisées à la suite du report de l'indexation ou à la limitation du cumul de certaines allocations pour les jeunes de plus de 18 ans en situation de handicap ? Quel sera l'impact réel des mesures décidées par votre Gouvernement sur les revenus des familles concernées ?

Concernant le plan Papy-boom et les infrastructures d'accueil, nous constatons une diminution importante des liquidations, tant pour le plan Papy-boom que pour les programmes d'accueil et d'hébergement et pour le plan ERICH.

Vous invoquez aussi des adaptations liées aux dossiers attendus et l'utilisation d'excédents de trésorerie. Concrètement, quels projets sont retardés ? Quels projets sont reportés ? Quels investissements n'arriveront pas sur le terrain en 2026, alors que tout le monde connaît le manque de place et les besoins liés au vieillissement de la population ?

Sur la lutte contre le sans-abrisme, le Gouvernement affiche des ambitions importantes dans sa stratégie 2025-2029. Cependant, lorsqu'on regarde les montants inscrits dans l'ajustement, les renforcements apparaissent relativement modestes. Quelle est l'enveloppe réellement nouvelle consacrée à la sortie du sans-abrisme, en dehors des simples indexations et réallocations ? Combien de places supplémentaires seront créées ? Combien d'équipes supplémentaires seront financées ? Combien de personnes bénéficieront d'un accompagnement renforcé après leur sortie d'un dispositif d'hébergement ?

Je voudrais également attirer votre attention sur la situation des services d'aide à domicile. Ces travailleurs et travailleuses nous alertent depuis longtemps sur l'explosion de leurs frais de déplacement et sur l'insuffisance des compensations prévues. Quelles

réponses budgétaires concrètes apportez-vous à cette problématique dans le présent ajustement ?

Enfin, concernant l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, nous avons davantage l'impression d'une continuité budgétaire que d'une véritable montée en puissance. Quelles nouvelles mesures concrètes seront financées en 2026 ? Quels montants et quels objectifs mesurables avez-vous fixés ?

Je vais terminer par l'économie sociale. Nous constatons un déplacement des moyens des entreprises associatives vers des dispositifs bénéficiant d'avantages et des entreprises privées. Quelles seront les conséquences de ces choix pour les associations concernées et pour l'emploi existant dans le secteur de l'économie sociale ? Car au fond, la question qui traverse l'ensemble de cet ajustement est simple : face à l'augmentation des besoins sociaux, où sont les moyens nouveaux, et surtout quand les verrons-nous arriver sur le terrain ?

Je passe maintenant à vos compétences concernant l'environnement. Monsieur le Ministre, un élément revient à plusieurs reprises : les conséquences financières de la pollution environnementale continuent d'être assumées par la collectivité, tandis que les responsables de cette pollution restent largement absents de l'équation.

Le premier exemple concerne les cours d'eau. Le budget consacré à leur entretien passe de 27 à 35 millions d'euros. À première vue, cela pourrait apparaître comme une bonne nouvelle. Lorsqu'on lit cependant les explications, on comprend rapidement que cette augmentation n'est pas le résultat d'une politique plus ambitieuse. Elle sert principalement à absorber l'augmentation des coûts des travaux, la raréfaction des filières de gestion des sédiments et surtout les surcoûts liés aux PFAS.

Autrement dit, les Wallons paient aujourd'hui la facture des pollutions dont ils ne sont pourtant pas responsables. Pour certains citoyens, c'est même une double peine : ils subissent les conséquences sanitaires de la contamination et ils financent ensuite, via leurs impôts, le nettoyage de cette pollution. Mais où est le principe du pollueur-payeur, Monsieur le Ministre ? Comment expliquez-vous que, cinq ans après la découverte des contaminations en PFAS en Wallonie, aucun grand pollueur ne participe encore significativement au financement des coûts supportés par les pouvoirs publics ?

Quelles démarches avez-vous entreprises pour récupérer auprès des responsables les montants engagés par la Région ? Quels montants avez-vous déjà récupérés ? Quel montant espérez-vous récupérer à l'avenir ? Si aucune récupération n'est aujourd'hui

envisagée, pouvez-vous expliquer aux citoyens pourquoi ce sont eux qui continuent à payer la facture ?

J'en viens ensuite à la question des déchets sauvages. Nous avons adopté il y a quelques mois le dispositif relatif à la responsabilité élargie des producteurs. Sur le principe, mon groupe, le PTB, soutient évidemment l'idée que les entreprises qui mettent sur le marché des produits générant des déchets doivent participer à leur prise en charge. Toutefois, nous avons appris que le Gouvernement wallon avait accordé une réduction importante de la contribution demandée aux industriels. Lors de nos débats du mois de mars, vous expliquiez que les montants avaient été revus à la baisse afin de « préserver la viabilité économique ». Concrètement, cela représente une ristourne d'environ 30 %. Selon les chiffres avancés à l'époque, cela signifie que les communes auraient pu disposer de plusieurs millions d'euros supplémentaires pour lutter contre les déchets sauvages.

Dans un contexte où les pouvoirs locaux peinent à financer les opérations de nettoyage, où les dépôts clandestins se multiplient et où les citoyens réclament davantage d'actions, pourquoi avoir choisi de protéger les marges des industriels plutôt que les finances des communes et la qualité de notre environnement ? Sur quelle base économique cette réduction a-t-elle été accordée ? Pouvez-vous démontrer que les montants initialement prévus menaçaient réellement la viabilité des entreprises concernées ?

Enfin, je voudrais aborder le Fonds pour la protection de l'environnement et la situation de la SPGE. Votre ajustement prévoit une diminution de 5,5 millions d'euros des prêts accordés à la SPGE, au motif que les besoins seraient revus à la baisse en 2026. Cette explication interpelle ; en effet, la SPGE est en première ligne pour l'assainissement des eaux usées, la protection des captages et la préservation de la qualité de nos ressources en eau. Or, les défis environnementaux ne diminuent pas. Nous venons justement de parler des PFAS. Nous connaissons également les problèmes liés aux pesticides, aux nitrates, aux micropolluants et à la dégradation générale de la qualité des masses d'eau.

Dès lors, comment expliquez-vous que les besoins de la SPGE diminueraient aujourd'hui ? Quels investissements sont reportés ou abandonnés ? Quels projets d'assainissement, de modernisation ou de protection de la ressource sont concernés par cette diminution ? Pouvez-vous garantir qu'aucun retard ne sera pris dans la lutte contre les pollutions qui affectent nos cours d'eau et notre eau potable ?

Plus largement, cet ajustement budgétaire donne parfois le sentiment que la Wallonie continue à gérer les conséquences environnementales plutôt qu'à faire payer ceux qui en sont à l'origine. Entre les PFAS financés par les contribuables, les contributions des industriels

revues à la baisse et les moyens de la SPGE qui diminuent alors que les défis environnementaux s'aggravent, nous avons le sentiment que le principe pollueur-payeur reste davantage un slogan qu'une réalité budgétaire.

Quelles mesures concrètes votre Gouvernement compte-t-il prendre dans les prochains mois pour que les coûts de la pollution soient enfin supportés par ceux qui la génèrent et non par l'ensemble de la population wallonne ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Durenne.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Avant toute chose, j'aimerais remercier M. le Ministre pour la présentation de ce budget ajusté qui s'inscrit dans la trajectoire d'assainissement voulue par le Gouvernement pour maintenir l'objectif de parvenir à l'équilibre SEC en fin de législature. J'interviendrai sur FamiWal et sur l'environnement. Ma collègue, Caroline Taquin, complètera avec tout ce qui a trait à la santé.

Tout d'abord, vous avez dit dans votre présentation que, au niveau des recettes, il y a un remboursement d'un trop-perçu d'un demi-million d'euros dans le chef de FamiWal. Comment expliquer l'existence de ce trop-perçu ? S'agit-il d'un événement ponctuel ou d'un problème structurel dans les mécanismes de financement ? Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour éviter la répétition de tels trop-perçus, même minimes, ainsi que pour garantir à l'avenir une gestion plus rigoureuse des flux financiers avec FamiWal ? Cette correction budgétaire ne reflète-t-elle pas des faiblesses dans les outils de prévision ou de suivi budgétaire ? Cela peut arriver. Le cas échéant, une amélioration des procédures est-elle envisagée ?

Au niveau des dépenses, vous avez exposé aussi une augmentation assez significative de 8 millions d'euros pour des marchés relatifs aux travaux de dragage de rivières et canaux. Comment expliquer une telle augmentation ? Si l'indexation des coûts des travaux est probablement une partie de la réponse, comment expliquer la raréfaction des filières de gestion des sédiments ? De nouveaux travaux sont-ils prévus ? Où en est le dragage de la retenue de Nisramont, dont le budget de 1,21 million d'euros est prévu ?

Concernant l'augmentation de 1,6 million d'euros pour la collecte et le traitement des cadavres d'animaux, comment peut-on expliquer cette hausse du marché ? Si j'ai bien compris, dans la présentation, vous avez évoqué l'augmentation du coût du transport. Serait-ce l'explication ? Ou est-ce lié à une augmentation du nombre de cadavres collectés et traités ? Ou d'autres facteurs que vous pourriez expliquer aujourd'hui ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Taquin.

**Mme Caroline Taquin (MR).** – Monsieur le Ministre, j'ai quelques questions, et, s'il y a des redites,

je vous prierais de m'excuser. Comment expliquez-vous l'ampleur des réductions de dépenses de 19,3 millions d'euros, en particulier les 17,9 millions d'euros liés à l'actualisation du financement des frais de séjour en MR-MRS ? Ces révisions ont-elles un impact sur l'offre et la qualité de l'accueil, ainsi que sur la soutenabilité financière des établissements MR-MRS ? Je suppose que vous y êtes très attentif. Comment justifier la diminution des dotations de 7,2 millions et 3,2 millions d'euros dans le cadre de politiques aussi structurantes que le papy-boom, les appels à projets « Accueil et hébergement » et le plan ERICH ?

Le Gouvernement peut-il nous communiquer le dernier état de la situation et nous préciser – je sais que vous l'avez expliqué tout à l'heure, mais avec un peu plus de précisions, s'il vous plaît – la répartition géographique et sectorielle des projets concernés par ces dispositifs ? Quel est le délai moyen de traitement des dossiers par l'AViQ ? Ce délai a-t-il évolué récemment ? Cette adaptation budgétaire est-elle susceptible d'avoir un impact sur le nombre de projets qui pourront être soutenus en 2026 ? Sera-t-il possible de nous fournir une projection actualisée des besoins pour 2026-2027 sur ces trois dispositifs ?

Pour rappel, le budget total du plan Papy-boom qui date des années 2010 et 2018, c'est près de 200 millions d'euros. En 2017, Maxime Prévot avait lancé un vaste programme de rénovation des institutions à hauteur de 60 millions d'euros, baptisé ERICH. Vous dites que cette demande doit aussi permettre à l'agence d'utiliser l'excédent de trésorerie perçu de la Région lors des exercices précédents pour le financement de ces politiques. Pouvez-vous développer ? S'il y a des choses pour lesquelles vous préférez revenir par écrit, je le comprendrai tout à fait.

En avril dernier, nous vous interrogeons aussi sur la dynamique interfédérale nécessaire dans le cadre des politiques destinées aux aidants proches. Des réunions se tiennent en sous-conférence interministérielle Handicap. Comme d'autres, vous y avez présenté vos orientations prioritaires qui sont rassemblées dans le plan global wallon. Celui-ci vise le renforcement et le déploiement de mesures d'information, de formation, de communication, de sensibilisation, de soutien via ce que l'on appelle le répit.

Durant le conclave, le Gouvernement a décidé d'amplifier les moyens de ce dispositif de 333 000 euros pour les mois restants en 2026. C'est donc fait, avec 2 millions d'euros en année pleine afin de permettre d'augmenter – c'est une estimation – de 200 à 250 places supplémentaires pour augmenter le nombre de bénéficiaires de répit – on parle bien des accueils de jour – afin de permettre aux aidants de souffler et de récupérer partiellement du temps. Une présentation prochaine de ce plan global wallon relatif aux aidants proches est-elle prévue ? Pouvez-vous nous donner quelques précisions sur le sujet ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Aït Alouha.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Monsieur le ministre, les organisations syndicales FGTB et CSC, rejointes par de nombreuses associations, se sont mobilisées aujourd'hui, à Namur, devant notre Parlement, pour dénoncer l'impact de vos mesures budgétaires et de celles du Gouvernement wallon dans son ensemble. Cette mobilisation traduit non seulement une inquiétude, mais surtout une colère profonde exprimée par de nombreux secteurs. Je dirais colère, mais c'est plus que cela, c'est un désarroi des secteurs. Une économie annoncée de 200 millions d'euros, équivalant à 11 000 emplois APE dans les secteurs de l'accueil, la petite enfance, l'enseignement, la santé, l'action sociale, l'aide à domicile, les titres-services – on parle même de 45 000 travailleuses et travailleurs –, l'insertion socioprofessionnelle et le monde associatif. Tous sans exception relaient le même constat : les économies demandées fragilisent les services essentiels à la population, augmentent la précarité du public déjà vulnérable et suscitent un fort sentiment d'absence de concertation.

Face à cette colère grandissante sur le terrain, quelle évaluation, vous et le Gouvernement, avez-vous réalisée concernant les conséquences sociales de ces mesures budgétaires sur les travailleurs, les associations et les bénéficiaires de ces services ? Quelles initiatives comptez-vous prendre afin de restaurer un dialogue social constructif avec les organisations syndicales et associatives concernées ? Êtes-vous prêt à revoir certaines mesures qui vont impacter directement la qualité des services rendus à la population et les conditions de travail de celles et de ceux qui assurent tous ces services ?

L'examen de l'ajustement budgétaire 2026 dessine clairement une trajectoire de désengagement social et de gestion environnementale qui sacrifie les plus fragiles d'entre nous.

Tout d'abord, il y a ce qui est sans doute le point le plus révoltant de votre budget : l'abandon prémédité de nos aînés et du secteur non marchand. Nous constatons qu'aucun nouvel accord non marchand d'envergure n'est acté. On constate aussi une coupe de 17,9 millions d'euros dans le financement des frais de séjour en maison de repos et maison de repos et de soins, alors que le secteur des maisons de repos est en crise. Je vous ai interpellé plusieurs fois sur le monopole de l'agence immobilière Cofinimmo qui cristallise les loyers élevés. Auriez-vous un retour des représentants du secteur commercial ? Les avez-vous consultés ?

À cela s'ajoute l'absence totale d'augmentation des normes d'encadrement. En refusant de renforcer les équipes au chevet de nos aînés, en supprimant la formation d'infirmières brevetées – ce qui va nous priver de plus de 3 000 infirmières –, vous contribuez sur le terrain à une augmentation de la maltraitance

institutionnelle. Il y a une insécurité juridique croissante pour les soignants. Alors même que l'Europe réfléchit à combler le manque de 1,2 million de professionnels de la santé à travers un plan d'urgence, vous faites le choix inverse et vous supprimez. Allez-vous utiliser les 17,9 millions d'euros pour aider le secteur des maisons de repos et de soins, trouver une solution pour les loyers abordables et revoir à la hausse les normes d'encadrement ? La suppression des moyens alloués à des structures comme Respect Seniors constitue aussi un signal d'alarme à l'égard de la dignité de nos aînés.

On note qu'aucune intervention budgétaire de la Région wallonne n'est prévue pour compenser l'augmentation des frais kilométriques dans le secteur des soins et de l'aide à domicile, alors que le prix des carburants explose sous l'effet des conflits au Moyen-Orient et que les citoyens subissent déjà l'inflation. Nous avons pourtant alerté plusieurs fois sur le fait que certains travailleurs en arrivent à devoir choisir entre faire le plein et faire leur tournée. Je viens d'entendre qu'il y a même des aides familiales qui dépensent 150 euros de leur poche juste pour assumer des services que la Région wallonne devrait normalement assumer. Avez-vous réfléchi à des pistes pour aider le secteur de soins à domicile ?

Non seulement vous ne faites rien, mais vous préparez en plus l'instauration d'une nouvelle contribution – la fameuse taxe autonomie – de 75 euros. Comme je l'ai évoqué à 15 jours, les citoyens ont déjà cotisé, contribué, payé tout au long de leur vie ; ils contribuent à plus de 50 % à cette caisse sociale, rappelons-le. Où en êtes-vous avec cette taxe autonomie ? Allez-vous abandonner ce vol programmé des citoyens ?

Ce que l'on comprend à la lecture de votre texte, c'est qu'aucune provision n'est prévue pour une revalorisation salariale en 2026. D'ailleurs, on ne l'a pas vu non plus en 2025, mais vos budgets ont essentiellement servi à apurer les accords passés et absorber les indexations. Je prends l'exemple des maisons de repos : nous n'avons pas stagné, nous avons régressé. Dès votre prise de fonction, vous avez autorisé les maisons de repos à fonctionner avec des normes minimalistes. Le constat est sans appel : jusqu'à 30 % de travailleurs en moins par maison de repos et de soins. Ce n'est pas à cause de la pénurie, ce sont des décisions structurelles. Quant aux aidants proches, le soutien global reste dérisoire face à l'explosion des besoins. Certes, il s'agit d'un pas important, mais pas assez. Les besoins sont supérieurs à cette aide pour les aidants proches. Cette diminution budgétaire fragilise par ricochet toute l'économie sociale liée au secteur non marchand, pourtant pilier essentiel de notre cohésion collective.

Je passe aux allocations familiales. Quelle ironie de voir le parti qui se revendique comme le parti de la famille renier ses propres engagements ! Où sont passés

les 300 euros de plus par enfant et par mois promis durant votre campagne électorale ? En plus de l'indexation des allocations reportées, vous conditionnez désormais l'octroi des allocations familiales après 18 ans ; c'est une source d'insécurité pour des milliers de jeunes. Vous introduisez également des conditions discriminatoires, notamment en supprimant les suppléments accordés aux enfants en situation de handicap lorsqu'ils perçoivent, après leurs 18 ans, une allocation fédérale.

C'est une mesure d'économie mesquine qui plonge des familles dans la détresse financière, alors que les besoins de ces jeunes ne diminuent pas. Pour moi, il s'agit d'une violation de l'article 23 de la Constitution qui garantit le droit à une vie conforme à la dignité humaine. Le Conseil d'État lui-même qualifie ces coupes de recul significatif sans justification raisonnable. Vous sacrifiez les droits des jeunes et des familles pour combler des déficits qu'ils n'ont pas créés. Avez-vous pris en compte que ces réformes vont peut-être contribuer à une diminution des naissances : moins de personnes actives, moins de cotisations sociales ?

De plus, derrière l'annonce d'un relèvement du plafond du revenu pour les familles monoparentales, qui représente à peine 25,36 euros supplémentaires par enfant et par mois, vous ponctionnez 1,3 million d'euros à l'AViQ par des transferts de crédits, réduisez l'adaptation du fonctionnement de FamiWal de 520 000 euros. En fait, vous donnez d'une main ce que vous reprenez de l'autre. J'ai envie de dire, vous reprenez beaucoup.

C'est une action sociale de proximité sacrifiée parce que vous siphonnez les budgets du terrain. Le plan de cohésion sociale, dernier rempart contre l'exclusion dans nos communes, subit une véritable saignée. Les communes voient leurs subventions diminuer de 112 000 euros et les CPAS de 318 000 euros. Ce n'est pas un simple ajustement technique, c'est un affaiblissement direct de l'aide sociale de proximité.

Vous avez également autorisé le prélèvement de 2,2 millions d'euros sur le budget de la santé et de l'action sociale, c'est-à-dire les moyens destinés aux personnes les plus vulnérables afin de financer des dispositifs d'aide à l'embauche. En clair, la politique de l'emploi est financée au détriment de l'action sociale. Cette logique est d'autant plus difficile à comprendre quant aux résultats de la politique de l'emploi. En deux ans, le chômage n'a fait qu'augmenter : on parle de 21 % de demandeurs d'emploi en plus. Retirer des moyens à celles et ceux qui sont déjà en difficulté pour financer une politique de l'emploi inefficace, c'est un non-sens politique et social.

En diminuant le budget de la santé et de l'action sociale, vous augmentez mécaniquement le nombre de personnes qui auront besoin d'aide demain. Plus de précarité, c'est plus de problèmes de santé, plus

d'isolement, plus d'exclusion et, à terme, davantage de dépenses publiques pour réparer ce qui aurait pu être évité. C'est un cercle vicieux. Les économies réalisées aujourd'hui se paieront au prix fort demain. Cette politique peut sembler avantageuse à court terme dans les budgets et les tableaux budgétaires, mais, à long terme, elle fragilise davantage les personnes les plus vulnérables et affaiblit la cohésion sociale de notre territoire.

Votre propre note de genre constitue une réquisition contre votre budget. Elle reconnaît qu'une famille monoparentale sur cinq, majoritairement dirigée par une femme, est confrontée à une situation de précarité hydrique et peine à payer ses factures d'eau. Notons une diminution de 7 millions d'euros de dépenses du Fonds pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Ministre, entre l'opacité persistante du Plan de relance, qui fonctionne au gré de réallocations précaires et du désengagement financier dans l'hébergement des aînés, ce budget ne protège personne. Où est l'humain dans vos colonnes de chiffres ? Quelles garanties pouvez-vous donner pour que vos économies comptables ne deviennent pas, demain, les moteurs de la maltraitance institutionnelle, de la précarité sociale et du décrochage environnemental ? Vous nous présentez un budget où les économies comptables priment sur la santé publique, la justice sociale et la protection de l'environnement.

En conclusion, Monsieur le Ministre, un budget est toujours un choix politique. Derrière chaque ligne comptable, il y a une vision de la société. Le choix que vous posez aujourd'hui est clair : faire porter l'effort budgétaire par celles et ceux qui ont déjà des difficultés pour s'en sortir, à savoir les aînés, les familles, les personnes en situation de handicap, les travailleurs de soins, les bénéficiaires de l'action sociale et les citoyens confrontés à la précarité environnementale.

Ce budget ne prépare pas l'avenir ; il organise le recul. Il ne renforce pas la solidarité ; il l'affaiblit. Il ne protège pas non plus les plus fragiles ; il les expose davantage. À force de considérer les dépenses sociales et environnementales comme des coûts à réduire, vous oubliez qu'elles sont, avant tout, des investissements dans la dignité humaine, la cohésion sociale et l'avenir de la Wallonie. Nous refusons que cette logique comptable, qui fait de plus en plus de vulnérables, soit une variable d'ajustement permanente de vos politiques. Une société est jugée non pas à la manière dont elle traite les plus forts, mais à la manière dont elle protège les plus fragiles.

**M. le Président.** – La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 14 heures 35 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 56 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## **PROJETS ET PROPOSITIONS**

*(Suite)*

**Projet de décret  
contenant le premier ajustement du budget  
général des dépenses de la Région wallonne  
pour l'année budgétaire 2026  
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Exposé particulier afférent aux compétences du  
ministre de la Santé, de l'Environnement, des  
Solidarités et de l'Économie sociale  
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5)  
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 5)**

**Budget des unités d'administration publique  
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*)  
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 –  
Annexe 10 *partim*)**

**Question orale  
de Mme Rachida Aït Alouha  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « les inquiétudes du secteur non marchand  
et la manifestation du 16 juin 2026 »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « l'asphyxie des initiatives de  
développement de l'emploi dans le secteur des  
services de proximité à finalité sociale (IDESS)  
due aux retards de paiement »**

**Question orale  
de Mme Sabine Roberty  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « la rencontre de M. le Ministre avec les  
organes de l'Agence pour une vie de qualité  
(AViQ) »**

**Discussion générale  
(Suite)**

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour cet échange et vos différentes questions. Ma réponse sera longue parce qu'il y a eu beaucoup de

questions ; l'idée est donc d'y répondre. Vous savez que j'aime bien – et je le dis toujours à mes conseillers – être assez exhaustif dans la réponse aux questions pour vous donner un maximum d'éléments de réponse. Je vais répondre par député ou par groupe politique. Il y aura dès lors des redondances ; auquel cas, je renverrai vers les réponses antérieures.

Madame Dejardin, concernant les subventions facultatives, j'aimerais rappeler les décisions prises. La réduction des subventions facultatives repose sur une analyse précise en deux volets. Premièrement, certaines subventions dites facultatives devraient être, en réalité, reconnues durablement. Notre objectif est donc de simplifier et de sécuriser ces soutiens en leur donnant une reconnaissance pluriannuelle. C'est une belle victoire pour les associations. C'est dans ce cadre que nous avons fait le choix de porter ces subventions à travers des conventions pluriannuelles. Deuxièmement, nous priorisons l'existant et les subventions facultatives qui s'inscrivent dans notre feuille de route, à savoir notre DPR.

Tout d'abord, concernant la dotation pour l'octroi de subventions facultatives à l'AViQ – qui a été réduite de 5 millions d'euros –, cela se traduit concrètement au niveau du budget de l'agence par une réduction en branche « Santé » de 2,8 millions d'euros sur des articles divers, dont les espaces communautaires ; par une réduction en branche « Handicap » de 0,4 million d'euros et une réduction en branche commune de 0,9 million d'euros sur des provisions jusqu'à présent non utilisées.

En ce qui concerne les autres subventions facultatives octroyées au départ du budget wallon, une réduction de l'ordre de 1,3 million d'euros a également été appliquée.

En matière d'environnement, dans le cadre de la réforme du paysage des subventions, l'effort a été concentré sur des acteurs disposant d'une plus grande autonomie financière, en particulier certaines fédérations sectorielles et organisations syndicales qui voient leurs subventions réduites de 10 à 20 %. Ce choix est raisonnable. Ces acteurs disposent souvent de ressources complémentaires ou de capacités propres de diversification financière, contrairement aux associations de terrain dont une part importante dépend de la sensibilisation environnementale en Wallonie.

En résumé, cette réforme protège les associations environnementales reconnues, cible les acteurs disposant de davantage de marges financières et s'accompagne d'un travail de fond sur le cadre légal. De manière générale, concernant les subventions facultatives pluriannuelles, les opérateurs retenus dans le premier listing, établi et approuvé pour l'année 2026, ont été informés par courrier des éléments opérationnels du passage en pluriannuel et ont été invités à introduire

leur demande dans ce cadre, avec un budget et un plan d'action à cinq ans.

Les listes pourront être à nouveau ouvertes les prochaines années, selon les évaluations réalisées. Cette mesure s'inscrit dans une réforme portée par le ministre du Budget et soutenue par les membres du Gouvernement. Elle vise à offrir aux associations une visibilité accrue leur permettant de planifier leurs actions sur plusieurs exercices, de consolider leurs équipes et de se projeter dans leurs projets. Elle marque notre volonté claire d'accompagner durablement les acteurs de terrain en leur garantissant des engagements financiers stables, ce qui est un gage de confiance et de continuité dans leurs missions.

Dans mes compétences et pour l'année 2026, c'est un budget global de 11,7 millions d'euros en base annuelle – soit un peu plus de 55 millions d'euros pour les cinq prochaines années – qui seront dédiés aux subventions pluriannuelles. Ce sont des éléments déjà annoncés à l'initial 2026.

En termes d'avancement, depuis la décision du Gouvernement wallon approuvant le listing des subventions pluriannuelles et désignant les ministres compétents pour opérationnaliser et rédiger les arrêtés ministériels, mon équipe a pu soumettre à ma signature 37 arrêtés ministériels pour un montant d'engagement de 14,835 millions d'euros pour les cinq prochaines années.

On compte 59 dossiers de subventions pluriannuelles en cours d'instruction. En effet, les dossiers doivent suivre plusieurs phases : instruction et analyse, aides d'État, rédaction de l'arrêté ministériel, mais aussi la sollicitation de l'Inspection des finances et du ministre du Budget.

Concernant les montants des économies pour les sauts d'indexation liés aux UAP et concernant FamiWal – je réponds ainsi à plusieurs députés –, l'ajusté acte uniquement une diminution volontaire de la dotation 2026 à hauteur de 520 000 euros par rapport à l'initial 2026. Les crédits ont été réévalués sur base des estimations des besoins fournis par FamiWal pour l'année 2026, y compris l'indexation prévue en 2026, c'est-à-dire 247 000 euros. Cette diminution volontaire n'entame en rien ses activités et la continuité du service public qu'elle assume au bénéfice des familles. Rassurez-vous, Madame la Députée Aït Alouha, cela ne touche pas du tout les allocations familiales ou l'aide directe aux personnes.

Madame Dejardin, concernant la crise énergétique – d'autres députés en ont également parlé –, les principaux leviers de protection directe des consommateurs d'énergie, notamment les mécanismes tarifaires et les mesures de soutien au paiement des factures, relèvent avant tout des compétences fédérales. Je pense que l'on en a déjà discuté plusieurs fois dans

cette commission. À ce titre, le Fédéral a déjà pris plusieurs mesures afin d'atténuer l'impact de la crise énergétique sur les ménages, en particulier les plus fragilisés. Je vous renvoie vers ces éléments que j'ai pu mentionner plusieurs fois lors de nos échanges. La Wallonie est et restera attentive à l'articulation de son action avec ces dispositifs fédéraux, ainsi qu'à l'évolution de la crise dans le temps.

Concernant la santé et pour mes autres matières, l'impact du dépassement de l'indice pivot à hauteur de 13 millions d'euros touche surtout aux allocations familiales à hauteur de 5 millions d'euros.

Toujours pour vous, Madame Dejardin, concernant les APE, les intercommunales, les situations floues et la perte de 12,5 %, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture, le 19 mars dernier, un avant-projet de décret portant abrogation du dispositif APE. L'abrogation du dispositif APE interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2027 et une période de transition de maximum deux ans, gérée par le FOREm, est prévue afin d'assurer la continuité des financements et la sécurisation des emplois concernés.

Par ailleurs, les ministres fonctionnels disposeront d'une période maximale de six ans pour mettre progressivement en œuvre les nouveaux critères objectifs de répartition de leurs moyens. Dans le cadre de la préparation de la deuxième lecture du décret abrogatoire, les différents ministres fonctionnels ont été invités à identifier les bases réglementaires existantes susceptibles de recevoir les moyens budgétaires transférés. Les travaux préparatoires s'appuient également sur un important chantier de consolidation du cadastre des bénéficiaires et des financements. Les enveloppes budgétaires estimatives devraient être déterminées au plus tard en juillet 2026, dans le courant de cet été, sur la base de ce nouveau cadastre.

Plusieurs travaux ont déjà été réalisés par les administrations afin d'améliorer la qualité et la fiabilité des données disponibles. Au moment de l'élaboration du budget initial 2027, les enveloppes définitives devront être fixées, compétence par compétence, sous réserve d'éventuelles corrections ultérieures liées aux obligations résiduelles du régime APE, notamment en matière de récupération d'indus.

Un courrier sera adressé, selon la temporalité définie par le groupe de travail APE piloté par le cabinet du ministre Jeholet, aux opérateurs afin, entre autres, de confirmer les montants APE et les rattachements à la politique fonctionnelle, voire aux politiques fonctionnelles spécifiques. Les travaux réalisés à partir du cadastre APE permettent d'identifier un ensemble d'opérateurs relevant potentiellement des compétences suivantes : santé, handicap, économie sociale, environnement, action sociale, égalité des chances et droits des femmes. Ce sont mes compétences. Une attention spécifique devra également être portée aux

opérateurs relevant de plusieurs champs de compétence, aux opérateurs mixtes et aux situations dans lesquelles le rattachement fonctionnel ne coïncide pas immédiatement avec le statut de l'employeur ou de l'autorité organisatrice.

Ce texte devra organiser le transfert des moyens et introduire le principe d'un mécanisme de rééquilibrage, ainsi qu'une base réglementaire précisant les modalités concrètes de fixation de la subvention Emploi, de liquidation et de contrôle de cette subvention, ainsi que la méthodologie applicable aux mécanismes de rééquilibrage. Le cadre décretaal devra pour sa part définir les principes, objectifs, limites et garanties applicables à ce mécanisme, de manière à assurer le respect des principes d'égalité, de transparence, de sécurité juridique et de bonne administration.

Une réunion méthodologique a réuni le 11 juin dernier les administrations relevant de ma compétence afin d'aligner le travail et le calendrier de production des textes réceptacles et leur approbation, qui interviendra conformément à la décision du Gouvernement adaptée suite au passage de la note en première lecture relative au projet de décret abrogatoire du dispositif.

Concernant les intercommunales, Madame la Députée, les compétences agréées devraient être transférées aux politiques fonctionnelles. C'est en tout cas la proposition sur la table du ministre des Pouvoirs locaux. Le travail d'objectivation des compétences que cela représente est en cours, ainsi que le nombre d'emplois dits APE.

Concernant les éléments relatifs à l'état d'avancement du PRW, je rappelle que le ministre-président s'est engagé à transmettre l'état d'avancement en crédits d'engagement et de liquidation de l'ensemble des projets du PRW. En attendant, je vous donnerai les informations suivantes : concernant les transferts qui peuvent être relevés dans le programme 10.122, comme depuis le début de la mise en œuvre du plan, les crédits destinés aux projets sont prévus dans les provisions sous la tutelle du ministre-président. Des réallocations seront opérées au fur et à mesure des besoins en liquidation tout au long de l'année 2026. Pour les engagements encore à venir en 2026, une décision doit être présentée au Gouvernement wallon afin de solliciter les crédits liés aux projets.

Comme j'ai pu vous l'expliquer dans les débats relatifs au budget initial 2026, en ce qui concerne mes compétences, ce sont 26 millions d'euros qui seront encore sollicités cette année. Ainsi, pour les projets du Plan de relance, trois décisions avec une réallocation ont été soumises à l'approbation du Gouvernement sur mon initiative depuis le début de l'année.

Premièrement, il s'agit du projet 233 qui vise le renforcement à élargir les dispositifs Housing First et

Housing Led sur tout le territoire wallon et, plus particulièrement, le subventionnement pour l'année 2026 des quatre associations de promotion du logement présentes sur les territoires non couverts directement par les relais sociaux, soit un financement de 1 million d'euros en crédits d'engagement, réparti sur les DF 122.494 et 122.491 en raison de la classification SEC. Ce soutien financier doit permettre de renforcer ces dispositifs.

Deuxièmement, il y a le projet 258 en faveur duquel 758 000 euros en engagement ont été sollicités – le Gouvernement a ainsi confirmé son soutien aux relais « Familles monoparentales » – et sont répartis sur quatre DF. Ce dernier transfert n'est pas encore effectif et sera opéré dans le système informatique dès réouverture des réallocations.

Troisièmement, la note relative au projet PNRR n° 252b, avec un nouvel engagement de 7 millions d'euros répartis sur quatre DF. Concernant les crédits de liquidation, ce dernier projet représente la majorité de l'encours qui sera sollicité en 2026 en ce qui concerne les projets sous ma tutelle. Ce projet et ses trois volets, visant à accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables, mais aussi de fournir une assistance digitale à domicile afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, sont mis en œuvre par le SPW IAS et par l'AViQ. Le projet PNRR n° 252c relatif à l'installation de 5 000 box d'assistance digitale est à présent terminé et en cours d'audit par les instances.

Concernant les états d'avancement des projets souhaités, citons tout d'abord le projet PRW 122 « Réhabilitation des décharges ». Je ne vais pas vous reprendre tout l'historique de ce projet, car vous connaissez les sept décharges en cours de réhabilitation et les deux autres qui ont été budgétisées. En matière budgétaire, 37,5 millions sur les 44 millions d'euros décidés ont déjà été versés à la SPAQuE via les différents arrêtés de financement décidés par le Gouvernement précédent et par notre Gouvernement.

Le projet PRW 121 « Terres excavées » vise le développement des centres de regroupement des terres excavées via un appel à projets pour promouvoir et favoriser le développement de centres de regroupement et de sites de stockage temporaire des terres excavées par le biais de subventions afin de limiter les coûts de gestion des terres excavées pour les pouvoirs locaux et les maîtres d'ouvrage privés. Ainsi, un montant de 1,75 million d'euros a été versé à la SPAQuE sur les 3 millions d'euros prévus initialement.

Le projet PRW 106 « Améliorer les performances des infrastructures publiques d'alimentation en eau potable » vise à mettre en place un programme de réduction des fuites sur les réseaux. Sur l'enveloppe de 5 millions d'euros dédiés, il reste à verser 3 millions d'euros au fur et à mesure des livrables prévus. Le

projet a finalisé les phases 1 et 2 de sa méthodologie, avec une forte mobilisation du secteur et entre désormais dans la phase de déploiement opérationnel. Fin 2025, 30 % des distributeurs représentant 85 % du linéaire du réseau wallon ont adhéré à la démarche qui ancre le projet chez les principaux opérateurs.

Sur la question de la pérennisation ou la poursuite des projets après le financement du PRW, cela a été examiné au cas par cas, car certains projets ne nécessitent pas toujours de poursuivre. C'est le cas quand on développe un outil informatique ou un livrable spécifique, voire la création d'infrastructures. Chaque cas doit être examiné et analysé et, si nécessaire, nous devons retrouver des moyens via d'autres sources de financement ou par des arbitrages. C'est ce que nous avons déjà fait, en trouvant, par exemple, des solutions de financement pour les places d'accueil de répit, mais aussi pour les relais relatifs aux familles monoparentales via les crédits classiques ou plus ponctuels. Je ne peux, à ce stade, vous en dire plus puisque les travaux sont en cours dans un contexte budgétaire global. Même si je n'ai pas été à la manœuvre de la création de ces projets du Plan de relance, ils ne sont pas oubliés.

Concernant les taxes de déversement des eaux usées industrielles, s'agissant des effets de la diminution des recettes issues de cette taxe de déversement des eaux usées, il convient de préciser que les bénéfices de subventions octroyées via le fonds ne seront pas impactés par cette réduction. Un travail de priorisation des projets est actuellement mené avec l'administration, afin d'identifier les actions les plus pertinentes et d'y concentrer les moyens disponibles. En tenant compte du degré de maturité de certains projets, de leur niveau d'avancement ainsi que des besoins de liquidation, les dépenses imputées au fonds seront adaptées en 2026.

Concernant les déchets sauvages et le REP, vous me demandez si en 2027 le solde sera versé et s'il en sera de même chaque année. C'est ce qui est initialement prévu dans le texte qui a été voté, mais l'accord de coopération en question fait l'objet d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle, introduit par les producteurs de produits, via Fost Plus. Les avocats mandatés par les trois Régions doivent préparer la défense des Régions devant la Cour constitutionnelle. À ce stade, il est prématuré d'annoncer les conséquences juridiques ou financières de ces recours juridictionnels.

Vous me demandiez quelle sera la répartition entre les acteurs et les moyens dont disposeront les communes. L'AGW pour l'exécution de l'ACI REP-SUP est en cours de rédaction et sera proposé en première lecture prochainement. Cet AGW vise également à simplifier les subsides alloués aux pouvoirs locaux en faveur des actions de prévention des déchets, grâce à un mécanisme de subventionnement via un droit de tirage.

Une concertation est bien en cours avec le cabinet des Pouvoirs locaux dans le cadre de la rédaction de l'arrêté du Gouvernement wallon d'exécution de l'accord de coopération REP-SUP. La clé de répartition entre communes fait toujours l'objet de ces concertations. De plus, le CESE et l'Union des villes et communes de Wallonie seront consultés dans le cadre de la phase consultative du projet d'AGW.

Concernant les coûts et conséquences liés aux cadavres d'animaux, l'ajustement budgétaire demandé résulte de deux éléments :

- d'une part, certaines prestations réalisées en 2025 n'ont pas pu être engagées et liquidées avant la clôture budgétaire. Les factures correspondantes, pour un montant total de 4,515 millions d'euros, ont donc fait l'objet d'engagements dérogatoires et doivent être prises en charge sur les crédits de l'exercice 2026 ;
- d'autre part, l'entrée en vigueur du nouveau marché est désormais attendue au 1<sup>er</sup> septembre 2026, que ce soit avec cet opérateur ou un autre. Cette situation a nécessité une réévaluation des besoins budgétaires pour 2026, notamment en raison de l'augmentation des coûts du marché en particulier des coûts de transport.

Au total, la prise en compte des factures reportées de 2025 et la hausse des coûts du marché conduisent à porter les besoins en crédits d'engagement et de liquidation de 7,7 millions d'euros à 9,345 millions d'euros, soit une augmentation de 1,645 million d'euros par rapport au budget initial.

L'augmentation au sein du programme 15.064 « Politique des déchets-ressources, police et contrôle », quant à elle, vise à garantir la continuité de la collecte et du traitement des cadavres d'animaux d'élevage dans l'attente de l'attribution du nouveau marché.

Sur la question du monopole, nous sommes effectivement dans le cadre de marchés de services marqués par un monopole de fait, mais la capacité d'action publique reste limitée et s'inscrit dans les conditions réelles du marché existant. Nous ne pouvons que nous appuyer sur l'offre effectivement disponible sur le marché.

J'en viens aux 8 millions supplémentaires – soit 35 au total – prévus pour le dragage. L'augmentation des crédits d'engagement du domaine fonctionnel relatif à l'entretien des cours d'eau – le domaine fonctionnel 049.079 – et la hausse de 8 millions d'euros par rapport au budget initial 2026 s'expliquent par le renouvellement du marché global relatif à cette matière, qui a été présenté en juillet 2025 au Gouvernement wallon. Ce dernier a marqué son accord sur la proposition de recourir à une procédure ouverte de passation pour l'attribution d'un marché de travaux de dragage des rivières et canaux d'une durée de quatre

ans. Il a également formellement validé un budget de 27,5 millions d'euros pour l'engagement de la tranche ferme en 2025. Suite à l'avis du marché, les offres réceptionnées en fin d'année 2025 sont globalement supérieures de 24 % aux estimations de l'administration.

Le coût annuel du marché sera plutôt de l'ordre de 34 millions d'euros TVAC et excède donc l'enveloppe initialement approuvée en 2025, qui avait été utilisée pour élaborer le budget. Cet écart avec l'estimation résulte d'une évolution des conditions de marché et des contraintes environnementales, dont le traitement des PFAS, et non – j'insiste – d'un changement de périmètre ou de volumes.

Une augmentation de 8 millions d'euros en crédits d'engagement, telle que sollicitée à l'ajustement 2026, permet justement d'assurer l'engagement de marchés relatifs aux travaux de dragage des rivières et canaux comprenant le dragage et le curage proprement dit, ainsi que la gestion et l'évacuation des sédiments enlevés, pour un montant total de 35,1 millions d'euros.

Il faut rappeler que les moyens budgétaires consacrés au dragage permettent principalement le maintien de la navigabilité des voies d'eau par des opérations de dragage ciblées – qui interviennent aussi dans la prévention des inondations, comme vous en avez parlé – et la gestion logistique, notamment le transport et la déshydratation, des sédiments extraits.

Le dragage s'exprime avant tout en volume plutôt qu'en kilomètres, puisque les zones à traiter varient fortement en profondeur et en configuration. Le marché actuel prévoit ainsi un volume annuel d'environ 160 000 mètres cubes, soit le volume nécessaire pour maintenir la navigabilité sur l'ensemble du réseau fluvial wallon. Les interventions sont réparties par zones prioritaires sur l'ensemble de nos voies navigables.

Concernant le dragage, les boues sont généralement déshydratées sur des sites gérés par le SPW MI avant d'être orientées vers des centres d'enfouissement technique autorisés. Le niveau de pollution des sédiments varie selon les zones – vous pouvez imaginer lesquelles sont fortement polluées : la majorité est faiblement contaminée, mais certains lots présentent des teneurs en métaux lourds ou en hydrocarbures nécessitant un confinement en CET. De plus, les nouvelles normes PFAS ont fortement durci – tant mieux – les conditions : près de 78 % des sédiments deviennent aujourd'hui non valorisables et partent essentiellement dans la filière thermique, ce qui augmente considérablement les coûts.

En 2026, les augmentations de crédits demandées visent principalement à couvrir l'évolution des prix du dragage pour assurer un travail constant. Les opérations de dragage sont principalement réalisées via un marché à tranches sur quatre ans et les engagements sont répartis en quatre lots pour couvrir l'ensemble de la

Wallonie. Cette durée est nécessaire pour permettre aux entrepreneurs d'amortir les investissements qu'ils devraient engager pour réaliser ces travaux.

Concernant les travaux relatifs au coût-vérité et les répercussions sur les citoyens, le diagnostic a été réalisé : les pratiques actuelles ont été analysées et les pistes d'action ont été identifiées. Une concertation approfondie a été menée avec les fédérations, les intercommunales et les associations de communes ainsi qu'avec mon collègue, le ministre François Desquesnes. La concertation a permis d'aboutir à un premier consensus. Celui-ci est en cours de formalisation par l'administration. Ce projet constituera une première traduction concrète des orientations concernées. Il fera ensuite l'objet d'échanges complémentaires avec l'ensemble des parties prenantes afin de consolider le consensus final.

En attendant l'aboutissement de cette réforme, certains aménagements sont appliqués dès 2026 afin de simplifier la vérification des formulaires coût-vérité. Il prévoit, entre autres, le retrait des recettes et des dépenses liées à la prévention et aux dépôts sauvages, l'intégration des bonifications des intercommunales pour les déchets ménagers, ainsi que la prise en compte des irrécouvrables. Les frais de gestion administrative seront également limités.

Ce mécanisme s'accompagnera d'une simplification des contrôles. Ceux-ci seront allégés et recentrés, avec un recours à un échantillonnage limité de dossiers, de l'ordre de 25 %, afin de réduire la charge administrative, tout en maintenant un cadre de vérification proportionné.

Par ailleurs, l'octroi des petites subventions sera découplé du strict respect du coût-vérité. Il sera lié au droit de tirage et conditionné à la mise en œuvre d'actions concrètes en lien avec une thématique annuelle, définie par le ministre de l'Environnement. Cette évolution permet d'orienter le soutien régional vers des actions opérationnelles, tout en apportant davantage de souplesse aux communes.

Par ailleurs, afin de permettre aux communes wallonnes de faire face à des hausses de coûts structurels, je propose de maintenir la disposition permettant de sortir certains surcoûts de la base du calcul du coût-vérité. Ces surcoûts concernent notamment le coût de l'énergie, l'indexation des salaires ou encore la hausse du prix des matériaux. Le respect du coût-vérité reste un élément structurant pour les communes, notamment pour l'accès à certaines subventions régionales ainsi que la validation de leur règlement-taxe et de la redevance par le Gouvernement.

Rien de neuf sur les PFAS ? Si, je vous rassure. Les investigations environnementales continuent concernant l'assainissement de l'eau, notamment à travers le Schéma régional des ressources en eau 3.0. Dans le

cadre du soutien accordé au SRRE 3.0 en 2025, 25 % de l'enveloppe, soit 10 millions d'euros, seront implémentés en 2026. Ce budget comprend deux volets :

- 2 millions d'euros pour améliorer les connaissances de la ressource, grâce à un monitoring renforcé et à la détection des nouvelles substances dans les eaux destinées à la consommation et dans les eaux brutes potabilisables. Ce monitoring renforcé permettra notamment de tenir à jour la cartographie de la qualité de l'eau en matière de polluants émergents, dont les PFAS ;
- 8,7 millions d'euros pour adapter les outils de production d'eau, viser le zéro PFAS et améliorer la qualité de l'eau distribuée, en soutenant directement les distributeurs afin de limiter l'impact des prix de l'eau.

Madame Roberty, concernant la provision PPS, tout d'abord, les différents choix opérés lors de l'ensemble des exercices budgétaires n'impliquent pas de coupes dans les politiques prioritaires. Ensuite, il s'agit de s'inscrire dans un principe clé en santé publique, à savoir que la santé globale repose sur des déterminants clés, tels que la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le sans-abrisme et la lutte contre la grande précarité en général. Un ensemble de politiques préventives pour les personnes les plus fragilisées est aussi un facteur majeur de la santé de nos populations. Concernant la nouvelle aide au répit, qui vient s'intégrer par rapport à cette enveloppe, il est indéniable qu'elle participera à soulager les aidants proches et à préserver leur santé dans une approche préventive. Je reçois d'ailleurs de nombreux retours très positifs des familles et surtout des institutions par rapport à l'augmentation de cette enveloppe.

Vous me parliez des centres de planning familial. Il n'y a aucune coupe budgétaire dans ce secteur.

Concernant les travaux de la stratégie « Santé mentale », j'aimerais rappeler que le délai fixé au 31 décembre 2026 – et je m'adresse à plusieurs députés – se trouve dans le décret de ma prédécesseuse, Christie Morreale, et que, à l'époque, personne dans le rang socialiste n'a critiqué celui-ci. Vous l'avez au contraire adopté sans proposition d'amendement.

Je vais cependant prendre le temps de rappeler les éléments des travaux en cours sur l'élaboration de cette stratégie « Santé mentale ». L'élaboration du plan repose sur une méthodologie structurée, fondée sur un diagnostic de situation, notamment sur l'évaluation faite et en cours par l'IWEPS, permettant d'objectiver les besoins en santé mentale sur la base des réalités de terrain et des données disponibles.

Sur cette base, des groupes de travail thématiques, à partir des dispositifs et organisations existantes, formulent des objectifs stratégiques et des propositions

d'actions très concrètes dont la faisabilité et la priorisation sont analysées. Les travaux ont bien avancé et alimentent la construction progressive du plan.

Nous avons donc cinq groupes de travail qui structurent la démarche portant sur l'offre, l'accessibilité, les jeunes, les personnes âgées, la gouvernance et l'évaluation. En complément, le plan s'intéresse également à des thématiques spécifiques, telles que les assuétudes, la prévention du suicide et la pair-aidance, qui font l'objet d'une attention dédiée dans le cadre de la stratégie globale. Je voudrais vous rassurer : une attention spécifique est portée aux jeunes à travers le groupe de travail dédié. C'est la première fois que l'on arrive à réunir autour de la même table le secteur de la santé mentale, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Je pense que c'est la clé du succès à travers ce travail coordonné.

Au niveau de la gouvernance, la composition du comité de pilotage est définie dans le cadre du décret de 2024. On est en train de travailler là-dessus.

En termes d'articulation, le plan ne se voudra pas rigide. Il s'inscrira dans un environnement plus large de politiques publiques et visera à assurer une articulation avec les autres dynamiques en cours. Il croisera le Plan interfédéral en santé mentale, le plan « Bien vieillir » ainsi que la réforme des soins de première ligne ; on n'en a pas parlé aujourd'hui, c'est la réforme des OLS, qui est fortement attendue.

En termes de calendrier, on compte finaliser les travaux dans le courant du deuxième quadrimestre en vue d'une adoption définitive du plan pour décembre 2026. À ce stade, aucun budget spécifique n'est pour l'instant affecté au plan stratégique « Santé mentale », parce qu'il est nécessaire d'attendre l'aboutissement des travaux. Si un budget devait être négocié, ce serait au plus tôt durant le conclave budgétaire prévu en fin d'année. En effet, son échéance n'est pas compatible avec le calendrier d'élaboration du budget 2027 au sein de l'AViQ. On risque donc d'avoir un petit décalage, mais on verra comment pallier ce problème.

Quel est l'avenir de l'AViQ ? J'ai été faire le point avec le conseil général de l'AViQ. J'ai été convié par son président, M. Tanzilli, et j'ai pu participer à une étape importante du travail engagé ces derniers mois. Les comités de branche Santé, Handicap et Famille ont présenté les résultats de ses travaux relatifs aux pistes d'économies, dans le cadre de la trajectoire budgétaire fixée par le Gouvernement. Je tiens à saluer la qualité du travail réalisé, car l'exercice est exigeant et le secteur a clairement été au rendez-vous.

Les partenaires ont pleinement joué leur rôle, avec des propositions étayées et un engagement réel, et ont tous été constructifs. Les échanges ont été francs, constructifs, avec des inquiétudes légitimes, des points

d'attention, mais aussi une volonté d'avancer collectivement.

À ce stade, il est important de rappeler qu'aucune décision n'a encore été arrêtée. Les recommandations formulées vont désormais être analysées et présentées aux membres du Gouvernement dans le cadre des prochains travaux budgétaires. Le Conseil a également indiqué qu'il poursuivrait certaines analyses afin de compléter les pistes permettant d'atteindre la trajectoire fixée lors de l'initial 2026.

Je souhaite également replacer cette réflexion dans son contexte. Nous faisons face à un cadre budgétaire particulièrement contraint. Dans ce contexte, je suis évidemment très attentif au fait que les moyens alloués à l'AViQ, via ses dotations, aient un impact direct sur les citoyens, en particulier sur nos publics les plus fragilisés, qu'il s'agisse des personnes en situation de handicap, des aînés ou encore des bénéficiaires des politiques de santé et d'action sociale.

Le Gouvernement entame actuellement ses discussions, notamment sur la méthodologie et les priorités à retenir. Il est donc à ce stade prématuré de répondre de manière précise aux différentes questions que vous soulevez, qu'il s'agisse des politiques qui pourraient être impactées, de la validation des pistes proposées ou encore d'éventuels engagements sectoriels.

Enfin, s'agissant du fonctionnement de l'AViQ et de la situation de son personnel, ces éléments feront pleinement partie de l'analyse globale, avec une attention particulière portée à la capacité de l'AViQ à continuer d'assurer un service public de qualité, accessible et réactif.

Pour répondre précisément à votre dernière question, la trajectoire budgétaire impose effectivement des restrictions dans les frais de gestion de l'agence. Ces réductions sont de l'ordre de 5,623 millions d'euros et de 7,397 millions d'euros à l'horizon 2029. Pour 2026, ces économies impliquent la non-évolution de la dotation de gestion de l'agence en ce qui concerne l'indexation et la progression barémique, à hauteur de 2,138 millions d'euros et une réduction du budget des ressources humaines de 3,485 millions d'euros.

À la suite de la décision du moratoire, mon cabinet a toutefois permis à l'AViQ de lancer 11 engagements en CDI afin de couvrir des besoins urgents et essentiels pour la continuité des services. En outre, en plus de certains contrats en CDD conclus pour répondre à des besoins, l'agence a procédé à l'engagement de trois postes en CDD financés partiellement par des fonds européens pour mener à bien des projets novateurs.

Depuis peu, le conseil général a validé deux normes de remplacement distinctes :

- un remplacement sur trois pour les départs à la retraite ;

- un maximum de deux remplacements sur trois pour les départs imprévisibles, comme des mobilités, des démissions ou des licenciements.

Le groupe de travail RH du conseil général deviendra pérenne et analysera l'évolution des dépenses et des effectifs, en gardant toujours en tête la charge de travail des équipes et l'atteinte de nos objectifs de santé publique.

À l'horizon 2029 :

- 57 départs à la retraite sont identifiés sur la base d'une analyse guidée par la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences ;
- 19 personnes pourront être engagées pour combler les besoins constatés à la suite de ces départs.

Il est impossible à ce jour d'identifier le nombre de départs imprévisibles, mais le remplacement de maximum deux tiers d'entre eux laisse à l'AViQ une marge de manœuvre acceptable pour répondre aux besoins à long terme. L'analyse des besoins se fait en prenant en compte la digitalisation, les mutualisations éventuelles et la simplification qui permettront, dans les années à venir, de diminuer la charge administrative et de ne pas remplacer certains départs.

Depuis la décision relative aux normes de remplacement par le conseil général de l'AViQ et la définition de la méthodologie d'analyse des besoins en vue d'engagements, des propositions d'engagement ont été soumises au comité de direction de l'AViQ et ont été validées. Ces engagements et d'autres à venir permettront de combler certains des 20 départs de l'année 2026.

Pour répondre à votre question relative au risque de nouvelles épidémies, Madame Roberty, j'en suis parfaitement conscient. Nous suivons activement tout signe d'alerte via la cellule de gestion de crise de l'AViQ, en collaboration avec le Centre régional de crise et l'ONE singulièrement. Le nombre d'inspecteurs d'hygiène régionaux sera renforcé au niveau de l'AViQ afin d'assurer une meilleure couverture territoriale et, par conséquent, une rapidité d'intervention accrue.

Au niveau du secteur de l'aide et du soin à domicile, concernant le contingent SAFA, à la lecture du budget de l'AViQ, vous pourrez constater que les crédits ont augmenté de plus de 3 millions d'euros, notamment afin de rééquilibrer les choses, ce qui n'avait pas été fait depuis la fin de la législature passée. Il s'agit plus précisément de tenir compte des heures réalisées au-delà du contingent.

Toutefois, je vous rejoins sur le fait que le système de contingentement présente aujourd'hui des limites importantes. Il est complexe, peu prévisible et ne reflète plus adéquatement ni l'évolution des besoins de la

population ni la réalité des coûts supportés par les services.

Cette situation peut entraîner des dépassements de contingent dont la prise en charge manque de lisibilité et constitue un enjeu réel pour la viabilité financière des opérateurs. En l'état, Madame la Députée, 27 services dépassent leurs heures de contingence, soit 23,5 %. Le pourcentage moyen de dépassement des heures de contingent est de 6,4, allant de 0,06 à 38,07 heures.

Face à ce constat, un travail de fond est actuellement mené. Un groupe de travail technique, associant l'AViQ et les fédérations d'employeurs SAFA, se réunit régulièrement afin d'objectiver les coûts et d'identifier les déséquilibres de ce système.

Concernant la garantie autonomie – appelons-la, une fois pour toutes, la garantie autonomie –, comme je vous l'ai déjà précisé en commission dernièrement, aucune décision n'a été prise à ce stade concernant le projet de mise en place de cette garantie en Wallonie.

Pour rappel, les experts désignés par le Gouvernement, à mon initiative, analysent actuellement les différentes hypothèses envisageables concernant les sources de financement de cette garantie. Un modèle de financement n'a donc pas été arrêté à ce jour – dès lors, le chiffre de cotisation que vous exprimez m'étonne –, ni sur la forme que prendrait la contribution ni sur son caractère obligatoire. Les enseignements du modèle flamand et d'autres pays pourront clairement nous aider par rapport à tout cela.

Cette réflexion ne peut toutefois être dissociée d'une vision politique plus large visant à construire un véritable projet de sécurité sociale wallonne pour le soutien à domicile et à anticiper les conséquences – qui sont positives, mais qui sont à prévoir – du vieillissement de la population.

Au-delà des modalités de financement, l'enjeu est de définir collectivement les mécanismes de solidarité permettant à chaque citoyen de bénéficier tout au long de sa vie d'un accompagnement adapté à ses besoins, tout en restant soutenable pour la Région wallonne. Vous savez, Madame la Députée, que le système actuel n'est pas soutenable par rapport à l'évolution démographique.

J'en viens à vos questions sur les allocations familiales. En ce qui concerne le présent exercice d'ajusté budgétaire, je me permets de rappeler que le budget des allocations familiales est augmenté de 19,825 millions d'euros, d'une part, pour assumer les conséquences de l'indexation prévue en 2026 et, d'autre part, pour adapter le budget lié à la digitalisation des flux d'inscription scolaire. L'exercice est positif et adapté aux besoins pour soutenir au mieux les familles.

Le précédent conclave budgétaire lié à l'initial 2026 a, quant à lui, permis d'acter la mise en œuvre des

mesures prévues dans la DPR, à savoir la mise en place du pot de 12 mois pour les jeunes et du droit conditionnel pour les 18-25 ans, mais aussi l'obtention de fonds pour la digitalisation des flux d'inscription scolaire pour simplifier la vie des familles, le relèvement des plafonds des revenus pour les suppléments accordés aux familles monoparentales – qui est tout de même une belle avancée – et l'optimisation du dispositif en évitant les doublons en matière de suppléments d'allocations familiales, ce qui est tout à fait normal.

Une évaluation du modèle des allocations familiales par des experts est en cours, sur mandat du Gouvernement. Aucune conclusion n'a été fournie à ce stade. Il s'agit de dégager les premiers enseignements du modèle actuel, sur lequel nous avons seulement cinq ans de recul et d'analyse des recommandations émises par le groupe de travail chargé de son évaluation d'ici la fin 2026. Ce travail vise l'amélioration globale du système pour ce qui concerne le fond du modèle et les frais de gestion des caisses. Le travail commandé par le Gouvernement n'est pas un travail budgétaire, mais vise bien à ce que les experts puissent émettre des recommandations de fond. Il permettra d'éclairer ce Gouvernement de manière objective sur le modèle des allocations et les améliorations possibles.

Pour ce qui concerne les mesures que vous relayez visant à supprimer ou suspendre les allocations familiales pour les familles des jeunes impliqués dans des actes de casse lors de manifestations – je ne sais plus très bien l'expression que vous avez employée, Madame la Députée –, je n'y suis pas favorable sur le plan idéologique. Je ne sais pas si je vais vous disserter sur ce point, mais les allocations ne sont pas un outil répressif. Leur objet est bien de soutenir l'éducation et le bien-être des enfants. Pour les jeunes impliqués dans des faits de casse, les sanctions sont plutôt d'ordre pénal. Supprimer ou conditionner les allocations familiales va plutôt sanctionner l'environnement de ces enfants ou de ces familles, et je ne pense pas que ce soit une bonne idée.

En résumé, en matière d'allocations familiales, nous avons pu avoir de longues discussions. Je vous ai présenté des choix équilibrés autour :

- de l'extension de la conditionnalité dès l'âge de 18 ans, afin de faire des allocations familiales de véritables leviers d'émancipation ;
- de l'alignement des allocations familiales supplémentaires pour les enfants atteints d'une affection dans le cadre des nouvelles règles fédérales, tout en octroyant le régime le plus favorable ;
- du soutien renforcé aux familles monoparentales.

Je voudrais aussi rappeler le maintien de l'indexation – bien qu'elle soit décalée de deux mois au regard de la loi-programme fédérale – et le GT

« Allocations familiales » qui remettra ses conclusions au Gouvernement après l'été.

En termes de politique de solidarité, le Gouvernement wallon s'est déjà engagé dans une Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme, et le suivi de ces actions est en cours. Pour rappel, l'objectif est d'avancer progressivement vers une approche structurelle plutôt que ponctuelle, en consolidant les dispositifs existants et en améliorant les continuités des parcours jusqu'au relogement.

J'ai eu l'occasion de vous présenter cette stratégie. Au total, 6,597 millions d'euros seront investis dans mes compétences pour déployer cette stratégie. Aucun moyen complémentaire n'a été demandé au-delà de l'indexation.

Concernant le *gender budgeting*, les AGW y relatifs sont en cours d'adoption. La mise en œuvre de la stratégie Genre et Droits des femmes 2026-2029 prévoit l'évaluation et l'harmonisation des législations en *gender mainstreaming* et droit des femmes en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles. La numérisation du test genre est prévue en Wallonie.

De nombreuses actions ont déjà débuté dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Genre et Droits des femmes, mais celles-ci ne sont pas encore compilées dans un plan d'action détaillé à ce stade, par exemple, l'évaluation des décrets sur la mixité, la mise en place de réseaux des élues locales wallonnes, et cetera. Toutes ces choses ont démarré, mais elles doivent être structurées ou compilées.

La stratégie prévoit une évaluation intermédiaire et une évaluation finale des mesures basées sur des indicateurs précis et fiables. Il ne s'agit pas d'un catalogue descriptif de mesures, je vous rassure.

Concernant la réforme de la fonction consultative, celle-ci est portée par le ministre-président. Dans le cadre de cette réforme, nous veillons à ce que le CWEHF et le Conseil wallon de lutte contre le racisme conservent leurs spécificités. Je vous rassure, c'est dans ce sens que nous travaillons.

Concernant l'accord de coopération entre la Région, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les provinces, au vu de la réforme actuelle concernant les provinces, notre souhait est de prolonger le protocole d'accord actuel sur plusieurs années et de bien maintenir les budgets prévus dans ce cadre. Pour les surplus concernant la réforme des provinces, je vous invite à interroger le ministre François Desquesnes.

Comme évoqué récemment en commission, la stratégie wallonne pour l'économie sociale sera prochainement soumise au Gouvernement. Elle traduit notre ambition de structurer et renforcer durablement le secteur. L'économie sociale joue un rôle essentiel dans le tissu économique et social wallon, et ce, avec un

potentiel énorme, tant en termes d'emploi que de cohésion sociale et d'ancrage territorial. J'en suis convaincu et je travaille dans ce sens.

Cette stratégie ambitionne notamment la réforme du dispositif Vesta qui permettra une meilleure coordination des projets immobiliers complexes pour garantir l'aboutissement de ces projets, mais aussi la mise en place des chèques en économie sociale qui permettront de simplifier et accélérer le processus de subventions facultatives.

Concernant les 50 millions d'euros en provenance du Fédéral, les échanges entre le Fédéral et les entités fédérées concernant l'augmentation de 50 millions d'euros des dotations des fonds Maribel sociaux liés à l'économie sociale se poursuivent. Le Conseil des ministres fédéral a fixé le cadre général à travers un projet de loi. En revanche, tout ce qui touche à la mise en œuvre concrète – dont les modalités pratiques, les critères précis et le calendrier – doit encore être traduit dans des arrêtés d'exécution, qui sont en cours de rédaction par le Fédéral, en concertation avec les entités fédérées.

Le Fédéral ne nous a pas communiqué de calendrier récent, mais la priorité est clairement de finaliser les arrêtés d'exécution.

Nous poursuivons également notre soutien à W.Alter, notamment via le dispositif Braserio, que j'ai décidé de poursuivre. L'objectif est de financer les sociétés coopératives par un apport en fonds propres ou via d'autres fonds permanents, afin de renforcer leur structure financière. Concrètement, W.Alter peut investir jusqu'à 200 000 euros par projet, sans toutefois dépasser les montants investis par les coopérateurs privés.

Concernant les questions de mes collègues Engagés sur les primes Impulseo, l'octroi de chacune des primes se fait sur base du droit constaté. Chacune des primes progresse annuellement et nous n'avons pas encore atteint de plateau ou d'équilibre. Pour Impulseo 1, la période 2017-2024, c'étaient des primes de 20 000 euros en zone de pénurie, il y a eu 74 demandes de subvention en moyenne. Pour les primes de 25 000 euros, en zone de pénurie sévère, il y a eu 18 demandes de subvention en moyenne. Pour Impulseo 2, la période 2016-2023, il y a eu 498 demandes de subvention en moyenne et le nombre d'ETP subventionnés est de 716. Pour Impulseo 3, la période 2016-2023, il y a eu 371 demandes en moyenne, ce qui ne représente rien, car c'est une évolution constante d'année en année, 196 en 2016, 589 en 2023.

Pour quelle raison l'enquête de l'IWEPS pour violences n'a-t-elle pas été clôturée en 2025 comme cela avait été prévu ? Elle est déjà terminée, la prolongation de l'arrêté vise à payer le solde restant dû. La déclaration de créance pour le solde a été validée le

23 février 2026 et interviendra donc en 2026. On a les résultats de cette enquête d'Eurostat sur les violences basées sur le genre. Ils ont été publiés en 2024. Les statistiques qui sont reprises dans cette enquête sont disponibles sur le site de l'IWEPS.

Concernant le supplément d'offre de répit de 1 million d'euros et la répartition territoriale de ces moyens supplémentaires pour les services de répit, on parle de points attribués et non de places. Par exemple, une heure de répit à domicile en journée classique équivaut à un point.

Ce financement supplémentaire sera réparti entre 21 services de répit actuellement agréés et subventionnés sur les 22. En effet, un service de répit n'a pas répondu favorablement à la possibilité de bénéficier de ce financement supplémentaire.

Pour chaque service de répit, pour les quatre années concernées, cela donnera les subventions et les points supplémentaires suivants : un financement supplémentaire de 47 620 euros en 2026 pour 718 points supplémentaires. Pour les années suivantes, on estime un financement supplémentaire de 95 240 euros pour 1 437 points ajoutés.

Concernant la répartition des fonds entre communes et la concertation organisée entre Régions et communes sur la REP et les déchets sauvages, nous travaillons actuellement sur l'AGW. Un accord a été trouvé avec le ministre des Pouvoirs locaux concernant la clé de répartition. Elle considérera la population N-1 d'une commune et les kilomètres de voiries communales. C'est sur la base de ces deux variables que seront répartis les financements communaux.

Quel est l'impact de la diminution de 1,5 million d'euros du Fonds pour la protection de l'environnement ? Actuellement, bien que l'on parle de recettes affectées, l'impact sur les projets financés par le FPE n'est pas encore connu précisément. Cependant, la certitude est que les dépenses pour l'année 2026 devront être diminuées à concurrence.

Les bénéficiaires de subventions via le fonds ne seront pas affectés par cette réduction. Nous travaillons actuellement avec l'administration à une priorisation des projets qui devrait nous permettre d'identifier et de concentrer les moyens sur des actions les plus pertinentes. Tenant compte également de la maturité de certains projets ou de l'état d'avancement et des liquidations nécessaires, les dépenses affectées au fonds seront donc adaptées en 2026.

Madame Cremasco, vous avez beaucoup de questions, je vais essayer de brasser les éléments. Sur la transposition des directives environnementales Déchets, je voudrais revenir sur certains éléments. Concernant la transposition de la dernière modification de la directive-cadre Déchets qui comprend notamment l'instauration de la REP Textiles, elle sera réalisée via un avant-projet

de décret, ainsi qu'un projet d'accord de coopération d'exécution fondé sur l'accord de coopération REP-SUP.

Concernant l'avant-projet de décret, une première version du projet normatif a été transmise par l'administration la semaine dernière. Ce premier projet est en cours d'analyse auprès de mes collaborateurs et l'objectif est d'obtenir une première lecture avant la fin de cette année 2026. Concernant le projet d'accord de coopération d'exécution, il est toujours en cours de négociation entre les trois Régions. La dernière mise à jour de la directive-cadre Déchets doit être réalisée pour le milieu de l'année 2027 ; il n'y a donc pas de retard de transposition de la directive-cadre Déchets à ce stade.

Concernant la transposition de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, qui prévoit l'instauration de nouveaux régimes de responsabilité élargie des producteurs de produits, elle doit être transposée pour l'été 2027. Il n'y a donc pas de retard de transposition à ce stade.

Les réunions de travail sont encore en cours, les échanges s'organisent au niveau interrégional et les premiers textes de transposition seront proposés dans les prochaines semaines au Gouvernement. Nos administrations ont réalisé un travail conséquent et qualitatif à ce sujet, mais sachez que de nombreuses incertitudes compliquent les travaux étant donné qu'il s'agit d'une première REP pour les secteurs cosmétiques et pharmaceutiques. C'est un dossier ambitieux auquel je serai attentif.

Concernant les émissions d'élevage, elles sont reprises dans la directive IED 2.0. Il faut donc se référer à la réponse antérieure.

À propos de la question des astreintes, concernant la directive-cadre Déchets, il n'y a pas de retard sur le calendrier de travail a priori.

Concernant la directive IED 2.0, le travail avance et a fait l'objet de nombreuses préconsultations avant sa première lecture au Gouvernement. Ce texte ne sera pas sans impact pour les exploitants concernés et il semblait important d'avoir des échanges avec les différents secteurs. Nous aurons, en effet, quelques mois de retard pour la transposition complète dans le droit wallon, mais nous pourrions prouver aux instances européennes que nous avançons avec détermination sur cette transposition. La Région n'est donc pas en proie à un risque d'astreintes européennes pour la non-transposition de cette directive.

Concernant le code 8 en faveur de la SPGE, la directive sur le traitement des eaux résiduaires urbaines, dite DERU 2, prévoit en effet d'imposer aux stations d'épuration d'améliorer fortement leur performance énergétique, avec un objectif de neutralité énergétique pour le secteur. Cette neutralité devra être atteinte pour 2045. À ce titre, il est évident que le prochain contrat de

gestion de la SPGE intégrera des objectifs renforcés, tant en matière de performance énergétique que de surveillance et de traitement des polluants émergents, en particulier les micropolluants et les microplastiques, via le déploiement de dispositifs de monitoring adaptés et le développement d'étapes complémentaires de traitement, notamment l'épuration quaternaire.

Afin d'assurer la mise en œuvre la plus efficace possible de la DERU 2, j'ai souhaité que la SPGE débute dès à présent les monitorings liés aux micropolluants. Cela nous donnera un état de la situation le plus clair possible. Le financement de ce monitoring fera l'objet d'un point au Gouvernement le 25 juin 2026.

En 2026, des codes 8 sont prévus pour assurer une mise en œuvre ambitieuse des investissements de la SPGE en réduisant l'impact sur les budgets publics. Il est évident que je suis extrêmement attentif à un juste coût-vérité à l'assainissement – le CVA – afin d'assurer une accessibilité à l'eau potable via un prix correct.

Concernant les monographies karstiques, il est essentiel de disposer d'informations fiables quant aux spécificités géologiques qui ont un impact notamment sur la circulation des eaux souterraines et donc potentiellement sur la circulation des eaux, dont les inondations. C'est la raison du soutien aux projets via le Fonds pour la protection de l'environnement.

Concernant les eaux souterraines, les bassins de l'Ourthe et de la Vesdre ainsi que les impacts dans la gestion des inondations, le FPE permet toujours de financer les contrats de rivière qui jouent un rôle très important dans la prévention liée aux inondations, en travaillant avec les acteurs de terrain sur la bonne gestion de ces derniers. Tous les contrats de rivière ont été renouvelés ces dernières semaines.

Par ailleurs, mon action s'inscrit aujourd'hui dans la continuité, à travers mes compétences en environnement et en eau qui contribuent à renforcer la résilience du territoire et à mieux prévenir les impacts des événements climatiques extrêmes.

Concernant la prévention des pollutions, vous revenez sur les polluants émergents, dont les PFAS, ainsi que sur les inquiétudes portant sur des substances encore non découvertes. Comme déjà répondu à votre collègue, les investigations environnementales continuent et concernent l'assainissement de l'eau. Le SSRE 3.0 a permis de débloquent un budget pour du soutien accordé au Schéma régional des ressources en eau en 2025 ; 25 % de l'enveloppe, soit 10 millions d'euros, sera mis en œuvre en 2026. Il comprend les deux volets que j'ai déjà expliqués, respectivement de 2 millions d'euros et de 8,7 millions d'euros.

Concernant la prise d'eau pour l'embouteillage, je vous confirme qu'il y a bien un financement des entreprises exploitantes. Ce dernier se traduit à travers

un dispositif légal de taxation prévu par le Code de l'eau. Les entreprises exploitantes contribuent donc financièrement et cette contribution est structurée, chiffrée et proportionnelle au volume prélevé, ce qui génère des recettes pour la Wallonie tout en incitant à une gestion plus sobre de la ressource. Cette recette alimente le Fonds pour la protection de l'environnement.

En matière de valorisation des eaux d'exhaure, la SWDE a progressivement développé une stratégie à cet effet en considérant ces flux initialement rejetés comme de véritables ressources alternatives pour l'approvisionnement en eau. Concrètement, l'eau pompée en continu par les carrières est récupérée, traitée par la SWDE, puis réutilisée soit pour l'alimentation en eau potable, soit pour des usages industriels, ce qui permet à la fois de sécuriser l'approvisionnement et de diminuer la pression sur les nappes souterraines. Le projet le plus abouti se situe dans le Tournaisis, au niveau de la carrière de Gaurain-Ramecroix, dont l'eau, disponible en volumes importants, est acheminée vers une station de traitement de la SWDE.

Concernant la direction des eaux en site minier et la valorisation de l'étude, nous travaillons conjointement avec mon collègue, François Desquesnes, dans le cadre de nos compétences mutuelles, afin d'assurer un traitement efficace des dossiers et de réduire les risques spécifiques au minimum.

Concernant la lutte contre la précarité hydrique, près de 75 % des 23 actions de la feuille de route sont initiées ou ont été réalisées. Entre février et décembre 2025, plusieurs actions ont notamment été menées. Je ne vais pas toutes vous les citer, mais je vous en cite quelques-unes : le lancement d'une campagne de communication multicanal sur le Fonds social de l'eau, l'élaboration et la diffusion d'un guide à destination des distributeurs d'eau, l'établissement d'un vade-mecum des aides en matière d'eau, l'actualisation du baromètre de précarité hydrique, l'évaluation du dispositif des tuteurs énergie-eau, et cetera.

Au-delà du bilan des actions déjà menées, les travaux engagés ont permis de dégager plusieurs pistes pour aller plus loin dans la lutte contre la précarité hydrique. Ainsi, on voudrait mettre à l'étude certaines actions :

- multiplier les portes d'entrée vers les dispositifs d'aide en mobilisant davantage les acteurs de première ligne afin de mieux détecter et orienter celles et ceux qui sont en difficulté ;
- renforcer les actions visant à maîtriser la consommation d'eau, c'est-à-dire lutter contre le gaspillage ;
- développer des interventions techniques plus collectives ;
- simplifier l'accès aux aides et aux procédures administratives.

Comme évoqué récemment en commission, je déposerai prochainement au Gouvernement le premier bilan des actions décidées en 2025 en matière de précarité hydrique, mais aussi les orientations jusqu'en 2029. La Fédération des CPAS reste un partenaire privilégié et poursuit sa collaboration avec la SPGE et le reste des acteurs de l'eau.

Concernant le dragage, comme je l'ai déjà évoqué, les crédits disponibles en 2026 permettront bien le renouvellement du marché de curage des siphons de Mons, nécessaire pour maintenir l'écoulement des eaux et éviter toute inondation. Comme je l'ai déjà dit également, les boues de dragage sont orientées vers des filières plus adaptées.

Concernant la crise du textile dans le contexte de l'*ultra-fast fashion*, les difficultés rencontrées traduisent une évolution structurelle du secteur, comme vous l'avez rappelé dans votre question. J'ai apporté des réponses rapides et concrètes pour faire face à cette urgence, comme le soutien immédiat au stockage et au tri des textiles pour l'ASBL Terre.

D'autres mesures prises s'inscrivent dans une logique transitoire et visent à accompagner le secteur dans l'attente de la mise en place de la REP pour les textiles, qui est appelée à constituer le cadre structurel pérenne qui prendra le relais. Bien entendu, ces mesures n'auront plus vocation à être maintenues une fois que ce dispositif sera opérationnel. Il s'agit de mesures temporaires de compensation à la tonne, d'actions de sensibilisation auprès des citoyens, mais aussi de l'appel à projets confié à W.Alter, destiné à soutenir l'ensemble de la filière et à renforcer durablement ses capacités de traitement des textiles usagés.

Enfin, à mon initiative, le Gouvernement wallon a approuvé, en décembre 2025, un soutien au secteur de l'économie sociale via la mise en place d'une subvention facultative pluriannuelle en faveur de l'ASBL Ressources afin de garantir la stabilité et la continuité de leurs actions de terrain.

Concernant le transport transfrontalier des déchets, le nouveau règlement de l'Union européenne 2024/1157 constitue une réforme majeure du régime des transferts transfrontaliers de déchets. Il rompt clairement avec l'ancien modèle hérité du règlement antérieur, qui date de 2006 ; ce dernier était trop hétérogène, lourd et insuffisamment sécurisé. Pour la Direction des infrastructures de gestion et de politique des déchets, ainsi que pour le SPW ARNE, cette réforme implique une transition opérationnelle structurante vers la digitalisation, un renforcement du rôle de contrôle de l'administration et une nécessité de pilotage stratégique en 2026-2027 pour absorber les impacts.

La mise en œuvre de ce règlement est aussi l'occasion de lancer une réflexion de fond au sein de notre administration, en collaboration avec nos cabinets,

en particulier le mien. Nous devons remettre en question l'ensemble du système actuel – on en est persuadés – et proposer un changement. Rassurez-vous, Madame la Députée, nous y travaillons.

En ce qui concerne l'interrogation sur la diminution de l'investissement global en matière d'alimentation durable, l'année 2026 constitue en effet une étape déterminante dans la mise en œuvre de notre Plan d'action pour une alimentation saine et durable reposant sur des feuilles de route ambitieuses. J'y ai travaillé avec l'ensemble des administrations vendredi après-midi, chacun étant motivé.

Deux axes majeurs sont particulièrement soutenus, à savoir la restauration collective et l'animation territoriale. La feuille de route « Restauration collective » entre dans une première phase de déploiement. Elle mobilise 4 millions d'euros pour renforcer le Green Deal « Cantines durables » et les coups de pouce. Ces dispositifs soutiennent l'approvisionnement local et bio ainsi que l'accompagnement des cantines.

S'agissant des repas scolaires, ces outils jouent un rôle important, mais avec une finalité précise. Le coup de pouce vise à intégrer davantage de produits locaux et bios ainsi qu'à structurer les filières. Il ne remplace donc pas les repas scolaires puisqu'il s'agit bien de deux stratégies différentes. Il n'a pas été conçu pour remplacer la gratuité des repas scolaires et ne peut en compenser les éléments de la réforme. La nouvelle version cible toutefois davantage les publics vulnérables en priorisant les écoles à faible indice socioéconomique.

L'accès à une alimentation digne reste un enjeu fondamental de justice sociale et de santé publique. Les services d'aide alimentaire jouent un rôle essentiel. Nous soutenons déjà les restaurants sociaux et les épiceries sociales. Par ailleurs, deux feuilles de route concernent l'aide alimentaire : une feuille de route sur le gaspillage alimentaire et une feuille de route sur la justice alimentaire centrée sur la dignité et l'accessibilité. Un diagnostic partagé permettra d'identifier les besoins du secteur et ses capacités.

La structure Terra Alter est un pivot majeur pour opérationnaliser les hubs logistiques en circuit court de Liège et de Charleroi, alors même que les infrastructures sont achevées, mais que leur exploitation doit être sécurisée. Notre soutien à cet opérateur est plein et entier. Cependant, l'enjeu dépasse le seul soutien à un opérateur. Il s'agit de consolider le chaînon logistique manquant entre production, transformation, distribution et débouchés afin d'éviter la sous-utilisation d'infrastructures déjà financées.

Ce soutien gagnera à être articulé avec les autres feuilles de route de notre Plan d'action pour un système alimentaire sain et durable, en particulier celles liées aux dynamiques territoriales, aux différents maillons de

la chaîne alimentaire et au droit à l'alimentation, et ce, afin de créer de vraies synergies.

J'ai récemment proposé au Gouvernement wallon de prolonger de deux ans le Green Deal « Cantines durables », à hauteur de 4 millions d'euros, ainsi que ses leviers financiers que constituent les coups de pouce.

Concernant la pollution sonore, le bruit constitue en effet une nuisance environnementale majeure et un problème de santé publique. Comme indiqué dans le portefeuille Environnement-Santé, dont nous mettons en œuvre toutes les fiches-actions, l'un des enjeux est d'améliorer la qualité de l'environnement sonore et de tendre vers les valeurs guides de l'OMS en matière d'exposition au bruit, dont les principales sources sont les transports routier, ferroviaire et aérien. Dans ce contexte, la dimension de la santé est pleinement intégrée dans les politiques publiques. Le plan national d'action Environnement-Santé prévoit le développement et la mise à jour de modules de formation en médecine environnementale, reconnus par l'INAMI, incluant la thématique du bruit.

Concernant la politique sociale et les arrêtés pour le secteur du sans-abrisme, lors du conclave de l'initial 2027, nous déposerons une solution pérenne pour les relais sociaux, les abris de nuit et les maisons d'accueil dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le sans-abrisme.

En ce qui concerne les ILI, l'Observatoire de l'intégration poursuit actuellement le diagnostic de la demande, ce qui est une étape indispensable à l'élaboration d'une programmation. Les premières pistes issues de ce travail de diagnostic sont attendues pour le mois de juillet et permettront d'avoir une meilleure connaissance de l'offre.

Je rappelle que la réforme, validée sous la précédente législature par l'ensemble de la majorité – Ecolo et le PS en faisaient partie –, poursuivait quatre objectifs majeurs :

- la fin des appels à projet bisannuel ;
- le passage à un système d'agrèments ;
- la rationalisation de l'offre ;
- une programmation territoriale cohérente.

L'application des mesures que nous menons est donc simplement l'application de cette réforme.

Concernant l'investissement dans les ILI, je rappelle que nous avons pris la décision d'ajouter 1,4 million d'euros pour ne pas mettre à mal les opérateurs ayant bénéficié des appels à projets. C'est un point d'attention qui n'avait pas été garanti par la majorité sortante après avoir adopté la réforme de ma prédécesseure.

Concernant les aides SINE, le dispositif constitue historiquement un pilier de l'économie sociale et a permis la mise à l'emploi durable de près de

3 000 travailleurs peu qualifiés. Le Gouvernement wallon a veillé à ce que cette réforme ne fragilise pas la dynamique développée par les entreprises d'économie sociale. Une enveloppe de 17 millions d'euros sera réservée prioritairement aux travailleurs avec aptitude réduite au travail afin de garantir des moyens dédiés aux personnes les plus éloignées de l'emploi. L'utilisation de cette enveloppe sera supervisée par le comité de gestion du FOREm qui devra s'assurer de la bonne exécution de la décision du Gouvernement.

La réforme maintient et renforce l'attention portée aux publics fragilisés, notamment grâce à une meilleure identification de l'aptitude réduite au travail via la porte 3. Les critères précis relèvent de la réforme portée par le ministre Jeholet et pourront utilement être précisés par ce dernier.

Cela étant, cette évolution s'inscrira dans une logique davantage qualitative, fondée sur une évaluation individualisée et sur des critères objectifs. Cette évaluation reposera sur l'outil ICF de l'OMS. L'ICF – ou CIF, en français, la Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé – constitue un cadre commun qui permettra de décrire le fonctionnement d'une personne au-delà de son seul diagnostic médical. Elle repose sur une approche biopsychosociale.

J'ai répondu sur les missions et les économies de l'AViQ d'ici 2027.

La diminution de 17,9 millions d'euros du budget consacré aux frais de séjour en maisons de repos, maisons de repos et de soins et centres de soins de jour à l'ajustement 2026 s'explique par une mise à jour des données de facturation les plus récentes transmises aux organismes assureurs wallons. Concrètement, les dépenses observées sont inférieures aux prévisions initiales, ce qui conduit à adapter les crédits au plus près de leur réalité. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs convergents :

- d'une part, le taux d'occupation moyen estimé à 93,74 % – ce qui est très élevé, on est bien d'accord – reste inférieur à une occupation complète, ce qui réduit mécaniquement le nombre de journées facturées ;
- d'autre part, on constate une progression plus limitée que prévu des volumes de séjour.

Surtout, l'écart entre le budget prévu et la réalité est lié à une activation des lits inférieure aux anticipations. Par le passé, une série d'accords de principe ont été accordés afin de renforcer l'offre. Qu'est-ce que le renforcement de l'offre ? Ce sont de nouveaux lits en maisons de repos, ce sont des lits de courts séjours ou une requalification de certains lits. Les prévisions budgétaires intégraient une montée en charge relativement rapide de ces capacités. Or, dans les faits, l'activation effective de ces lits prend davantage de temps. Il faut du temps pour mettre en place ces travaux

et il y a des contraintes organisationnelles – il faut recruter, et cetera –, ce qui se traduit par un volume de journées facturées moindre que prévu. Il s'agit d'un ajustement technique et prudentiel qui vise à aligner le budget sur les dépenses effectivement constatées, sans remise en cause et sans remise en question du soutien des secteurs.

Pour rappel, le budget MR-MRS s'élève à plus de 1 milliard d'euros. Cela correspond à une correction de seulement 1 %, correction plus que relative. J'ai ainsi répondu, entre autres, à mes collègues du PTB.

Madame Cremasco, j'ai déjà répondu sur les allocations familiales.

Concernant la réforme de la fonction consultative, celle-ci est portée par le ministre-président. Comme je vous l'ai dit, on veut garder l'indépendance et le rôle majeur du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes et du Conseil wallon de lutte contre le racisme.

Madame la Députée du PTB, en matière de santé mentale, vous avez pu constater, lors de ma présentation, la revalorisation apportée à plusieurs services. Toutefois, je rappellerai que ce Gouvernement a choisi d'investir dans le renforcement de la santé mentale des jeunes avec un budget de 6,7 millions d'euros pour deux ans. Cette politique a remporté un vrai succès, puisque 33 candidatures ont été réceptionnées et les projets financés travaillent et travailleront sur les déterminants de la santé des jeunes, avec une priorité donnée aux jeunes les plus fragilisés.

Pour répondre à votre question sur les actions et les mesures mises au service de la santé mentale pour les jeunes, l'appel à projets, comme je viens d'en discuter, a été lancé. Ensuite, au-delà de ces moyens concrets, la santé mentale des jeunes est pleinement intégrée dans la dynamique structurelle à travers l'élaboration du Plan stratégique wallon de santé mentale, pour lequel j'ai déjà répondu à une députée, travail qui se fait en collaboration aussi avec les autres niveaux de pouvoir.

Je voudrais aussi rappeler que des moyens très concrets ont été maintenus pour soutenir les opérateurs de terrain en santé mentale. En 2026, cela représente 10 234 000 euros pour 150 équivalents temps plein, financés par la provision PPS. Ces renforts concernent 65 services de santé mentale, 16 SPAD, 13 maisons de soins psychiatriques, sept cellules mobiles d'intervention, huit plateformes de soins palliatifs et 25 services spécialisés en assuétudes agréés par l'AViQ. Nous pouvons être très heureux de ce renfort considérable.

Les opérateurs visés comprennent également l'ASBL « Un pass dans l'impasse » pour son centre de prévention du suicide et d'accompagnement. Comme en 2025, ces mesures ont été prolongées dans l'attente d'une nouvelle évaluation, ce qui démontre bien qu'il ne s'agit sûrement pas d'un abandon, mais bien d'un choix

ferme du Gouvernement wallon de continuité et de consolidation.

Pour répondre à votre question sur la prévision des moyens, je précise que la réforme de la première ligne de soins, à travers la mise en place des organisations locorégionales de santé – les OLS –, s'inscrit dans une volonté de meilleure structuration et vise à mieux répondre aux besoins des territoires locaux.

Concernant la diminution de la dotation Papy-boom, celle-ci s'explique par un ensemble de facteurs qui doivent être lus de manière consolidée. D'une part, il ne s'agit pas d'une diminution liée à une des économies récupérables. Les montants identifiés comme non utilisés correspondent essentiellement à des écarts d'exécution, à savoir des soldes d'enveloppes qui restaient à l'issue de projets terminés, des ajustements techniques ou bien des situations problématiques ponctuelles. Ces montants n'avaient pas été inscrits au budget de l'AViQ et ne peuvent dès lors pas être consolidés comme une réserve mobilisable ou réaffectable à court terme.

D'autre part, les abandons de projets restent très marginaux. Un seul cas explicite d'abandon a été identifié, la grande majorité des montants non consommés provenant de projets effectifs – rassurez-vous – arrivés à leur terme, sans mobilisation complète des enveloppes ou des contraintes encadrées, tels que l'atteinte du plafond subsidiable ou le non-respect des échéances fixées dans le cadre de la clôture accélérée du plan.

Enfin, la situation demeure évolutive : plusieurs échéances prévues dans le dispositif de clôture peuvent encore influencer les montants effectivement utilisés, sans pour autant générer de marges budgétaires nouvelles. En synthèse, la baisse de la dotation ne traduit pas une capacité de récupération budgétaire, mais des écarts entre crédits théoriques et exécution réelle des projets, et ce, dans un cadre strictement encadré.

Sur les allocations familiales et les diminutions au niveau de FamiWal, j'ai déjà pu vous répondre. Comme signalé précédemment, la diminution de la dotation à FamiWal est réalisée sur proposition de la caisse publique elle-même, sur la base de ses propres estimations de ses besoins pour 2026, y compris l'indexation prévue en 2026, à savoir 247 000 euros. J'en ai déjà discuté sur les résultats des différentes années.

J'ai déjà répondu aux questions sur le sans-abrisme ainsi qu'à propos des SAFA.

Pour ce qui est des mesures concrètes financées par rapport à la lutte contre le racisme, je vous rappelle que la stratégie est en cours d'élaboration. En effet, le Plan wallon de lutte contre le racisme, actuellement en cours, va se terminer en décembre prochain. C'est vrai que la

lutte contre le racisme ainsi que la thématique de l'interculturalité font explicitement partie de l'agrément des ILI depuis janvier 2025.

Par ailleurs, certains ont parlé de la stratégie Genre et Droits des femmes, portée par l'ensemble des ministres wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a été adoptée en février dernier et sera mise en œuvre tout au long de la législature à travers des fiches-mesures comprenant chacune des indicateurs et un budget d'exécution. À ce stade, plusieurs mesures ont déjà été concrétisées, comme le lancement du Réseau des élues locales de Wallonie. Ce projet, cofinancé par moi-même et le ministre Desquesnes, a été lancé en février dernier. Un benchmark de dispositions et dispositifs en matière de mixité de genre visant à revoir les décrets sur la mixité est également en cours. Le rapport final de l'ULB est attendu pour le 30 juin prochain.

Concernant la Stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+, il y a une mobilisation des différentes enveloppes, comme vous le savez. Côté wallon, une enveloppe importante est consacrée à l'agrément de la fédération Prisme et des maisons arc-en-ciel pour un montant proche de 1 million d'euros, auxquelles s'ajoutent des subventions pluriannuelles en faveur d'opérateurs spécialisés, tels que la fondation Ihsane Jarfi ou l'ASBL « Genres pluriels ». Ces opérateurs mettront en œuvre plusieurs mesures concrètes de la stratégie. Par ailleurs, la stratégie a aussi permis de mobiliser des moyens nouveaux et renforcés. Je pense en particulier à l'appel à projets de l'AViQ en matière de santé mentale des jeunes. Parmi ce paquet de projets, 500 000 euros sont destinés à des projets bénéficiant directement à des jeunes LGBTQIA+.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre sur l'économie sociale.

Concernant l'environnement et la diminution finale des recettes du FPE à hauteur de 1,5 million d'euros, on ne sait pas encore sur quels aspects la réduction sera faite.

En ce qui concerne les déchets sauvages et la réduction accordée au secteur industriel dans le cadre de la REP, que vous critiquez, je confirme que l'intention est d'assurer un juste équilibre par lequel nous ne mettrons pas en péril, et de manière disproportionnée, les secteurs, les tissus économiques, les employeurs et les travailleurs. Cet équilibre vise à concilier la couverture des coûts de propreté avec la soutenabilité pour les secteurs économiques, sur la base notamment des études de composition des déchets sauvages. Il est, selon moi, normal de trouver cet équilibre.

J'ai pu expliquer dans mon introduction la diminution des prêts à la SPGE via les codes 8. Il s'agit d'une somme fixée sur base d'un calendrier fourni par

la SPGE. Cette adaptation répond donc aux réalités de terrain.

J'ai déjà abordé les remboursements de la dotation de 510 000 euros à FamiWal.

Concernant l'augmentation des dépenses de 8 millions d'euros sur les dragages, je vous rappelle que je suis en train d'analyser ce dossier spécifiquement avec mes équipes et que je vous reviendrai lors d'une prochaine réunion.

Je n'ai pas de complément à ajouter à ce stade sur le marché Rendac relatif aux cadavres d'animaux d'élevage.

La réduction des budgets MR-MRS sur les prix de séjour n'a aucun impact sur l'offre. La qualité et la soutenabilité financière des établissements sont garanties. Comme j'ai pu le souligner, il s'agit d'une adaptation aux besoins.

J'ai déjà parlé de la réduction des dotations aux plans Papy-boom et ERICH.

Madame Aït Alouha, je voudrais répondre à la question que vous m'aviez posée concernant le secteur non marchand. Je tiens d'abord à dire que nous mesurons pleinement l'inquiétude exprimée aujourd'hui par les actrices et acteurs du secteur non marchand, ainsi que l'importance de ce qui se vit sur le terrain en ce moment. Ces préoccupations sont entendues. Elles appellent de notre part de l'écoute, du respect pour les réalités vécues par les unes, les uns et les autres, ainsi qu'une attention constante aux conséquences concrètes des décisions que nous et d'autres niveaux de pouvoir prenons.

Depuis le début de mon engagement comme ministre, ma volonté a toujours été de concerter autant que possible avec les acteurs concernés. Néanmoins, ma responsabilité, comme celle de mes collègues du Gouvernement, est aussi de prendre les mesures nécessaires pour réduire la dette et contribuer à une situation budgétaire plus saine et durable pour la Région wallonne.

La concertation est précisément ce qui permettra de tenir compte, autant que faire se peut, des réalités et des spécificités de terrain dans la mise en œuvre de ces décisions. Cette concertation va nous aider et nous aide déjà à objectiver les effets des mesures prises, mais permettra aussi d'identifier les ajustements qui peuvent s'avérer nécessaires au regard des réalités de terrain. Il existe par ailleurs des lieux officiels qui structurent cette concertation et permettent d'inscrire le dialogue dans un cadre clair et régulier. Au-delà de ces cadres formels, lorsque des demandes de rencontre sont adressées à mon cabinet, mes collaborateurs veillent toujours à répondre le plus favorablement possible. On va continuer cette dynamique dans les semaines et les mois qui viennent.

Le Gouvernement wallon assume ses responsabilités dans un contexte budgétaire exigeant, tout en veillant à préserver au mieux la qualité des services rendus à la population. L'attention reste portée auprès des publics les plus fragilisés. C'est dans cet esprit que le Gouvernement wallon et moi-même continuerons à privilégier le dialogue, l'écoute et la concertation, avec le souci de concilier responsabilité budgétaire et prise en compte de l'ensemble de nos réalités locales.

**M. le Président.** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Vous aviez promis d'être long et vous l'avez été, mais vous avez été complet.

*(Réaction de M. le Ministre Coppieters)*

La parole est à Mme Dejardin.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Vous avez été long et relativement complet, mais je n'ai pas reçu toutes les réponses à mes questions. Je ne vais pas être tout à fait d'accord avec mon cher collègue, M. Lepine, car je veillais à obtenir les réponses une par une à mes questions. Donc, j'ai été beaucoup plus attentive à cette partie.

Concernant les subventions facultatives, il y a une réduction de 1,3 million d'euros en environnement pour les fédérations sectorielles et les syndicats. Les acteurs concernés par la pluriannualisation ont été prévenus et d'autres pourraient avoir lieu. On évaluera cela à l'initial 2027. On a eu les informations, mais il reste quelques craintes par rapport aux coupes. Soyez attentifs pour que le secteur ne subisse pas d'autres problématiques.

Par rapport à la question plus macroéconomique de l'inflation qui a doublé depuis l'initial, je demandais s'il y avait une possibilité d'avoir une nouvelle estimation des économies réalisées concernant les dotations de certaines UAP qui n'ont pas été indexées, comme la SPAQuE ou l'ISSeP.

*(Réaction d'un intervenant)*

**M. le Président.** – Si vous prenez la parole, vous devez vous annoncer. Sinon, le compte rendu risque de s'y perdre.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Je répète ce que le collaborateur du ministre a dit : « La SPAQuE et FamiWal ont été indexées, et 400 000 euros sont non indexés pour l'ISSeP ».

Au niveau des mesures énergétiques, vous avez renvoyé vers le Fédéral et, comme vous vous en doutez, la réponse ne nous convient pas. Il y a toutes les répercussions possibles sur le coût-vérité. In fine, on verra bien qui paiera la facture.

Au niveau du dispositif APE, si j'ai bien écouté, il n'y a pas eu de réponse concernant la diminution de la subvention de 12,5 % pour les intercommunales et les impacts sur le coût-vérité. Puis-je avoir une réponse ? Sinon, on reviendra en question écrite.

En ce qui concerne le Plan de relance, je vous remercie de réhabiliter le bien-fondé de plusieurs projets parce qu'il est assez lourd que ce plan soit toujours caricaturé.

**M. le Président.** – Excusez-moi de vous interrompre, Madame Dejardin, mais pouvez-vous répéter pour les 12,5 % ?

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Oui, nous n'avons pas eu de réponse quant à la diminution de la subvention de 12,5 % pour les intercommunales et les impacts sur le coût-vérité. Est-ce plus clair ?

**M. le Président.** – Je vous remercie.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Je remercie M. le Ministre sur le bien-fondé de plusieurs projets puisque, de manière globale, on caricature fort le Plan de relance. Néanmoins, on entend que les projets seront examinés au cas par cas et que certains ne nécessiteraient pas de suite. Pouvez-vous nous dire quand vous y verrez plus clair sur ceux qui seront arrêtés et ceux qui seront poursuivis ? Quand certains projets vont devoir s'arrêter : dans un mois, deux mois ou six mois ? C'est important de savoir.

Au niveau de l'environnement, je reviens sur l'accord de coopération pour les déchets sauvages. Monsieur le Ministre, vous nous apprenez qu'il y a un recours de la part des producteurs auprès de la Cour constitutionnelle. Si je comprends bien, cela signifie que l'on ne connaît pas encore les conséquences financières de ce recours. On espère que ce recours vous sera favorable et sera favorable à la Région, aux communes et aux citoyens.

Par rapport au textile, j'ai entendu avec attention que la première lecture pour la transposition REP interviendrait avant la fin de l'année. En attendant, d'autres mesures que celles que vous avez déjà prises vont-elles être mises en place pour aider les coopératives, les institutions et les entreprises d'économie sociale qui s'occupent de cette problématique ?

J'ai encore deux remarques, puis je vous demanderai de céder la parole à ma collègue, Mme Roberty.

En ce qui concerne les conséquences sur le Fonds pour l'environnement de la baisse de recettes affectées, notamment sur la taxe sur les eaux usées, les dépenses seront adaptées en 2026. Pouvez-vous nous dire exactement quand ? Pouvez-vous me confirmer qu'il n'y aura pas d'impact sur les projets ?

Enfin, pour les PFAS, vous nous avez dit que les projets privés à l'initial se poursuivent – ce qui est heureux –, mais, actuellement, dans l'ajustement, il n'y a pas d'élément nouveau, notamment concernant le financement des examens médicaux pour les citoyens et les citoyennes qui présentent un fort taux de PFAS dans le sang.

Si vous n'avez pas les réponses aujourd'hui, nous y reviendrons en question écrite ou orale. Je vous remercie pour l'intérêt que vous avez porté à ma réplique.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Les solutions de répit et le financement dont vous parliez, on a de cesse de les saluer. On sait à quel point l'offre de répit est quelque chose qui vient en soutien des familles dans le besoin. Là-dessus, on est bien d'accord.

Par rapport au planning familial, vous ne coupez pas dans les budgets alloués cette année, mais qui ne nous dit pas que les prochaines fois vous pourriez le faire ? En réalité, c'est aussi dans les vents contraires que l'on peut entendre, en Wallonie, mais aussi partout ailleurs, que sabrer dans les plannings familiaux pourrait finalement être une bonne idée. Pour moi, c'est une très mauvaise idée que de sabrer dans les budgets des plannings familiaux. On sera très attentifs au mois de décembre à cette ligne budgétaire en particulier, croyez-moi bien.

Sur l'AViQ, je vous remercie pour vos réponses précises, notamment en ce qui concerne les ressources humaines. Cela fait plusieurs mois que les agents de l'agence entendent parler d'économies, de restrictions, de restructurations et, aujourd'hui, c'était tout à fait logique que l'on puisse vous interroger pour avoir des réponses très précises, réponses que vous avez formulées et qui, je l'espère, sont de nature à les rassurer quelque peu. Je vous avais parlé d'un tableau. Par exemple, pour vendredi, pourrais-je obtenir le fameux tableau récapitulatif de toutes les économies imposées à l'agence, ainsi que la trajectoire budgétaire imposée par le Gouvernement à leur égard à l'horizon 2029 ? Cette question s'est peut-être perdue dans toutes mes autres questions sur l'AViQ.

Concernant l'aide à domicile, j'ai entendu beaucoup de réponses. Pour le contingent d'heures, on arrive au même constat. Maintenant, reste à voir le chemin que vous allez prendre pour apporter une réponse efficace à ce problème, de manière efficace et de manière rapide. Quand on dit 24-25 %, cela fait un service sur cinq qui, chez nous, dépasse ce contingent. Ce n'est pas du tout anecdotique. J'ai entendu qu'un groupe de travail planchait sur la question. C'est aussi un dossier que je suivrai avec beaucoup d'attention.

En ce qui concerne les frais de carburant, je n'ai pas eu de réponse du tout, mais, de toute façon, ce n'est pas

grave puisque, dans l'ordre du jour, une question me permet d'y revenir. En effet, vous ne pouvez pas toujours nous renvoyer au niveau fédéral.

En ce qui concerne la taxe autonomie – peu importe le vocabulaire utilisé, je vais continuer à l'appeler taxe tant que l'on n'aura pas voté ou pas ce texte –, ce n'est pas moi qui parle des 75 euros par personne à partir de 26 ans, mais la presse. Jusqu'à maintenant, vous ne nous aviez pas donné cette information, mais on a pu la trouver dans la presse.

Vous avez parlé d'une sécurité sociale wallonne. Permettez-moi de rester particulièrement inquiète sur cette matière. Vous allez faire pire que bien en évoquant ces quelques mots de vocabulaire.

Pour les allocations familiales, le budget est en hausse de 19 millions d'euros. Bravo ! Toutefois, l'an dernier, on en a quand même perdu 10. Sur ces 10 millions d'euros perdus, on ne pourra pas les rattraper. Ce qui est perdu pour les familles l'est pour les familles et pour les enfants. Vous annoncez une augmentation de 19 millions d'euros. Je vous remercie pour votre prise de position particulièrement claire, sur laquelle nous vous rejoignons, à savoir celle sur les fauteurs de troubles. Je vous remercie d'avoir été clair et d'avoir remis l'église au milieu du village à ce sujet aujourd'hui.

J'interrogerai le ministre-président sur le CWEHF pour essayer d'y voir plus clair.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Je remercie M. le Ministre pour ses propos clairs, pragmatiques et efficaces. Il a utilisé les bons mots et s'est montré rassurant, ce qui évite, comme certains ont envie de le faire, de raconter n'importe quoi, qui ferait peur au secteur, avec des suppositions, des « on ne sait jamais », et cetera.

Monsieur le Ministre, vous êtes clair et vous annoncez les choses. On sait vers où l'on va. J'aimerais que l'on arrête de raconter n'importe quoi alors que rien de ce que vous annoncez ici n'amène à faire peur au secteur.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Jacqmin.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Je me joins aux propos de Mme Vandorpe et je remercie le ministre pour ses réponses très claires et pour tout son travail.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cet exercice. C'est assez agréable d'avoir des réponses à toutes les questions qui ont été abordées, même si, parfois, la réponse consiste à dire : « On y travaille ». Je vais en reprendre quelques-

unes où je me suis dit que c'était une ligne qui correspondait à la ligne que j'avais évoquée, mais je n'avais pas la réponse à ma question. Néanmoins, c'est hyper agréable que tout soit passé en revue.

Je vais d'abord revenir sur le dragage. Vous l'expliquez très bien et, surtout, j'aimerais continuer à vous encourager à ce sujet. Concernant le budget annuel, n'hésitez pas à dire à vos collègues du Gouvernement que vous êtes le dernier échelon pour la prévention des inondations et qu'il faut absolument agir en amont. On sait à quel point le dragage indispensable coûte cher.

En ce qui concerne l'avenir de l'AViQ, vous avez répondu dans le sens où vous avez donné le nombre de remplacements et expliqué comment était définie la norme de remplacement. Par contre, par rapport aux grandes orientations, vous dites que vous entamez une méthodologie, notamment la méthodologie sur les aînés. C'est super, mais j'aurais voulu savoir comment allait se dérouler cette méthodologie pour arriver à faire les économies que vous avez demandées, pour garder les lignes indispensables et faire en sorte qu'elles soient bien déployées. Je n'ai pas d'éléments sur la méthodologie en tant que telle.

Par exemple, vous dites aussi que 11 personnes ont été engagées en CDI pour répondre à des besoins. Pourquoi pas. Une de mes pistes de déploiement était de dire qu'il faudrait avoir une méthodologie permettant d'être sûr que l'on assume les missions de l'AViQ qui doivent l'être. Vous dites que c'est pour répondre à des besoins, mais je me demande bien lesquels. Comment ces 11 personnes ont-elles été engagées, sur base de quels besoins, et cetera ? Peut-être que la méthodologie interne à l'AViQ et ce que l'on vous relaie est très pertinent. Je n'émet d'ailleurs pas nécessairement de doute là-dessus, mais j'aurais aimé comprendre ce qui est en train de se dessiner pour l'avenir de l'AViQ. En effet, nous n'avons pas eu d'éléments sur la méthodologie qui est suivie.

C'est un peu la même chose avec les allocations familiales. Le GT remettra ses conclusions après l'été. Sauf que, pour les allocations familiales, vous avez quand même donné quelques éléments que nous retenons et sur lesquels nous devons nous appuyer. En tout cas, c'est mon cas ; je m'appuierai dessus pour être sûr qu'ils soient respectés. Vous dites, par exemple, qu'il est hors de question que ce soit un outil sanctionnateur pour les jeunes qui prendraient un chemin de traverse, comme si la solution était de les sanctionner. Il s'agit de les ramener vers un chemin plus viable et plus enviable, sans nécessairement préjuger de ce qui est bon et de ce qui n'est pas bon. Nous attendrons donc les conclusions après l'été. Dans l'intervalle, on s'appuiera sur vos éléments de réponse pour répéter que les allocations familiales sont un droit inaliénable. On ne sanctionnera pas d'éventuels fauteurs de troubles. Je ne vous ai pas entendu parler du nombre

d'enfants, mais c'est aussi un critère qui est complètement abject.

Par rapport au textile, j'avais complètement zappé l'appel à projets W.Alter. Vous avez bien fait de le rappeler. Cela dit, c'est normal que vous fassiez un peu de publicité pour vos propres actions ministérielles, mais vous avez mon total soutien, puissiez-vous les amplifier ! Par contre, quand vous dites que vous allez arrêter de financer la REP. C'est trop tôt. Il faut continuer à les aider aussi bien en amont avec W.Alter parce que la problématique de la chaîne textile est énorme. Comment en est-on arrivé à avoir des millions de tonnes de déchets de vêtements qui ne servent à rien ni à personne, qui sont produits à des conditions innommables et sont, en plus, vendus par des vendeurs tout aussi innommables comme Shein ?

Je vous concède que ce n'est pas de votre faute, mais il va falloir assumer la gestion de ces déchets textiles. C'est trop tôt pour arrêter, notamment par rapport à toute la filière du recyclage – où il faut aider l'opérateur Terre –, mais aussi celle du déchet. Je veux vous encourager à propos de l'appel à projets W.Alter pour lui permettre de monter en puissance. Ce ne sont pas des dépenses, mais des investissements. Tous les citoyens vivent cette situation de plein fouet et voient toutes ces boîtes de collecte de textiles qui débordent dans les rues.

Sur le transport de déchets transfrontaliers, mon collègue, M. Mockel, sera très content de voir à quel point vous allez dans son sens. Il y a beaucoup à faire. Dès lors, nous reviendrons régulièrement sur le sujet.

Je vous remercie pour le soutien apporté à l'implantation Terra Alter située à Chênée qui s'occupe du conditionnement à la légumerie. À travers votre discours, il semble assez clair que les repas scolaires et les politiques décidées à cet égard en Fédération Wallonie-Bruxelles aidaient ces filières. Certes, ici, devant l'opposition, vous ne pouvez pas le faire, vous ne devez pas lâcher ce morceau, car vous dites vous-même qu'il fallait évidemment que les débouchés rendent la filière rentable. Toute la filière de production locale et de production bio est hyper importante pour nos enfants. Dès lors, il faut pouvoir aider cette filière via la Fédération Wallonie-Bruxelles et les repas scolaires. Tout est en place. Je ne sais pas pour ce qui concerne les membres du MR – et du Gouvernement en général puisque je vous vois, Madame Vanderpe, même si vous n'avez rien à voir avec le Gouvernement –, mais c'est aussi la force des Engagés au sein du Gouvernement.

**Mme Mathilde Vanderpe** (Les Engagés). – Dès que je fais un peu de non-verbal, vous réagissez.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Je réagis parce que, avoir coupé les repas scolaires ou avoir accepté que l'on supprime les repas gratuits, c'est déjà gravissime,

mais je voulais aussi vous sensibiliser sur le fait que cela abîme des filières tout entières qui étaient opérationnelles. Cela vous énerve peut-être, mais il y a de gros dommages dans ces filières. Ce sont des investissements qu'un ministre de votre groupe politique essaie désespérément de soutenir, alors que l'on avait des débouchés existants destinés à des enfants pour les nourrir sainement. C'est gravissime !

Je réagis en effet au moindre signe non verbal. Vous n'imaginez pas à quel point c'est douloureux, mais ce que vous entendez est négligeable par rapport à ce que nous on doit entendre et se chiquer. Franchement, je trouve que c'est un peu exagéré. Je ne la ramènerais pas.

Concernant les relais sociaux, votre réponse n'est pas un engagement sur ces arrêtés et à cette pérennisation qui est importante. On veut bien vous suivre, mais on attend que cela se passe. Ils sont venus le demander et ils ont besoin de cette perspective à long terme. Vous ne le contestez pas, mais votre réponse consiste en une phrase : « Je m'en occupe et vous savez ce que l'on a déjà fait, Madame Cremasco ». J'entends bien, mais il faut que ces arrêtés soient d'application et effectifs.

Pour les ILI, on attendra. Vous dites mettre en œuvre ce qui a été prévu par Mme Morreale, c'est le cas. Il faut avoir une réelle appréciation de la demande de terrain et vous allez découvrir qu'elle est plus élevée que ce que l'on peut croire, à bon escient. Ces acteurs sont des acteurs de l'intégration privilégiés, et il faut donc les maintenir. Je rappelle que c'est une obligation que nous nous sommes donnée nous-mêmes et le Gouvernement doit l'honorer, notamment par rapport au parcours d'intégration. Pas d'ILI donc pas de Gouvernement qui assume ses propres prérogatives et compétences. Là-dessus, il n'y a pas *match*, on n'est pas d'accord.

S'il y a une seule réponse que j'aimerais avoir, c'est sur les SINE. Vous m'avez dit de ne pas m'inquiéter. L'enveloppe globale est de 17 millions d'euros, mais vont-ils bien servir l'ensemble des entreprises d'insertion ? Je ne veux pas en oublier une, car il y a plein d'IDESS. Vont-ils pouvoir bénéficier, dans le cadre du mécanisme Job+ – dans les mains de M. Jeholet –, de ce fameux subside SINE ? Il y a les IDESS, les IES – Incubateur wallon de l'économie sociale – et les entreprises de travail adapté. Pour être en contact avec eux, je sais qu'ils n'ont pas de réponse par rapport à cela à ce stade et ils ont besoin de ces aides SINE pour engager des gens très éloignés de l'emploi. Je ne vous dis pas ce que je pense de la grille « Adaptabilité à l'emploi », soi-disant. Ce secteur des SINE a besoin d'une réelle réponse.

Par rapport à l'environnement, je relaierai que l'on n'a « pas encore pris de retard » sur les deux directives à implémenter, sauf par rapport à l'IED 2.0 pour laquelle vous dites avoir quelques mois de retard. On pense que c'est extrêmement dommageable et qu'il faut se

prémunir de payer des astreintes. J'en discuterai avec mon collègue.

Sur les monographies karstiques, je m'attendais à une réponse plus élaborée. Il y en a partout et cela peut avoir un rôle important sur les inondations, mais vous me répondez juste que c'est en cours. Je le savais, mais je vous posais la question de l'utilisation dans le futur, notamment par rapport aux inondations.

Concernant les contrats de rivière, ils sont prolongés. En tant qu'écologistes, nous sommes convaincus, tout le monde le dit et c'est une évidence : on peut lutter contre les inondations et les canicules en prenant le problème à la bonne échelle, et pas commune par commune. La bonne échelle, c'est le sous-bassin-versant. La première fois que la Wallonie a fait une étude à cette bonne échelle, c'était celle du sous-bassin-versant de la Vesdre qui unit, aussi bien financièrement qu'au niveau des moyens. C'est également une question financière, car des communes ont besoin de moyens parce qu'elles sont en fond de vallée et doivent investir. Elles sont complètement noyées par les communes se trouvant sur les versants et qui bétonnent. C'est une histoire de solidarité entre communes pour prendre le problème globalement.

La bonne échelle pour lutter contre les canicules et les inondations est donc le sous-bassin-versant. Les contrats de rivière ont déjà capté ce socle naturel et sont en phase avec la nature. Ils font donc alliance avec elle pour résoudre ces problèmes, car ils étaient déjà à la bonne échelle. Je tenais à le souligner : les contrats de rivière, c'est le sous-bassin-versant. On ne s'occupe pas d'un problème d'eau sans prendre le problème par sous-bassin-versant. Je vous remercie, dès lors, de les maintenir et de continuer à les soutenir.

On pourrait même monter en puissance, par exemple, en les insérant dans les fameux schémas que le ministre Desquesnes essaie de financer et de mettre en œuvre, où ils pourraient avoir un rôle plus actif. C'est d'autant plus envisageable que M. Desquesnes appartient à votre parti. Il y a là quelque chose à faire. Je suis persuadée que cela permettrait de mieux lutter contre les inondations. Il faut absolument monter en puissance par rapport à cela.

Dernier point, *last but not least* : la précarité hydrique. D'après mes informations, la convention à cet égard couvre la période 2024-2026 ; dans votre réponse, j'entends que vous avez fait un bilan et que vous présenterez au Gouvernement un dispositif qui courra jusqu'en 2029. Cela veut-il dire que vous étendez le mécanisme, notamment avec les CPAS, et cetera ? Ai-je bien compris ?

*(Réaction de M. le Ministre Coppieters)*

Félicitations ! Il faut le faire, car la précarité hydrique est un grave problème. Ce n'est pas à vous ni à cette Commission que je dois le dire. C'est encore pire

que le manque d'alimentation, car l'eau, c'est la base. Vous pouvez donc être sûr que l'on vous encouragera à étendre dans le temps le processus qui nous permettra de lutter contre cette précarité hydrique.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Durenne.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Je vais prendre beaucoup de hauteur – parce que j'en ai entendu aujourd'hui – en me contentant de remercier M. le Ministre pour ses réponses complètes sur les volets liés à l'environnement et à FamiWal.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Taquin.

**Mme Caroline Taquin (MR).** – Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur ce que je viens d'entendre. Je veux prendre le temps de revenir sur la Déclaration de politique régionale, qui prévoit, en matière d'aide à l'emploi, de simplifier les dispositifs et d'éliminer les effets d'aubaine.

C'est pourquoi le Gouvernement wallon a notamment décidé de lutter contre les doublons, en particulier entre le dispositif SINE et celui des titres-services. Ces deux soutiens régionaux produisent le même effet sur l'embauche d'un travailleur dans le secteur des titres-services. Outre ces éléments, ce Gouvernement a aussi constaté certains écueils au niveau de cette aide à l'emploi, dont le principal est l'évaluation. On en a d'ailleurs déjà discuté en commission.

Dans le cadre de la réforme des aides à l'embauche, le dispositif SINE sera absorbé par la prime unique Job+. Celle-ci aura un focus sur les chercheurs d'emploi très éloignés du travail et plus sur tous les chercheurs d'emploi. Les conditions pour recevoir la prime seront multidimensionnelles : aptitude au travail, niveau de diplôme, et cetera, ce qui est finalement plus avantageux pour l'éligibilité du secteur de l'économie sociale. Par ailleurs, les chercheurs d'emploi détenteurs d'un certificat adéquat seront éligibles d'office. Le montant de la prime sera également plus élevé que dans le dispositif SINE : 1 000 euros au lieu d'environ 833 euros actuellement. En outre, les moyens du dispositif actuel – 17 millions – sont pleinement garantis.

Il est important de rappeler qu'il s'agit d'un incitant à l'embauche, d'un tremplin, l'objectif étant de remettre les gens de manière durable sur le marché du travail et pas de leur offrir une perfusion ou une substitution tout au long de leur vie. Le ministre Coppieters a d'ailleurs soulevé ce problème à juste titre. Force est de constater certains écueils de cette aide à l'emploi, dont le principal est le renouvellement automatique et illimité dans le temps de la subvention, sans évaluation réelle du parcours du travailleur.

On arrête donc les doublons de subventionnement, car il n'est pas normal que certains emplois soient

financés deux fois, voire trois fois. Certes, comme tout employeur actuellement, le secteur de l'économie sociale devra ajuster son organisation, mais une longue période transitoire est aussi prévue pour permettre au secteur de s'adapter. La prime démarre au 1<sup>er</sup> juillet, mais les primes existantes pourront coexister avec celle-ci jusqu'au 31 décembre 2029, si je ne me trompe.

Par ailleurs, s'agissant d'un nouveau format, un monitoring continu est mis en place et une évaluation sera réalisée dans les trois ans. Si le Gouvernement wallon constate des effets d'aubaine, nous lui faisons confiance pour qu'il les corrige.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo).** – Madame Taquin, vous donnez la réponse de M. Jeholet, et il n'y a pas de problème avec cela, mais une exception a été concédée aux entreprises d'insertion. Ces entreprises d'insertion, c'est une chose. Toutefois, le reste du secteur s'inquiète. Vous dites qu'il n'y aura pas de doublon entre les aides SINE et les titres-services ; on a bien compris. Les entreprises d'insertion ont donc été exonérées de cela parce que les aides SINE ont pour but de remettre à l'emploi des gens qui en sont très éloignés et qui ont des difficultés à y accéder.

Il existe une série d'autres catégories d'entreprises, comme les IDESS, les IES – Incubateur wallon de l'économie sociale – et les entreprises de travail adapté. Ces trois types d'entreprises bénéficieront-elles également de ces fameuses aides SINE qui ne sont pas un doublon et qui leur permettront de remettre à l'emploi des gens qui en sont éloignés – c'est un petit plus – dans des entreprises extrêmement ciblées, qui ne sont pas des titres-services ? Cela vaudra-t-il également pour ces entreprises ? C'est cela, la question. J'entends bien votre remarque, mais j'aimerais que quelqu'un réponde – que ce soit oui ou non – sur la décision du Gouvernement à ce sujet.

**M. le Président.** – Je vous invite à déposer une question orale. Vous aurez peut-être votre réponse ici ou chez M. Jeholet.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo).** – Elle est introduite chez M. Jeholet. Mme Linard a...

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Je répondrai après.

**M. le Président.** – M. le Ministre s'engage à répondre par après.

La parole est à Mme Ammi.

**Mme Jamila Ammi (PTB).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je ne serai pas très longue, mais je dois dire que je suis loin d'être rassurée. Je vous ai écouté : vous avez énuméré ce que vous

faisiez déjà – j'en prends acte – ainsi que tout ce que vous allez faire. Vous allez faire plein de choses, mais cela ne se traduit pas dans cet ajustement budgétaire. On devrait vous croire sur parole.

Ma toute première question était : pouvez-vous garantir qu'aucun service, qu'aucune place d'accueil, qu'aucun emploi et qu'aucun bénéficiaire ne subiront les conséquences de cet ajustement budgétaire ? Vous ne m'avez pas répondu. J'en conclus que vous ne pouvez pas le garantir ; c'est inquiétant.

Il suffit de sortir de ce Parlement pour constater à quel point la précarité est en augmentation. Malgré les moyens investis aujourd'hui, les problèmes de santé mentale sont de plus en plus importants, notamment chez les jeunes. La crise du logement s'accroît, alors qu'avoir un logement décent et payable est la base pour une vie de qualité. La pollution aux PFAS fait également des dégâts encore aujourd'hui. En toute logique, votre job de ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Environnement serait de répondre à tous ces défis et en y mettant des moyens suffisants. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

J'ai l'impression que c'est comme si vous voyiez le bateau social couler – je suis certaine que cela doit certainement vous contrarier, Monsieur le Ministre – mais que, malgré tout, vous ne faites rien pour le renflouer. N'oublions jamais que prévenir est moins coûteux que guérir. Même au niveau budgétaire, il est moins intéressant de laisser tomber des familles dans la pauvreté, avec toutes les conséquences que cela a sur leur santé, que de mettre aujourd'hui les moyens pour éviter la précarité.

En ce qui concerne le principe du pollueur-payeur, je n'ai pas eu de réponse non plus. Concernant les PFAS, les citoyens ne sont pas les pollueurs. Pourtant, c'est bien eux qui vont payer la facture via l'impôt. Le principe du pollueur-payeur reste donc juste un slogan. Pour comprendre la réalité, on devrait plutôt dire : quel que soit le pollueur, le citoyen est toujours le payeur.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Aït Alouha.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour toutes vos explications. J'ai écouté, mais j'avoue que je devrai tout de même réécouter, car vous avez donné beaucoup d'informations en très peu de temps. C'était intense et condensé.

Pour le transfert des 2,2 millions d'euros, vous avez dit que l'on devait s'adresser à M. Jeholet, mais c'est à vous que je pose la question. Cet argent vient du budget de l'action sociale, et c'est vous qui avez accordé ce transfert au détriment de vos compétences. Pourtant, les besoins du terrain sont criants. Le budget de la santé n'est pas là pour que vous y puisiez chaque fois qu'il faut rectifier des réformes bancales, comme la réforme

du chômage. Ce n'est pas comme si l'on n'avait pas besoin de ce budget sur le terrain, qui suffoque.

Pour la taxe autonomie, là où je vous rejoins, c'est qu'il est indispensable d'avoir une sécurité sociale forte, mais, pour cela, ce n'est pas au citoyen, qui a déjà contribué, de payer la facture. Plusieurs pistes s'offrent à vous. Vous dites que c'est une « mesure historique » – j'ai réécouté la précédente réunion de la Commission. Vous prenez l'exemple de la Flandre, qui a commencé par un montant de 20 euros. Aujourd'hui, celui-ci s'élève à 100 euros. La solution ne consiste pas en une taxe, mais en un renforcement correct de la sécurité sociale. Pour cela, il y a plusieurs pistes.

J'en profite pour vous demander d'éviter absolument les flexi-jobs dans le non-marchand et de privilégier des contrats effectifs qui, eux, contribueront à cette caisse sociale. Demandez au Gouvernement d'arrêter les exonérations de cotisations sociales accordées aux multinationales ; réclamez à vos collègues du Fédéral une justice fiscale ; luttiez contre la fraude fiscale.

Le plus important, selon moi, concerne les aides aux entreprises que l'on octroie aux maisons de repos commerciales. Il s'agit, pour la majorité, de groupes commerciaux étrangers – français ou autres –, donc situés à l'extérieur de la Belgique. Ces aides vont directement dans les poches des actionnaires. Le pire, c'est que même les capitaux ne restent pas en Belgique, mais se retrouvent à l'étranger. Sur ce point, je pense que vous devriez mener une analyse un peu plus méticuleuse pour déterminer où vont exactement ces aides aux entreprises. C'est également une piste qui permettrait de renforcer nos caisses.

Vous n'avez pas répondu sur la somme des 17,9 millions d'euros. Où allez-vous les injecter ? Il serait bien de les réinjecter dans le secteur non marchand. Je suis déjà intervenue sur la possibilité d'augmenter le barème des techniciennes de surface. À l'époque, vous m'avez répondu que cela coûterait 6 millions d'euros. C'est une bonne piste. Une autre piste de réaffectation de cet argent serait de rouvrir l'intégration à l'IFIC aux travailleurs qui ont loupé le coche. En tout cas, moi, j'aimerais bien savoir où va aller cet argent. Il serait bien de trouver des pistes afin qu'il soit réintégré dans le secteur, car celui-ci est en souffrance. Comprenez bien que cette souffrance, en l'absence d'une révision des normes d'encadrement, va rendre les travailleurs malades physiquement et mentalement.

Le secteur a encore rappelé qu'il attendait les accords du non-marchand, qui ne sont toujours pas actés alors que vous êtes là depuis deux ans, Monsieur le Ministre. Vous avez dit être ouvert à la concertation, ce qui n'est pas le cas de tout le Gouvernement. J'ai entendu que, au niveau des emplois APE, les syndicats ne sont pas intégrés aux négociations. Or, nous avons besoin de ces emplois dans le non-marchand et dans nos

communes. N'importe qui, ici, est au courant que les APE sont indispensables au niveau local. J'entends dans la presse que ces métiers ne sont pas utiles. Je vous le dis, et je crois que beaucoup de personnes ici peuvent le confirmer : les APE sont indispensables, notamment dans le secteur non marchand.

Je vais revenir à la manifestation d'aujourd'hui. Vous avez remarqué que c'était une manifestation pacifique, mais déterminée. Il ne s'agit pas de gens qui ont peur, mais de gens qui sont au courant de ce qui se passe aujourd'hui et qui ont des craintes pour demain. Aujourd'hui, ils sont déjà mal. Non, ce n'est pas une question de peur, c'est une question de se demander si M. Coppieters peut aujourd'hui changer de position et faire en sorte d'avancer au niveau de ses compétences. Il y a certaines compétences, au niveau de l'environnement, pour lesquelles vous avez fait des efforts, mais au niveau du non-marchand, en particulier les maisons de repos, ce secteur est abandonné.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Président, je vous remercie de me laisser encore la parole quelques minutes pour répondre à quelques points de façon très spécifique.

Les UAP sont toutes indexées, à l'exception de l'ISSeP, ce qui génère une non-indexation de 400 000 euros. Pour la non-indexation des APE et des intercommunales, à l'exception de certains secteurs non marchands décidés à l'initial 2026, cette décision reste d'actualité et l'économie s'élèvera à 4,7 millions d'euros dans les intercommunales.

Concernant le recours relatif à la REP, les conséquences financières ne sont pas connues à l'heure actuelle, en l'absence d'une décision judiciaire souveraine. Fatalement, on attendra d'avoir cette décision.

En ce qui concerne les mesures complémentaires du secteur des textiles en 2026, Madame la Députée, des mesures de soutien ont également été mises en place pour un montant estimé à plus de 2 millions d'euros en 2026. Les ASBL concernées ont d'ores et déjà bénéficié du versement d'une avance. Pour rappel, ce dispositif prévoit l'instauration d'un mécanisme transitoire de soutien à hauteur de 151 euros par tonne triée en Belgique et collectée en Wallonie, et ce, en complément au soutien existant de 400 euros par tonne réemployée, réservé aux entreprises d'économie sociale agréées, conformément à l'arrêté du Gouvernement dit « arrêté Réemploi ».

Concernant le tableau d'économies, nous pourrions préciser les travaux actés dans la lignée de ce qui a été présenté par le ministre-président à l'initial 2026, en l'occurrence hier. Cependant, cela n'ira pas au-delà des

décisions prises pour 2026, qui sont en effet les seules qui sont effectives à ce stade.

En ce qui concerne le SINE, le nouveau dispositif Job+ sera bien ouvert aux entreprises d'économie sociale, mais aussi – c'est ce qui en fait l'originalité – au secteur de l'économie dite classique. Cette aide est avant tout liée aux travailleurs. Une personne qui travaille dans le secteur de l'économie sociale pourra en bénéficier si elle rentre dans les conditions prévues par Job+. Pour ne pas créer de confusion, l'amendement mentionné par les députés de la majorité visera à remplacer, dans la réglementation IDESS, les références au dispositif SINE, qui disparaîtront pour être en cohérence avec le dispositif Job+.

Enfin, nous avons immunisé les APE dans le secteur non marchand lors de tous les exercices budgétaires à ce stade.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Premièrement, il faut absolument soutenir Terra Alter, cette fameuse entreprise de lavage, d'épluchage et de découpe de légumes frais située à Chênée. Si l'on avait la possibilité d'avoir un public qui grandit, cela servirait en même temps votre stratégie de nourriture durable et saine pour tout le monde. On voit où est le problème, chez M. Coppieters et dans ses compétences ; c'est d'arriver à faire vivre un outil aussi important que celui-là quand il n'y a plus de débouchés. Or, les écoles et les repas gratuits scolaires sont un débouché extrêmement important.

Deuxièmement, sur le textile, vous me confirmez qu'il n'y a rien après, mais cela ne va pas aller. Pour toutes les ASBL – parce que l'on en cite souvent une seule –, par rapport à la vision des déchets, je pense que cela va être trop court. Vous l'avez bien rappelé et je vous remercie pour votre honnêteté : c'est 2026 et puis c'est tout. Vous aurez notre total soutien si l'on peut prolonger.

Troisièmement, je ne comprends pas la situation par rapport aux entreprises d'économie sociale. J'ai compris que l'amendement de la majorité bougeait cette référence au SINE dans les IDESS. En effet, quand on est une IDESS, il est mis que l'on a accès à cette aide SINE. Je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas citer le vocable et dire : « Ne vous inquiétez pas, l'IES, les IDESS et les ETA y auront accès aussi ». Je comprends que ce sera ouvert à tout le monde et donc pas spécifiquement à eux.

*(Réaction de M. le Ministre Coppieters)*

Prioritairement à eux. L'enregistrement de ce que je dis n'est pas le même que ce que vous dites.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie

sociale. – Prioritairement à eux pour 17 millions d’euros.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Hormis dans nos discussions parlementaires, retrouve-t-on cela dans un texte ? Est-ce un accord ?

*(Réaction de M. le Ministre Coppieters)*

Je vous remercie.

**M. le Président.** – Je vous propose de passer à l’examen des recettes et des dépenses.

Nous allons commencer par le chapitre des recettes.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur le dispositif des recettes ?

La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty** (PS). – Au DF 902.011 « Taxes sur le déversement des eaux usées », il est indiqué que les prévisions, fortement imprévisibles, correspondent aux droits constatés attendus sur l’année budgétaire 2026 sur la base des droits constatés de l’année 2025. Pourquoi sont-elles fortement imprévisibles cette année ?

Dans le tableau de composition de la taxe sur l’eau, en page 13 de vos documents, il est indiqué que la taxe de prélèvement est acquittée par les minéraliers et les brasseurs pour les producteurs qui n’ont pas conclu d’accord avec la SPGE. On passe de 142 000 euros à l’initial à 134 000 euros à l’ajustement. Comment peut-on expliquer cette diminution ?

**M. le Président.** – Je vous demande de répéter la seconde question, s’il vous plaît.

**Mme Sabine Roberty** (PS). – Dans le tableau de composition de la taxe sur l’eau, en page 13, au point A1 « Taxe de prélèvement », il est indiqué que c’est une taxe acquittée par les minéraliers et les brasseurs pour les producteurs qui n’ont pas conclu d’accord avec la SPGE. À l’initial, 142 000 euros étaient inscrits, tandis qu’à l’ajustement, 134 000 euros sont inscrits. Comment peut-on expliquer cette diminution ?

En ce qui concerne le DF 903.001 « Taxes et redevances perçues en matière de déchets », le tableau de la page 13 donne le détail de la décomposition de la recette. On peut y lire, pour les centres d’enfouissement technique, 14 232 000 euros à l’ajusté, alors que 11 472 000 euros étaient prévus à l’initial. Comment s’explique cette hausse ? Par davantage de mise en centre d’enfouissement technique ou par une augmentation de la recette ? Où en est la réflexion concernant la saturation de ces centres d’enfouissement technique ?

Concernant l’incinération, 17 227 000 euros sont inscrits à l’ajustement contre 15 774 000 euros à l’initial. Là encore, comment explique-t-on cette hausse ? Par davantage de déchets incinérés ou par une augmentation de la recette ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour ces questions très précises.

Concernant votre première question, c’est dû à des créances sociales qui sont imprévisibles. À ce stade-ci, on n’a pas beaucoup plus d’éléments pour expliquer la différence.

Concernant le tableau de composition de la taxe sur l’eau, où la taxe pour les minéraliers passe de 142 000 euros à l’initial à 134 000 euros à l’ajusté, l’administration s’est basée sur la recette de l’année 2024 et a appliqué l’indexation, semble-t-il, ce qui explique la différence.

On retrouve exactement la même différence pour le tableau relatif aux CET et à la substitution CET, à savoir 14 232 000 euros à l’ajusté et 11 472 000 euros à l’initial. La différence est liée en partie à l’inflation et à une dotation supplémentaire de 1 200 000 euros au CETB.

On trouve la même chose pour l’incinération, avec 17 227 000 euros. Cependant, vous vous trompez dans votre chiffre, parce que c’est à l’ajusté. À l’initial, on a 17 173 000 euros. La différence pour l’incinération est exclusivement due à l’indexation. On passe de 17 173 000 euros à 17 227 000 euros.

Pour les CET, c’est à la fois l’indexation et une subside de 1 200 000 euros au CETB.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty** (PS). – Je vais attendre pour les brasseurs et les minéraliers. C’est la première fois que j’entends « fortement imprévisibles » dans un budget.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – On n’a pas les éléments à ce stade.

**Mme Sabine Roberty** (PS). – Monsieur le Ministre, on peut y revenir par écrit, si vous le souhaitez. Il n’y a pas de souci.

**M. le Président.** – J’allais justement proposer d’y revenir par écrit avec une question plus précise et argumentée.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Je l’ai dit, Monsieur le Président.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Je vous réponds que tout ce qui a trait aux taxations et amendes de ce type est imprévisible. On ne sait pas anticiper ce type de recettes.

**M. le Président.** – Quelqu’un d’autre demande-t-il la parole sur les recettes courantes ?

Personne. Merci.

Nous passons à présent au chapitre des dépenses.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur le dispositif des dépenses ?

Personne. Merci.

Nous passons à présent à la liste des programmes.

Nous commençons par la division organique 02 « Dépenses de cabinet ».

Quelqu’un demande-t-il la parole ?

Personne. Merci.

Nous passons à présent à la division organique 09 « Service du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques ».

Quelqu’un demande-t-il la parole sur le programme 09.012 « Conseil économique, social et environnemental de Wallonie » ?

Personne. Merci.

Nous passons à présent à la division organique 10 « Secrétariat général ».

Quelqu’un demande-t-il la parole sur le programme 10.023 « Service de la présidence et chancellerie » ?

Personne. Merci.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur le programme 010.085 « Développement durable » ?

Personne. Merci.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur le programme 010.122 « Plan de relance de la Wallonie (PRW) et la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR) » ?

La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Nous sommes à la page 28. Au sein des projets du Plan de relance, nous avons eu l’occasion de vous interroger concernant

l’avenir des projets d’habitats inclusifs et solidaires. Si les infrastructures sont actuellement bien financées, nous vous interpellions il y a quelques semaines ou quelques mois à la suite des craintes émises par l’AIGS – ce merveilleux outil liégeois – concernant le financement de l’accompagnement social, pierre angulaire de ces projets de logements.

Vous m’avez indiqué que plusieurs pistes infructueuses avaient été étudiées par l’AViQ et que celle-ci avait initié des contacts avec des services d’accompagnement agréés par elle-même. L’objectif est d’évaluer dans quelle mesure ils pourraient soutenir les porteurs de projets dans l’instauration d’une coordination sociale au sein des HIAS, en partenariat avec diverses associations disposant d’une expertise en la matière. Toutefois, vous indiquiez que cette piste devait encore être analysée avec prudence, dans la mesure où elle excède les missions et le cadre d’intervention actuel de ces services. Par ailleurs, elle impliquerait des charges supplémentaires pour lesquelles des solutions devraient être identifiées.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? Avez-vous, avec l’AViQ ou tout autre partenaire, trouvé une solution pour assurer l’accompagnement social des projets HIAS ? Pourquoi n’avez-vous pas sollicité des moyens complémentaires auprès du Gouvernement, à l’occasion de cet ajustement budgétaire, pour éviter de ruiner ces projets fondamentaux et importants ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – À ce stade, je ne sais pas donner une réponse. Je vais demander à mes collaborateurs où en est le dossier. On n’a pas demandé de moyens complémentaires, comme on l’a bien vu aujourd’hui, mais je peux revenir avec vous sur l’état de ce dossier, ainsi que sur la réflexion entre l’AViQ et les autres opérateurs.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Je reviendrai avec une question orale.

**M. le Président.** – Nous passons à présent à la division organique 14 « Mobilité et infrastructures ».

Quelqu’un demande-t-il la parole sur le programme 14.049 « Réseau routier, autoroutier et voies hydrauliques – Construction et entretien du réseau » ?

Personne. Merci.

Nous passons à présent à la division organique 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement ».

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 15.001 « Fonctionnel » ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 15.056 « Coordination des politiques agricole et environnementale » ?

La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty** (PS). – Au programme 15.056, à la page 36, on constate qu'il y a plusieurs mouvements, des arrêtés de transfert et des arrêtés de réallocation. Pouvez-vous nous expliquer ces différents mouvements ? Je ne vais pas les citer pour ne pas être trop lourde et laisser le temps au cabinet de regarder.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Pour le DF 056.131, ce sont des crédits d'engagement et de liquidation nécessaires dans le cadre des programmes Interreg « Wallonie 2021-2027 », au départ de la DO 36. Pour le DF 056.075, c'est exactement la même chose.

Pour le DF 056.200, ce sont des crédits de liquidation également nécessaires dans le cadre des programmes Interreg « Wallonie 2021-2027 ». On retrouve exactement la même chose pour le DF 056.037 puisque ce sont des crédits de liquidation pour le programme Interreg.

Le DF 056.040 transfère vers le DF 056.043 des crédits de liquidation nécessaires pour l'encours.

Pour le DF 056.121, ce sont des crédits de liquidation nécessaires dans le cadre des programmes Interreg de Wallonie au départ de la DO 36.

Pour le DF 056.144, ce sont des crédits d'engagement et des crédits de liquidation nécessaires pour la subvention PointCulture – désormais la Médiathèque Nouvelle –, alimentés par le DF 056.019.

Il y a encore le DF 056.120 pour Interreg ; même chose pour les DF 056.135, 056.056, 056.059 et 056.108.

**M. le Président.** – Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 15.062 « Prévention de protection : air, eau, sol » ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 15.063 « Police et contrôle » ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 15.064 « Politique des déchets-ressources et police et contrôle » ? Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 15.075 « Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement » ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 15.077 « Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets » ?

Personne. Merci.

Nous passons à présent à la division organique 17 « Pouvoirs locaux, action sociale et santé ».

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 17.001 « Fonctionnel » ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 17.092 « Politiques transversales dans le domaine sociosanitaire » ?

La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty** (PS). – J'ai une question relative aux subventions à l'IWEPS, au DF 092.016. On est à 50 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation. Cela assure une mission spécifique de la stratégie « Familles monoparentales », plus particulièrement l'action relative au projet « Contrats de confiance ». Pouvez-vous préciser la nature de cette mission et ce que recouvrent les futurs projets « Contrats de confiance » ?

Lors de la présentation du budget initial et du débat, vous avez évoqué les contrats de confiance comme étant des leviers essentiels en santé et en action sociale. Pourriez-vous faire le point sur ces contrats de confiance ? Comment ont-ils été concrétisés ? Combien de contrats de confiance ont été conclus ? Vous évoquiez 10 projets pilotes ; ont-ils tous été sélectionnés ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Les projets « Contrats de confiance » ne seront pas initiés en 2026. Je me réfère à la réponse que je vous ai donnée en commission, tout en sachant que ces contrats démarreront ultérieurement.

**M. le Président.** – Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 17.093 « Dotations diverses aux politiques de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles » ?

La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – J’ai une question dans le cadre de l’élaboration du budget. Pourriez-vous préciser l’objectif SEC fixé pour l’AViQ lors du budget initial ? Cet objectif a-t-il été modifié à l’occasion du conclave ? Si oui, comment s’explique cette modification ? Le résultat budgétaire escompté de l’Agence, c’est-à-dire -260 501 000 euros en crédits d’engagement et -196 574 000 euros en crédits de liquidation, correspond-il à l’objectif assigné par le Gouvernement ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Par le passé, le Gouvernement a en effet validé une dégradation à la fois de la cible SEC et du résultat SEC autorisé, par exemple, dans le cadre d’opérations de mobilisation des réserves de trésorerie de l’AViQ constituées lors d’exercices antérieurs. Ainsi, lors de la réalisation des budgets des exercices antérieurs, on retrouvait principalement l’utilisation de dotations d’investissement perçues les années antérieures dans l’exercice budgétaire de l’année en cours à travers l’inscription de dépenses d’investissement sans dotation.

Il est également arrivé que le Gouvernement approuve une dégradation du seul résultat SEC autorisé de l’Agence sans dégradation équivalente de la cible SEC, ce qui revient à autoriser l’AViQ à utiliser l’inexécuté attendu de l’année. Cette utilisation peut couvrir, par exemple, l’autorisation de prévoir des dépenses sans dotation complémentaire ou de réduire les dotations sans réduction des dépenses.

De plus, il existe une différence entre le budget déposé par l’Agence et la cible fixée par le Gouvernement. En effet, depuis l’initial 2024, l’Agence est autorisée à dégrader son budget de 39,627 millions d’euros par rapport à la cible retenue par le Gouvernement. Cet écart doit se résorber lors de l’établissement des exécutions définitives, et ce, en tenant compte de l’inexécuté structurel de l’Agence observé lors des exercices précédents.

Dans le cadre de cet ajustement, les variations observées au niveau de la cible de l’Agence sont les suivantes :

- au budget initial, un montant de 37 millions d’euros a été inscrit en dégradation SEC au budget de l’Agence pour les dispositifs de fin de carrière et d’harmonisation salariale des MR, MRS, CSJ et CCS ;
- dans le cadre de l’ajustement, l’Agence a obtenu une estimation plus fine des besoins, ce qui explique une diminution de ces deux postes pour 6,4 millions d’euros ;

- on constate également une utilisation de la trésorerie de l’Agence pour 9,7 millions d’euros, suite à des dotations perçues les années précédentes, mais non utilisées dans le cadre des plans d’investissement tels que Papy-boom et ERICH, entre autres ;
- on observe une amélioration de la trajectoire SEC à la suite d’une augmentation des recettes perçues en 2026 pour 5,2 millions d’euros ;
- un préfinancement relatif à des cofinancements européens pour 458 000 euros.

La trajectoire SEC du budget déposé par l’Agence dans le cadre de l’ajustement est de -515 647 euros. Si vous neutralisez la correction technique liée à la facturation électronique pour 198,1 millions d’euros et si vous prenez en compte l’inexécuté attendu pour 56,627 millions d’euros, vous arrivez à la trajectoire de -258 935 euros fixée par le Gouvernement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Aït Alouha.

**Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante).** – Pour le même domaine fonctionnel, concernant la dotation de l’AViQ, que reste-t-il du montant de la trésorerie de l’AViQ ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Je ne sais pas répondre à ce stade, dans la mesure où c’est fluctuant. On peut éventuellement y revenir de façon plus précise.

**Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante).** – Cela peut être via une réponse écrite. C’est pour avoir une idée.

**M. le Président.** – Quelqu’un demande-t-il la parole sur le programme 17.094 « Action sociale » ?

Personne. Merci.

Nous passons à présent à la division organique 18 « Entreprises, emploi et recherche ».

Quelqu’un demande-t-il la parole sur le programme 18.014 « Économie sociale » ?

Personne. Merci.

Nous passons aux services administratifs à comptabilité autonome et unités d’administration publique.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur l’AWAC ?

Personne. Merci.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur l’ISSEP ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur FamiWal ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la SPAQuE ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la SPAQuE MD PRW ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la SPAQuE MD Happe-Chapois ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur Wallonie Santé ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur W.Alter ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur WE Environnement ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la SARSI ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la SORASI ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur Camille ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur Kids Life ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur Parentia ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la Société mutualiste régionale de l'Union nationale des mutualités neutres pour la Région wallonne ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la Société mutualiste régionale des mutualités socialistes – Solidaris ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la Société mutualiste régionale de l'Union nationale des mutualités libérales pour la Région wallonne ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la Société mutualiste régionale de l'Union nationale des mutualités libres pour la Région wallonne ?

Personne. Merci.

Nous passons à présent à la note de genre.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne. Merci.

Nous passons à présent au budget des unités d'administration publique.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'AViQ ?

Personne. Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'AWAC ?

Personne. Merci.

La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – J'ai une correction à faire en réponse à la question de Mme Roberty sur la taxe variable annuelle des minéraliers. La variabilité annuelle se calcule par un mix d'indexations, plus la réduction de prélèvement, plus un délai de facturation en N-1 et N-2. C'est une équation assez complexe, mais qui nous permet d'avoir cette variabilité annuelle de 140 000 euros.

Je me suis trompé à propos des contrats de confiance et mes conseillers m'ont tout de suite corrigé. En réalité, le budget a été requalifié. Je suis désolé, j'ai confondu. L'appel à manifestation sera bien déposé en 2026 pour un montant estimé à 400 000 euros.

**M. le Président.** – Je vous remercie pour ces précisions.

La question orale de Mme Tillieux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'asphyxie des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) due aux retards de paiement » est transformée en question écrite.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

### ***Vote***

**M. le Président.** – La Commission de la santé, de l’environnement et de l’action sociale recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l’adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale.

### ***Confiance au président et au rapporteur***

**M. le Président.** – À l’unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l’élaboration du rapport.

### **Pétition pour l’instauration d’un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes**

**M. le Président.** – L’ordre du jour appelle l’examen de la pétition pour l’instauration d’un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes.

### ***Désignation d’un rapporteur***

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu’un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe** (Les Engagés). – Je propose Mme Jacqmin comme rapporteuse.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lefèbvre.

**M. Bruno Lefèbvre** (PS). – Je propose Mme Roberty comme rapporteuse.

**M. le Président.** – À l’unanimité des membres, Mmes Jacqmin et Roberty sont désignées en qualité de rapporteuses.

### ***Présentation de la pétition***

**M. le Président.** – Il me revient de vous indiquer que M. Labiaux a introduit une pétition en ligne le 28 août 2025, ainsi que sous format PDF les 10 février et 29 avril 2026, pour l’instauration d’un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes.

Cette pétition a été clôturée le 30 avril 2026 et a recueilli 1 196 signatures, dont au moins 1 000 ont pu être vérifiées auprès du Registre national.

### ***Échange de vues***

**M. le Président.** – Je vous propose dès lors de fixer l’audition de M. Labiaux – il viendra peut-être accompagné – au mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026 à 10 heures, avant la séance plénière, qui devrait débiter à 14 heures, ce qui nous permettrait de procéder à son audition avant la fin de la session malgré les séances d’auditions déjà programmées les mardis 30 juin et 14 juillet sur la santé mentale.

Étant donné que l’heure de début de la séance plénière du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ne sera confirmée que le 25 juin par la Conférence des présidents, nous avertirons toutefois M. Labiaux que la date de son audition est susceptible d’être modifiée. Lui-même se dit très flexible quant au jour d’audition.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ?

*(Réactions dans l’assemblée)*

Pour l’instant, la séance plénière est prévue à 14 heures. Si cela devait être modifié dans le cadre de la Conférence des présidents, on annulerait l’audition ou on la reporterait.

La parole est à Mme Jacqmin.

**Mme Marie Jacqmin** (Les Engagés). – Monsieur le Président, je pense que ce sera la plénière du budget. Il y a donc de fortes chances que celle-ci commence au matin, non ?

**M. le Président.** – Le doute subsiste.

**Mme Marie Jacqmin** (Les Engagés). – On pourrait proposer directement à la rentrée. Cela arrangerait tout le monde et M. Labiaux ne risquerait pas de se déplacer pour rien.

**M. le Président.** – La parole est à M. Palermo.

**M. Vincent Palermo** (MR). – Je ne vais pas essayer de convaincre, mais juste essayer d’être de bon compte et de bonne foi. C’est un sujet éminemment intéressant et important. Tous les sujets qui viennent ici sont importants pour les auteurs. En l’occurrence, M. Labiaux est parti en croisade, il a fait 510 kilomètres et 14 jours. Je crois que cela force le respect. Il y a des choses à dire et nous avons aussi des choses à dire.

Compte tenu de toute la série d’auditions que nous avons pour le moment, avec une période hyper chargée – ajustement budgétaire et autres –, je pense sincèrement qu’il serait judicieux de programmer cette audition à la rentrée, en septembre ou en octobre.

J'imagine que l'on n'est plus à quelques mois près, mais je pense que cela vaut la peine de s'y pencher. Avec tout ce que l'on doit faire, je ne sais pas si l'on aura la capacité d'explorer le sujet en profondeur.

J'invite au plus grand respect pour toutes les auditions et pour toutes les personnes qui se présentent dans ce cadre, mais nous avons d'autres priorités aujourd'hui. Même si cette audition est également importante, je pense que reporter celle-ci de trois ou quatre mois, c'est bien aussi.

**M. le Président.** – J'entends bien. Ne laissons pas traîner M. Labiaux non plus, parce qu'il a fait un parcours du combattant pour réunir ces signatures. De plus, le sujet vaut aussi toute l'importance que l'on doit lui accorder.

Toutefois, comme le rappelle le secrétariat de la Commission, nous sommes tenus par des délais ; à partir du moment où la pétition est clôturée, on ne peut pas indéfiniment...

**M. Vincent Palermo (MR).** – Quels sont les délais ?

**M. le Président.** – Avant décembre.

**M. Vincent Palermo (MR).** – En septembre ou octobre, c'est donc parfait.

**M. le Président.** – Si l'on veut garder un mardi, ce sera le 29 septembre 2026, parce qu'il y a des auditions concernant la santé mentale le 15.

**Mme Mathilde Vadorpe (Les Engagés).** – Il y a déjà des auditions lors de la première commission de la rentrée ?

**M. le Président.** – Oui, le 15 septembre.

**M. Vincent Palermo (MR).** – Et 15 jours après, le 29 septembre ?

**M. le Président.** – Oui.

La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Vous avez l'habitude de voir mon collègue Freddy Mockel sur cette question, mais je dois l'excuser. Il est dans les murs, mais il est occupé sur un autre texte. Je me fais dès lors son émissaire.

Comme M. Palermo l'a rappelé, c'est un sujet extrêmement important qui justifie que l'on tienne des auditions. C'est une situation qui dure depuis trop longtemps. La thématique touche le gaspillage inutile des ressources, la pollution visuelle effective de notre environnement, le travail de nettoyage supplémentaire pour les communes, mais aussi pour les travailleuses et travailleurs affectés au nettoyage des routes régionales. C'est aussi du travail et du stress pour nos agricultrices et nos agriculteurs, qui trouvent toutes les canettes sur

leurs champs et prairies, et cetera. Pas plus tard que ce matin, les fédérations agricoles ont obtenu une rencontre avec des représentants du Gouvernement wallon, qui a été annulée en dernière minute.

J'entends les difficultés de calendrier, mais on doit donner une réponse sérieuse par rapport aux pétitionnaires. J'entends aussi quel est le calendrier. Cependant, nous défendons aussi ce système de consigne physique classique, qui a plusieurs avantages. Je ne vais pas aller dans les détails, mais nous devons avancer le plus vite possible.

J'entends les soucis de calendrier. Si nous avons la séance plénière à 9 ou 10 heures le jour du budget, le 1<sup>er</sup> juillet, je peux entendre que ce ne soit pas possible de faire l'audition à ce moment-là. J'ai néanmoins envie de proposer à l'assemblée que, si la Conférence des présidents décide que la séance plénière se tiendra à 14 heures, on puisse voir les pétitionnaires à 10 heures ce jour-là. Dans le cas où ce ne serait pas possible, alors fixons la date la plus proche possible à la rentrée, mais ne fermons pas tout de suite la porte. C'est alors la Conférence des présidents qui tranchera.

J'ai en tête qu'il y a un délai jusqu'en décembre maximum, mais, pour nous, septembre au plus tard devrait être le moment pour travailler cela correctement, par respect pour les demandes des pétitionnaires.

**M. le Président.** – Sachant que nous n'avons que deux commissions en septembre, à la rentrée, dont celle du 15 septembre, qui est déjà remplie, la proposition du 29 me paraît sage aussi.

La parole est à M. Palermo.

**M. Vincent Palermo (MR).** – Nous sommes tous d'accord pour dire que c'est important. Mme Linard l'a dit, il faut donner une réponse sérieuse.

À titre personnel, je n'aime pas trop que l'on dise : « S'il n'y a pas de séance au matin, vous pourrez venir. » On a une vie très mouvementée pour le moment. C'est normal et cela met de l'ambiance. Toutefois, on est tous d'accord ; cela peut donc aller vite. Fixons la date du 29 septembre. Au moins, il y aura plus qu'une perspective, car il y aura une date arrêtée. De la sorte, on aura le temps de tout préparer et M. Labiaux sera reçu.

Ne tergiversons donc pas, s'il vous plaît, et mettons-nous d'accord pour le 29 septembre. Je crois que ce sera très intéressant.

**M. le Président.** – Qui est d'accord avec la proposition de M. Palermo ?

Madame Roberty, êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je vous remercie.

*En conclusion, la Commission décide de procéder mardi 29 septembre 2026 à l'audition de M. Labiaux, Primo-signataire de la pétition.*

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le manque de soutien pour les frais de carburant des travailleuses de l'aide à domicile »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le manque de soutien pour les frais de carburant des travailleuses de l'aide à domicile ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Monsieur le Ministre, bien que le prix du diesel a un peu diminué ce 22 mai, les aides familiales restent dans l'angoisse et continuent de payer lourdement les frais en lien avec leurs déplacements professionnels. Cette petite diminution ne doit pas masquer une réalité que vivent quotidiennement les aides familiales, ainsi que les travailleuses et travailleurs de l'aide et du soin à domicile.

Depuis plusieurs mois, ils et elles supportent une hausse importante de leurs frais de déplacement professionnels sans réponse concrète à la hauteur des difficultés rencontrées. Cela fait deux mois que ces travailleurs et travailleuses subissent de plein fouet des prix élevés à la pompe. Pendant ce temps, vos réponses restent identiques et vous attendez d'en savoir plus. Ce 19 mai encore, vous m'indiquiez, au sujet des mesures fiscales fédérales : « Les modalités concrètes d'application de ces mesures doivent encore être précisées ». On est maintenant le 16 juin. Pendant ce temps, les kilomètres et les factures de carburant continuent de s'accumuler et ce sont les travailleurs et travailleuses qui avancent les frais pour garantir la continuité d'un service essentiel à nos aînés et aux personnes en perte d'autonomie.

Connaissez-vous aujourd'hui l'application précise des mesures décidées par le Fédéral ? Comment le portefeuille des aides familiales et acteurs de l'aide et du soin à domicile a-t-il été soutenu ? Les associations en ASBL ont-elles bien bénéficié des mesures fiscales décidées par le Fédéral ?

Vous vous êtes engagé à soutenir le secteur par des mesures exceptionnelles en cas de besoin. Ces conditions sont-elles aujourd'hui remplies, vu que les prix des carburants restent élevés ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le secteur des SAFA constitue probablement un opérateur clé de la future garantie autonomie en termes de prestations à domicile. Nous menons un audit rigoureux des services déficitaires pour comprendre l'impact réel de l'augmentation des coûts et adapter nos mécanismes de subventionnement.

À ce jour, face à l'explosion des coûts relatifs aux déplacements, selon les informations dont je dispose, un ensemble de mesures temporaires de soutien, qui devrait s'appliquer de mai à juillet 2026 pour un montant total de 80 millions d'euros, a été présenté au niveau fédéral. Ces dispositifs viseront à limiter l'impact des coûts de l'énergie et des déplacements sur les ménages et les travailleurs.

En ce qui concerne spécifiquement l'aspect que vous évoquez, le dispositif encouragera les employeurs à augmenter l'indemnité kilométrique accordée aux travailleurs pour leurs trajets domicile-travail. L'État devrait compenser 20 % de l'augmentation, avec un plafond de 10 centimes par kilomètre, via un crédit d'impôt pour l'employeur. Le supplément versé ne serait pas soumis à l'impôt pour le travailleur. Les employeurs qui n'octroient pas encore d'indemnité pourraient également bénéficier de ce mécanisme s'ils en instaurent une.

En outre, le Fédéral prévoirait une enveloppe de 5 millions d'euros pour les déplacements professionnels et services ; celle-ci vise spécifiquement les travailleurs itinérants – par exemple, les infirmières ou aides à domicile et les délégués – qui doivent obligatoirement utiliser leur propre voiture dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, puisque ce sont des missions de service. Pour ces personnes, l'indemnité kilométrique forfaitaire légale – faisant office de remboursement de frais propres à l'employeur – est temporairement revalorisée pour la période des mois de mai, juin et juillet.

Cette indemnité fait l'objet d'un recalcul mensuel exceptionnel basé sur l'évolution réelle des prix à la pompe afin de coller au plus près au coût de la crise, avant un retour programmé au système de révision trimestrielle classique au 1<sup>er</sup> juillet. Ce recalcul est basé sur la référence de 0,43 euro par kilomètre, et ce, sans aucune taxe supplémentaire pour l'employeur ou pour le travailleur.

De manière plus générale, la hausse des accises sur le gaz et sur les carburants sera reportée au 1<sup>er</sup> août 2026.

Enfin, une enveloppe supplémentaire devra être allouée aux fonds sociaux pour le gaz, l'électricité et le mazout afin de renforcer les aides financières accordées aux ménages les plus vulnérables, notamment ceux bénéficiant de l'intervention majorée à la mutuelle. L'objectif sera de les aider à faire face aux factures de chauffage. Les modalités concrètes d'application de ces mesures doivent encore être précisées.

Au-delà de l'urgence, nous cherchons des solutions de fond pour transformer durablement le secteur et nous continuons à investir dans les personnes et les structures pour bâtir un système de santé de première ligne dans les domaines de l'accompagnement et des soins qui soit beaucoup plus robuste, capable d'anticiper les crises et de garantir la dignité des aînés et des professionnels qui les accompagnent.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – On est passé de la théorie à la pratique. Je conversais encore avec des responsables de services d'aide à domicile et, pour eux, c'était encore très flou, parce que l'on parle de personnes morales. La question vous semble répétitive, Monsieur le Ministre, mais elle a le mérite de clarifier aujourd'hui les aides que les sociétés et ceux qui utilisent leur véhicule au quotidien pour travailler vont percevoir. Je relirai votre réponse et je la transmettrai très rapidement au secteur.

**Question orale**  
**de Mme Rachida Aït Alouha**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « les maisons de repos et de soins (MRS) »**

**Question orale**  
**de Mme Sabine Roberty**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « la stratégie « Bien vieillir en Wallonie » »**

**Question orale**  
**de Mme Valérie Dejardin**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « l'impact de la réforme des pensions sur**  
**l'accessibilité financière des maisons de repos**  
**(MR) pour les femmes »**

**Question orale**  
**de Mme Jamila Ammi**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « l'accessibilité financière des maisons de**  
**repos et de soins (MRS) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Aït Alouha, sur « les maisons de repos et de soins (MRS) » ;
- Mme Roberty, sur « la stratégie « Bien vieillir en Wallonie » » ;
- Mme Dejardin, sur « l'impact de la réforme des pensions sur l'accessibilité financière des maisons de repos (MR) pour les femmes » ;
- Mme Ammi, sur « l'accessibilité financière des maisons de repos et de soins (MRS) ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

**Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante).** – Monsieur le Ministre, les chiffres disponibles en Wallonie montrent une augmentation constante du coût du loyer en maison de repos, alors que de nombreux pensionnés peinent déjà à faire face à leurs dépenses quotidiennes. Aujourd'hui, dans de nombreux établissements, le prix mensuel du séjour atteint ou dépasse le montant de la pension de retraite. Cela soulève une question fondamentale d'accessibilité financière.

Plusieurs analyses mettent en évidence les différences importantes entre le secteur public et commercial. Alors qu'elles pratiquent souvent des tarifs plus élevés, les maisons de repos commerciales semblent disposer de moins de personnel soignant que les établissements publics, pour un nombre comparable de résidents.

Comment expliquez-vous que, à nombre de résidents équivalent, certaines maisons de repos commerciales fonctionnent avec moins de soignants que les établissements publics, alors même que leurs tarifs sont souvent plus élevés ? Comment remédier à cette différence ? Face à l'écart croissant entre le coût d'un séjour en maison de repos et le montant des pensions, quelles mesures le Gouvernement wallon entend-il prendre pour garantir l'accessibilité financière de ces établissements et éviter que de plus en plus de personnes âgées ne soient confrontées à des difficultés pour financer leur hébergement et leurs soins ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon devait examiner le point relatif à la stratégie wallonne « Bien vieillir en Wallonie ». Une étude récemment menée en Flandre montre que l'accessibilité des maisons de repos est de plus en plus difficile au regard des faibles pensions que de nombreux seniors perçoivent. Si l'étude n'apporte pas d'éléments spécifiques sur la Wallonie, Solidaris tirait déjà la sonnette d'alarme sur l'augmentation des prix des séjours en maison de repos et sur l'écart grandissant avec les pensions en Wallonie et à Bruxelles dès janvier 2025.

Si la question du bien-vieillir touche l'accessibilité financière des maisons de repos, elle se pose également pour le maintien à domicile, de plus en plus de seniors exprimant vouloir rester le plus longtemps possible à leur domicile. À nouveau, la taxe autonomie que vous envisagez d'instaurer n'apportera pas une solution miracle et creusera certainement un peu plus le pouvoir d'achat des pensionnés, avec une cotisation annoncée de minimum 75 euros, sans garantie que cela ouvre le droit à de nouveaux services – c'est-à-dire des services autres que ceux auxquels ils ont déjà droit quand ils en ont besoin.

Quels sont les axes de cette stratégie « Bien vieillir en Wallonie » ? Pourquoi ce point a-t-il été reporté ?

Les réformes annoncées des normes des maisons de repos et dans le secteur de l'aide à domicile sont-elles reprises dans la stratégie ? Le cas échéant, comment la taxe autonomie s'articulera-t-elle avec la stratégie ?

Quels moyens le Gouvernement entend-il mobiliser pour financer cette nouvelle stratégie ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Monsieur le Ministre, un récent article de la RTBF pose un constat qui inquiète de nombreuses familles. C'est mon cas, et je pense que c'est le vôtre également. Comment faire face au prix des maisons de repos et face aux pensions faibles ? Le constat est préoccupant et avait déjà été pointé par Solidaris en janvier 2025 ; pour beaucoup d'âinés, la pension ne couvre plus le coût de l'hébergement. Après une vie de travail, certains doivent utiliser leurs économies, vendre un bien ou demander l'aide de leurs proches pour bénéficier d'une prise en charge adaptée. Cette situation risque encore de s'aggraver avec la réforme des pensions portée par le Gouvernement fédéral. Les carrières plus courtes ou morcelées seront davantage pénalisées.

Derrière ces parcours, on retrouve des femmes qui ont interrompu ou réduit leur activité professionnelle pour prendre soin de leurs enfants ou de leurs proches, ou qui ont travaillé dans des secteurs essentiels, mais malheureusement moins valorisés. Ces femmes subissent une double peine : des pensions plus faibles et un risque accru de difficultés pour financer leur hébergement lorsqu'elles perdent leur autonomie.

Disposez-vous d'une analyse de l'écart entre le montant des pensions des résidents wallons et le coût réel d'une maison de repos ? Existe-t-il une analyse spécifique concernant l'impact sur les femmes ? Avez-vous évalué les conséquences que les réformes fédérales des pensions pourraient avoir sur l'accessibilité financière des maisons de repos ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir que chaque Wallonne et chaque Wallon puisse accéder à une maison de repos de qualité, peu importent ses revenus et, donc, sa pension ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

**Mme Jamila Ammi (PTB).** – Monsieur le Ministre, selon le dernier baromètre d'OKRA, le prix moyen d'un séjour en maison de repos et de soins en Flandre atteint désormais 2 359 euros par mois, soit 572 euros de plus que la pension moyenne. Les établissements privés sont les plus chers, avec un coût moyen de 2 561 euros par mois, contre 2 225 euros dans le secteur public. À ces montants s'ajoutent encore des suppléments souvent peu transparents : médicaments, vêtements, télévision, internet, et cetera.

Ces chiffres concernent la Flandre, mais posent une question fondamentale pour l'ensemble du pays : l'accès à une maison de repos est-il encore possible pour les pensionnés aux revenus modestes ? En Wallonie aussi, de nombreuses familles doivent puiser dans leur épargne, vendre un bien ou solliciter l'aide des enfants pour financer un hébergement, sans oublier que

les pensions n'augmentent pas au même rythme que les frais réels demandés aux résidents.

OKRA propose que les résidents ne paient jamais plus de 75 % de leur pension nette pour leur séjour, afin de garantir un reste à vivre digne. Cette piste mérite d'être examinée, tout comme un encadrement plus strict des prix et des suppléments, en particulier dans le secteur commercial.

Disposez-vous de chiffres actualisés sur le coût moyen mensuel d'un séjour en maison de repos et de soins en Wallonie, ventilés entre établissements publics, associatifs et privés commerciaux ? Quel est l'écart moyen entre ce coût et la pension moyenne des résidents wallons ? Quelles mesures le Gouvernement wallon entend-il prendre pour garantir que les maisons de repos restent financièrement accessibles aux personnes âgées, quel que soit leur niveau de revenu ? Envisagez-vous un plafonnement des frais à charge des résidents, par exemple en fonction de leur pension, ainsi qu'un meilleur contrôle des suppléments facturés ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour vos questions, qui portent sur un enjeu qui nous rassemble tous.

En ce qui concerne le niveau des prix pratiqués, les données disponibles montrent une évolution progressive, mais bien encadrée – rassurez-vous. En Wallonie, les demandes d'augmentation tarifaire, hors indexation, sont strictement limitées à 5 % par an maximum et encadrées par une réglementation avec des plafonds qui ne sont, dans les faits, pas atteints par les gestionnaires.

Par ailleurs, la Wallonie se distingue par des prix globalement maîtrisés au regard des autres entités du pays, dans un contexte d'augmentation généralisée des coûts. Cette évolution doit être comprise à la lumière des tensions inflationnistes récentes, qui ont entraîné une hausse importante des coûts de fonctionnement de ces établissements, notamment en matière d'énergie, de charges salariales et de dépenses alimentaires. Tout cela pèse directement sur l'équilibre économique du secteur.

S'agissant des différences entre secteurs, il convient d'adopter une lecture nuancée. D'abord, les prix peuvent varier selon le type de gestion – est-on dans le public, dans l'associatif ou dans le privé commercial ? –, mais également en fonction de facteurs tels que la localisation, la qualité des infrastructures, les prestations proposées ou encore le modèle organisationnel. Ces différences de prix ne traduisent pas en elles-mêmes une différence de respect des normes, celles-ci étant identiques pour l'ensemble des établissements et faisant l'objet de contrôles réguliers.

Concernant la question du personnel, il est important de rappeler que les normes d'encadrement sont fixées réglementairement et appliquées à l'ensemble du secteur et que les situations observées relèvent souvent de facteurs structurels, notamment les difficultés de recrutement, un taux de rotation élevé et des tensions globales sur les métiers du soin.

Dans ce contexte, le Gouvernement travaille, avec l'AViQ et les partenaires, à une adaptation des normes et des modèles organisationnels afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des résidents, sans réduire la question à une approche uniquement quantitative des effectifs.

Sur la question de l'accessibilité financière, plusieurs éléments doivent être rappelés ici. J'en donnerai deux. D'abord, le prix de départ pour entrer est fixé librement par le gestionnaire, tandis que les évolutions tarifaires font l'objet d'un encadrement et d'un suivi, avec un maximum de 5 % par an, comme on l'a dit. Les suppléments et les frais annexes, qui existent également en dehors de l'institutionnalisation, doivent être pris en compte dans l'analyse du coût global pour les résidents. Ensuite, des mécanismes de soutien sont prévus pour les personnes en difficulté, notamment via les CPAS, et des dispositifs d'aide aux personnes âgées leur sont accessibles.

À ce stade, il n'existe pas de données consolidées permettant de croiser de manière fine les coûts d'hébergement avec l'ensemble des ressources individuelles des résidents, celles-ci pouvant varier fortement selon les situations. Cette limite appelle à un renforcement de la connaissance du secteur et des outils de suivi, afin de disposer, à terme, d'une vision plus précise et partagée.

Par ailleurs, il convient de souligner que la situation financière des établissements est elle-même sous tension, ce qui impose de préserver un équilibre entre l'accessibilité pour les résidents et la viabilité des structures dans un contexte de vieillissement de la population et de pression accrue sur les coûts.

Enfin, ces questions doivent être replacées dans une perspective plus large : la majorité des personnes âgées vivent à domicile, où les enjeux d'accessibilité financière et de qualité de l'accompagnement se posent également avec acuité. À cet égard, mettre en place un mécanisme de garantie autonomie constituera un levier, puisqu'il renforcera l'accès aux services de soutien à domicile.

Pour vos autres questions ou pour les éléments auxquels je n'aurais pas pu répondre, le processus est en cours et je vous donnerai des éléments au fur et à mesure de l'avancée des financements, qu'il s'agisse des maisons de repos ou de structures alternatives, comme le domicile.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Aït Alouha.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Monsieur le Ministre, vous dites que le prix de départ est fixé par les gestionnaires. C'est aussi un problème. Ce sont les mêmes gestionnaires qui bénéficient de subsides publics, donc c'est quand même la Région wallonne, aujourd'hui, qui paie pratiquement la totalité des salaires, puisqu'on travaille juste avec le minimum du minimum.

Quand je vois les prix qui oscillent entre 3 000 euros, 7 000 euros ou 9 000 euros, et le service qui est assuré, il y a un gros problème. Je ne vois pas pourquoi il y a une différence avec le personnel présent dans le service public. On dit que c'est théorique, mais ce n'est pas du tout théorique. Si vous allez faire un petit tour dans les maisons commerciales, vous allez voir que pour le même groupe, en Flandre, les normes sont différentes. Vous avez carrément un responsable par étage. C'est une autre politique. Il serait bien qu'en Région wallonne, on arrive à ce niveau de présence du personnel.

Sur l'accès aux maisons de repos, je le redis, j'ai beaucoup d'inquiétudes par rapport au monopole de Cofinimmo dans ce secteur. Ce sont eux qui sont propriétaires aujourd'hui et qui monopolisent toutes les maisons commerciales. Aujourd'hui, tous les groupes sont gestionnaires, mais le vrai propriétaire, c'est Cofinimmo. Cela fait un an que je vous le dis, il faut faire quelque chose. C'est officiel : ce sont eux qui sont les leaders, donc les prix ne vont pas descendre. Ils ne vont tellement pas descendre que tous les gestionnaires rentrent en négociation avec Cofinimmo, et la marge de négociation est très faible. Monsieur le Ministre, il y a encore beaucoup de choses à faire à ce niveau.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty** (PS). – Monsieur le Ministre, je n'ai pas obtenu beaucoup de réponses à mes questions. Ma question a été jointe à des questions liées à des interrogations sur les maisons de repos. Pour ma part, je vous interrogeais sur la stratégie « Bien vieillir en Wallonie ».

Je voulais savoir pourquoi ce point, qui était à l'ordre du jour du Gouvernement du 4 juin, a été reporté, mais aussi quels étaient les axes de cette stratégie « Bien vieillir en Wallonie » et comment elle allait s'articuler et être financée.

Je suis bien déçue que cette question ait été jointe à d'autres. Je vous la renvoie en question écrite, parce que je n'ai pas eu de réponses à mes questions.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dejardin.

**Mme Valérie Dejardin** (PS). – De manière générale, l'accessibilité des maisons de repos est déjà extrêmement compliquée. D'une part, comme l'a souligné ma collègue, les prix ne cessent d'augmenter, particulièrement dans une certaine catégorie de maisons

de repos. D'autre part, parallèlement à cette augmentation, les aînés n'ont plus les moyens de payer la location en maison de repos. Or, la réforme des pensions votée au Fédéral va précariser une partie de la population, particulièrement les femmes.

Dès lors, qu'allons-nous faire en Wallonie pour que ces personnes puissent subsister quand elles arriveront à l'âge de la pension et quand elles devront fréquenter une maison de repos, que ce soit par choix ou non ? Rappelons qu'une maison de repos doit être accessible, mais aussi qualitative ; le but est que nos aînés puissent vieillir de façon sereine et dans un endroit de qualité, entourés par des soins avec un côté humain, ce qui est important aujourd'hui. J'attire votre attention par rapport à cela, car, aujourd'hui, je ne suis pas rassurée.

**M. le Président.** – La parole est Mme Ammi.

**Mme Jamila Ammi** (PTB). – Monsieur le Ministre, au-delà de ces chiffres, c'est un véritable enjeu de société qui se pose. Combien de pensionnés wallons disposent aujourd'hui d'une pension suffisante pour financer leur séjour en maison de repos sans devoir puiser dans leur épargne, vendre leur logement ou solliciter leurs proches ?

Vous affirmez que les prix sont encadrés et maîtrisés. Pourtant, dans de nombreux cas, le coût d'une maison de repos dépasse déjà le montant de la pension. L'encadrement n'empêche donc pas l'inaccessibilité. Je suis également inquiète pour les futurs pensionnés, en particulier les femmes, qui ont souvent des carrières incomplètes et des pensions plus faibles. Comment garantir demain l'accès aux maisons de repos si les coûts continuent d'augmenter alors que les pensions risquent de ne plus suivre ? Je pense que vous devriez envisager une mesure garantissant qu'une personne âgée ne consacre pas plus de 75 % de sa pension à son hébergement, comme le propose OKRA. D'ailleurs, vous n'avez pas répondu à cette question.

Enfin, vous misez sur le maintien à domicile et sur la future taxe autonomie – c'est bien une taxe –, mais cela ne résoudra pas le problème de l'accessibilité financière. Vous ferez simplement payer davantage les citoyens. Nos aînés méritent mieux. Ils méritent de vieillir dans la dignité sans être confrontés à la précarité financière alors qu'ils ont contribué à la société.

**Question orale**  
**de Mme Rachida Aït Alouha**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « la disparition de l'ASBL Respect Seniors »**

**Question orale**  
**de Mme Jamila Ammi**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « la disparition de l'ASBL Respect Seniors »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Aït Alouha, sur « la disparition de l'ASBL Respect Seniors » ;
- Mme Ammi, sur « la disparition de l'ASBL Respect Seniors ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Monsieur le Ministre, la disparition annoncée de l'ASBL Respect Seniors au 1<sup>er</sup> janvier 2027 suscite de fortes inquiétudes sur le terrain. Cette association joue un rôle essentiel dans la lutte contre la maltraitance des aînés. En 2024, elle a traité plus de 4 000 appels, dont près de la moitié concernaient des situations de maltraitance. Grâce à son expertise reconnue, sa ligne d'écoute spécialisée et son accompagnement psychosocial gratuit, elle est aujourd'hui un acteur de référence.

Vous justifiez son intégration au sein de l'AViQ par une économie d'environ 300 000 euros par an et par une volonté d'améliorer l'efficacité du dispositif. Pourtant, de nombreux professionnels craignent l'effet inverse, c'est-à-dire la dilution d'une expertise spécifique dans une administration déjà chargée de multiples missions.

Au-delà de cette question d'expertise, c'est aussi l'indépendance du service qui inquiète. Respect Seniors bénéficie aujourd'hui d'une relation de confiance avec les victimes et leurs proches. En intégrant ce dispositif à une administration qui exerce également des missions de contrôle, ne risque-t-on pas de brouiller les rôles et de décourager certains signalements ?

Cette inquiétude est d'autant plus forte que l'AViQ doit déjà faire face à d'importantes contraintes budgétaires. Dans ce contexte, l'absorption de Respect Seniors apparaît davantage comme une mesure d'économie que comme une réelle amélioration du service rendu aux citoyens.

Quelles garanties concrètes pouvez-vous apporter quant au maintien d'une expertise dédiée à la lutte contre la maltraitance des aînés, à l'indépendance du traitement des signalements et à la préservation des emplois actuellement liés à Respect Seniors ? Surtout, comment pouvez-vous démontrer que cette réforme vise avant tout à améliorer le service aux bénéficiaires plutôt qu'à réaliser des économies budgétaires ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

**Mme Jamila Ammi** (PTB). – Monsieur le Ministre, l'ASBL Respect Seniors, spécialisée depuis des années dans la lutte contre la maltraitance des aînés en Wallonie, va disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Ses missions seraient reprises par l'AViQ, avec à la clé une économie structurelle annoncée de près de 300 000 euros par an.

Pour le PTB, cette décision pose de sérieuses questions. En 2024, Respect Seniors a reçu 4 175 appels, dont près de la moitié concernaient des situations de maltraitance. L'ASBL offrait une ligne d'écoute et un accompagnement psychosocial gratuits aux victimes, ainsi qu'un travail de prévention via ses six antennes. Sa disparition risque donc d'affaiblir un outil spécialisé, identifié et accessible pour les personnes âgées et leurs proches.

Plusieurs inquiétudes sont exprimées :

- la dilution de la récolte des plaintes dans l'ensemble des missions déjà très larges de l'AViQ ;
- la perte d'indépendance d'un service externe alors que l'AViQ exerce aussi des missions de contrôle ;
- l'absence de garantie sur les moyens spécifiques dédiés à la lutte contre la maltraitance ;
- les incertitudes pour les 17 travailleurs et travailleuses de Respect Seniors.

Pouvez-vous garantir que cette réforme ne se traduira par aucune perte de qualité, d'accessibilité ou d'indépendance pour les victimes de maltraitance ? Quels moyens humains et budgétaires spécifiques seront maintenus pour ces missions ? Quelles garanties donnez-vous au personnel de Respect Seniors ? Enfin, pourquoi faire disparaître une ASBL spécialisée et reconnue alors que les besoins en matière de lutte contre la maltraitance des aînés restent importants ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour vos questions relatives à l'ASBL Respect Seniors et aux conséquences de la réforme en cours. Je suis conscient des inquiétudes exprimées à la suite de

l'évolution du dispositif porté aujourd'hui par l'ASBL Respect Seniors. Ces préoccupations sont légitimes.

Toutefois, il importe de rappeler que la réforme envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2027 ne vise nullement à affaiblir ce dispositif, mais bien à le consolider et à en renforcer l'efficacité au bénéfice des citoyens, en particulier les citoyens, aînés, malades ou en situation de handicap.

L'expertise développée par Respect Seniors est reconnue, notamment en matière de gestion de la ligne d'écoute spécialisée, de traitement des signalements et d'accompagnement psychosocial des victimes. Cette expertise constitue un acquis fondamental qui sera non seulement maintenu, mais également structuré au sein de l'AViQ. En effet, les pratiques professionnelles actuelles seront préservées et intégrées. Des synergies seront développées avec d'autres services – santé, handicap, formation –, permettant une prise en charge plus globale des situations complexes. L'objectif n'est donc pas une dilution, mais bien une intégration avec maintien de la spécialisation.

Concernant la question de la confiance, l'AViQ y attache une importance prioritaire. Elle dispose déjà d'une ligne d'écoute relative aux plaintes et interpellations, et les règles de confidentialité y sont d'application. Des procédures sont mises en place pour assurer que le traitement des signalements reste centré sur la protection des victimes. L'AViQ veillera à préserver le lien de confiance construit avec les bénéficiaires et leurs proches.

La question budgétaire ne peut être ignorée dans le contexte actuel, mais elle ne constitue pas l'objectif premier de la réforme. Les objectifs principaux sont les suivants :

- simplifier le parcours des usagers en réduisant la fragmentation des dispositifs ;
- offrir un point d'accès plus lisible pour les citoyens ;
- améliorer la coordination entre les acteurs intervenant auprès des personnes âgées ;
- renforcer la capacité à traiter des situations souvent multidimensionnelles associant la santé, l'isolement, la dépendance et la précarité.

L'intégration au sein de l'AViQ permet ainsi de passer d'un modèle cloisonné à une approche plus transversale et plus réactive, au bénéfice direct des personnes concernées.

Concernant la situation des travailleurs, l'AViQ est consciente que la qualité du service repose avant tout sur les compétences humaines. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la continuité des emplois. Les modalités d'intégration viseront à garantir la valorisation des compétences existantes et l'expérience des équipes actuelles sera considérée comme indispensable au bon fonctionnement du futur

dispositif. Il ne s'agit donc pas d'un projet de réduction des moyens humains, mais d'une réorganisation visant la continuité et la stabilité du service.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que la lutte contre la maltraitance des aînés demeure une priorité absolue, que l'expertise de l'ASBL Respect Seniors sera préservée et intégrée de manière structurée, que des garanties concrètes seront prévues pour maintenir l'indépendance et la confiance des usagers et que la réforme vise avant tout une amélioration qualitative du service rendu et non une simple logique d'économie. Un travail de concertation étroite avec les acteurs concernés sera encore poursuivi afin de garantir une transition maîtrisée et respectueuse des enjeux de terrain.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Aït Alouha.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Monsieur le Ministre, vous parlez d'intégration ; il n'y aura donc pas de dilution des fonctions. Je tiens tout de même à vous dire qu'il existe une différence entre confiance et indépendance. D'un côté, je suis rassurée que les fonctions de l'ASBL restent intactes – vous dites qu'elles seront même solidifiées –, mais le deuxième point, qui est le plus important, c'est celui de l'indépendance.

À cet égard, je rappelle que l'AViQ est un organe de contrôle. Il est difficile d'être à la fois juge et jugé ; il est donc préférable de ne pas endosser les deux rôles en même temps. Il serait bien de trouver, si ce n'est pas Respect Seniors, une autre ASBL garantissant l'indépendance de la structure. S'il n'y a pas de personnel et s'il y a de la souffrance sur le terrain, vous comprenez que les cas de maltraitance vont augmenter. Pour ces raisons, sur ce point de l'indépendance, je ne suis pas encore rassurée.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ammi.

**Mme Jamila Ammi** (PTB). – Monsieur le Ministre, Respect Seniors n'est pas une ASBL comme les autres. C'est un service reconnu vers lequel se tournent les personnes âgées, les familles, les institutions et les travailleurs lorsqu'ils sont confrontés à des situations de maltraitance, de négligence ou de détresse. Sa suppression soulève donc de nombreuses questions. Nous connaissons pourtant les difficultés du terrain.

La maltraitance ne résulte pas uniquement de comportements individuels. Elle est aussi la conséquence d'une violence institutionnelle liée au manque de personnel, au manque de moyens, ce qui crée une pression constante sur les équipes. Il n'y a pas si longtemps, trois aides-soignantes devaient prendre en charge 120 résidents, alors même que la pénibilité du métier reste insuffisamment reconnue. Dans ce contexte, l'ASBL Respect Seniors joue un rôle essentiel : elle accompagne les victimes, traite les signalements et constitue une voie indépendante pour les personnes âgées les plus vulnérables.

Après la crise du covid, vous aviez promis de mieux protéger nos aînés et de tirer les leçons du passé. Pourtant, de nombreuses familles constatent aujourd'hui une dégradation des conditions de vie dans certaines institutions et le maintien des situations de violence institutionnelle. Dans ce contexte, supprimer Respect Seniors apparaît comme un mauvais signal. Lorsque les besoins augmentent, il faut renforcer les mécanismes de protection plutôt que les affaiblir.

J'ai bien entendu que vous parlez de consolidation, mais je doute sérieusement que ce sera le cas, puisqu'on parle de 300 000 euros d'économies. Vous dites consolider avec moins d'argent, et ce, sans effet sur les services rendus... À d'autres, Monsieur le Ministre ! Respect Seniors n'est pas le problème ; elle fait partie de la solution.

**Question orale  
de Mme Rachida Aït Alouha  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « les soins en maison de repos (MR) et les  
besoins mentaux des résidents »**

**Question orale  
de Mme Valérie Dejardin  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « l'adéquation entre l'offre et les besoins de  
soins en santé mentale en maison de repos (MR)  
et en maison de repos et de soins (MRS) »**

**Question orale  
de Mme Sabine Roberty  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « le bien-être psychosocial des résidents en  
maison de repos et de soins (MRS) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Aït Alouha, sur « les soins en maison de repos (MR) et les besoins mentaux des résidents » ;
- Mme Dejardin, sur « l'adéquation entre l'offre et les besoins de soins en santé mentale en maison de repos (MR) et en maison de repos et de soins (MRS) » ;
- Mme Roberty, sur « le bien-être psychosocial des résidents en maison de repos et de soins (MRS) ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Monsieur le Ministre, je souhaite encore vous relayer un constat extrêmement préoccupant, que je partage pleinement et sur lequel j'ai tiré la sonnette d'alarme ici à plusieurs reprises, concernant la situation dans certaines maisons de repos et maisons de repos et de soins. Le Conseil supérieur de la santé vient lui-même d'alerter sur le décalage croissant entre les besoins réels des résidents et les moyens actuellement accordés aux établissements.

Sur le terrain, les témoignages sont alarmants :

- des services sécurisés laissés sans personnel pendant d'importantes tranches horaires ;
- des résidents livrés à eux-mêmes ;
- des activités répétitives sans réel accompagnement individualisé ;
- des agressions physiques ;
- des violences sexuelles ;
- parfois même une présence soignante non assurée jusqu'à 21 heures.

Pendant ce temps, les profils des résidents évoluent fortement : ils présentent davantage de troubles neurocognitifs, de démence, de détresse psychiatrique, alors que les normes d'encadrement et les financements restent largement insuffisants.

Quelles mesures concrètes et urgentes comptez-vous prendre pour garantir la sécurité, la dignité et un accompagnement humain adapté aux résidents, mais aussi pour protéger le personnel, épuisé et en souffrance ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

**Mme Valérie Dejardin** (PS). – Monsieur le Ministre, le Conseil supérieur de la santé alerte sur l'évolution profonde du profil des résidents en maisons de repos et de soins, avec une augmentation des troubles neurocognitifs, des vulnérabilités psychiatriques et des besoins psychosociaux. Or, l'organisation actuelle des soins en MR-MRS demeure largement centrée sur une approche biomédicale et sur des besoins principalement physiques, créant un décalage croissant avec la réalité de terrain.

Ce décalage a des conséquences directes, tant sur la qualité de vie des résidents que sur les conditions de travail des professionnels du *care*. Ces derniers sont confrontés à une complexification accrue des situations sans que les normes d'encadrement, les formations, l'organisation des soins ou les mécanismes de financement n'aient été adaptés en conséquence. Le risque d'épuisement professionnel et de perte de sens au travail s'en trouve renforcé.

Le Conseil supérieur de la santé plaide donc pour une transformation en profondeur du modèle, fondée notamment sur une approche centrée sur la personne, un renforcement de l'attention à la santé mentale, une interdisciplinarité accrue et une révision des pratiques, y compris en matière de médication.

Comment entendez-vous mieux anticiper et accompagner cette évolution vers des besoins de soins en santé mentale plus complexes en maisons de repos et de soins ? Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour adapter les normes de personnel, les profils de fonction et les conditions de travail afin de mieux soutenir les métiers du *care* face à ces exigences accrues ? Quel lien faites-vous entre ce constat et la stratégie que vous avez développée ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Monsieur le Ministre, le Conseil supérieur de la santé a récemment publié un avis sur le bien-être psychosocial des personnes âgées en maisons de repos et de soins. Cet avis met en lumière une réalité que beaucoup d'acteurs de terrain constatent déjà : la souffrance psychologique des résidents est fréquente, mais elle reste encore trop souvent peu visible, peu dépistée et insuffisamment prise en charge.

Isolement, dépression, anxiété, perte de repères ; ces dimensions font pleinement partie du vécu de nos aînés en institution. Pourtant, dans de nombreux établissements, l'accompagnement psychologique reste limité, voire inexistant. En Wallonie, le financement des maisons de repos ne prévoit actuellement pas de moyens spécifiquement dédiés à cet accompagnement. Tout dépend fortement des choix de gestion propres à chaque institution, ce qui entraîne une forte variabilité d'une institution à une autre.

Comment entendez-vous donner suite à cet avis et aux constats posés en matière de bien-être psychosocial des résidents ? Disposez-vous d'une vision claire de la réalité sur le terrain, notamment en ce qui concerne la présence de psychologues dans les établissements ? Combien d'ETP de psychologues issus du financement Get up Wallonia sont présents au sein des MR-MRS ? Envisagez-vous de poursuivre leur financement au-delà de 2026 ?

Une réflexion est-elle en cours pour mieux intégrer la dimension psychosociale dans le financement des maisons de repos ? Quelles initiatives pourraient être prises pour renforcer la présence de professionnels formés, ainsi que le dépistage et l'accompagnement des troubles psychologiques ? Comment garantir que chaque résident, quel que soit son lieu de vie, puisse bénéficier d'un accompagnement digne et équitable ? Comment assurez-vous la prise en charge de la santé mentale des aînés à domicile ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour vos questions, qui mettent en lumière un enjeu essentiel : le bien-être psychosocial des résidents en maisons de repos et de soins. Certains témoignages peuvent être préoccupants ; toutefois, ils ne préjugent pas de la qualité de l'accompagnement dans l'ensemble des maisons de repos et de soins en Région wallonne.

Lorsque l'encadrement du personnel ne répond pas aux normes minimales prévues par la réglementation ou lorsqu'il n'existe pas de plan de formation annuel répondant aux besoins de l'institution, l'AViQ déploie des mesures urgentes. Elle intervient pour restaurer des conditions minimales de sécurité et d'accompagnement, avec des contrôles renforcés et la mise en place d'un plan d'action, afin d'assurer la continuité effective des soins et de l'accompagnement.

L'AViQ a également développé des boîtes à outils pour aider les membres du personnel à mieux gérer certaines manifestations comportementales et à trouver des alternatives face à des situations complexes. Un guide méthodologique viendra prochainement soutenir les directions dans le développement d'une véritable culture de la santé mentale au sein de leurs établissements.

Le récent avis du Conseil supérieur de la santé confirme d'ailleurs des constats largement partagés sur le terrain : la souffrance psychologique des aînés en institution est une réalité fréquente encore insuffisamment visible et dépistée, et mal prise en charge. L'isolement, la dépression, l'anxiété et la perte de repères font partie des vulnérabilités auxquelles il convient d'apporter une réponse structurée.

Nous disposons aujourd'hui d'éléments partiels sur la situation de terrain. Ils confirment une forte hétérogénéité entre les établissements quant à la présence de psychologues, selon les choix des gestionnaires et des directions. Ils montrent aussi que l'accompagnement psychosocial dépend encore trop souvent des choix organisationnels locaux et que les données consolidées restent insuffisantes pour disposer d'une vision exhaustive.

Jusqu'à présent, le secteur n'était pas soumis à l'obligation du cadastre de l'emploi. Celui-ci est toutefois remis sur le métier dans le cadre de la collaboration entre l'AViQ et le SPW IAS afin, notamment, de mieux objectiver la présence de professionnels psychosociaux dans les établissements. À ce stade, il n'est donc pas possible d'avoir une vue claire sur les ressources psychologiques des établissements.

Dans le cadre du dispositif Get up Wallonia, plusieurs équivalents temps plein de psychologues ont été intégrés dans les services psychiatriques à domicile ; ceux-ci ont soutenu et continuent à soutenir les professionnels des maisons de repos. D'autres renforcements ont également eu lieu dans les services de santé mentale et dans les plateformes de concertation en soins palliatifs.

Entre-temps, le dispositif des psychologues de première ligne a été institué. Il complète utilement, par son offre monodisciplinaire, les interventions des opérateurs wallons. Encore faut-il que ces ressources soient connues et mobilisées par les établissements ; c'est un point d'attention. Ces moyens permettent de renforcer le soutien psychologique des résidents, de développer des actions de prévention et de détection, et d'accompagner les équipes. Une réflexion est en cours quant à la poursuite de ce dispositif au-delà de 2026. Elle s'inscrit dans un cadre budgétaire contraint, mais avec une volonté claire de pérenniser les dispositifs qui ont démontré leur valeur ajoutée.

À ce stade, le financement des maisons de repos ne prévoit pas de cadre spécifique pour le psychosocial. Cela engendre des inégalités : certains gestionnaires utilisent le financement existant à cette fin, d'autres non. La réflexion est en cours pour mieux intégrer la dimension psychosociale au travers du groupe de travail dédié.

Le Plan stratégique pour la santé mentale est en préparation et devrait être soumis au Gouvernement pour fin décembre 2026. La réforme des maisons de repos et des maisons de repos et de soins devrait, quant à elle, être présentée plus tôt au cours du dernier trimestre 2026. Vous voyez bien l'intersection entre les deux dimensions.

Pour rappel, la prise en charge de la santé mentale des aînés ne se limite pas aux institutions. À domicile, plusieurs leviers existent : les réseaux de santé mentale, les équipes de première ligne – médecins généralistes, services d'aide et de soins à domicile –, ainsi que les initiatives locales de lutte contre l'isolement.

À cet égard, la complémentarité entre les psychologues de première ligne et les services de santé mentale fera prochainement l'objet d'une note d'information à destination de ces derniers afin de favoriser le recours aux prestataires selon les situations, qu'elles nécessitent une intervention monodisciplinaire ou pluridisciplinaire. Nous poursuivrons aussi les efforts pour améliorer la coordination entre acteurs à travers l'organisation de la première ligne de soins.

Nous adapterons également les normes des maisons de repos afin de mieux tenir compte de l'évolution du profil des résidents et d'aller au-delà d'une approche centrée uniquement sur les soins physiques. Cette adaptation visera d'abord à introduire davantage de

souplesse dans la composition des équipes en permettant une diversification des profils selon les besoins identifiés, notamment en matière psychosociale et en matière de santé mentale.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Aït Alouha.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes vos réponses, que je réécouterai, car, une fois de plus, il y avait pas mal d'éléments.

Je n'ai pas très bien compris – ou j'ai peur d'avoir compris – : réfléchissez-vous à maintenir l'enveloppe budgétaire pour le service sécurisé ou pas ? Je n'ai pas bien compris ce point. On est d'accord qu'il y a une enveloppe budgétaire pour le service sécurisé ; maintenez-vous cette enveloppe ? Vous me dites que oui, que cela ne bougera pas. C'est déjà très important ; il y a une enveloppe et elle doit être utilisée. Beaucoup de sites ne l'utilisent pas comme il faut. Si la Région wallonne donne des moyens, il faut respecter les critères. C'est un point que l'AViQ doit contrôler.

Par rapport à l'état mental, les médicaments ont beaucoup d'effets secondaires. Malheureusement, quand on fait appel assez souvent à des intérimaires ou à des indépendants, on n'a pas une prise en charge globale. Il est indispensable d'avoir une équipe dédiée. Cela permettrait de faire de la prévention et d'éviter d'avoir des complications.

En ce qui concerne les soignants, qui distribuent des médicaments dans tout le bâtiment et qui effectuent toutes sortes d'actes délégués, vous avez parlé de souplesse de fonction. J'avoue que cela m'inquiète. Pourriez-vous m'envoyer une réponse écrite et m'expliquer un peu plus ce que vous voulez dire ? Quand vous parlez de souplesse de fonction, à quoi faites-vous référence ? Ce serait gentil de votre part.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dejardin.

**Mme Valérie Dejardin** (PS). – Monsieur le Ministre, de manière résumée, il faut évidemment apporter une réponse structurée au secteur. Si j'ai bien entendu, une réflexion est en cours. Il faut que celle-ci soit rapide et, surtout, qu'elle respecte le personnel en fonction de ce qu'il fait dans l'établissement, de sa formation. Elle doit aussi respecter les résidents. Il faut aider le secteur rapidement en travaillant avec les résidents et le personnel en place. Il s'agit de former, d'informer et de renforcer le personnel.

La présence de profils psychosociaux devient essentielle dans ce type de structures pour encadrer, rassurer et former le personnel. Un infirmier ne fait pas ce que fait un psychologue et inversement. Chaque formation a ses spécificités. On a bien besoin de tout le monde pour encadrer au mieux les aînés.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – J'avoue, Monsieur le Ministre, que ce rapport m'a un peu alarmée, surtout quand je constate que la prise en charge de la souffrance psychologique n'est pas équivalente sur tout le territoire, alors qu'elle est vécue par beaucoup de résidents. Cela me fait un peu penser à une loterie ; si l'on vient de telle région, on a plus de chance que si l'on vient d'une autre région. Cela m'a très fortement alarmée et doit nous mener à une réflexion.

Vous allez travailler sur une stratégie en santé mentale ; j'espère que ce sera aussi un axe de votre stratégie « Bien vieillir en Wallonie », tant pour le domicile que pour les maisons de repos et de soins. Pour moi, la dimension psychosociale doit faire partie intégrante de la prise en charge des bénéficiaires à domicile et des maisons de repos, d'autant plus qu'ils arrivent de plus en plus tard dans les maisons de repos, avec davantage de troubles psychologiques. Cela devient de plus en plus difficile pour le personnel du *care* de s'en occuper.

C'est un dossier que nous allons suivre avec beaucoup d'attention. J'ai bien noté qu'une réflexion était en cours.

**Question orale**  
**de Mme Marie Jacqmin**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « les risques de pollution des sols et des eaux**  
**liés aux coulées de boue consécutives aux**  
**récents orages »**

**Question orale**  
**de Mme Valérie Dejardin**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « les risques de pollution liés aux coulées de**  
**boue »**

**Question orale**  
**de M. Freddy Mockel**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « la situation de la distribution d'eau**  
**potable à la suite des récents épisodes**  
**d'inondations »**

**Question orale**  
**de M. Freddy Mockel**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « les pollutions découlant des derniers**  
**épisodes d'inondations »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Jacqmin, sur « les risques de pollution des sols et des eaux liés aux coulées de boue consécutives aux récents orages » ;
- Mme Dejardin, sur « les risques de pollution liés aux coulées de boue » ;
- M. Mockel, sur « la situation de la distribution d'eau potable à la suite des récents épisodes d'inondations » ;
- M. Mockel, sur « les pollutions découlant des derniers épisodes d'inondations ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, les violents orages qui ont récemment touché une bonne partie de la Wallonie ont provoqué d'importantes coulées de boues et des ruissellements qui ont occasionné des dégâts matériels considérables. Au-delà de ces dommages immédiats, plusieurs experts et

riverains s'inquiètent des conséquences environnementales de ces phénomènes.

En effet, selon différentes analyses scientifiques relayées dans la presse, les coulées de boue peuvent transporter des quantités significatives de substances issues des pratiques agricoles, notamment des engrais et des produits phytopharmaceutiques. Les parcelles de pommes de terre, particulièrement vulnérables à l'érosion, sont citées comme les surfaces les plus contributrices à ces phénomènes de ruissellement. Or, cette culture représente près de la moitié des quantités de pesticides épandus en Région wallonne. Ces inquiétudes concernent tant la qualité des sols que celle des eaux de surface, mais également les éventuels impacts sur les jardins, potagers et terrains privés ayant reçu ces dépôts de boues.

Des constats de ce type ont-ils été dressés par vos services à la suite des récents épisodes orageux ? Des campagnes de prélèvements ou d'analyses spécifiques ont-elles été réalisées ou sont-elles envisagées dans les zones les plus touchées ? Dispose-t-on, à ce stade, d'une cartographie ou d'une identification des secteurs les plus exposés à ces transferts de polluants, notamment en lien avec certaines cultures plus sensibles aux phénomènes d'érosion ?

Quelles mesures de contrôle ou de suivi environnemental sont actuellement mises en œuvre par l'administration afin d'apprécier l'ampleur réelle de ces phénomènes et leurs conséquences potentielles ? Au regard du caractère transversal de cette problématique, une concertation a-t-elle été engagée avec votre homologue en charge de l'Agriculture, notamment en ce qui concerne la prévention et la lutte contre l'érosion ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Monsieur le Ministre, les images récentes de nos communes frappées par des torrents de boue ne sont malheureusement plus des exceptions. Elles deviennent le symptôme d'un phénomène qui se répète, s'intensifie et inquiète légitimement la population. En effet, comme le soulignent la presse et plusieurs universitaires, ces coulées de boue sont désormais un phénomène de plus en plus fréquent, conséquence directe d'orages violents combinés à des sols fragilisés. Elles ne se limitent malheureusement pas à des dégâts matériels, car elles transportent avec elles des engrais et des pesticides. Comme quoi, tout est dans tout et vos compétences sont un cercle sans fin.

Ces engrais proviennent des champs et se dispersent dans les jardins et les habitations. Certains citoyens n'osent plus consommer les fruits et légumes de leur potager après un tel épisode. Les éléments scientifiques relayés sont particulièrement interpellants : les résidus de pesticides peuvent atteindre, dans les boues, des

concentrations de 12 à 3 700 fois supérieures à celles mesurées dans l'eau de ruissellement. Certaines molécules restent détectables pendant des mois, parfois jusqu'à 150 jours, et peuvent malheureusement continuer à être transportées dans les sédiments bien après leur épandage. Par ailleurs, il est rappelé que les cultures de pommes de terre, très présentes en Wallonie, sont particulièrement vulnérables à l'érosion et représentent à elles seules une part importante de l'usage de pesticides.

Ces constats doivent être mis en perspective avec une réalité plus large : en Wallonie, un ménage sur trois, donc un tiers des ménages, soit plus de 500 000 ménages, est aujourd'hui exposé à un risque d'inondation, qu'il soit lié à un débordement d'un cours d'eau ou au ruissellement. Autrement dit, les phénomènes que nous observons concernent déjà une part massive de la population et sont malheureusement appelés à se reproduire avec le changement climatique. Dans ce contexte, mes questions demeurent essentielles.

Disposons-nous aujourd'hui d'une vision claire de la contamination réelle des sols et des eaux après ces événements ? Les impacts sanitaires ont-ils été évalués ? Les outils d'analyse accessibles aux citoyens sont-ils à la hauteur des inquiétudes exprimées sur le terrain ?

Au-delà de tout cela, il apparaît indispensable de renforcer notre capacité collective à comprendre et anticiper ces phénomènes. C'est pourquoi je souhaite que davantage de données soient recueillies sur ces pollutions liées aux coulées de boues et que les possibilités d'analyse, tant pour les particuliers que pour les pouvoirs publics concernés, soient largement développées, plus accessibles et beaucoup mieux mises en valeur.

Je vous remercie pour votre écoute et votre attention. Je vois que vous vous suivez sur vos feuilles la lecture de nos questions. J'espère recevoir des réponses positives malgré la complexité de la question.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel pour poser ses questions.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, avant toute chose, je précise que j'ai séparé les deux aspects que je vais aborder – l'eau potable et les pollutions du sol – en deux questions pour avoir le temps de les développer tranquillement.

Lors de la dernière séance plénière, vous avez donné un bref aperçu de la situation de la distribution d'eau potable dans les différentes zones touchées par les inondations des 30 et 31 mai derniers. À cette occasion, vous avez relevé plusieurs problèmes, probablement pas à titre exhaustif :

- le captage d'Onoz-Jemeppe-sur-Sambre a connu un problème électrique et a dû être contourné, avec une distribution par camions-citernes, pour

9 000 raccordements – la question de la potabilité est encore en suspens ;

- vous avez également évoqué un rétablissement de l'approvisionnement en eau – cependant non potable – dans le village de Jemeppe, ainsi qu'à Ham-sur-Sambre, à Auvelais et à Velaine-sur-Sambre ;
- dans l'extension de la zone impactée de Ham-sur-Sambre, la distribution a été momentanément interrompue ;
- à Nivelles, on a assisté à un problème non pas technique, mais bien de qualité de l'eau au niveau du captage de Houtain-le-Val, avec une coloration jaunâtre qui a impacté 10 000 foyers.

Qu'en est-il actuellement de la fourniture d'eau dans ces secteurs et de sa potabilité ? Tout est-il à présent rentré dans l'ordre ? Quel type de pollution a été constaté ? Sur quels types de polluants portaient les analyses ? Quelles mesures de dépollution ont été prises ?

Il a été plusieurs fois question de dégâts et de pollution au niveau des captages. Je trouve que c'est extrêmement préoccupant. La qualité de notre eau de distribution est quelque chose de vital qu'il faut protéger à tout prix. Quels premiers enseignements tirez-vous de cet épisode d'inondations en ce qui concerne la protection de nos réserves et captages d'eau ? Allez-vous mettre en place des mesures supplémentaires de prévention et de réduction des risques pour protéger l'environnement et la santé de la population ? Outre les réserves d'eau potable, relate-t-on aussi des dégâts importants au niveau des infrastructures de traitement des eaux usées ?

J'en viens à ma seconde question sur les pollutions découlant des derniers épisodes d'inondations. Cette question concerne toujours les conséquences des inondations du 31 mai dernier, mais j'y aborderai plutôt les dommages environnementaux.

La presse a relaté des témoignages de pollution aux hydrocarbures, notamment en raison de citernes à mazout endommagées à la suite des inondations de fin mai. Votre prédécesseur avait mis en place des mesures relatives à la présence de micropolluants et de macropolluants, dont les hydrocarbures, les métaux lourds et les pesticides, dans l'environnement. Même si la nature du phénomène est naturellement quelque peu différente aujourd'hui, qu'en est-il d'un monitoring postinondation ?

D'autres inquiétudes viennent de jardiniers et de maraîchers qui redoutent que leur sol ait été contaminé par des produits phytosanitaires issus de champs voisins. La crainte est particulièrement saillante dans le voisinage – comme cela a été dit par ma collègue – des champs de pommes de terre, car ceux-ci cumulent effectivement deux facteurs : des écoulements d'érosion particulièrement importants et un recours massif aux

pesticides, notamment des fongicides. Si les maraîchers, amateurs ou professionnels, n'ont pas perdu leurs récoltes, ils ne peuvent pas non plus prétendre à des produits exempts de pesticides et craignent des expositions à des pesticides, fortement réglementés du fait de leur toxicité, dans leur sol et leur production.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelle vue avez-vous sur les conséquences environnementales de ces inondations ? Quelle pollution a été constatée, notamment en matière d'hydrocarbures et de pesticides ? Avez-vous prévu des dispositifs de tests et d'analyses supplémentaires ? Si oui, quel type de pollution entendez-vous objectiver et où ? Quels sont les premiers enseignements, en termes de pollution, de ces inondations ? Quelles mesures de prévention comptez-vous prendre ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vous remercie pour vos questions, qui me donnent l'occasion de revenir de manière globale et structurée sur les conséquences des récents épisodes orageux, des coulées de boue et des inondations sur l'eau, les sols et l'environnement.

Je vous propose d'aborder cette question en quatre volets, à commencer par la situation de la distribution d'eau potable : à la suite des épisodes de fin mai, plusieurs perturbations ont été observées, notamment en raison de problèmes électriques et de contamination de captages, ce qui a conduit à des interruptions temporaires de fourniture dans certaines zones. Des solutions transitoires ont été mises en place afin d'assurer la continuité du service ; je peux aujourd'hui vous confirmer que l'approvisionnement en eau a été rétabli et que la potabilité est redevenue conforme dans l'ensemble des zones concernées. Ces événements ont néanmoins mis en évidence la nécessité de renforcer la résilience des infrastructures, notamment en matière d'alimentation électrique et de protection des captages.

Le deuxième volet concerne les pollutions observées et les craintes de pollution. Pour les pollutions constatées, à ce stade, plusieurs constats peuvent être posés avec prudence. Tout d'abord, aucune pollution significative aux hydrocarbures liée à des citernes n'a été signalée à l'administration. De même, aucune contamination majeure des sols qui nécessiterait la mise en œuvre d'investigations spécifiques n'a été identifiée à ce jour.

Concernant les pollutions potentielles, certaines préoccupations exprimées méritent d'être prises au sérieux : les inquiétudes relatives aux pesticides, aux engrais et aux transferts liés aux cultures sensibles à l'érosion – notamment la pomme de terre –, reposent sur

des mécanismes scientifiquement bien établis. En effet, les produits phytopharmaceutiques peuvent être entraînés par les eaux de ruissellement ou associés aux particules de sol emportées lors de phénomènes d'érosion. Dans certaines conditions défavorables, ces pertes peuvent atteindre jusqu'à 2 % des quantités appliquées.

Cependant, plusieurs éléments importants doivent être rappelés. D'une part, à cette période de l'année, les traitements phytosanitaires restent encore limités pour certaines cultures. La situation doit donc être appréciée en tenant compte de ce contexte particulier. D'autre part, les données dont nous disposons aujourd'hui ne permettent pas encore de tirer des conclusions définitives quant à un éventuel impact des épisodes récents. Les analyses sont en cours et nécessitent encore du temps avant de pouvoir être exploitées de manière fiable.

Un troisième élément réside dans le suivi environnemental et les dispositifs pour les citoyens. En effet, le suivi de la qualité des eaux est assuré de manière continue dans le cadre de la Directive-cadre sur l'eau. Toutefois, l'évaluation de l'impact précis des épisodes récents nécessitera encore plusieurs semaines en raison des délais d'analyse de certaines substances. Pour répondre aux inquiétudes des citoyens, l'outil SANISOL permet d'analyser la qualité des sols et d'obtenir des recommandations pratiques sur les potagers. Des informations complémentaires sont disponibles via le portail Environnement-Santé. Cependant, ces dispositifs n'intègrent pas l'analyse des pesticides.

Le quatrième élément concerne la prévention, le cadre existant et les enseignements. La prévention repose sur plusieurs instruments complémentaires. Tout d'abord, la norme BCAE5 – bonnes conditions agricoles et environnementales – impose aux agriculteurs de mettre en œuvre des pratiques adaptées afin de limiter l'érosion des sols en tenant compte, notamment, de la pente des parcelles. Ensuite, le Programme de gestion durable de l'azote en agriculture, dans sa version actuelle – PGDA4 –, encadre strictement l'épandage des engrais. Il prévoit, en particulier, des règles spécifiques pour les parcelles à risque afin de réduire les transferts de nitrates vers les eaux. Enfin, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est également encadrée par des conditions adaptées aux situations de pente afin de limiter les phénomènes de ruissellement et leur impact sur l'environnement, notamment les eaux de surface.

Trois enseignements principaux peuvent être tirés des épisodes récents :

- la multiplication et l'intensification des événements climatiques extrêmes nécessitent une adaptation structurelle de nos politiques publiques ;

- il est indispensable d'agir à la source, notamment sur les pratiques agricoles et sur la maîtrise de l'érosion et du ruissellement ;
- il est encore nécessaire de renforcer la résilience des infrastructures d'eau, c'est-à-dire les captages, les alimentations électriques et les systèmes de secours.

Un cinquième élément porte sur les actions en cours et les perspectives. Dans ce contexte, plusieurs actions sont actuellement menées. Tout d'abord, des retours d'expérience sont en cours afin d'améliorer la gestion des crises et de renforcer la robustesse de nos systèmes. L'objectif est clair : tirer les enseignements des situations rencontrées pour être mieux préparés à l'avenir. Ensuite, des réflexions sont engagées pour renforcer les contrôles et assurer une application plus rigoureuse des dispositifs existants. Il s'agit ici de garantir que les règles en place produisent pleinement leurs effets. Enfin, nous poursuivons la concertation avec le secteur agricole. Ce dialogue est essentiel, notamment pour identifier et activer les leviers de prévention de la pollution des eaux liée aux engrais dans le cadre du PGDA.

Ces événements rappellent que nous sommes confrontés à des phénomènes désormais plus fréquents et plus intenses, ce qui confirme la nécessité d'accélérer les politiques de prévention, de renforcer la résilience de nos infrastructures et de mieux maîtriser les transferts de polluants à la source.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Jacqmin.

**Mme Marie Jacqmin** (Les Engagés). – Vous avez très bien traduit une situation que l'on connaît trop souvent en Hesbaye, malheureusement, où nos agriculteurs et leurs champs ont aussi été victimes de ces fameuses inondations. Vous l'avez dit : la concertation avec ce secteur est essentielle.

On sait que beaucoup de choses sont déjà mises en place de manière proactive par les agriculteurs et les agricultrices en Région wallonne, mais, comme vous l'avez dit également, la clé réside dans la prévention. Je crois que c'est par là que l'on doit aller, que ce soit au sujet des engrais ou des pentes. Les phénomènes sont effectivement de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses. Il faut donc être résilients face à tout cela. Il faut aussi agir à la source de tous ces produits qui risquent de se retrouver dans nos sols, nos potagers, et d'être mauvais pour l'environnement et pour notre santé.

En tout cas, je vous remercie, parce que l'on voit que beaucoup de choses sont mises en place et qu'il y a énormément de perspectives sur la table.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dejardin.

**Mme Valérie Dejardin** (PS). – Monsieur le Ministre, on est à la croisée de deux difficultés, deux

problématiques qui, de nos jours, prennent de plus en plus d'importance : les pesticides et les substances nocives d'un côté, les inondations et les changements climatiques de plus en plus présents de l'autre côté.

Il y a tout un travail de prévention, mais il y a aussi un travail de mise en place de procédures pour gérer avant, pendant et après l'inondation. Ces procédures doivent être mises en place avec les acteurs et les citoyens. C'est pour cela que l'on a besoin de données recueillies avant, après et pendant les inondations pour analyser au mieux ce qu'il se passe et essayer d'avoir des politiques de prévention préalables.

L'objectif, ici, c'est de ne plus devoir réparer, mais d'avoir pris en amont toutes les décisions pour éviter d'arriver à des situations catastrophiques. Je sais que c'est complexe, mais je pense que ce sont des problématiques importantes sur lesquelles il faut travailler avec les acteurs. On ne pourra pas empêcher un orage, mais en travaillant en amont, on peut empêcher des conséquences catastrophiques pour la population.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses et pour les informations pratiques que vous avez intégrées pour la population concernée. C'est très important.

En ce qui concerne l'infrastructure d'eau potable et les stations d'épuration, je retiendrai qu'il faut améliorer la résilience de nos infrastructures, sinon les dégâts causent des arrêts qui peuvent durer très longtemps. Je renvoie encore à la station d'épuration de Wegnez, dont on a déjà parlé plusieurs fois en commission.

Quant aux éventuels constats relatifs aux produits phytosanitaires, vous avez dit que les analyses sont en cours. Il sera très important d'en suivre les résultats, notamment pour évaluer l'efficacité des mesures de prévention existantes et déterminer s'il existe un lien plausible entre, d'une part, le respect des recommandations et obligations et, d'autre part, l'impact des produits phytosanitaires.

Pour conclure, il ne faut pas seulement essayer de réduire l'effet des produits toxiques entraînés par les inondations, mais aussi réduire les effets des inondations sur l'érosion des terrains, et cetera. À cet effet, il faudrait peut-être imposer d'autres mesures par endroits.

**Question orale  
de Mme Sabine Roberty  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « les plans d'action en matière de pollution  
sonore »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les plans d'action en matière de pollution sonore ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Monsieur le Ministre, lors de notre dernier échange à ce sujet, vous avez indiqué que les projets de plans d'action contre le bruit, tant routier que ferroviaire, suivaient leur processus sous l'impulsion de votre collègue en charge de la Mobilité, mais surtout que, pour les agglomérations de Liège et de Charleroi, des listes d'actions devaient être transmises à votre cabinet au mois de mai en vue d'une approbation en première lecture par le Gouvernement dans le courant du mois de juin. Nous arrivons doucement à cette échéance, puisque nous sommes le 16 juin.

Dans le même temps, une récente enquête de la RTBF a mis un coup de projecteur sur la question. Près d'un Wallon sur cinq est victime du bruit de la route, ce qui confirme l'ampleur du phénomène et renforce encore l'importance d'aboutir à des plans à la hauteur des enjeux de santé publique.

Les listes d'actions annoncées ont-elles bien été transmises à votre cabinet en mai, comme prévu ? Pouvez-vous indiquer si le passage en première lecture au Gouvernement pour le mois de juin est bien confirmé ? Dans le cadre de l'analyse par votre cabinet, quelles observations ou exigences avez-vous formulées ?

Vous avez indiqué que les seuils actuellement retenus en Wallonie, fixés à 70 décibels, constituent des valeurs cibles. Pouvez-vous préciser pourquoi ces niveaux restent sensiblement plus élevés que les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, qui préconise 53 décibels ? Envisagez-vous, dans le cadre des travaux en cours, une évolution de ces seuils vers des niveaux plus protecteurs pour la santé ?

Enfin, vous avez également évoqué un manque de moyens budgétaires et la nécessité d'un travail transversal avec vos collègues. À ce stade du processus, avez-vous obtenu des garanties permettant de rehausser l'ambition des plans au regard du nombre important de citoyens exposés et de l'enjeu sanitaire, que vous avez vous-même qualifié de prioritaire ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme vous le soulignez, le bruit constitue aujourd'hui l'une des nuisances environnementales les plus fortement ressenties par nos concitoyens. Il s'agit d'un enjeu à la fois environnemental et sanitaire. Les effets du bruit sont aujourd'hui largement documentés, sur le plan tant auditif que non auditif, notamment en matière de troubles du sommeil, de maladies cardiovasculaires, de stress et d'impact sur les capacités d'apprentissage chez les enfants.

Dans ce contexte, la dimension de la santé est pleinement intégrée dans les politiques publiques menées en Wallonie, notamment via le portefeuille Environnement-Santé et le plan national d'action Environnement-Santé, qui prévoit le développement de modules de formation en médecine environnementale.

En matière de sensibilisation, aucune campagne spécifique dédiée au bruit n'a encore été formalisée à ce stade. Des échanges sont néanmoins en cours avec l'administration afin d'identifier les modalités pertinentes pour renforcer l'information du public.

S'agissant des plans d'action relatifs aux agglomérations de Liège et de Charleroi, les propositions sont en cours de finalisation et doivent être transmises sous peu à mon cabinet. Leur analyse vise à garantir la cohérence des mesures proposées, leur capacité à réduire effectivement l'exposition de la population, en particulier dans les zones les plus impactées, ainsi que leur faisabilité. Une attention particulière est portée à la priorisation des interventions dans les zones les plus exposées. Les cartographies stratégiques du bruit, établies conformément à la directive 2002/49/CE de l'Union européenne, constituent à cet égard un outil central pour objectiver l'exposition des populations et orienter les actions.

S'agissant de l'articulation des compétences, le bruit des infrastructures de transport relève de mon collègue en charge de la Mobilité. Une coordination étroite est assurée afin de garantir la cohérence entre les plans relatifs aux agglomérations et le plan d'action relatif au bruit routier, approuvé en janvier 2026, dont les étapes procédurales sont en cours de finalisation, notamment le rapport d'incidences environnementales et l'enquête publique.

Concernant les niveaux de référence, les valeurs actuellement utilisées en Wallonie s'inscrivent dans une évolution progressive des politiques publiques. Elles constituent des outils de gestion opérationnelle permettant d'identifier les situations prioritaires et d'orienter l'action publique.

Enfin, s'agissant des moyens, les arbitrages budgétaires en cours visent à renforcer l'ambition des plans d'action en concentrant les moyens sur les zones les plus exposées. Des budgets pourront être mobilisés pour soutenir des projets concrets, même si les montants ne sont pas encore arrêtés à ce stade.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Monsieur le Ministre, j'en déduis que j'arrive un peu tôt avec toutes mes questions. On reviendra évidemment avec des questions orales, Mme Dejardin ou moi, sur ce sujet.

J'ai parfois l'impression ou le sentiment que l'on peut reconnaître pleinement les conséquences d'un problème tout en continuant à en sous-estimer l'ampleur. Vous-même, vous qualifiez ce problème de prioritaire. Je vais attendre de voir ce que l'on vous propose, ainsi que ce que vous proposerez en première lecture au Gouvernement pour agir.

Si le bruit est considéré comme une nuisance et si la science nous dit que cela a un impact considérable sur la santé, il faudrait évidemment que nos politiques publiques et les financements qui y seront dévolus puissent évoluer également afin de protéger un maximum de la population. On reviendra prochainement.

*(Mme Roberty, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de M. Jean-Pierre Lepine**  
**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de**  
**l'Environnement, des Solidarités et de**  
**l'Économie sociale,**  
**sur « le suivi de l'incendie à Cometsambre »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de l'incendie à Cometsambre ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Monsieur le Ministre, lundi, un violent incendie s'est déclaré au sein de l'entreprise de Cometsambre, à Obourg. D'épaisses fumées noires s'échappaient du site, où des métaux sont broyés quotidiennement. Selon la presse, près de 400 tonnes de carcasses de voitures ont brûlé. Face à ce dégagement, les autorités ont conseillé aux riverains de fermer portes, fenêtres et ventilation.

Êtes-vous en mesure de nous dire ce qui a causé cet important incendie ? Les riverains concernés sont à nouveau inquiets face à cette activité, qui a déjà fait

beaucoup parler d'elle. Faut-il rappeler qu'il y a quelques années, tout un élevage a été contaminé par des poussières toxiques émanant du site, entraînant l'abattage des vaches impropres à la consommation ?

Les inquiétudes pour la santé sont légitimes. Quel suivi environnemental allez-vous accorder à cet incendie ? Quelle était la composition des dégagements liés à l'incendie ? Concernant les retombées, quels sont les risques pour les terres et l'eau, notamment le canal qui jouxte l'entreprise ?

Plus globalement, vous avez le projet de revoir les procédures d'octroi des permis d'environnement pour les broyeurs à métaux en révisant les conditions sectorielles. Cette procédure prend du temps. Où en est la révision de ces procédures ? En attendant, quelles mesures comptez-vous prendre afin de mieux protéger les sites et les riverains, à Obourg comme ailleurs, à Charleroi ou à Liège ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, le site d'Obourg comporte trois entreprises du groupe Comet, dont Comet Traitements, qui travaille en trois pauses. Il y a dès lors une présence permanente sur le site. En outre, la société de gardiennage G4S surveille le site via les caméras de surveillance. Cette vigilance constante a permis une réaction rapide sur site, puisqu'il n'a fallu que six minutes, selon les premières estimations, pour que les équipes d'intervention internes se mettent en place. Nous noterons également la mobilisation très efficace des services de secours, le tout ayant permis de circonscrire l'incendie à une zone limitée.

Selon l'analyse des images des caméras de surveillance, tout s'oriente vers un problème lié à la présence d'une batterie au lithium. On observe clairement, à 20 heures 40, le départ du feu, avec une source d'ignition caractéristique d'une telle batterie. En quatre minutes, cela prenait déjà une ampleur considérable dans un tas de 400 tonnes de broyat de voitures. Cet événement a entraîné l'émission de fumées et de produits de combustion à l'origine d'un panache atmosphérique, avec des retombées dans l'environnement proche. Les conditions météorologiques, caractérisées par l'absence de précipitations, ont favorisé une dispersion plus étendue de ces polluants. L'impact sur le milieu environnant a fait l'objet d'une analyse par l'ISSeP, avec l'appui de la Cellule d'appui aux situations d'urgence – la CASU – de l'INERIS – l'Institut national de l'environnement industriel et des risques français –, avec laquelle notre administration a un accord de collaboration.

À ce stade, les investigations se poursuivent afin de caractériser précisément la nature et l'ampleur des

retombées – matières particulaires, métaux, composés organiques volatils. Les résultats analytiques ne sont pas encore disponibles et ne permettent dès lors pas de conclure définitivement quant au niveau de contamination.

S'agissant de l'eau, aucun risque d'atteinte aux captages d'eau potable n'a été identifié. Ceux-ci sont situés en dehors de la zone d'impact et bénéficient d'une protection naturelle liée à la profondeur des nappes exploitées. Il n'existe donc pas de risque immédiat pour l'approvisionnement en eau de distribution.

Par ailleurs, les eaux d'extinction ont été intégralement confinées dans un bassin de rétention d'une capacité de 1 500 mètres cubes présent sur le site. Elles sont actuellement traitées via la station d'épuration avant leur rejet dans la Haine. Un suivi spécifique sera organisé en concertation avec les services compétents.

Anticipant peut-être une question, je préciserai que, comme chaque fois sur ce site, les services d'intervention n'ont utilisé que de l'eau et qu'une contamination par des mousses d'extinction n'est donc pas à craindre.

En matière de santé publique, aucun impact aigu sur la population n'a été objectivé. Par mesure de précaution, il a toutefois été recommandé aux riverains de procéder au nettoyage des surfaces exposées et de laver les fruits et légumes issus de productions locales.

En conclusion, l'impact environnemental est avéré, mais apparaît à ce stade principalement lié aux retombées atmosphériques, dont l'ampleur reste en cours d'évaluation. Les dispositifs de surveillance mis en place permettront de préciser rapidement les risques éventuels pour l'environnement et la population.

Hasard de calendrier, ce sinistre arrive alors qu'une campagne bat son plein sur les radios nationales pour rappeler aux citoyens que les piles et batteries ne doivent en aucun cas se retrouver dans les sacs poubelles, mais doivent être confiées aux dépôts appropriés. En effet, le secteur du traitement des déchets doit encore souvent constater des manquements en la matière. Il faut également reconnaître que les consommateurs n'ont pas toujours conscience de la présence d'une pile dans un objet ou n'ont simplement pas la possibilité de l'enlever. Il y a certainement matière à réflexion au-delà des simples compétences régionales.

Enfin, concernant votre question sur des conditions sectorielles, une réunion s'est tenue avec le SPW ARNE et nous suivons tout cela pour améliorer les systèmes à l'avenir.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Lepine.

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Néanmoins, ce nouvel incendie a suscité une vague de réactions et d'inquiétudes tout à fait légitimes de la part des riverains – vous l'avez dit –, mais également du Collège communal de Mons, qui vous a d'ailleurs interpellé sur le sujet.

Lorsque des installations essentielles à la gestion de nos déchets deviennent des sources récurrentes de risques pour les riverains, les travailleurs et l'environnement, il ne suffit pas de constater les dégâts après coup. La prévention doit devenir une priorité absolue et se traduire par des mesures concrètes, contrôlables et efficaces. Je crois d'ailleurs qu'une visite du site de Cometsambre est prévue au début du mois d'octobre. J'espère que nous pourrons, là aussi, poser toutes les questions qui nous préoccupent aujourd'hui et avoir les réponses que l'on est en droit d'attendre.

Même si l'on doit aller au-delà, j'insiste sur l'importance du suivi environnemental postincident. Les citoyens sont en droit d'attendre la transparence totale sur les conséquences de ces événements. Cependant, vous m'avez rassuré dans votre réponse, selon laquelle ceux-ci ont été prévenus, avertis et mis en garde. Je compte sur vous pour y veiller, comme vous l'avez d'ailleurs très bien fait.

Par ailleurs, il me paraît quand même nécessaire que vous vous concertiez avec le ministre fédéral de l'Intérieur, comme vous l'avez évoqué, afin d'évaluer la capacité de nos zones de secours – même si, en l'occurrence, elles sont intervenues avec une rapidité exceptionnelle – à faire face à ce type d'incidents, dont la fréquence et l'ampleur semblent s'accroître.

À cet égard, je ne peux m'empêcher de déplorer une fois encore – certains objecteront – qu'il ne s'agisse pas du bon niveau de pouvoir. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la protection de nos citoyens, aucun responsable politique ne devrait hésiter à porter ce débat auprès des décideurs concernés. Si la protection civile de Ghlin, qui se trouve à cinq kilomètres du site de Cometsambre à Obourg, n'avait pas disparu, elle aurait peut-être pu éviter que le feu ne s'embrase. Dans une région qui concentre de nombreux sites industriels à risque, le fait que la protection civile de Ghlin semble promise à l'accueil de missiles constitue un symbole pour le moins interpellant. Chacun tirera ses conclusions.

La caserne de Crisnée a pu, cette fois, apporter son renfort sans difficulté majeure – un grand merci aux Liégeois –, mais celle-ci se trouve à 100 kilomètres du lieu de l'incendie. Rien ne garantit qu'il en sera toujours ainsi à l'avenir. C'est précisément avant la prochaine crise qu'il faut se poser les bonnes questions et s'assurer que les moyens nécessaires seront au rendez-vous lorsque nos services de secours en auront besoin.

*(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Valérie Dejardin  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « le risque de désertification hospitalière  
dans l'arrondissement de Verviers »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque de désertification hospitalière dans l'arrondissement de Verviers ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Monsieur le Ministre, je reviens une nouvelle fois sur cette thématique. Ce n'est pas pour vous harceler – je ne me le permettrais pas, d'autant plus que vous êtes aussi le ministre en charge de cette matière à la Fédération Wallonie-Bruxelles –, mais si les réponses vont dans notre sens, évidemment, on arrêtera de vous poser des questions à ce sujet.

Dans le cadre du projet de réforme du paysage hospitalier mené par la CIM Santé, les avis de plusieurs instances devaient être rendus fin avril afin d'apporter différents éclairages sur ledit projet tel qu'élaboré par les experts mandatés par la CIM Santé. Parmi ces avis, celui du comité de branche Santé de l'AViQ était particulièrement attendu. En effet, il s'agit de l'avis rendu par l'agence qui connaît avec précision les enjeux propres au territoire wallon. Cet avis a été rendu public dans la presse, qui s'est fait l'écho de la crainte d'une « désertification hospitalière en Wallonie ». Cette crainte rappelle celle que j'ai déjà exprimée ici concernant, notamment, l'arrondissement de Verviers.

Dès lors, l'avis remis met-il en exergue un risque particulier pour l'arrondissement de Verviers ? Je pense notamment aux cantons de l'Est et au sud de l'arrondissement de Verviers : dans l'état actuel du projet de réforme, sont-ils exposés à un risque de désertification ?

Par ailleurs, la CIM Santé se réunira pour faire le point sur cet avis fin juin. Il est convenu que le Gouvernement wallon prenne connaissance des différents rapports et vous donne mandat pour défendre les intérêts wallons. Le Gouvernement a-t-il déjà eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports ? A-t-il arrêté une position à défendre lors de la CIM ? Celle-ci prend-elle bien en considération les travaux sur

la désertification et les risques encourus par les territoires ruraux wallons ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, il est vrai que vous revenez souvent sur cette thématique, mais nous n'avancons pas plus vite selon le rythme de vos questions. Quoiqu'il en soit, je refais ici le point sur ce dossier.

L'arrondissement de Verviers compte à ce jour cinq hôpitaux généraux : le Centre hospitalier Reine Astrid de Malmedy, le CHR Verviers East Belgium – site Peltzer-La Tourelle –, la clinique CHC Heusy, le St. Nikolaus-Hospital Eupen et la Klinik Sankt-Josef – Sankt-Vith, ces deux derniers relevant de la compétence de la Communauté germanophone. Selon les recommandations du groupe d'experts, seul le CHR Verviers East Belgium rencontre les conditions pour rester un hôpital général régional.

Les autres sont classés dans le groupe C, c'est-à-dire le groupe des hôpitaux étant amenés à se transformer en centre médical local ou en hôpital de soins intermédiaires – CML ou HSI –, ou à fermer. Il n'est donc pas question de désertification hospitalière, mais plutôt de changement de statut, sachant cependant que, toujours selon les recommandations des experts, seuls les hôpitaux généraux régionaux devraient avoir une fonction de soins urgents spécialisés.

La réforme du paysage hospitalier actuellement en discussion au niveau interfédéral s'inscrit dans un contexte bien identifié, marqué par des défis structurels importants : pénurie de personnel, vieillissement de la population, augmentation des besoins en soins complexes, pression financière croissante et fragmentation historique de l'offre hospitalière. Les travaux des groupes d'experts ont mis en évidence, à juste titre, la nécessité de renforcer la qualité et la sécurité des soins tout en assurant la soutenabilité du système. Dans ce cadre, l'orientation évoquée – soins de proximité lorsque c'est possible, concentration lorsque c'est nécessaire – constitue la base de la réflexion.

Toutefois, cette réforme est toujours au stade exploratoire, raison pour laquelle je vous reproche gentiment d'aller un peu trop vite dans vos questions. Aucune décision définitive n'a été arrêtée à ce stade et les recommandations des experts font encore l'objet d'analyses approfondies. À cet égard, les avis des instances consultatives désignées par les entités fédérale et fédérées ont été rendus. Plus de 25 documents se trouvent à présent sur une plateforme et doivent être synthétisés. Le secrétariat de la CIM Santé publique a compilé les avis pour une présentation à cette même CIM dans le courant du mois de juin.

Ces avis alimentent le travail de réflexion et de concertation interfédéral, qui se poursuit. Pour la Wallonie, ce travail est guidé par les balises que j'ai précédemment explicitées :

- trouver un équilibre entre l'accessibilité et l'équité territoriale des soins de qualité, en tenant particulièrement compte des zones rurales ;
- maintenir une offre de soins de proximité ;
- organiser une complémentarité entre les structures ;
- renforcer la première ligne et les soins ambulatoires ;
- assurer une transition progressive assortie de conditions opérationnelles solides.

Ces balises sont renforcées par l'avis du comité de branche Santé de l'AViQ rendu en avril 2026. Une rencontre des ministres de la CIM Santé, que je présiderai, est prévue le 24 juin prochain ; ce point est inscrit à l'ordre du jour en tant qu'élément de discussion de cette réforme. Mes balises resteront les mêmes : je mettrai en avant la nécessité de fournir des soins de qualité, accessibles et abordables pour toutes et tous. Tout devra impérativement être mis en œuvre pour garantir cette accessibilité en tenant compte de la densité de la population et des réalités territoriales, en particulier dans les zones rurales. Cela devra également s'inscrire dans la continuité des réformes déjà engagées au niveau régional, notamment le renforcement de notre première ligne de soins et le développement des soins à domicile.

Madame la Députée, on a compris que le système devait se transformer, mais des balises spécifiques à la Région wallonne existent. Je vous garantis que je me battrais pour cette dimension d'équité territoriale et d'accessibilité pour toutes et tous.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dejardin.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Mon travail au Parlement, en tant que députée, est de veiller au bien-être des Wallonnes et des Wallons et à ce que les réformes n'impactent pas leur vie quotidienne, particulièrement dans l'arrondissement pour lequel je suis élue, à savoir celui de Verviers. Dès lors, quand il s'agit de dossiers d'arrondissement, je ne lâche rien ; de manière générale, d'ailleurs, je ne lâche jamais rien.

Je reviens donc vers vous en espérant que, quand vous allez présider cette CIM Santé, vous allez penser, peut-être pas à moi, mais au moins aux citoyens et citoyennes de l'arrondissement de Verviers. Des soins de proximité et de qualité, c'est ce que tout Wallon et toute Wallonne mérite en 2026.

Il y a quand même un risque de désertification pour l'arrondissement de Verviers et les territoires ruraux, ou en tout cas un risque d'une moindre accessibilité des soins, notamment les urgences, ce qui me semble

extrêmement grave. Dans l'arrondissement de Verviers, il y a aussi la spécificité de la langue, avec l'allemand d'un côté et le français de l'autre. Ainsi, la possibilité d'accéder à des soins dans sa langue natale est aussi extrêmement importante.

Il y a beaucoup d'acteurs – les hôpitaux, les médecins généralistes, les services de soins à domicile, les services d'urgence – et il faut veiller à un équilibre sur le territoire pour que chaque Wallonne et chaque Wallon puisse bénéficier de ces soins. Vous avez dit que vous défendriez cet équilibre ; je compte donc sur vous pour ce faire le 26 juin, mais aussi après. Le 26 juin, ayez une petite pensée, si ce n'est pour Valérie Dejardin, au moins pour les Verviétois et Verviétoises, qu'ils parlent allemand ou français.

**Question orale  
de Mme Sabine Roberty  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « la dégradation du bien-être mental des  
Belges, particulièrement chez les jeunes et les  
femmes »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la dégradation du bien-être mental des Belges, particulièrement chez les jeunes et les femmes ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Monsieur le Ministre, selon la sixième édition du Mind Health Report publié par Axa, la santé mentale continue de se détériorer. En Belgique, pour la première fois depuis 2021, la moitié de la population se déclare en difficulté sur le plan du bien-être mental.

Cette tendance est particulièrement marquée chez deux publics : 41 % des jeunes et 35 % des femmes déclarent souffrir de troubles psychiques. Le rapport met aussi en évidence plusieurs facteurs aggravants, tels que l'instabilité socioéconomique – cela ne va pas aller en s'améliorant –, l'isolement ou encore l'impact du temps d'écran, ainsi qu'un non-recours aux soins préoccupant.

Parallèlement, la presse a récemment mis en lumière le développement de lieux de lien en Wallonie et à Bruxelles. On parle de cafés sociaux, d'ateliers et de clubs qui proposent des approches communautaires pour lutter contre l'isolement. Ces initiatives complémentaires aux soins classiques restent toutefois peu recensées et souvent fragiles financièrement.

Ces constats font écho aux préoccupations régulièrement exprimées en commission, ainsi qu'aux auditions en cours sur la santé mentale, dans un contexte où un plan stratégique pour la santé mentale est en cours d'élaboration.

Depuis le début de la législature, quelles mesures concrètes avez-vous mises en place pour renforcer la prévention, l'accès aux soins et la prise en charge, notamment pour les jeunes et les femmes ? Quels moyens budgétaires ont été mobilisés ou renforcés, en particulier pour la première ligne et les dispositifs à destination des jeunes ? Comment soutenez-vous les lieux de lien ? Existe-t-il en Wallonie un recensement de ce type de lieux, une reconnaissance, peut-être un soutien financier ?

Où en est l'élaboration du plan stratégique pour la santé mentale ? Je n'aurai de cesse de vous questionner tant que je ne le verrai pas arriver sur la table, un peu comme ma collègue au sujet de la réforme du paysage hospitalier. Selon quel calendrier pourra-t-il être adopté et présenté ? Quelles priorités entendez-vous y développer ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters,** Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, beaucoup d'éléments ont déjà été discutés aujourd'hui. Beaucoup d'actions sont en cours et nous essayons de les poursuivre. Par ailleurs, j'ai lu l'étude que vous avez évoquée ; on se rend compte de la situation parmi les publics les plus précarisés.

Je voudrais revenir sur certaines actions. Parmi celles-ci, l'accès aux soins psychologiques repose notamment sur l'offre ambulatoire des services de santé mentale, qui proposent des consultations psychologiques, psychosociales et psychiatriques à des tarifs encadrés pouvant être réduits, voire supprimés pour les personnes en difficulté financière ou bénéficiant de l'intervention majorée. Cette accessibilité est complétée par l'offre fédérale de psychologues de première ligne conventionnés, qui garantit la gratuité des interventions communautaires et des soins psychologiques jusqu'à 24 ans, ainsi qu'une tarification réduite pour les personnes âgées de 25 ans et plus.

Les moyens destinés à renforcer l'offre existante ont également été maintenus. Le financement des 180 ETP pysy issus des mesures d'urgence en santé mentale a été prolongé en 2025 et en 2026, pour un montant de plus de 10 millions d'euros au sein de l'enveloppe « Prévention et promotion de la santé ».

Par ailleurs, les jeunes font l'objet d'une attention particulière. En effet, un appel à projets doté de 6,7 millions d'euros pour la période 2026-2027 a permis de soutenir 19 projets parmi 33 candidatures. Ces

projets visent la prévention, le développement des compétences psychosociales, la réduction de la stigmatisation et l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables.

Enfin, la prévention et l'intervention précoce sont également renforcées via le soutien de l'ASBL « Un pass dans l'impasse », qui assure des missions d'accompagnement, de sensibilisation, de formation et de repérage, notamment grâce à son réseau de sentinelles et à ses antennes de consultation. Les lignes d'écoute 107 et 103 complètent ce dispositif.

Concernant les « lieux de lien », ces initiatives constituent un complément utile à l'offre existante en favorisant les rencontres, la participation citoyenne et la lutte contre l'isolement. À ce jour, il n'existe pas de définition officielle ni de recensement exhaustif de ces lieux à l'échelle wallonne. Leur développement repose souvent sur des dispositifs relevant de la cohésion sociale ou sur des activités communautaires portées par les acteurs de la promotion de la santé. Ils contribuent néanmoins à répondre à l'un des facteurs aggravants identifiés dans le rapport d'Axa, à savoir l'isolement social.

Pour finir, s'agissant du plan stratégique pour la santé mentale, les travaux sont en cours. Plusieurs groupes de travail ont été constitués. Ces travaux portent notamment sur l'offre de soins et son accessibilité, sur les jeunes et les personnes âgées ou encore sur la gouvernance et les mécanismes d'évaluation, sans oublier l'importance accordée aux assuétudes et à la prévention du suicide. Les résultats des groupes de travail sont attendus pour la fin de l'année 2026, conformément au calendrier prévu par le décret. Nous aurons, je l'espère, un plan Santé mentale d'ici décembre 2026.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Effectivement, nous avons eu l'occasion d'en débattre longuement au travers de nos différentes questions posées ce matin et via l'éclairage de vos réponses. En matière de santé mentale, surtout pour les jeunes, je ne sais pas si l'on tient le bon bout, parce que cela fait quand même des années qu'il y a de multiples politiques, mais d'après les chiffres, près d'un jeune sur deux est pourtant en souffrance. Je ne sais donc pas si l'on prend le bon bout.

On est nombreux à fonder beaucoup d'espoir sur cette stratégie Santé mentale. Je me réjouis de pouvoir en débattre avec vous à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

Dans le cadre d'une journée organisée par le Parlement à destination des écoles, j'étais en charge d'une école dont la proposition de résolution portait sur les jeunes et la santé mentale. J'ai pris énormément d'attention à leur parler et à faire évoluer le texte qu'ils devaient présenter en plénière ; les idées qu'ils ont en

matière de santé mentale sont incroyables. Ainsi, j'espère que, dans votre stratégie, les jeunes qui sont en souffrance – les 18-24 ans – sont au cœur du dialogue, car il ne faudrait pas parler d'eux sans eux. Il vous reste quelques mois pour finaliser cette stratégie. Ne les mettez pas de côté ; ils ont plein d'idées. Ils me parlaient notamment d'une plateforme sur laquelle s'inscrire. Pour eux, il ne faut pas 36 solutions ; il faut un point d'entrée. Ce serait super simple, disaient-ils. Vous ne devez pas du tout les mettre de côté. Il vous reste quelques mois pour les écouter.

**Question orale  
de Mme Caroline Taquin  
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de  
l'Environnement, des Solidarités et de  
l'Économie sociale,  
sur « la coordination avec le Gouvernement  
fédéral sur une meilleure efficacité des  
mutuelles en termes de santé »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Taquin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la coordination avec le Gouvernement fédéral sur une meilleure efficacité des mutuelles en termes de santé ».

La parole est à Mme Taquin pour poser sa question.

**Mme Caroline Taquin (MR).** – Monsieur le Ministre, le ministre fédéral de la Santé a récemment annoncé plusieurs évolutions majeures concernant le fonctionnement et les missions de contrôle des mutuelles, mais aussi certains services qu'elles proposent à leurs affiliés. Les mutualités n'étant pas des acteurs commerciaux, elles doivent donc poursuivre l'intérêt général avec davantage de sens des responsabilités, de flexibilité et de transparence.

Certains de ces changements peuvent aussi être une opportunité pour la Wallonie. En effet, en termes de bonne gestion financière, on sait que chaque euro compte. Ainsi, le Fédéral envisage de renforcer la responsabilisation des mutuelles en liant leur budget aux résultats obtenus. En termes de santé, la réforme fédérale prévoit aussi de revoir le travail des mutuelles sur les couvertures vaccinales, la participation à des programmes de dépistage, la détection précoce des problèmes mentaux, la bonne utilisation des médicaments ou encore la prévention des maladies de longue durée.

Vous êtes d'ailleurs intervenu dernièrement dans la presse à ce sujet. On connaît les diverses prises de position et les divergences d'approche quant au rôle que doivent jouer les mutuelles. Il n'en demeure pas moins que la question de la responsabilisation des différents

acteurs qui disposent d'un financement public, dont les mutuelles, revient régulièrement dans le débat public.

Dans ce contexte, quels contacts avez-vous avec votre homologue fédéral sur ce dossier ? Quelle est votre évaluation de l'impact des services complémentaires des mutualités sur la prévention, le bien-être et la qualité de vie des assurés ? Envisagez-vous de réformer ou de conditionner ces services dans une logique d'efficacité budgétaire et de résultats concrets ? Enfin, quelles mesures précises comptez-vous mettre en œuvre pour mieux accompagner les personnes en incapacité de longue durée et favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

**M. Yves Coppieters**, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à souligner que des contacts réguliers existent avec mon homologue fédéral, notamment dans le cadre des différentes instances de concertation formelles, ainsi que lors des échanges bilatéraux. La Wallonie veille ainsi à être un partenaire constructif, tout en rappelant la nécessité de respecter les spécificités régionales, notamment en matière de prévention, d'accompagnement social et de politiques de santé de proximité. Il s'agit pour chacun de se renforcer mutuellement et complémentirement, tout en respectant les compétences respectives.

Les services complémentaires proposés par les mutualités constituent aujourd'hui un levier important en matière de prévention, de bien-être et de qualité de vie. Ils couvrent un large éventail d'interventions :

- accompagnement psychologique ;
- activités physiques ;
- soutien à la parentalité ;
- prévention ;
- aide à domicile.

Néanmoins, comme je l'ai indiqué récemment dans la presse, il est essentiel de dépasser une logique de multiplication des services pour privilégier une approche fondée sur l'efficacité démontrée, l'équité d'accès et la pertinence sanitaire. Dans cet esprit, nous analysons avec attention les orientations fédérales, notamment le lien croissant entre financement et résultats en matière de prévention et de gestion des maladies de longue durée.

En Wallonie, nous privilégions une démarche progressive basée sur l'évaluation, la concertation avec les acteurs mutualistes et l'accompagnement des évolutions. L'accompagnement des personnes en incapacité de travail de longue durée constitue une priorité partagée avec le niveau fédéral. Dans cette matière, la Wallonie agit principalement à travers les politiques d'insertion socioprofessionnelle, la

coordination avec les services de santé mentale, les dispositifs d'accompagnement social individualisé et les collaborations avec le FOREm et les acteurs de terrain.

Comme je l'ai souligné dans mes interventions publiques, il est crucial de développer une approche globale et intégrée qui ne se limite pas au retour à l'emploi, mais qui prend en compte la santé physique et mentale, les déterminants sociaux et les trajectoires de vie des personnes. L'accompagnement et la réinsertion des malades de longue durée sont l'un des chantiers les plus importants du Gouvernement Arizona en matière de santé.

À ce titre, j'ai attiré l'attention de Franck Vandenbroucke sur les enjeux et intérêts d'une politique coordonnée et globale, dans le cadre de laquelle tous les acteurs fédéraux et régionaux de la santé, de l'insertion professionnelle et de l'emploi prennent leurs responsabilités en agissant selon leurs spécificités. À cet effet, il apparaît indispensable pour l'AViQ d'être davantage reconnue pour son expertise dans l'évaluation des capacités restantes, le conseil et le financement en vue de l'aménagement des postes et de l'organisation du travail. En effet, une sous-utilisation de cette offre de services ou une activation tardive dans le parcours des travailleurs est aujourd'hui déplorée ; malgré un travail de sensibilisation, d'information et de recherche active de collaboration avec les mutualités, l'AViQ est sollicitée de façon insuffisante ou trop tardive.

À l'instar de la Flandre, depuis 2022, la porte d'entrée unique du dispositif de réinsertion socioprofessionnelle porté par l'INAMI en faveur des citoyens wallons est le FOREm. Pour l'AViQ, les travailleurs salariés, les indépendants et les agents statutaires de services publics dont l'emploi est impacté par une problématique de santé constituent indéniablement le public cible de ses interventions, le FOREm étant davantage positionné sur une offre de services en faveur des chercheurs d'emploi inoccupés.

À cet effet, j'identifie au moins deux chantiers à mettre en œuvre avec les organismes assureurs et l'INAMI. Un AGW posera le cadre de la responsabilisation des organismes assureurs wallons ; il passera prochainement au Gouvernement en deuxième lecture.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Taquin.

**Mme Caroline Taquin** (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et pour la détermination très forte que j'ai ressentie. Pour moi, il est important de rappeler ce qu'a dit votre collègue fédéral, Frank Vandenbroucke : si les mutualités veulent garder leur place, elles doivent se réinventer et prouver leur utilité par des résultats concrets pour les patients.

Vous mettez également l'accent sur le fait que les objectifs qui ont été fixés, principalement dans les Déclarations de politique fédérale et régionale, ne

pourront aboutir, mais ils doivent aboutir, et ce, rapidement et de manière efficace, ce qui ne sera possible que si tout le monde travaille dans le même sens et avec la même volonté. En effet, un des objectifs principaux est de remettre et d'accompagner sur le chemin du travail le nombre impressionnant de personnes en situation de maladie de longue durée, tant pour la vie active de ces personnes que pour leur insertion dans la société et leur santé mentale. C'est hyper important et l'on sent une volonté forte.

J'entends que l'on ne pourra pas accompagner certaines personnes pour les remettre sur le chemin du travail. Il y en aura, mais, comme on l'a déjà dit, l'objectif est d'en accompagner un maximum. Pour celles qui sont en situation très difficile et qui ne pourront pas s'y retrouver, il faudra continuer à les accompagner, main dans la main et tous les niveaux de pouvoir ensemble.

Je salue votre détermination. Je vous encourage à continuer et à battre le fer tant qu'il est chaud.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX**

*(Suite)*

### ***Interpellations et questions orales transformées en questions écrites***

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- Mme Tillieux, sur « la suppression de l'ASBL Respect Seniors comme acteur spécialisé dans la lutte contre la maltraitance des personnes âgées » ;
- Mme Vandorpe, sur « l'accueil de personnes françaises en situation de handicap en Wallonie » ;
- M. Di Antonio, sur « l'incendie sur le site de Cometsambre à Obourg » ;

- Mme Linard, sur « la protection des captages d'eau face aux pesticides » ;
- M. Huberty, sur « la reconnaissance du centre Éclaire comme centre de réadaptation fonctionnelle (CRF) » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont transformées en questions écrites.

### ***Interpellations et questions orales retirées***

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- Mme Laffut, sur « la prise en compte de la spécificité du sol ardennais dans le décret du 1<sup>er</sup> mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols » ;
- Mme Laffut, sur « la fin du financement de la phase pilote « Assistance digitale à domicile » » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 27 minutes.

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante  
Mme Jamila Ammi, PTB  
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale  
Mme Veronica Cremasco, Ecolo  
Mme Valérie Dejardin, PS  
Mme Véronique Durenne, MR  
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés  
M. Bruno Lefèbvre, PS  
M. Jean-Pierre Lepine, Président  
Mme Bénédicte Linard, Ecolo  
M. Freddy Mockel, Ecolo  
M. Vincent Palermo, MR  
Mme Sabine Roberty, PS  
Mme Caroline Taquin, MR  
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

## ABRÉVIATIONS COURANTES

|          |                                                                                                                                          |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AB       | allocation de base / allocation budgétaire / article de base                                                                             |
| ACI      | accord(s) de coopération interrégional(-aux)                                                                                             |
| AGW      | arrêté du Gouvernement wallon                                                                                                            |
| AIGS     | Association interrégionale de guidance et de santé                                                                                       |
| AIS      | agence(s) immobilière(s) sociale(s)                                                                                                      |
| APA      | allocation pour l'aide aux personnes âgées                                                                                               |
| APE      | aide(s) à la promotion de l'emploi                                                                                                       |
| ARES     | Académie de recherche et d'enseignement supérieur Wallonie-Bruxelles                                                                     |
| ARNE     | Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)                                                                                |
| ASBL     | association sans but lucratif                                                                                                            |
| AViQ     | Agence pour une vie de qualité                                                                                                           |
| AWAC     | Agence wallonne de l'air et du climat                                                                                                    |
| BAP      | budget d'assistance personnelle                                                                                                          |
| BAPN     | Belgium Anti-Poverty Network (Réseau belge de lutte contre la pauvreté)                                                                  |
| BCAE     | bonnes conditions agricoles et environnementales (critère de conditionnalité des aides financières européennes allouées à l'agriculture) |
| CCS      | centre(s) de coordination de soins                                                                                                       |
| CDD      | contrat à durée déterminée                                                                                                               |
| cdH      | Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)                                                                             |
| CDI      | contrat à durée indéterminée                                                                                                             |
| CE       | Commission européenne                                                                                                                    |
| CESE     | Conseil économique, social et environnemental de Wallonie                                                                                |
| CET      | centre d'enfouissement technique                                                                                                         |
| CETB     | Centre d'enfouissement technique du Champ de Beaumont                                                                                    |
| CHC      | Centre hospitalier chrétien (devenu le Groupe Santé CHC)                                                                                 |
| CHR      | centre hospitalier régional                                                                                                              |
| CIF      | Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé                                                              |
| CIM      | conférence interministérielle                                                                                                            |
| CISP     | centre(s) d'insertion socioprofessionnelle                                                                                               |
| CML      | centre(s) médical(-aux) local(-aux)                                                                                                      |
| covid    | coronavirus disease (maladie à coronavirus)                                                                                              |
| covid-19 | coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)                                                                                    |
| CPAS     | centre(s) public(s) d'action sociale                                                                                                     |
| CRF      | centre(s) de réadaptation fonctionnelle                                                                                                  |
| CSC      | Confédération des syndicats chrétiens de Belgique                                                                                        |
| CSJ      | centre(s) de soins de jour                                                                                                               |
| CVA      | coût-vérité à l'assainissement                                                                                                           |
| CWEHF    | Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes                                                                                       |
| DEE      | Département de l'environnement et de l'eau (SPW)                                                                                         |
| DERU     | directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines                                                                           |
| DF       | domaine fonctionnel                                                                                                                      |
| DO       | division organique                                                                                                                       |
| DPR      | Déclaration de politique régionale                                                                                                       |
| ERICH    | Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)                                                                       |
| ETA      | entreprise(s) de travail adapté                                                                                                          |
| ETP      | équivalent temps plein                                                                                                                   |
| Eurostat | Office statistique de l'Union européenne                                                                                                 |
| EVRAS    | éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle                                                                                  |
| FamiWal  | Caisse wallonne d'allocations familiales                                                                                                 |
| FGTB     | Fédération générale du travail de Belgique                                                                                               |
| FOREm    | Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi                                                                             |

|          |                                                                                                                                                  |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FPE      | Fonds pour la protection de l'environnement                                                                                                      |
| FRR      | Facilité pour la reprise et la résilience                                                                                                        |
| GT       | groupe de travail                                                                                                                                |
| HIAS     | habitat inclusif, autonome et solidaire                                                                                                          |
| HSI      | hôpital(-aux) de soins intermédiaires                                                                                                            |
| IAS      | Intérieur et Action sociale (SPW)                                                                                                                |
| ICF      | International Classification of Functioning, Disability and Health (Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé) |
| IDESS    | initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale                                            |
| IED      | Industrial Emissions Directive (directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles)                                                       |
| IES      | Incubateur wallon de l'économie sociale                                                                                                          |
| IFIC     | Instituut voor functieclassificatie / Institut de classification des fonctions                                                                   |
| ILI      | initiative(s) locale(s) d'intégration                                                                                                            |
| INAMI    | Institut national d'assurance maladie-invalidité                                                                                                 |
| INERIS   | Institut national de l'environnement industriel et des risques (France)                                                                          |
| Interreg | programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne                                                                    |
| IS       | Intégration sociale (Service public fédéral de programmation Intégration sociale)                                                                |
| ISSeP    | Institut scientifique de service public (Région wallonne)                                                                                        |
| IWEPS    | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique                                                                          |
| MI       | Mobilité et Infrastructures (SPW)                                                                                                                |
| MR-MRS   | maison de repos et maison de repos et de soins                                                                                                   |
| OKRA     | Open, Kristelijk, Respectvol, Actief (Ouvert, chrétien, respectueux, actif) (association pour seniors)                                           |
| OLS      | organisation(s) locorégionale(s) de santé                                                                                                        |
| OMS      | Organisation mondiale de la santé                                                                                                                |
| ONE      | Office de la naissance et de l'enfance                                                                                                           |
| PDF      | Portable Document Format (format de document portable)                                                                                           |
| PFAS     | perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)                                               |
| PGDA     | Programme de gestion durable de l'azote en agriculture                                                                                           |
| PNRR     | Plan national pour la reprise et la résilience                                                                                                   |
| PPS      | prévention et promotion de la santé (projet en)                                                                                                  |
| PRW      | Plan de relance de la Wallonie                                                                                                                   |
| REP      | responsabilité élargie des producteurs                                                                                                           |
| RH       | ressources humaines                                                                                                                              |
| RTBF     | Radio-télévision belge de la Communauté française                                                                                                |
| SAFA     | service(s) d'aide aux familles et aux aînés                                                                                                      |
| SARSI    | Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels dans l'ouest du Brabant wallon                                                   |
| SEC      | système européen de comptes économiques intégrés                                                                                                 |
| SINE     | Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale)                                                                                     |
| SLSP     | société(s) de logement de service public de la Région wallonne                                                                                   |
| SORASI   | Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels                                                                                  |
| SPAD     | soins psychiatriques pour personne séjournant à domicile                                                                                         |
| SPAQuE   | Société publique d'aide à la qualité de l'environnement                                                                                          |
| SPF      | Service public fédéral                                                                                                                           |
| SPGE     | Société publique de gestion de l'eau (SA)                                                                                                        |
| SPP      | Service public fédéral de programmation                                                                                                          |
| SPW      | Service public de Wallonie                                                                                                                       |
| SRRE     | Schéma régional des ressources en eau                                                                                                            |
| SSM      | services/soins de santé mentale                                                                                                                  |
| STEP     | station(s) d'épuration des eaux usées                                                                                                            |
| SUP      | Single-Use Plastics (plastiques à usage unique) (directive)                                                                                      |
| SWDE     | Société wallonne des eaux                                                                                                                        |
| TVA      | taxe sur la valeur ajoutée                                                                                                                       |
| UAP      | unité(s) d'administration publique                                                                                                               |

